



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercantile

8

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

AVRIL. 1728.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

Chez { LA VEUVE PISSOT, Quay de Conti,
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1728.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E.

Sur la verité de la Religion Chrétienne.

Par M. de Sainte Palaye, de Montfort
Lamaury.



Descends des demeures Celestes ,

Aimable & sainte Verité ;

Des préjugés les plus funestes ,

Viens découvrir la fausseté.

A ij

Qu'aux

652 MERCURE DE FRANCE;

Qu'aux accens que ma Lyre enfante ,
L'impieté pâle & tremblante ,
N'ose plus élever sa voix.
C'est l'esprit divin qui m'inspire :
Que l'Incrédule écoute , admire ,
Et ne suiye point d'autres loix.



Mortels , dans la vaste Carrière ,
Qu'il faut ici bas parcourir ,
De la Foi suivez la lumière ,
Qui s'offre pour vous secourir :
Que Jesus soit seul votre guide ,
D'une Religion solide ,
Lui seul posa les fondemens.
Foibles humains , la raison même ,
Ne fait , sans un secours suprême ,
Qu'augmenter vos égaremens.



On vit tous les Peuples celebres ,
De la payenne Antiquité ,
Livrez à d'épaisses ténèbres ,
Chercher en vain la verité.
L'Egypte , de qui la sagesse ,

Passa

Passa chez la superbe Grece,
 Aux bêtes dresseoit des Autels ;
 Les Grecs attribuoient des vices,
 Des foiblesses & des caprices ,
 A leurs prétendus Immortels.



En vain , ceux qu'ils appelloient Sages ,
 Frappez de tant d'absurdité ,
 Ont , comme au travers des nuages ,
 Entrevû la Divinité ;
 Leurs foibles & sombres lumieres ,
 N'ont pû de tant d'erreurs grossieres ,
 Faire revenir l'Univers.
 Vous seul , éternelle Sageffe ,
 Pouviez dissiper notre yvresse ,
 Et nous délivrer de nos fers.



Par vous tout a changé de face ;
 Les faux Dieux sont abandonnez ;
 Que de cœurs cedent à la Grace ,
 Qui dompte les sens mutinez !
 Les maximes les plus severes ,
 Ni l'obscurité des Mysteres ,

A iij Ne

254 MERCURE DE FRANCE.

Ne rebutent plus les Mortels.

Jusqu'au milieu de Rome même ,

Je vois au seul Etre suprême ,

Elever de nouveaux Autels.



Où suis-je ! quels nouveaux prodiges ,

Frappent & ravissent mes sens !

Les démons, peres des prestiges ,

Tentent des efforts impuissans.

Tel qu'on voit tomber sur la terre ,

Un Aigle frappé du Tonnerre ,

Simon tombe aux yeux des Romains.

Loin de courir à la vengeance ,

Néron reconnoît la puissance ,

Du Maître absolu des Humains.



En vain pour dompter le courage ,

Des Adorateurs de Jesus ,

Les Tyrans transportez de rage ,

Cherchent des tourmens inconnus.

Le fer , l'activité des flammes ,

Ne peuvent effrayer leurs ames ,

Grand Dieu , c'est toi qui les soutiens ;

Ils

Ils resteront inébranlables ,
 Et de leurs cendres respectables ,
 Renaîtront de nouveaux Chrétiens.



Du Ciel, la lumière éclatante,
 Eclaire enfin les Empereurs ;
 Assez l'Eglise gémissante ,
 A souffert d'injustes fureurs.
 Constantin, avec confiance ,
 Du superbe Tiran Maxence ,
 Vient réprimer les attentats :
 Les temps sont venus de connoître ;
 Que le Dieu des Chrétiens est Maître
 Du sort de tous les Potentats,



Sectateurs des affreux systèmes ,
 D'un Monstre en tous lieux détesté ,
 Ne croyez pas par des blasphêmes ,
 Mettre en fuite la vérité.
 Malgré vous , sa clarté vous presse ;
 Votre ame elle-même sans cesse ,
 Vous annonce un Etre Eternel ;
 On ne tâche d'être incrédule ,

A iiij

Que

656 MERCURE DE FRANCE:

Que pour s'affranchir du scrupule ,
Qui tourmente un cœur criminel.



Seigneur , que tes Loix sont aimables !
Que j'y découvre de beauté !
De tes jugemens redoutables ,
Qu'ils me prouvent bien l'équité !
Comment osez-vous , secte inique ;
Publier que la politique
A seule élevé nos Autels ?
Eût-elle inventé des Myſteres ,
Et des maximes ſi contraires
Aux préventions des Mortels ?



S U I T E

DE LA TRAHISON PUNIE ;

VAlère n'avoit jamais vû l'aimable
Laure ; à peine fut-il arrivé à Ca-
dix , que le fort la préſenta à ſes yeux
avec tous ſes charmes. L'arrivée de la
Flote avoit attiré tous les Habitans ſur
le Port ; les fenêtres des maiſons les plus
voſines étoient ornées de tout ce que la
beauté

Beauté peut étaler de plus flateur. Valere parcourut des yeux toutes les Dames que la curiosité y avoit rassemblées; mais une seule lui parut avoir tant d'avantage sur toutes les autres, qu'il sentit naître dès ce moment une passion qui ne devoit finir qu'avec sa vie. L'interêt que son cœur prenoit à cette charmante personne, le porta à demander qui elle étoit : que devint-il ? ou plutôt de quel coup de foudre ne se sentit-il pas frappé au nom de Laure ! une sueur froide s'empara de son corps. O fortune, dit-il en soupirant tout bas, où m'as-tu conduit ? il voulut se retirer, pour prévenir une défaite qui n'étoit déjà que trop avancée ; mais l'Amour arrêta ses pas malgré lui ; des regards qu'il détournoit aussi-tôt qu'ils s'étoient échappés vers l'objet aimé, lui faisoient boire à longs traits le fatal poison qui le dévorait. Il eut enfin recours à la fuite, mais ce ne fut pas sans emporter avec lui le trait mortel dont Laure l'avoit blessé.

Il passa trois ou quatre jours dans une perplexité la plus cruelle qui fût jamais. Son cœur balançoit entre l'amour & l'amitié ; mais il s'appercevoit malgré lui que l'amour étoit toujours le plus fort. Il avoit d'abord gagné sur sa passion de ne point voir l'aimable ennemie de son repos ; il s'étoit même flaté d'en triompher

A. V. en

en la fuyant. Foibles résolutions qui ne servirent qu'à irriter ses desirs !

Il ceda enfin à sa foiblesse ; il ne regarda plus son ami qu'avec des yeux de Rival ; sous ce nom fatal , ce même Octave qu'il avoit tant aimé lui devint odieux ; il oublia qu'il lui avoit sauvé la vie , & ne songea plus qu'à lui disputer la possession d'un objet qui pouvoit seul le rendre heureux. Dans cette résolution , il appuya les bruits qui s'étoient répandus sur le mariage d'Octave. Dom Pedro ne concevoit point par quelle espece de miracle une fable qu'il avoit inventée étoit devenue une vérité ; mais outre que ce pouvoit être un effet du hazard , il n'eut pas beaucoup de peine à croire ce qu'il souhaitoit , & ne prit nul soupçon sur le véritable motif qui faisoit agir Valere.

Revenons à la triste Laure. Elle avoit appris l'arrivée de Valere , elle s'étoit flattée que ce fidele ami de son Amant viendrait aussi-tôt la rassurer contre de faux bruits qu'elle imputoit toujours au lâche Dom Pedro ; cependant ces bruits s'augmentoient tous les jours , & Valere ne se montrait point à ses yeux : que de raisons pour croire Octave infidele ! elle passa trois ou quatre jours dans une si cruelle incertitude ; mais ne pouvant la soutenir plus long-temps , elle fit dire à
Valere

Valere qu'elle souhaitoit lui parler chez elle. Valere qui bruloit d'impatience de la voir, se rendit aussi-tôt à ses ordres. J'aurois à rougir, Madame, lui dit-il en l'abordant, de ne vous rendre que par obéissance un devoir indispensable ; mais la douleur mortelle où ma présence devoit vous plonger, m'a soustrait à vos yeux. Eh ! comment pouvois-je me résoudre à vous déclarer que vous n'aimez qu'un infidele ? O ciel ! s'écria Laure, il est donc vrai ! Octave m'a trahie ! A ces mots elle tomba évanouie dans un fauteuil ; un cri que fit Valere, attira quelques Domestiques de Laure dans sa Chambre : ce ne fut pas sans peine qu'on la fit revenir de sa pamoison ; mais elle ne recouvra l'usage de ses sens que pour souffrir tout ce qu'on peut éprouver de plus cruel dans une situation aussi douloureuse. Valere affecta d'excuser son ami sur la nécessité où il s'étoit trouvé réduit d'épouser une riche Veuve qui pouvoit seule relever sa fortune. Je n'ose, ajouta-t il, m'acquitter d'un emploi dont il m'a chargé. Et quel est cet emploi, répondit Laure ? pouvez-vous épargner une malheurse à qui vous avez déjà donné la mort ? Valere, après s'être long-temps fait presser, lui remit entre les mains la Lettre dont Octave l'avoit chargé pour un usage bien

A vj différent.

Votre infidèle Amant, lui dit-il, vous quitte du serment que vous lui fîtes à son départ, de n'être jamais qu'à lui ; ce papier en est dépositaire, & il se rend assez de justice pour se croire indigne de votre amour. Cette insultante restitution d'une Lettre que l'Amour même avoit dictée, remplit le cœur de Laure d'une juste indignation ; elle déchira en mille pièces ce honteux témoin de sa foiblesse, & rappelant toute sa fierté : » Octave, dit-elle, » n'avoit pas besoin de prendre cette in- » jurieuse précaution pour remettre en » pleine liberté un cœur que sa trahison » n'a que trop dégagé. Ce cœur qui s'é- » toit attaché à lui, tout pros crit qu'il étoit, » rentre heureusement dans ses droits ; » & s'il peut se souvenir encore qu'il l'a » aimé, ce ne sera que pour le haïr da- » vantage. A ces mots, elle pria Valere » de se retirer.

Il ne fut pas plutôt sorti de chez Laure, qu'il courut chez lui pour consommer sa trahison. Il écrivit à Octave, il lui confirma par sa Lettre le malheur qu'il avoit craint, & lui apprit que Laure avoit épousé le parent du Gouverneur. A quel desespoir ne s'abandonna pas le malheureux Octave, à cette funeste nouvelle. Il se seroit donné la mort, si tout ce qu'il avoit d'amis dans les Indes ne se fussent oppo-
sez

tez à sa fureur ; ils lui firent entendre que la perte d'un cœur ingrat ne méritoit pas un si sanglant sacrifice. Il passa quelques jours dans une cruelle irrésolution ; mais enfin le dépit l'emporta sur une foiblesse qu'on ne cessoit de lui reprocher , il ne respira plus que vengeance ; & comme son injuste Patrie l'avoit plongé dans le malheureux état où il se voyoit , il lui déclara une haine mortelle.

Plein d'un ressentiment dont sa colere lui cachoit l'injustice , il vendit toutes les possessions qu'il avoit acquises dans le lieu de son exil ; il arma quelques Vaisseaux & fit voile vers les Royaumes de Fés & de Maroc , pour y être plus à portée de signaler sa vengeance contre ses compatriotes. Laissons-le voguer au gré des vents pour revoir une Amante , qui , malgré sa trahison prétendue , ne lui étoit que trop fidelle.

Dom Pedro renouvela ses persécutions , fondé sur l'infidélité d'Octave ; le Gouverneur redoubla ses sollicitations en sa faveur auprès du pere de Laure , qui voyant le plus grand obstacle levé , se flatta d'y résoudre sa fille. Valere commença de craindre d'avoir fait un crime infructueux ; mais sa crainte étoit mal fondée : Laure fut si ferme dans l'aversion qu'elle avoit conçûe pour l'indigne Dom Pedro.

Pedro, que tout ce que l'Auteur de ses jours put obtenir d'elle, fut qu'à l'exclusion de ce monstre, il pouvoit disposer de sa main pour tout autre. Cette résolution de Laure fit naître quelque rayon d'esperance dans le cœur du traître Valere ; il rendit quelques visites à Laure, dans lesquelles il ne laissa appercevoir que des civilitez de bienséance ; il sçut si bien se contraindre à ses yeux, qu'elle ne crut voir en lui qu'un ami sincere, au lieu d'un Amant ; la dissimulation de ce perfide, alla si loin, qu'il s'insinua dans sa confidence ; mais il paya cher cet avantage. Laure lui laissoit toujours voir à travers la colere qui l'animoit contre son infidele, des restes de flammes mal éteintes. Il se flatta pourtant que s'il étoit jamais assez heureux pour devenir son époux, elle sacrifieroit enfin son amour à son devoir.

Soutenu d'un si doux espoir, il continua ses assiduez auprès d'elle, il s'attacha sur tout à faire sa cour à son pere, qui n'ayant rien de plus à cœur que l'établissement d'une fille unique, aussi tendrement aimée qu'elle méritoit de l'être, lui fit connoître un jour qu'il se croiroit très-heureux de faire un Gendre d'un ami aussi attaché à sa maison qu'il le paroïsoit. Valere reçut cette proposition avec beaucoup

coup de sensibilité pour l'honneur que son alliance lui feroit ; mais il lui dit que l'attachement que sa fille conservoit encore pour Octave , opposoit un obstacle invincible à un projet si glorieux pour lui. Le pere de Laure lui promit de lever ces difficultez qui lui paroissoient insurmontables , & lui apprit que sa fille l'avoit rendu arbitre de son sort sur le choix d'un époux , pourvû que ce ne fût pas Dom Pedro. Valere feignit toujours beaucoup d'indifference pour un Hymen qu'il n'acceptoit ni ne refusoit ; il remit tout entre les mains du pere , sans témoigner ni penchant ni aversion pour la fille.

Dom Alonse ne perdit pas un seul moment pour executer un projet qui lui paroissoit si avantageux pour Laure. Il commanda qu'on la fit venir dans sa Chambre : Ma fille, lui dit-il en l'embrassant avec beaucoup de tendresse ,
 » voulez-vous me priver de la douce consolation de vous voir établie pendant
 » le peu de jours qu'il me reste à vivre ?
 » Je ne vous presse plus sur l'Hymen de
 » Dom Pedro ; l'aversion que vous avez
 » pour lui n'est que trop juste , & je serois le premier à vous détourner du choix
 » d'un mari si indigne de vous , si votre
 » cœur avoit pû le faire sans mon aveu.
 » Les débauches qui le deshonnorent tous
 les

664 MERCURE DE FRANCE.

» les jours, me font remercier le Ciel
 » des obstacles que vous avez apportez à
 » une alliance à laquelle j'avois d'abord
 » eu la foiblesse de consentir ; mais après
 » l'infidélité d'Octave, il y va de votre
 » gloire de prendre un nouvel engage-
 » ment ; voulez-vous qu'il se vante d'être
 » toujours aimé de vous, tandis qu'il est
 » entre les bras d'une autre. Ne le laissez
 » pas jouir plus long-temps d'un avantage
 » si flatteur pour sa vanité, & ne balancez
 » plus à accepter un époux de la main
 » d'un pere qui vous aime. Eh ! qui vou-
 » droit, lui répondit-elle, s'attacher au
 » sort d'une infortunée, dont le cœur a
 » brûlé pour un ingrat qu'elle ne sçau-
 » roit oublier, malgré l'exemple de la plus
 » noire de toutes les perfidies ? C'est cette
 » même raison, reprit Dom Alonse, qui
 » droit vous déterminer à accepter le parti
 » que je viens vous offrir. Vos premiers
 » engagements n'ont fait que trop de bruit ;
 » aucun n'ose plus vous rechercher, quoi-
 » que votre beauré & vos richesses vous
 » donnent lieu de prétendre à la gloire de
 » vous voir entourée d'une foule d'Ado-
 » rateurs, on ne veut pas se rendre mal-
 » heureux par la possession d'une femme
 » qui feroit le bonheur d'un époux, si son
 » cœur n'étoit point prévenu pour un
 » Amant indigne d'y regner. Il est temps

de

» de m'épargner le regret mortel de vous
 » laisser sans établissement. Le Ciel m'a
 » inspiré un choix qui peut vous rendre
 » heureuse, & vous ne pouvez vous y
 » refuser sans trahir la promesse que vous
 » m'avez faite d'accepter de ma main tout
 » autre époux que Dom Pedro. Le choix
 » dont je vous parle, continua-t-il, n'a
 » rien qui ne doive vous plaire, puisque
 » c'est Valere que je vous destine. Va-
 » lere, s'écria Laure toute surprise, se-
 » pourroit-il qu'il eût pour moi d'au-
 » tres sentimens que ceux d'une amitié
 » compatissante: Il ne t'aime point, ré-
 » pondit Dom Alonse, mais il t'estime,
 » & les nœuds de l'Hymen acheveront
 » entre vous cette union des cœurs si né-
 » cessaire à la félicité du mariage. Ah!
 » mon pere, répondit Laure en soupirant,
 » que m'ordonnez-vous? Valere n'ignore
 » point les tendres sentimens que je con-
 » serve encore pour l'infidele Octave;
 » je lui ai fait des ouvertures de cœur qui
 » seroient toujours presentes à son sou-
 » venir, & quand je pourrois l'aimer au-
 » tant que j'ai aimé son indigne ami, il ne
 » m'en croiroit pas, & s'abandonneroit à
 » une jalousie qui me rendroit encore plus
 » malheureuse que l'infidelité d'Octave.

Dom Alonse n'oublia rien pour la ras-
 surer. Il lui fit un portrait avantageux
 de

de son futur époux ; il lui dit qu'il avoit déjà sa parole , & qu'il alloit l'assurer de son consentement.

Laure n'eut pas la force de résister davantage à la volonté d'un pere qui n'avoit rien de plus cher que son bonheur , dans le temps même qu'il travailloit à la rendre malheureuse.

Valere n'eut pas plutôt appris ce que Dom Alonse avoit fait en sa faveur , qu'il courut à l'Appartement de son aimable fille , pour l'assurer qu'il ne prétendoit pas faire la moindre violence au panchant de son cœur. Il lui protesta qu'il n'avoit pû se deffendre d'accepter l'honneur que Dom Alonse lui avoit bien voulu faire , mais qu'il l'avoit prié de ne la point contraindre. » Je sçais , lui répondit la triste Laure , que vous en avez agi en galant homme , & je n'ai aucun sujet de me » plaindre ni d'un pere qui n'a que mes » interêts en vûë , ni d'un ami qu'une » pitié genereuse a attaché à mon sort ; » j'obéis à l'un par devoir , & je consens » à être à l'autre sans répugnance : mais » promettez-moi , Valere , que vous oublierez pour toujours que j'ai aimé Octave , & que peut-être je l'aime encore. C'est pour la dernière fois que je » vous fais un aveu qui vient d'échapper » à ma sincérité , & j'espère que je n'au-
rai

» rai plus lieu de vous le faire ; le soin de
 » mon devoir où je vais me livrer toute
 » entiere , arrachera , sans doute , de mon
 » cœur une image qui blefferoit ma gloire ;
 » j'acheverai d'étouffer les restes d'une
 » flamme incompatible avec la fidelité que
 » je dois à celui à qui le ciel a résolu de
 » m'unir pour jamais. Elle n'en dit pas
 » davantage , & Valere la quitta après lui
 » avoir assuré qu'il étoit trop persuadé de
 » sa vertu , pour former jamais le moind-
 » re soupçon dont elle pût s'offenser.

Le bruit de ce mariage fut bientôt di-
 vulgué. Dom Pedro n'en apprit la nou-
 velle qu'avec rage ; il commença à soup-
 çonner quelque chose de la verité. Quoï-
 que Valere n'eût jamais passé pour Amant
 de Laure , Dom Pedro s'imagina qu'il
 auroit bien pû cacher le plus ardent amour
 sous une feinte indifférence , & trahit son
 ami Octave , en confirmant la prétendue
 infidelité dont il avoit trouvé le bruit
 établi à son retour des Indes. Il jura d'en-
 prendre vengeance ; on ne parloit plus
 d'Octave depuis qu'il s'étoit embarqué ,
 il se flatta qu'il auroit péri sous les flots ,
 & crut n'avoir point d'autre Rival à s'im-
 moler , que celui qui alloit lui ravir le
 fruit de son imposture ; c'est ainsi que le
 Ciel se sert des traîtres mêmes pour punir
 les traîtres , & qu'il destine ces sor-
 tes

tes de monstres à s'entre-détruire.

Les menaces que Dom Pedro faisoit avec éclat , jointes à la colere du Gouverneur , qui ne pouvoit souffrir qu'on préférât Valere à son Parent , au mépris des sollicitations qu'il avoit faites en sa faveur , déterminèrent Dom Alonse à faire le Mariage de Valere & de sa fille hors de Cadix.

Un Château situé sur le Rivage de la Mer fut choisi pour cette auguste cérémonie. Tous les Parens de Valere & de Laure furent priez de la Nôce ; la compagnie fut des plus nombreuses , & composée des personnes les plus distinguées de l'un & l'autre sexe. Une Chapelle du Château fut magnifiquement ornée , ce fut là que Laure fut conduite au pied de l'Autel , comme une victime qui se sacrifioit volontairement à son devoir , & qui ne laissoit pas de gémir du sacrifice , tout volontaire qu'il étoit. Valere s'aperçut de la douleur de son épouse , & commença dès lors à sentir les premiers traits d'une jalousie à laquelle il avoit promis de ne jamais ouvrir son cœur. Il dissimula le chagrin que lui causoit la douleur secrète de Laure , il reçut ses sacrez sermens avec des transports de joye apparents ; les Assistans en reçurent une satisfaction generale , & l'on n'auguroit que

que plaisir & que félicité d'une union qu'une estime réciproque formoit, en attendant que l'Amour y mît le dernier ſceau, & devint enfant du devoir ; lorsque les voutes de la Chapelle retentirent d'horribles clameurs.

Deux Brigantins, que la ſécurité où l'on étoit, avoit empêché de découvrir avant qu'ils abordassent le Rivage, l'inonderent tout à coup de Corſaires, qui ſe jettant en foule, le ſabre à la main, dans la Chapelle où Laure venoit d'engager ſa foi à Valere, firent autant d'Eſclaves qu'ils y trouverent de Cavaliers & de Dames. Le ſeul Valere ſe garantit de la ſervitude par une honteuse fuite, & n'oſa affronter la mort pour deffendre ſon épouſe ; la vieilleſſe de Dom Alonſe fut reſpectée ou plutôt mépriſée de ces Pirates qui ne voulurent pas ſe charger d'un Eſclave inutile.

Quelle fut la douleur de Laure, quand elle ſe vit arracher avec violence d'entre les bras d'un pere tendrement aimé, & d'un époux que le devoir commençoit à lui rendre cher ; elle fut traînée juſqu'au Rivage, au milieu des clameurs de toutes les autres proyes de ces inhumains ravisseurs. On les embarqua dans les deux Brigantins, qui à force de Rames, eurent bientôt joint un Vaiſſeau de haut-
bord

bord qui les attendoit en pleine Mer.

Dans ce Vaisseau étoit le Chef de ces Pirates , qui s'appelloit Marat-Rayá , nom redoutable par une infinité de prises que ce fameux Corsaire avoit déjà faites dans le Détroit de Gibraltar. Tous les Esclaves furent amenez dans son bord. Sa Chambre étoit tendue de noir , pour marquer la profonde tristesse qui regnoit dans son cœur : quel triste présage pour ceux que le sort venoit de faire tomber dans ses fers ! Ce fut devant lui que Laure fut amenée , résolue à se donner la mort plutôt que de se voir exposée à la moindre indignité.

De quel étonnement ne fut-il pas frappé à sa vue ! son nom qu'il avoit déjà entendu prononcer, & qui ne lui étoit pas inconnu , lui avoit causé un trouble que sa présence redoubla ; elle ne s'en apperçût pas d'abord , parce que la frayeur dont elle étoit saisie , lui faisoit baisser les yeux devant celui que la fortune cruelle venoit de rendre arbitre de son sort ; mais rappelant toute sa fermeté , elle osa enfin l'envisager par un effet de la prévention , elle ne vit en lui qu'une férocité qui acheva de l'allarmer. Ses yeux où étoit peint le desespoir qui regnoit dans son âme , n'annoncoient rien que de sinistre ; une barbe négligée qu'il avoit laissé croître depuis

depuis qu'il avoit embrassé le métier de Corsaire, couvroit une partie des traits de son visage; son front, dont une espee de Turban rouge, symbole de son humeur sanguinaire, déroboit la moitié aux regards de ceux qui osoient soutenir les sens, empruntoit de la fureur des rides que l'âge ne lui avoit pas encore donnez. Tel parut d'abord Marat-Raya aux yeux de la tremblante Laure; mais rappelant peu-à-peu des traits qu'elle croyoit avoir eûs autrefois: » Où suis-je, s'écria-t-elle? Où suis-je moi-même, s'écria-t-il en même-temps? O fortune, est-ce pour me venger d'une infidelle que tu la fais tomber en ma puissance.

A ces mots Laure ne put plus méconnoître Octave: elle voulut se retirer dans la juste indignation que ses reproches lui avoient causée: » Fuyez, lui répondit Octave, tout arbitre que je suis de votre sort, je ne sçaurois porter la violence jusqu'à vous condamner à soutenir la présence d'un objet d'autant plus odieux, qu'il vous reproche la plus noire de toutes les perfidies. Quoi? dit-elle, c'est un monstre d'infidélité qui m'appelle perfide: Moi infidèle! répondit Octave, de quel nom m'accablez-vous, après m'avoir si indignement manqué de foy? un signe qu'il fit de la main, » obligeant

672 MERCURE DE FRANCE;

»obligeant tous les gens de se retirer :
»Pouvez-vous nier , poursuivit-il , que
»vous ne vous soyiez donnée à un autre
»après m'avoir juré de n'être jamais qu'à
»moi ? Lâche , lui répondit Laure , de
»quel front oses-tu m'accuser d'une infi-
»delité dont tu as été le premier à me
»tracer le chemin ? je ne t'ai été que trop
»fidelle , malgré ton inconstance , puisque
»ce n'est que d'aujourd'hui que je me
»suis donnée à Valere. A valere ! reprit
»Octave avec précipitation ! quoi ! ce
»n'est pas Dom Pedro qui est votre
»époux ! juste Ciel ! que vous me fai-
»tes entrevoir de perfidie dans l'ami le
»plus lâche & le plus indigne qui fût ja-
»mais : Ah ! cruel , répliqua Laure , jus-
»qu'ou va ta tyrannie ? tu voulois donc
»pour rendre ton triomphe plus parfait
»me rendre esclave de ma foi , après avoir
»violé la tienne , & te vanter dans les
»bras de ma superbe Rivale , d'être en-
»core l'arbitre de mon destin , après
»m'avoir si indignement abandonnée ?
»mais non , poursuivit-elle ; tu as été plus
»équitable , tu as mieux usé de la vic-
»toire , & tu as bien voulu me permettre
»de disposer de moi , en me renvoyant
»par Valere la Lettre qui étoit dépositaire
»de mes sermens. Ne m'en dites pas da-
»vantage , dit Octave , nous avons été
»égale-

» également trahis , mais avec cette dif-
 » férence que je vous ai gardé ma foy ,
 » malgré votre inconstance prétendue , &
 » que la vôtre n'est plus à vous : Quoi !
 » s'écria douloureusement Laure : Valere
 » m'a donc trompée , & je viens de lui
 » engager ma foi ! que je suis malheureu-
 » se ! C'est à moi , répondit Octave , à fi-
 » nir le cours de vos malheurs , en tran-
 » chant les jours d'un perfide , indigne de
 » jouir de la lumière , c'est dans son sang
 » que je dois expier sa trahison , & je
 » jure : . . Arrêtez , lui dit Laure , n'ache-
 » vez pas un serment dont l'exécution
 » vous rendroit execrable aux yeux de la
 » plus tendre Amante qui fût jamais : Va-
 » lere vous a trahi : Valere m'a trompée ,
 » il est indigne de vivre ; mais tout noirci
 » qu'il est par une perfidie qui doit me le
 » rendre odieux , il est mon époux , & je
 » dois regarder comme mes plus mor-
 » tels ennemis tous ceux qui attenteront
 » sur ses jours.

Cette conversation qui devenoit tou-
 jours plus affligeante & plus tendre d'une
 & d'autre part , auroit duré plus long-tems ,
 si Laure n'eût fait appercevoir Octave
 qu'elle ne pouvoit la prolonger sans ex-
 poser sa gloire. Octave ne put blâmer
 une précaution qui lui rendoit sa vertu
 toujours plus chère , quoiqu'elle le pri-
 B vât

674 MERCURE DE FRANCE:

vât de la vûe de tout ce qu'il adoroit : il consentit à une si triste séparation ; mais ce ne fut qu'en lui cedant sa Chambre , & en y appelant toutes les Dames qui avoient été prises avec elles. Il les assura d'une prochaine liberté, & sortit pour donner ordre à les faire servir avec tout le respect que leur sexe & leur qualité demandoient.

Elles ne sçavoient que penser d'un changement auquel elles s'étoient si peu attendues ; elles rendirent graces à Laure de la liberté dont le Pirate venoit de les flatter : » N'en présumez rien, leur répon-
 » dit Laure, qui blesse ma gloire, je ne
 » puis vous en dire davantage, vous serez
 » mieux instruites quelques jours ; qu'il
 » vous suffise de sçavoir que vous n'avez
 » rien à craindre des Barbares qui vous
 » ont enlevées ; je rends graces au Ciel
 » d'avoir contribué au recouvrement d'une
 » liberté que vous n'avez perdue que pour
 » moi.

On ne tarda pas à leur apporter des rafraîchissemens dont elles avoient grand besoin, après les vives allarmes que leur esclavage leur avoit causées ; on leur servit ensuite à souper, & Octave fut assez discret pour ne s'y point trouver, de peur que quelques regards ne trahissent le secret de son amour pour Laure.

Il passa toute la nuit à penser à ce qui lui étoit arrivé dans une journée si affligeante & si consolante pour sa rendresse. Quoiqu'il fût déjà préparé au malheur de savoir sa chere Laure au pouvoir d'un époux, sa douleur s'étoit renouvelée à la vûe de son Amante ; il ne l'avoit jamais trouvée si belle , & c'étoit la perdre doublement que de la perdre fidelle ; mais cette même fidelité adoucissoit son malheur ; il en étoit toujours aimé ; Valere ne l'avoit point encore possédée , & il se flattoit qu'un mariage fondé sur la plus indigne supercherie , seroit d'autant plus facile à casser , qu'il n'avoit pas été consommé. Mille passions différentes qui l'agitoient tour-à-tour , ne lui permirent pas de goûter un moment de repos. Laure ne fut guere plus tranquille ; quel combat ne se fit-il pas dans son cœur entre son devoir & son amour ? Elle avoit retrouvé son cher Octave plus fidele qu'elle n'auroit osé le prétendre , après la perfidie dont on l'avoit noirci auprès de lui. Cette horrible tromperie étoit l'ouvrage de Valere. Que de raisons pour le haïr ! mais ce même Valere étoit son époux : que les loix ne lui imposoit pas son devoir ? Il est temps de finir des peines que ces fideles Amans n'ont pas méritées , & de punir les traîtres qui ont mis leur

B ij conf,

676 MERCURE DE FRANCE.

constance à de si cruelles épreuves.

Octave se leva dès qu'il fut jour, & fit assembler le Conseil. Tous les Officiers se rendirent à ses ordres. Il en étoit également aimé & respecté ; il les avoit choisis lui-même en partant des Indes ; sa valeur & son exactitude à partager avec eux tout le butin que le sort mettoit en sa puissance, lui avoient acquis leur confiance. Il leur dit en peu de mots que la Dame avec qui il avoit eu un entretien, lui avoit révélé des secrets qu'il lui importoit d'approfondir, & qu'il ne le pouvoit qu'en l'allant remettre lui-même à son pere, qui étoit un des principaux de Cadix. Cette proposition fit trembler tous ses Officiers ; ils parurent prêts à lui desobéir pour la premiere fois, à la vûe du péril où il alloit s'exposer ; mais il leur fit bien entendre que tous les prisonniers qu'il leur laisseroit entre les mains, seroient des otages plus que suffisans pour leur répondre de sa vie, & leur fit espérer une rançon si considerable par les soins qu'il prendroit de la proportionner aux facultez de leurs Esclaves, qu'ils se rendirent à tout ce qu'il exigea de leur zele & de leur bienveillance.

Il s'informa aussi-tôt de ceux qu'il avoit commis à la garde des Dames, si elles étoient visibles ; on l'assura de leur part qu'elles

qu'elles recevroient sa visite quand il le jugeroit à propos. Il entra dans leur Chambre; & après leur avoir demandé pardon de la mauvaise nuit qu'il leur avoit fait passer, il s'approcha de Laure, & lui communiqua tout bas la résolution qu'il avoit formée de la ramener lui-même à Cadix.

» Qu'osez-vous entreprendre, lui ré-
 » pondit Laure, quand ses Compagnes se
 » furent retirées pour les laisser parler en
 » en liberté? Vous voulez me remettre
 » vous-même entre les mains de mon
 » époux? Que n'ais-je pas à craindre d'un
 » dessein si suspect à ses yeux! Non, re-
 » prit Octave, ne croyez pas que je vous
 » livre moi-même à mon indigne Rival?
 » toute ma vertu ne vous répondroit pas
 » d'une vie qui vous'est devenuë chere,
 » depuis que l'Hymen a uni son destin
 » au vôtre. C'est à votre pere que je veux
 » confier un trésor auquel tout le bonheur
 » de mes jours est attaché; je prétens lui
 » apprendre la tromperie de Valere; c'est
 » à lui à m'en faire raison, & à prendre
 » avec moi de justes mesures pour rom-
 » pre des nœuds formez par le crime &
 » la trahison.

Laure trouva tant de sagesse & tant de justice dans la résolution d'Octave, qu'elle n'eut pas la force d'y résister; elle con-

B iij sentir

sentit à tout , après lui avoir fait jurer que , quoiqu'il arrivât , il respecteroit les Jours d'un homme , qui tout méchant & tout traître qu'il étoit , n'en portoit pas moins un titre que la scrupuleuse vertu dont elle faisoit profession , lui rendoit respectable. Après qu'ils furent convenus de tout ce qu'il faudroit faire pour parvenir à se voir dans un état moins triste que celui où le destin les avoit condamnés , ils se rendirent un compte exact de ce qu'il leur étoit arrivé depuis leur séparation. Octave lui apprit , entre autres choses , qu'il n'avoit quitté son nom que pour se rendre inconnu au reste des hommes , & qu'il n'avoit pris celui de Marat-Raya , que pour devenir plus redoutable à son ingrate Patrie , à qui ce nom avoit été si fatal , par la valeur du fameux Piratè qui l'avoit porté avant lui.

Cependant une Chaloupe avoit été préparée par les ordres du faux Marat-Raya. Laure y descendit avec Octave , au grand regret de tous les autres Prisonniers à qui elle dit pour les consoler , qu'ils pouvoient compter sur leur prochaine liberté , & qu'elle alloit y travailler efficacement avec leur commun Protecteur.

Quelle fut la surprise des Habitans de Cadix , quand la Chaloupe fut assez près du Rivage pour pouvoir faire reconnoître

tre Laure. Pour Octave, il étoit si bien déguisé, par la maniere dont il étoit vêtu & par la longueur de sa barbe, que personne ne s'avisa de le prendre pour un Espagnol. Il fit entendre au Gouverneur le dessein qui l'avoit amené, qui n'étoit que de rendre Laure à son pere & de traiter amiablement de la rançon des autres Esclaves que ses gens avoient faits. Le Gouverneur, forcé de lui jurer une foi inviolable, attendu les ôtages que ses gens avoient retenus, lui permit de s'acheminer avec Laure vers le Palais de Dom Alonse. Quel plaisir pour ce triste Vieillard, d'embrasser une fille qu'il n'esperoit plus revoir; mais quelle fut sa surprise quand il reconnut Octave dans son libérateur. Instruit de sa fidelité & de la trahison de Octave, il promit au fidele & genereux Valere, de ne rien oublier pour faire déclarer nul un mariage où la bonne foi avoit été si indignement violée.

On sçut bientôt par tout Cadix que le prétendu Corsaire étoit ce malheureux Octave, dont la proscription avoit fait gémir tous les gens de bien. Quels furent les remords de Valere, quand il sçût que cēt ami qu'il avoit si honteusement trahi, étoit enfermé avec lui dans une même enceinte de murailles. Il se crut perdu; il prévint que son ma-

B iiij riage

680 MERCURE DE FRANCE.

riage seroit cassé; il craignoit la mort; il aimoit Laure. Pour éviter l'une & pour se conserver l'autre, il assembla une troupe de coupe-jarets pour faire assassiner celui qui lui avoit sauvé la vie.

Le Ciel étoit trop juste pour laisser plus long-temps triompher le crime. Dans le temps que Valere se préparoit à faire rir Octave, Dom Pedro faisoit un complot pour le faire périr lui-même; de deux Rivaux qu'il haïssoit également, le plus heureux lui paroissoit la victime la plus digne de tomber sous ses coups: voici ce qui fit tomber ces deux méchants hommes dans le piège qu'ils tendoient à un autre.

Laure, après avoir promis à Octave qu'elle se retireroit dans un Convent, jusqu'à ce que des Juges desintereffez eussent ordonné de son sort, le pria de retourner dans son Vaisseau, pour y traiter avec une plus entière sûreté pour sa personne. Dom Alonse lui promit de mettre dans ses intérêts tous les parens des Prisonniers & des Prisonnieres qu'il avoit sur son bord. Sur ces assurances Octave prit congé de son Amante. A peine fut-il descendu, qu'il entendit un grand tumulte à la porte du Palais de Dom Alonse.

C'étoit Dom Pedro, qui à la tête d'un grand nombre d'Assassins, venoit de tomber

ber sur Valere, soutenu d'un nombre inferieur, & conduit par un même dessein d'assassinat. Les gens de ce dernier l'ayant nommé, pour attirer à son secours tous les Domestiques d'une maison à laquelle il venoit de s'allier. Octave, par une generosité sans exemple, y accourut lui-même. Il craignoit d'être accusé d'une mort à laquelle il avoit tant d'interêt, & de se rendre par-là indigne de posseder la vertueuse Laure. Cette dernière réflexion acheva de le déterminer. Il joignit le perfide Valere, suivi de deux ou trois de ses plus braves Officiers qui n'avoient pas voulu l'abandonner. Il se fit jour à coups de sabre jusqu'au lâche Dom Pedro, à qui il ôta la vie, après avoir mis en fuite tous les complices de son crime.

Il ne daignoit point aborder Valere, & vouloit lui épargner la honte de sçavoir à qui il devoit une seconde fois la vie; mais ce rival confondu, & qui venoit de recevoir un coup mortel d'une autre main, le fit prier de venir recevoir ses derniers soupirs avec ses justes remords.

Octave ne put le voir mourant sans s'attendrir; il le fit porter dans l'Appartement de Laure, dont le cœur agité d'une frayeur mortelle, étoit partagé en-

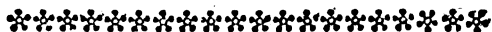
B v tre

tre son Epoux & son Amant. Le mourant Valere demanda pardon à son Rival & à son Epouse de la tromperie qu'il leur avoit faite, & pria Dom Alonse de vouloir bien ne disposer de sa fille qu'en faveur du seul Amant digne d'elle. A peine eut-il achevé ces mots qu'il expira entre les bras de Laure, baignée de pleurs.

Le second meurtre d'un parent du Gouverneur, donnant tout à craindre pour Octave, il ne put résister à la priere que lui firent le Pere & la fille de regagner à son Vaisseau avant qu'on lui en fermât le chemin. Il se retira sans perdre de tems & s'embarqua dans la Chaloupe qui l'attendoit.

Sa cause étoit trop bonne pour être long-temps balancée. Le Gouverneur même qui commençoit à se repentir de tout ce qu'il avoit fait contre lui, se joignit à ceux qui avoient intérêt à demander sa grace pour obtenir la liberté des otages qu'il avoit en son pouvoir. La grace ne tarda pas d'arriver : il fut remis en possession des biens dont on l'avoit si injustement dépouillé ; & après avoir dédommagé son Equipage de la perte du butin qu'ils avoient fait sous ses ordres, il revint à Cadix dans une espee de triomphe, amenant avec lui tous les Prisonniers qu'il avoit retenus sur son bord, & dont

dont il avoit adouci l'esclavage par les bons traitemens qu'ils avoient reçûs par ses ordres jusqu'au moment de leur liberté. Laure n'eut pas plutôt achevé son deuil pour un mari qui ne l'avoit point possédée, qu'elle obéit sans répugnance au doux commandement que son pere lui fit d'exécuter la dernière volonté de son premier époux : ainsi on vit bien tôt que la fidélité fut récompensée dans la personne d'Octave, & la trahison punie dans celles de Dom Pedro & de Valere.



*AVIS de l'Hermite de Rodosto en
Romanie, à ceux qui doivent venir à
Constantinople avec M. l'Ambassadeur
de France.*

SONNET EN BOUTS-RIMEZ.

IL faut dans la Turquie être prudent & sage,
Et ne s'y point mêler de l'amoureux *micmac*.

(Là, toucher une Dame est bien bis qu'au
Trictrac,

On y risque encor plus qu'un Coq qu'on met
en *Cage*.)

Parler peu, rire moins, composer son *Visage* ;
Avec Messieurs les Turcs tirer souvent du *Sac*.

(Cet article est sur tout le meilleur *Almanac*,
B vj Qu'on

684 MERCURE DE FRANCE.

Qu'on puisse consulter par son propre avant-
Age :

Etre sobre , fumer , s'accoutumer à l' Ail ;

Dans les grandes chaleurs s'armer d'un Even-
tail ,

Avoir toujours au guet , l'œil , ainsi que l'Oreille ,

Au temps de la récolte , imiter la Fourmi ,

Et n'y songer enfin qu'à remplir sa Bouteille ,

Pour la boire au retour avec un bon Ami.

D.



LA nouvelle Lettre Pastorale de S. E.

M. Le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris , qui vient de paroître au sujet du Fr. le Courayer , Auteur de la Dissertation sur la Validité de l'Ordination des Anglois , & de la Deffense de cette Dissertation , censurée par le Mandement de S. E. du 18. Août, & par son Instruction Pastorale du 31. Octobre dernier , nous a paru si importante que nous avons crû la devoir donner ici dans son entier.

LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES, &c.

Le scandale que le Fr. le Courayer, Auteur des deux Ouvrages que nous avons censurés ,
vient

vient de causer par sa retraite en Angleterre, nous a pénétré de douleur.

Notre consolation, Mes très-chers Freres, dans ce triste événement, est d'avoir rempli tout ce que notre ministère pouvoit exiger.

Nous avons pros crit l'erreur, nous avons ménagé celui qui s'étoit égaré, ce sont les deux regles que S. Augustin enseigne aux Pasteurs, & qu'il a pratiquées lui-même.

» Dieu se sert de ses serviteurs, dit ce Saint,
» pour détruire & pour renverser l'empire de
» l'erreur; mais il leur commande en même
» temps de ménager les hommes, & de tra-
» vailler non pour les perdre, mais pour les
» corriger; c'est dans cette vûe qu'écrivant
» contre les Manichéens, il demandoit à Dieu
» un esprit calme & tranquille, plus occupé
» de les convertir que de les confondre; Que
» ceux-là, dit-il encore à ces mêmes Hereti-
» tiques, vous traitent avec rigueur, qui ne
» sçavent pas par quelles peines & par quels
» travaux on parvient à découvrir la verité,
» & combien il est difficile d'éviter l'erreur.

Saint Augustin suivit ces saintes maximes à l'égard du Moine Leporius. Dès que la Foi fut en sûreté par la condamnation prononcée contre les erreurs que Leporius avoit répandues sur le Mystere de l'Incarnation, le Saint Docteur s'appliqua tout entier à l'instruire dans un esprit de douceur, il lui inspira des sentimens d'humilité & de défiance de ses propres pensées, il profita du trouble salutaire où il étoit, pour le porter à un repentir sincere; par cette conduite charitable & compatissante, il parvint à le ramener & à le guérir, & l'on peut voir dans la Lettre qu'il écrivit aux Evêques d'Afrique à ce sujet, quelle fut sa consolation & sa joye de ce que l'erreur étoit con-
damnée.

damnée & le coupable converti. Il reconnoît que la condamnation de l'erreur étoit dûë à la force du ministère Episcopal, que la douceur de ce ministère avoit opéré le retour, & la conversion du coupable, & que la même charité avoit pris des formes différentes pour produire ces heureux effets.

Si notre conduite à l'égard du Fr. le Courayer n'a pas eû le même succès, nous avons suivi les mêmes maximes, nous avons eu les mêmes intentions que S. Augustin, nous avons voulu, comme lui, remplir ce double devoir ; proscrire l'erreur, ç'a été l'objet de notre Mandement du 18. Août, & de notre Instruction Pastorale du 31. Octobre 1727. rappeler par la douceur à la vérité celui qui s'en étoit écarté, c'est la fin que nous nous sommes proposée, dans les ménagemens & la condescendance dont nous avons usé.

Animez de cet esprit, nous ne crûmes pas devoir nommer le Fr. le Courayer dans notre Instruction Pastorale, pour lui adoucir, autant qu'il étoit en nous, l'amertume de la condamnation qu'il avoit méritée : Nous tâchâmes d'excuser ses intentions lorsque nous étions forcez de condamner ses paroles ; obligez de relever ses infidelitez dans les citations des Peres, & des Controversistes, nous les attribuâmes à négligence & à prévention, plutôt qu'à mauvaise foi & à un dessein d'imposer à ses Lecteurs ; enfin, après l'avoir convaincu d'avoir enseigné des erreurs que l'on ne pouvoit dissimuler, nous lui donnâmes les avis paternels dont il avoit besoin : Que pouvions-nous faire de plus pour gagner un de nos Freres qui étoit tombé dans l'égarement ?

Ne pouvant nous dispenser d'exiger du Fr. le Courayer, qu'il se soumit & qu'il rétractât ses
erreurs,

erreurs, nous étions résolus, s'il l'avoit refusé, de proceder contre lui selon la rigueur des Canons: mais avant que d'en venir à des procedures juridiques, nous choisîmes la voye qui nous parut la plus propre pour l'instruire & pour le convaincre, afin de rendre sa soumission d'autant plus utile & plus édifiante, qu'elle seroit plus libre & plus volontaire.

Ce fut donc dans ces vûes de ménagemens & de charité, que nous voulûmes bien lui communiquer notre Instruction Pastorale, avant que de la rendre publique; nous la remisîmes entre les mains de son Supérieur Régulier, qui la lui fit lire en presence de quelques Théologiens de sa Congrégation: à la premiere lecture il parut condamner les erreurs censurées dans l'Instruction, mais il voulut sur quelques articles justifier ses Ouvrages: Les Théologiens qui conféroient avec lui, le convinquirent par les textes de ses propres Livres, que nous ne lui avions rien imputé qu'il n'eût soutenu, & il ne put rien répondre: c'est un fait que ces Confreres qui avoient assisté à cette Conference nous ont attesté. Le F. le Couzayer desira de lire une seconde fois en particulier notre Instruction Pastorale, on le lui permit: c'est après cette seconde lecture qu'il nous écrivit la Lettre dont nous avons fait mention dans notre Instruction, & que nous croyons inserer ici toute entiere.

MONSIEUR,

» Je reçois avec la plus respectueuse reconnaissance les marques de bonté dont Votre
 » Em. a bien voulu m'honorer, en me faisant
 » communiquer l'Instruction Pastorale qu'elle
 » va donner à son Diocèse, au sujet de mes
 » deux

» deux Ouvrages, sur la validité des Ordina-
» tions des Anglois.

» Rien n'est plus consolant pour moi, que
» de trouver dans la personne de mon verita-
» ble Juge, la charité d'un Pere, & digne d'un
» Pasteur des premiers siècles de l'Eglise.

» Penetré de ces sentimens, je satisfais au-
» jourd'hui avec soumission & sincerité à ce
» que j'ai eu l'honneur de promettre à V. Em.
» par mes Lettres du 15. Mars & du 25. Août
» dernier, *que j'acquiescerois sans réserve à la*
» *condamnation des erreurs qui pourroient al-*
» *terer la foi, & des expressions qui pourroient*
» *scandaliser.*

» J'attens de l'équité naturelle de V. Em.
» qu'elle me permette, en lui donnant des
» preuves de mon obéissance, de justifier mes
» intentions, & de lui protester que je n'ai
» jamais eu le dessein d'enseigner aucune er-
» reur, ni en particulier rien de contraire aux
» décisions du Concile de Trente.

» Mais pour ne laisser aucun doute sur ma
» conduite & sur mes véritables sentimens, je
» déclare à Votre Eminence,

» Que j'acquiesce de tout mon cœur à la
» Doctrine Catholique, que V. Em. expose sur
» les differens Chefs qui font l'objet de son
» Instruction.

» Que je condamne très sincèrement toutes
» les erreurs contraires qu'elle condamne dans
» son Instruction Pastorale, & qu'elle y censure,
» aussi bien que toutes les expressions qui con-
» tre mon intention expriment ou favorisent
» les mêmes erreurs dans mes Ouvrages.

» Que je suis aussi très mortifié du scandale
» que mes Livres ont excité.

» Après une déclaration si précise & si con-
» forme aux véritables dispositions de mon
» cœur,

« cœur, qu'il me soit permis, Monseigneur,
 « d'espérer de trouver toujours dans V. Em. les
 « mêmes bontez, de lui demander sa protec-
 « tion, & de l'assurer que je suis avec vénéra-
 « tion & avec respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EMINENCE,

Le très-humble & très-obéissant
Serviteur, Signé FR. PIERRE-
FRANÇ. LE COURAYER.

La charité, dit l'Apôtre, ne soupçonne point le mal, elle croit & elle espère aisément le bien. Le Supérieur Général de sainte Geneviève, en nous envoyant la Lettre de son Religieux, nous assura qu'il l'avoit trouvé dans tous les sentimens qu'il attendoit de sa docilité & de sa piété. Sur ce témoignage, & sur la manière dont le Fr. le Courayer s'expliquoit lui-même, nous crûmes qu'il acquiesçoit de tout son cœur à la Doctrine Catholique exposée dans notre Instruction, qu'il condamnoit très-sincèrement les erreurs qui sont censurées, & les expressions de ses Ouvrages qui expriment ou qui favorisent ces mêmes erreurs, & qu'il étoit en effet très-touché du scandale que ses Livres avoient excité. Satisfait d'une déclaration si précise, nous ne voulûmes point lui ôter la consolation d'excuser ses intentions; ç'en étoit une pour nous-mêmes de pouvoir penser, que dans le temps qu'il s'étoit le plus mal exprimé, son cœur avoit toujours été Catholique.

Nous rendîmes avec joye un témoignage public de sa soumission que nous croyions sincère. Nous recommandâmes très-particulièrement à son Supérieur Général de l'affermir dans les
 bon

bons sentimens où il nous paroïssoit être, de veiller sur toutes ses démarches, & sur tout de rompre les liaisons qui pourroient le détourner de la verité, & le précipiter dans l'erreur.

Mais le jugement favorable que nous avons porté de la soumission du Fr. le Courayer, la consolation qu'elle nous avoit donnée, se sont évanouïes à la lecture de sa Lettre, datée de Paris du 12. Janvier dernier, & qui ne nous a été rendue que le 29. de ce même mois, par laquelle il nous apprend la démarche scandaleuse qu'il alloit faire, & que nous voudrions ensevelir dans un éternel oubli.

Nous ne revelons point ici l'air de hauteur & de mépris avec lequel il traite les Evêques, les Théologiens Catholiques, & en general tous ceux qui sont oppolez à ses sentimens.

Le principal objet de sa Lettre est de désavouer le témoignage que nous avons rendu de sa soumission pour nous faire honneur, dire: » il, de sa conversion.

Il est vrai, Mes très-chers Freres, que nous n'avons pas soupçonné le Fr. le Courayer de vouloir nous surprendre, dans une déclaration qu'il nous presentoit avec des protestations de la soumission la plus sincere.

Persuadez donc, comme il nous en assuroit, qu'il condamnoit avec sincerité toutes les erreurs que nous avons condamnées, & les expressions de ses Ouvrages qui expriment ou qui favorisent ces mêmes erreurs, nous l'avons crû revenu de ses égaremens, & nous en avons rendu témoignage, non pour nous faire honneur de sa conversion, mais pour lui faire honneur à lui-même d'une soumission, qui réparoit le scandale qu'il reconnoissoit que ses Livres avoient excité, & dont il nous marquoit sa douleur.

Au.

7 Aujourd'hui qu'il découvre son peu de sincérité, qu'il ne se contente pas, comme il avoit fait dans sa première Lettre, d'excuser ses intentions, qui n'ont point été l'objet de notre censure; mais qu'il entreprend de justifier ses Ouvrages si justement condamnés: que contre les termes de sa déclaration, il dit qu'il n'a point connoissance de s'être servi d'expressions favorables à l'erreur, » qu'il prétend n'avoir rien avancé dans ses écrits que de vrai, » que d'orthodoxe, que de conforme à la sainte Théologie, & à toute l'antiquité; & que » s'il a parlé du scandale que ses Livres ont excité, c'est un scandale pris & non un scandale donné: Nous avouons avec la même simplicité qu'il nous a trompez, & que nous avons eu trop bonne opinion de lui, en croyant & en attestant qu'il étoit véritablement soumis.

Il se plaint encore, que pour lui attribuer des erreurs qu'il n'a jamais soutenues, nous avons tronqué ses passages, détourné leur vrai sens, exposé ses opinions sans exactitude.

Pour le confondre, il n'y a qu'à lire ses Livres; aussi notre consolation est que tous les Théologiens, que les propres Confreres de ce Religieux qui ont lû ses Ouvrages & notre Instruction, ont vu par eux-mêmes qu'il n'y a pas un seul de ses passages qui ait été tronqué ou pris dans un sens détourné, qu'il n'y a pas une de ses propositions qui ne soit exposée dans ses propres termes & avec une exacte fidélité.

Enfin il proteste encore qu'il condamne les erreurs que nous avons censurées: mais comment concilier cette condamnation avec l'opiniâtreté qu'il fait paroître pour défendre des Ouvrages qui enseignent si clairement ces mêmes erreurs, & qui ont excité par cette raison le

le zele des Evêques , & l'indignation de tous les Théologiens Catholiques ?

S'il s'agissoit en effet de quelque proposition qui lui fût échappée , d'expressions obscures , équivoques , entendues différemment par les Lecteurs , en reconnoissant qu'il s'est mal expliqué , il auroit un prétexte pour dire , que si l'on a censuré ses propositions dans un mauvais sens , il ne s'en est jamais servi que dans un sens orthodoxe ; mais les erreurs que l'on reprend dans les Ouvrages du Fr. le Courayer , & qu'il renouvelle en partie dans sa dernière Lettre , sont-elles de cette nature ?

Il s'agit d'un système lié & suivi , de propositions énoncées clairement , repetées plus d'une fois , établies en Theses , qu'il tâche de prouver dans des chapitres entiers. Il s'agit d'erreurs évidentes , prises & entendues dans le même sens par tous ceux qui ont lû ses Ouvrages , erreurs si palpables , que tant qu'il voudra justifier les Livres qui les enseignent , personne ne pourra penser qu'il condamne ces erreurs de bonne foi , & qu'il ne les croit pas dans son cœur.

Plaise à Dieu que la première chute de ce Religieux ne soit pas suivie d'une seconde encore plus funeste ; & qu'après avoir abandonné sa Profession , il ne soit pas assez malheureux pour renoncer à sa Religion. Mais après la démarche qu'il a faite , & le desaveu qu'il vient de donner de sa soumission , ne devons-nous pas être plus allarmez sur son état , qu'il ne l'est lui-même ? Pouvons-nous être rassurez par la parole qu'il donne de demeurer inviolablement attaché à l'unité Catholique ? La terre qu'il habite , l'attachement qu'il conserve pour des Ouvrages remplis d'erreurs , ses préventions en faveur de la Doctrine des Anglois ,
le

le titre d'Eglise de Jesus Christ qu'il paroît donner encore à celle d'Angleterre, séparée de l'Eglise Romaine par le Schisme & par l'Herésie, font appréhender avec raison qu'il ne soit prêt de s'y unir tout-à-fait.

Plus il est exposé, plus nous craignons pour lui, plus il doit être l'objet de nos prieres & des vôtres.

Mais en priant pour lui, Mes très-chers Freres, nous vous conjurons de faire de sérieuses réflexions sur un si triste exemple : Que ceux donc d'entre vous qui sont les plus éclairés & les plus instruits tremblent pour eux-mêmes, selon le précepte de S. Paul, qu'il se défient de leurs propres lumieres, qu'ils craignent les routes nouvelles, & les opinions singulieres, mais sur tout qu'ils soient en garde contre le deffaut de subordination, & la licence qui regnent aujourd'hui dans les esprits, source funeste des plus grands malheurs, & des excès qu'un Théologien Catholique doit le plus redouter. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiepiscopal le 15. Février 1728. &c.



A S. A. S. MADAME LA PRINCESSE
D E C O N T Y, la jeune.

Illustre rejetton des plus Augustes Rois,
En qui mille vertus éclatent à la fois ;
Digne objet de nos vœux , vertueuse Princesse,
Qui joins à la naissance une rare sagesse ,

Et

694 MERCURE DE FRANCE.

Et qui peus te vanter de devoir ta grandeur ,
Moins à l'éclat du sang , qu'aux sentimens du
cœur ,

Déjà prêt à tracer d'un pinceau téméraire ,
De ces hautes vertus un éloge sincère ,

Je sens ma main tremblante , & c'est avec
raison :

Un tel honneur n'est dû qu'aux enfans d'A-
pollon.

Il faudroit pour répondre à l'ardeur qui m'en-
traîne ,

C'être abreuvé long-temps des Eaux de l'Hipo-
crene.

Jeune & trop foible encor , l'Aiglon auda-
cieux ,

Doit-il du premier vol se guinder vers les
Cieux ;

Il faut régler ses pas avec plus de prudence ,

Et ne se perdre point par trop de confiance.

Mais pourquoi m'effrayer ? quel que soit mon
projet ,

Le succès est certain dans un si beau sujet.

Ne vous alarmez plus , Muse ingrate & trem-
blante ;

Le Champ est des plus beaux , la moisson abon-
dante ;

Vous n'avez pas besoin de former par vos traits

Un

Un Tableau de Vertus qui n'exista jamais ;
 Emprunte qui voudra des couleurs étrangères ,
 Pour étaler aux yeux des brillantes chimères ,
 Je ne veux rien devoir à l'éclat d'un grand
 nom ,

La vertu que je chante est mon seul Apollon.
 Oüi , Princesse, en toi seule il faut chercher ta
 gloire ,

Pourquoi de tes Ayeux rappeler l'histoire ?
 Et louer un mérite où tu n'as point de part :
 L'éclat de la naissance est l'effet du hazard.
 Ces Eloges forcez n'ont rien que d'insipide ,
 Pour un cœur où l'on voit un mérite solide.
 Ainsi sans m'arrêter à des objets divers ,
 A tes seules vertus je consacre mes Vers,
 Mais prêt à commencer, je sens que je ba-
 lance ,

Le respect malgré moi, vient m'imposer si-
 lence ,

Et je vois à regret que mon foible Pinceau ,
 N'est pas fait pour tracer un si riche Tableau.

Allez , ma Muse , allez , laissez croître vos
 forces ,

Résistez pour un temps à ces douces amorces ;
 Ne pouvant rien de plus , bornez-vous à des
 vœux ;

L'objet

L'objet qui les ressent est un cœur genereux.

Quel azile est plus seur ! cette auguste Princesse,

En faveur d'un grand zele , excuse la foiblesse ;

Elle supplée à tout , & des vœux impuissants ,

Dans ses adorateurs lui tiennent lieu d'encens,



Comme l'on a été averti que les *Protès Verbaux d'Autun*, au sujet desquels il y a eû des Remarques imprimées dans le premier volume du *Mercur* du mois de Décembre dernier, ont été envoyées dans toutes les principales Villes du Royaume, on n'a pas crû devoir les réimprimer dans le *Mercur* ; mais au lieu de cela on a crû devoir communiquer au Public la copie d'une Lettre d'un des plus celebres Ecrivains de Bourgogne, touchant les difficultez qui se sont élevées autrefois sur les Reliques de S. Lazare. L'Auteur qui est encore plein de vie n'en a pas donné la date ; mais il paroît l'avoir écrite peu de temps après que le second volume des *Memoires* de M. de Tillemont parût, c'est-à-dire l'an 1695.

LETTRE

LETTRE de M. Bocquillot, Chanoine de l'Eglise d'Avallon, à M. de Tillemont, Auteur des Memoires sur l'Histoire Ecclesiastique.

JE vous ai écrit, Monsieur, qu'on ne prétend point avoir dans l'Eglise Cathedrale d'Autun, toutes les Reliques de S. Lazare, comme vous l'avez dit dans votre Histoire, * sur la foi de M. de Launoy, que nous prétendions avoir dans notre Eglise Collegiale d'Avallon, une partie du Crâne, & que ce qu'on avoit du Chef à Autun étoit une autre partie que celle-là. J'ai prié depuis M. notre Grand-Vicaire, qui est aussi Grand-Archidiacre d'Autun, de me dire quelle est la partie du Chef de S. Lazare qu'ils ont à leur Cathedrale. Voici sa réponse : *La partie du Chef de S. Lazare que nous avons dans la Cathedrale, est tout le devant de la tête jusqu'au sommet.* C'est donc un fait certain que celui que je vous ai avancé dans ma Lettre, que notre Relique de S. Lazare ne se contrarie pas avec celle d'Autun.

Je voudrois bien pouvoir vous donner des preuves aussi certaines que celle-là de la verité de notre Relique, & de celle

* Tom. 2. p. 37.

d'Autun. Mais bien loin d'en trouver de certaines, je n'en ai pû trouver de probables jusqu'à présent, sinon la Tradition de nos Eglises depuis six siècles au moins. J'espérois trouver quelque Titre parmi les Papiers du Procès que nos Prédecesseurs ont eu sur ce sujet avec le Chapitre de la Cathédrale d'Autun, mais je n'y ai rien trouvé qui me contente. Je ne laisserai pas néanmoins, Monsieur, de vous écrire tout ce que j'ai appris de cette affaire par la lecture de toutes les Pièces du Procès, excepté de quelques-unes qui sont rongées & déchirées, de telle sorte qu'il n'est pas possible de les déchiffrer.

Louïs XI. étant tombé malade, eut recours, comme on sçait, à tous les Saints dont les Reliques étoient celebres de son temps pour obtenir sa guérison. Il fit quelques présens à notre Eglise d'Avallon, à cause de la Relique de S. Lazare que nous y avons, & qu'on y venoit révérer de fort loin en ce temps-là. Le Chapitre d'Autun en eut de la jalousie, & commença à publier qu'il n'y avoit de Relique de S. Lazare que dans leur Eglise Cathédrale, & que le Chef que disoit avoir le Chapitre d'Avallon, n'étoit pas le Chef de S. Lazare. Le Roi ayant appris cette contestation, ordonna aux Grands-Vicaires d'Autun d'éclaircir cette affaire. Le Cardinal

Adinal Rolin , Evêque d'Autun , étoit pour lors à Rome : Ces deux Vicaires Generaux , dont l'un étoit Evêque d'Avennes , & l'autre Official , partirent d'Autun le 24. Juin 1482. pour venir à Avallon visiter la Relique de S. Lazare , & les titres sur lesquels on pouvoit croire qu'elle fût de S. Lazare. Le 2. Juillet suivant , ils retournent à Autun pour y faire la même chose. Cette visite faite , ils assignent les Chanoines d'Autun & ceux d'Avallon , à comparoître devant eux dans le Château de Lucenay , (à trois lieues d'Aurun , & à 13. d'Avallon ,) le 12. du mois de Juillet , pour y apporter les Titres & Papiers concernant ledit Procès , & être jugez définitivement. Ceux d'Aurun comparoissent à jour nommé , par leur Chantre & plusieurs Chanoines ; & ceux d'Avallon , par un Clerc de leur Eglise , chargé de leur Procuration , pour demander qu'il fût sursis à une affaire si importante , & tout le temps dont ils avoient besoin pour chercher les Titres , Papiers , ou autres enseignemens qu'il leur étoit impossible de trouver , & de fournir en si peu de temps , ou pour s'opposer à ce qui se feroit si précipitamment à leur préjudice , pour en appeller ensuite.

Les Commissaires pressiez , comme ils le disent , par les Chanoines d'Autun ,

C ij n'eurent

35611

n'eurent aucun égard aux remontrances des Chanoines d'Avallon. Ils donnerent une Sentence définitive, dans laquelle ils déclarent que le Chef de S. Lazare repose tout entier dans l'Eglise Cathedrale d'Autun, à la réserve de la mâchoire inferieure qu'ils n'y ont point trouvée, & non pas dans l'Eglise d'Avallon; deffendant aux sieurs Chanoines du Chapitre d'Avallon, sur peine de suspension & d'interdit, d'exposer à l'avenir leur Relique prétendue, d'en parler en public ou en secret comme d'un os de la tête de S. Lazare; & au Peuple dudit Avallon & d'ailleurs, de réverer cette Relique prétendue, sous peine d'excommunication. Il semble que dans l'énoncé de la Sentence, les Juges oublient ce qu'ils viennent de dire dans le Procès Verbal de visite qui l'a précédé; sçavoir, qu'ayant visité à nud la Relique d'Autun, ils avoient vû & montré aux assistans la face entiere, les trous où étoient les yeux, les narines, neuf dents dans la mâchoire d'enhaut & la nuque du cou. Pourquoi ne pas montrer le crâne s'il y étoit, ou n'en pas faire mention comme du reste? C'étoit de cela qu'il s'agissoit principalement; il falloit donc le faire remarquer plus que le reste, & ne pas se contenter de dire en gros que la tête y étoit entiere, & entrer ensuite dans un détail qui en fait douter.

Appel de la Sentence au Parlement de Bourgogne par le Chapitre & les Habitans d'Avallon. La raison de cet appel au Tribunal Laïque, fut que Jean Babillein, Evêque d'Avennes, le premier des Grands-Vicaires, disoit avoir agi par ordre du Roy. Soit que le Cardinal Rollin, notre Evêque absent, n'approuvât point ce qui s'étoit fait sous son nom, soit pour d'autres raisons que j'ignore, cette Sentence ne fut pas executée tant qu'il vécut. Au contraire, le 15. Février 1483. les Chanoines d'Autun & d'Avallon firent une transaction dans le Chapitre même d'Autun, par laquelle ceux d'Avallon comparant par leur Doyen & un Chanoine, chargez de Procuration, reconnoissent avoir eu tort d'appeller de la susdite Sentence au Tribunal Laïque, offrent de payer à M^r d'Autun cent livres pour les frais de l'appel, & les décharger de tout événement, moyennant quoi lesdits sieurs d'Autun consentent que chacune des Parties demeurera paisible dans ses droits, comme ils étoient avant la Sentence. Il paroît par un Acte donné par un Notaire du même jour, depuis la transaction, que lesdites Parties avoient témoigné réciproquement du chagrin de ce qui s'étoit passé qu'ils s'en repentoient, & vouloient vivre à l'avenir en paix & en concorde, com-

me ils avoient fait auparavant , sans rien innover. Après quoi Jean Rollin, Chanoine d'Autun, & d'autres de ses Confreres, dirent : *Maudit soit le premier qui encommencera tel Procès*, & tous les autres, tant d'Autun que d'Avallon, répondirent, *Amen, amen* ; de quoi ceux d'Avallon demanderent Acte.

Le Cardinal, tant qu'il vécut, ne fit point executer la Sentence de ses Vicaires Generaux, soit qu'il desapprouvât ce qu'ils avoient fait, comme il y a beaucoup d'apparence, soit à cause de la transaction passée depuis. Bien-loin de punir notre Chapitre, comme il l'auroit dû faire, s'il l'avoit cru coupable, il fit une fondation très-considerable avant sa mort. Mais après son décès, arrivé en 1483. un Official d'Autun, (il n'est pas dit si c'est le Siege vacant, & l'Evêque n'est point nommé,) un Official d'Autun, dis-je, rendit une Sentence, par laquelle il déclaroit les Chanoines d'Avallon avoir encouru la suspension & l'interdit, & les Habitans de ce lieu l'excommunication, pour avoir contrevenu à la premiere Sentence rendue contre eux. Cette seconde Sentence est du 26. Août 1489. Elle fut signifiée & affichée à Avallon le 29. du même mois. Le Chapitre y fit opposition, & en appella à la Métropole. Aubert de Jaucourt,

court, Seigneur du voisinage, dont les Ancêtres & lui-même ont fait de grandes fondations dans notre Eglise, & tous les Habitans d'Avallon en appellerent au Parlement de Bourgogne. L'appel des uns & des autres fut reçu dans les deux Cours. Nous avons des Enquêtes faites par des Conseillers du Parlement de Dijon, sur les lieux & dans le voisinage. Mais les dépositions qu'elles contiennent n'aboutissent qu'à dire, que de toute ancienneté on a révééré à Avallon le Chef de S. Lazare, que le jour de la Fête de S. Lazare, le premier Septembre, & celui de la Translation de sa Relique le 30. Avril, ont toujours été celebres par le concours des Peuples, non-seulement des environs, mais encore des Provinces éloignées.

Les deux Chapitres plaidoient cependant à la Cour Métropolitaine. Je ne vois dans toutes les Ecritures produites de part & d'autre, que des preuves pareilles : Le Portail de leurs Eglises, des Tapisseries, leurs Legendes, leurs Martyrologes. Je ne vois pas même que les Chanoines d'Aurum aient marqué l'époque de leurs Reliques, ni de qui ils les avoient reçues. Ceux d'Avallon marquent ces deux choses. C'est en l'an 1000. qu'ils l'ont reçue, & c'est Henry I. Duc de Bourgogne qui la leur a donnée,

704 MERCURE DE FRANCE.

Il est vrai qu'ils font de cet Henry un Empereur : mais cette confusion est pardonna-
ble , parce que Henry I. Empereur étoit
proche de ce temps-là, & possédoit le Com-
té de Bourgogne & la Bourgogne Transju-
rane ; ce que nos vieux Chanoines ne dis-
tinguoient pas bien. Moi-même je m'y
étois aussi trompé d'abord dans la der-
niere Lettre que je me suis donné l'hon-
neur de vous écrire ; mais une lecture plus
exacte de notre Histoire de Bourgogne,
m'a redressé sur cela.

Depuis la lecture que j'ai faite des Pie-
ces dont je viens de vous parler , j'ai par-
couru plusieurs de nos anciennes fon-
dations. Dans la plûpart de celles que j'ai
vûës depuis l'an 1482. en remontant jus-
qu'à 1173. notre Chapitre & notre Eglise
se sont toujournommez, *le Chapitre &
l'Eglise N. D. & S. Lazare d'Avallon...*
Il y a une pierre au Frontispice de notre
Eglise qui le fait de l'an mil , sans chiffres.
Mais je ne suis pas assez bon connoisseur
pour oser assurer que la Figure de S. La-
zare en Evêque , qui est au-dessus de cette
pierre, soit de cette date. Elle paroît nean-
moins aussi ancienne que le reste du Por-
tail. La Remarque de M. de Launoy , sur
Honorius , Prêtre d'Autun , qui dans un
Sermon sur les Rameaux, donne la qualité
d'Evêque de Cypre à S. Lazare , & ne
parle

parle d'aucune Relique de lui dans ce Discours, me retient tout court. Cependant cela porte à conclure plutôt contre Autun que contre Avallon. Car le Diocèse d'Autun étant d'une grande étendue, il n'est pas étonnant qu'un Solitaire comme Honorius, (c'est le seul nom qu'il se donne) ignorât ce qui étoit à Avallon, & il seroit ridicule d'imaginer qu'il ignorât ce qui étoit dans la Cathedrale d'Autun même, & encore moins le Titre de cette Eglise, si dès-lors elle avoit porté le nom de S. Ladre ou Lazare. Honorius vivoit en 1120. *Jusqu'ici c'est la Lettre de M. Bocquillot.*

Les contestations sur les Reliques des Saints ne sont pas rares dans l'Histoire Ecclesiastique. Sans sortir de la France, on en a vu de nos jours à Amiens, sur S. Firmin le Confesseur, en Auvergne, sur la Relique de S^r Thecle : anciennement à Lyon, sur le Corps de S. Chaumont, Archevêque, à Bourges & à Lizieux, sur celui de S. Ursin. A Auxerre, sur les Reliques de S. Amateur, Evêque, à Noyon, sur celles de saint Eloy, &c. Ces Procès ne se terminent ordinairement qu'après de longues recherches, auxquelles il est bon d'inviter le Public éclairé, en lui donnant communication de toutes les Pièces produites pour & contre.

C v LA



LA MUSE REELLE,

à *Mad^{lle} Chevalier.*

JUSQUES à quand chez la Gent poétique,
 Muses & Dieux seront-ils en crédit,
 Et verrons-nous leur culte chimérique,
 Souïller les Vers qu'enfante notre esprit ?
 L'erreur chez nous a-t-elle donc prescrit ?
 Lorsqu'à rimer, notre cerveau s'applique,
 Faut-il congé de ces Dieux expirans ?
 Et tout Poète, en Chevaliers Errans,
 Doit-il créer dans sa verve insensée,
 Dames en l'air pour guider sa pensée ?
 D'un joug si vain je prétens m'affranchir.
 Sous le vrai seul mon esprit veut fléchir.
 Mais, dira-t-on, c'est un antique usage,
 D'invoquer Muse en poétique Ouvrage,
 Qui par ce tour, prend soin de s'annoncer.
 Usage soit ; je n'y veux renoncer.
 En mes Ecrits, Muse fera fêtée,
 Non, Muse vaine, à plaisir inventée,
 Mais, Muse enfin, habitant ces Climats,

Et

Muse brulant d'une celeste flamme ,
 Et dont l'œil peut contempler les appas.
 C'est-là l'objet que ma verve reclame :
 C'est vous , Iris , vous qui des doctes Sœurs ,
 Réünissez les charmantes douceurs.
 Muses , dit-on , font jeunes , chastes , belles :
 En tous ces points vous cadrez avec elles ,
 En tous ces points , comme dans le sçavoir ,
 Que d'inspirer on leur donne pouvoir.
 Certes en vous , comme en un sûr azile ,
 L'Art & le Goût ont élu domicile ;
 Et pour jamais à vos loix sont soumis :
 Car tout ainsi qu'aux filles de Mémoire ,
 Au temps jadis Jupin les a transmis ,
 Un Pere illustre & jaloux de leur gloire ,
 A votre zele , Iris , les a commis :
 Or faites donc que chacun d'eux m'éclaire ,
 Durant le cours d'un sentier épineux ,
 Et montrez-vous en couronnant mes vœux ,
 De mes Ecrits la Muse Tutelaire.

Tanevot.

Cvj CE



CEREMONIE faite à Neufchâtel,
& Discours prononcez, &c.

*Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville,
le 12. Février 1728.*

NOus voyons souvent, Messieurs, dans vos Mercurus, diverses Relations de Reception & d'Installation, &c. Si vous croyez que nous n'ayons pas ici nos ceremonies, vous vous trompez, & vous ferez peut-être bien aises de détromper le Public, en lui apprenant que parmi les Suisses & leurs Alliez, il y a des gens d'esprit & de goût, lesquels sans un grand apparat de paroles, ont une éloquence simple & naturelle, dont ils sçavent faire usage dans les occasions. Les Discours que je vous envoie, précèdent d'une petite Relation, ont été prononcez par des personnes très-estimables par leur mérite personnel : leur réputation ne se borne pas dans l'étroite étendue de notre Etat, elle est connue en France & très-bien soutenue par M. Chambrier, aujourd'hui Ministre du Roi de Prusse, auprès du Roi. C'est le digne fils de M. le Maire-Chambrier, qui vient de quitter volontairement sa Charge, de la maniere &c.

avec

avec les cérémonies que vous allez voir.

Hier sur les 11. heures du matin, M. de Froment, notre Gouverneur, à la tête du Conseil d'Etat, s'étant rendu dans le grand Poêle de notre Château, où étoit presque toute la Ville & plusieurs personnes de la Campagne; M. Brun d'Oleyre, accompagné de ses Parens, & à la tête du Conseil de Ville, qui s'y étoit rendu en Corps, dit à M. le Gouverneur, que le Roy de Prusse, son Maître, l'ayant honoré d'un Brevet de Maire, il le supplioit d'en ordonner la lecture, ce qui ayant été fait, on fit la lecture du serment accoutumé, qu'il prêta entre les mains de M. le Gouverneur, après lequel il fit son Compliment, qui fut suivi de celui de M. le Banneret, au nom du Conseil de Ville; après quoi M. d'Oleyre, accompagné de deux Conseillers d'Etat & de ses principaux Parens, se rendit en sa Maison, au-devant de laquelle il trouva la Compagnie des Grenadiers de cette Ville, qui le salua par différentes décharges & par d'autres marques d'honneur.

M. d'Oleyre donna ensuite un superbe dîner au Conseil de Ville, dans l'Hôtel de Ville même, où se trouverent avec ses principaux Parens, M. le Gouverneur & les plus considérables personnes de l'Etat;

716 MERCURE DE FRANCE.

l'Etat ; pendant que l'on buvoit les santez, les Grenadiers faisoient des décharges.

Après le dîner, qui dura jusqu'à cinq heures du soir, la Compagnie se rendit chez M. d'Oleyre, qui fit servir du Caffé, &c.

Sur les sept heures, les Grenadiers monterent sur le Lac, dans une Barque, qui mouilla à la demi-portée du fusil du Port, vis-à-vis la Maison de M. d'Oleyre : il y avoit dans la Barque une bande de Violons, des Joüeurs de Cors & d'autres Instrumens, lesquels alternativement avec les Tambours, se firent entendre & ne furent interrompus que par plusieurs décharges des Grenadiers, pendant que dans deux autres Bateaux, on tira un Feu d'artifice. Ce Divertissement finit à dix heures du soir, & les Grenadiers se retirèrent après avoir salué leur Banneret par une décharge. Les Violons se rendirent chez M. d'Oleyre, où le gros des Conviez jouïoit, & le reste dansoit avec les Dames ; la Compagnie ne se sépara qu'à deux heures du matin.

DIS-

*DISCOURS de M. Chambrier, Maire
de Neufchâtel, au Conseil de Ville.*

MESSIEURS de ce noble & vertueux Conseil,

» J'ai prié M. le Maître, Bourgeois, de
 » vous faire assembler ce matin pour un
 » sujet que je ne puis vous exprimer sans
 » douleur. Je viens vous apprendre qu'au
 » sortir d'ici, je vais déposer ma Charge
 » de Maire de cette Ville, & vous faire
 » à cette occasion mes plus tendres adieux,
 » vous renouveler les assurances de mon
 » attachement constant aux légitimes in-
 » terêts de la Bourgeoisie, de ma plus par-
 » faite estime pour ce Corps en général,
 » & de mon amitié la plus sincère pour
 » chacun de vous, Messieurs, en parti-
 » culier.

» Quand je fais reflexion que j'ai passé
 » plus des deux tiers de ma vie avec vous
 » & dans vos Assemblées; que j'ai con-
 » tribué à vous placer tous dans ce Corps,
 » si j'en excepte M. le Maître, Bourgeois,
 » Varnod; que j'ai passé par vos princi-
 » pales Charges avec beaucoup d'agré-
 » mens pour moi; que j'ai exercé parmi
 » vous pendant vingt-sept ans entiers qui
 » expirent aujourd'hui, la Charge de Maire
 » de cette Ville, sans que durant tout ce
 » temps

712 MERCURE DE FRANCE.

» temps-là il soit arrivé par moi aucun
» incident qui ait troublé l'union entre
» la Seigneurie & vous ; & enfin que j'ai
» eu part à votre estime , à votre confiance
» & à votre affection. Tout cela me lie
» à vous d'une manière si intime & si
» forte , que je ne puis aujourd'hui m'en
» séparer sans en être touché jusques au
» fond du cœur.

» Je vous avoüerai que j'ai eu beaucoup
» de peine à m'y résoudre , & qu'il a fallu
» des motifs bien pressants pour m'y déter-
» miner ; mais , Messieurs , ayant fait at-
» tention sur mon âge déjà avancé ; &
» qu'il est de la prudence chrétienne de
» mettre quelque intervalle entre les affai-
» res du siècle & la mort , j'ai crû devoir
» me décharger de mon emploi de Maire
» de cette Ville , à quoi j'y ai été d'ailleurs
» puissamment porté par la considération
» du digne Successeur qu'il a plû au Roi , à
» ma très-humble prière , de nommer , en
» la personne de M. le Conseiller Brun
» d'Oleyre , Successeur , selon mon cœur ,
» un autre moi-même , & qui a toutes
» les qualitez nécessaires pour remplir di-
» gnement la Charge que je vais lui re-
» mettre. Vous connoissez , Messieurs , les
» sentimens pour la Ville & la Bourgeoisie :
» il en a soutenu les droits avec tant de
» zele , de capacité & de réputation , que
» je

» je ne crois pas que Sa Majesté eût pû
 » choisir une personne qui vous soit plus
 » agréable & plus chere que M.le Conseil-
 » ler Brûn d'Oleyre. Aimez-le donc , Mes-
 » sieurs , donnez-lui toute votre confiance
 » & vous le trouverez de son côté le mê-
 » me qu'il a toujours été à votre égard.
 » Rien de plus convenable au bien de la
 » Ville & à votre mutuelle satisfaction
 » que cette bonne intelligence. Il est très-
 » aisé de concilier les interêts du Roi avec
 » ceux de la Ville , il ne faut pour cela
 » que rendre à chacun ce qui lui appar-
 » tient.

» Je ne m'apperçois pas , Messieurs , que
 » je vous entretiens peut-être trop long-
 » temps , mais vous parlant aujourd'hui
 » pour la dernière fois en qualité de Mai-
 » re , j'ai de la peine à me séparer de vous ;
 » je finis donc en vous rendant mille &
 » mille graces des sentimens d'estime , de
 » confiance & d'amitié que vous m'avez
 » marquez pendant tout le temps de mon
 » Ministère , je n'en perdrai jamais le sou-
 » venir , & je vous en demande très-ins-
 » tamment la continuation, comptez sur un
 » retour sincere de ma part : que si je ne me
 » trouve plus désormais dans vos Assem-
 » blées , mon cœur y sera toujours présent ;
 » & mes vœux pour l'heureux succès de
 » vos délibérations & pour la prospérité
 » de

714 MERCURE DE FRANCE.

» de la Bourgeoisie, ne finiront qu'avec
» ma vie.

» Recevez enfin, Messieurs, d'aussi bon
» cœur que je vous les donne, les assu-
» rances de ma plus parfaite consideration,
» de toute mon estime & de mes très-
» humbles services.

*DISCOURS de M. Brun d'Oleyre,
prononcé après avoir prêté serment de
Maire de la Ville de Neufchâtel.
adressé à M. le Gouverneur.*

MONSEIGNEUR,

» Il seroit peut-être plus à propos de
» reconnoître par un respectueux silence
» que par des paroles, l'honneur qu'il a plu
» à Sa Majesté de me faire; mais je ne puis
» refuser à la plénitude de ma reconnois-
» sance la très-humble protestation que
» j'ai l'honneur de faire à V. G. & à
» M^{rs} du Conseil d'Etat, que je ne cesse-
» rai jamais d'être animé du desir de rem-
» plir dignement la Charge qui m'est con-
» fiée, que mon zele pour le service du
» Roi & pour le bien public, sera tou-
» jours la regle de mes actions, & pour
» tout dire, en un mot, que je ne né-
» gligerai rien pour marcher sur les tra-
» ces de l'excellent & très-digne Magistrat
» dont

» dont je dois remplir la place. C'est dans
 » ces dispositions , M. d'un attachement
 » inviolable à mes devoirs & à mes obliga-
 » tions , que j'entrerais dans les fonctions
 » de la Charge dont je viens d'être revê-
 » tu , quelques pénibles qu'elles soient ,
 » aidé des vives lumieres de V. G. & de
 » M^{rs} du Conseil d'Etat ; secondé du zele
 » éclairé du Corps sur lequel je dois
 » présider , j'ose me flatter de remplir heu-
 » reusement ma carriere , & de mériter
 » l'approbation de notre Auguste Souve-
 » rain , en faveur duquel je fais les mê-
 » mes vœux , que les Romains faisoient
 » pour leurs Empereurs , en souhaitant
 » que ses jours soient heureux , & que le
 » Ciel veuille les prolonger , même aux
 » dépens des nôtres.

*DISCOURS de M. le Banneret ,
 adressé à M. le Gouverneur , au nom
 du Conseil de la Ville de Neufchâtel.*

MONSEIGNEUR ,

» Nous sommes agitez dans cette occa-
 » sion de mouvemens differens , en consi-
 » derant d'un côté que M. le Maire Cham-
 » brier , par l'abdication qu'il a faite de
 » la Charge de Maire , ne siégera plus à la
 » tête de la Justice ni dans le Conseil de
 » cette

716 MERCURE DE FRANCE.

» cette Ville , nous sommes penetrez d'u-
» ne vive douleur ; mais quand nous ré-
» flechissons , que M. le Conseiller Brun
» d'Oleyre vient de prendre sa place , &
» que c'étoit là le moyen le plus propre
» pour réparer notre perte , s'il étoit possi-
» ble , nous sentons le même plaisir que
» l'on trouve lorsqu'il se presente un se-
» cours dans un mal qui paroissoit sans
» remede.

» Ces differentes impressions , M. sont
» bien justes & bien naturelles.

» Nous perdons un grand Magistrat ,
» dont les lumieres , la droiture , la fer-
» meté & le desinteressement nous ser-
» voient de modele & de flambeau dans
» l'administration de la Justice.

» Pleins de reconnoissance & de respect
» pour lui , nous souhaitons que sa Char-
» ge ne finît qu'avec sa vie ; il nous quitte
» & c'est là ce qui fait le sujet de nos
» regrets.

» Dans cette situation , rien n'auroit été
» capable de nous consoler , si nous ne
» trouvions dans M. le Conseiller Brun
» d'Oleyre , une nouvelle source , dans
» laquelle nous pourrions puiser tous les
» secours que l'on peut attendre d'un Chef
» qui fera la gloire & le bonheur du Corps
» sur lequel il doit présider. Nous avons
» éprouvé sa pénétration & sa sagacité dans
» les

» les affaires les plus difficiles , nous avons
 » toujours admiré dans sa conduite la can-
 » deur & l'intégrité qui ne l'abandonnent
 » jamais , & nous sçavons , par une heu-
 » reuse experience , que nous avons part
 » à son affection. Ce sont-là les sujets de
 » notre joye & de nos esperances.

» Oûi , M. le Maire , nous osôns nous
 » flatter que vous allez suivre les traces de
 » M. le Conseiller Chambrier, votre Pré-
 » decesseur , & que dans ces dispositions
 » vous contribuerez efficacement à nous
 » conserver la bienveillance Royale , dont
 » Sa Majesté nous honore , à maintenir
 » cette Ville dans ses Privileges & dans ses
 » franchises , & à faire enfin regner par-
 » mi nous les loix & la justice. De notre
 » côté , M. nous vous demandons la grace
 » d'être persuadé que nous faisons des vœux
 » très-sinceres pour votre conservation &
 » pour votre prosperité dans le poste que
 » vous devez occuper , que nous ne man-
 » querons jamais à la consideration & au
 » respect qui sont dûs à votre personne &
 » à votre caractere ; & que nous ne cesse-
 » rons point enfin de faire nos efforts pour
 » mériter votre estime & votre confiance ,
 » que nous vous prions très-humblement
 » de nous accorder.

» C'est ainsi , M. qu'en nous acquittant
 » de tous nos devoirs à l'égard de M. le
 » Maire

718 MERCURE DE FRANCE.

» Maire , nous pōurons par-là même
» donner des preuves à S. M. de la par-
» faite reconnoissance avec laquelle nous
» recevons ce qui nous est aujourd'hui
» donné de sa part, aussi-bien que de notre
» fidelité pour son service & de notre pro-
» fond respect pour V. G. & pour Messieurs
» du Conseil d'Etat.

L'AMANT JALOUX RASSURÉ.

ENfin , après deux ans de troubles & d'al-
larmes ,

Amour , charmant Amour , tu viens tarir mes
larmes ;

Ou du moins , en ce jour , au comble de mes
vœux ,

Je n'en verserai plus qu'à force d'être heureux.

Aux pieds de ma Cloris , mon cœur , hélas !
trop tendre ,

Doutoit de son bonheur , ne pouvoit le com-
prendre ,

Et chaque jour en proie à de nouveaux desirs ,

J'étois à plaindre encor dans le sein des plai-
sirs.

Jaloux de mes bienfaits , jaloux de ma conf-
tance ,

J'ai craint de tout devoir à la reconnoissance.

Fuyez

Fuyez, soupçons cruels, & fuyez sans retour,
Mon triomphe est certain, je dois tout à l'A-
mour.

Non, je n'en doute plus, les yeux de cette
Belle,

Brillent des mêmes feux dont je brule pour
elle;

Son trouble, ses soupirs, ses transports, sa
langueur,

Bien plus que ses sermens, m'assurent de son
cœur.

Vous qui m'avez osé disputer la victoire,

Fiers Rivaux, devenez les témoins de ma
gloire !

Mais non, de mon bonheur je sens assez le
prix,

Je n'en veux pour témoins que mon cœur &
Cloris.

※※:※※※※※※※※※※※※:※※

MALADIE EXTRAORDINAIRE
par le grand nombre de Saignées.

MR Theveneau, Seigneur de Pal-
mery, Docteur en Medecine, de-
meurant à S. Sauge, Ville du Nivernois,
dont il est parlé à la page 1789. du Mer-
cure du mois d'Août 1727. est bien aise
de détailler un peu plus au long, quoique
suc-

720 MERCURE DE FRANCE.

succinctement, la maladie extraordinaire & nouvelle qui lui est tombée à traiter : il le fait d'autant plus volontiers, que le Public paroît avide de sçavoir les suites d'une maladie qui semble unique dans son espece. Il seroit charmé d'apprendre de sçavans Medecins, s'ils ont jamais vû quelque chose de semblable, & les secours qu'on pourroit donner à cette maladie.

Ceux qui souhaiteront s'instruire plus à fond, ou faire quelques questions sur cette maladie, n'auront qu'à s'adresser audit sieur Theveneau, il les satisfera le moins mal qu'il lui sera possible. Voici les termes dont il se sert :

Le 6. Septembre 1726. je fus appelé pour voir Marie Pannetier, femme d'Anne Gignol, Notaire & Huissier, demeurant à S. Sauge. Cette femme, âgée de 24. ans, étoit tombée dans un assoupissement letargique, avec privation de tous ses sens. Je lui fis donner le Tartre Emetique, qui une heure après fit son effet ; pendant les vomissemens, la Malade revint à elle, & je la crus guérie.

Deux heures après elle retomba dans le même assoupissement, dont elle ne put être tirée ni par une seconde prise de Tartre Emetique, ni par les Ventouses appliquées sur les épaules avec de profondes

fondes scarifications , arrosées avec le vinaigre , dans lequel on avoit dissout le sel avec le poivre. Je lui fis raser la tête à sec , & appliquer une calotte de Vescatoires , qui ne fit rien , non plus que deux lavemens avec la décoction de Nicotiane.

Dans cette extrémité , je lui fis ouvrir la veine du bras , & la saignée n'étant point achevée , la Malade qui étoit privée de l'usage de tous ses sens , revint à elle , & dit , qu'on la soulageoit beaucoup de la saigner.

Depuis cette première attaque d'assoupissement létargique , elle en eut encore plusieurs autres jusqu'au 15^e jour de sa maladie ; & elle fut toujours soulagée par la saignée & par l'usage de la barbe d'une plume à écrire , qu'on lui introduisoit , après l'avoir trempée dans l'huile d'olive , dans l'œsophage , ce qui lui fit rendre une quantité prodigieuse d'une pituite très-épaisse & gluante , qu'on entendoit se précipiter avec bruit du cerveau , dans le temps de l'accès.

Le 15^e jour de la maladie , il parut des convulsions qui ont duré jusqu'à présent , & dont l'usage de tous les Remedes que j'ai crû nécessaires , n'a pû la tirer ; la seule saignée m'a toujours réussi , & c'est depuis un an le seul secours qu'on donne à la malade.

D Les

722 MERCURE DE FRANCE.

Les convulsions dont je parle , ne durent (comme il est dit dans le *Mercuré cité*) qu'un moment , & sont suivies d'un sommeil létargique qui ne dure aussi qu'un moment. Après reviennent les convulsions , qui alternativement avec le sommeil , durent jusqu'à ce qu'on ouvre la veine : la veine ouverte cet accident se passe ; la Malade revient à elle , & reste plus ou moins de temps dans cet état de tranquillité.

J'ai crû qu'une maladie aussi extraordinaire , & dont je n'ay vû nulle part de descriptions , méritoit un nom particulier ; je l'ai appelée , *Spasmodi-soporeuse* , nom tiré de la qualité de la maladie.

Les convulsions sont plus ou moins fortes , & lorsqu'elles sont violentes , le sommeil qui les entre coupe est aussi plus profond , & il faut plus de sang pour faire revenir la Malade qu'à l'ordinaire. Ces convulsions ne sont qu'au bras , aux muscles du col & de la tête , qui se meut toujours de gauche à droite. Les muscles intercostaux & ceux du bas-ventre , sont aussi de la partie , & quelquefois dans le temps de l'accès , le ventre de la Malade se gonfle considérablement , quoiqu'il n'y ait rien à soupçonner d'hystérique.

La Malade dans le temps de l'accès ne fait aucunes contorsions , & les parties basses

baïles n'entrent point en convulsion ; elle n'a point d'écume à côté de la bouche , comme ceux qui sont travaillez de l'Epilepsie.

La Malade vit toujours & est journellement saignée , & je suis fort disposé à la faire saigner tant que durera la Malade & la maladie ; à moins que je ne sois assez heureux pour découvrir , soit par moi-même , soit par quelques Scavans , un remede propre , si ce n'est à guérir , du moins à éloigner les accès d'une telle maladie.

Si on laisse la Malade dans son accès long-temps sans la saigner , elle se trouve fatiguée à proportion du temps qu'elle a resté en cet état ; les convulsions vont toujours en augmentant , & après la veine ouverte , elle n'est pas si promptement revenue que quand on la laisse peu de temps sans la saigner , & il faut plus de sang. Il est même arrivé qu'ayant resté long-temps sans être saignée , elle a rendu du sang par une oreille , & plusieurs fois par la bouche , en vomissant après être revenue ; ce qui vient d'un gonflement considerable qui se fait des vaisseaux sanguins du cerveau , dont quelques-uns par ce trop long gonflement , avoient crevé dans ce temps-là.

La Malade depuis le 6. Septembre 1726.

D ij jusqu'au

724 MERCURE DE FRANCE.

jusqu'au premier Mars 1728. a été saignée par le sieur François de la Veine des Bordes, son Chirurgien, & quelques autres en son absence, 10199. fois. Je joins ici un mémoire du nombre des saignées qui ont été faites chaque jour. Si je me suis trompé dans l'addition que j'en ai faite, je certifie du moins ne m'être point trompé au nombre de chaque jour.

Il est juste de dire qu'une seule goutte de sang sortie de la veine, suffit quelquefois pour faire revenir la Malade; & comme le sang ne jaillit plus que très-rarement, il n'est pas difficile de comprendre qu'on soit maître d'en tirer aussi peu qu'on veut. Si-tôt que le Chirurgien a fait une ouverture à la veine du bras de la Malade, ceux qui sont auprès d'elle lui font la ligature, si-tôt qu'elle est tombée dans son accès spasmodi-soporeux; & ouvrant la playe, en tirent le sang nécessaire pour la faire revenir; tant que dure cette ouverture, on n'en fait point d'autre.

Le sang qu'on tire à la Malade, qui a été saignée par tout où on peut saigner, est très-épais, très-gluant, & il ne s'en sépare que peu d'une sérosité laiteuse & verjurée, souvent il ne s'en sépare aucune; il arrive pourtant quelquefois que le sang est très-fluide, & paroît comme une sérosité
sanz

1727.	1728.	1728.
Decembre	Janvier	Fevrier
1 26	1 33	1 28
2 35	2 36	2 18
3 50	3 32	3 20
4 26	4 24	4 32
5 28	5 38	5 40
6 24	6 29	6 55
7 14	7 28	7 26
8 47	8 32	8 28
9 22	9 51	9 38
10 26	10 21	10 22
11 40	11 26	11 27
12 22	12 32	12 28
13 26	13 40	13 31
14 15	14 50	14 20
15 36	15 36	15 30
16 20	16 24	16 45
17 15	17 37	17 17
18 17	18 60	18 19
19 37	19 61	19 25
20 32	20 20	20 37
21 44	21 32	21 30
22 34	22 7	22 44
23 26	23 20	23 45
24 24	24 32	24 55
25 28	25 26	25 29
26 22	26 28	26 35
27 18	27 23	27 40
28 36	28 40	28 30
29 36	29 32	29 43
30 35	30 31	
31 31	31 40	

2. 892 1021 837

des Saignées 10199 fois.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

sanguinolente, mais cela arrive rarement.

Pour donner une idée plus juste de la quantité du sang que j'ai fait tirer à la Malade, je l'ai fait peser devant moi chaque fois qu'on en a tiré, je l'ai pesé pendant trois mois de suite, & j'ai trouvé que la quantité de sang tiré est montée l'un des mois à une livre & un gros; le second mois, à une livre & une once; & le troisième mois, à une livre & demie; ce qui fait en tout trois livres neuf onces & un gros: la livre dont je parle, est de seize onces. Cela ensuite divisé également à chaque mois, fait pour chacun une livre trois onces & un scrupule.

Supposant pareille quantité de sang tirée chaque mois (ce que je crois assez juste) je trouve par cette supputation qu'on a tiré à la Malade en dix-huit mois vingt une livres, six onces & six gros de sang.

La Malade prévoit de quelques instans ses accès, & cela par un gonflement considerable des vaisseaux du cerveau qu'elle sent, & par un bouleversement de toutes ses parties.

La Malade dort très-rarement & mange très-peu; il faut dire qu'en santé elle dormoit & mangeoit peu, & dans l'état où elle est, cela a encore diminué.

Le 9. Octobre 1727. la Malade fut attaquée de *Catalepsie*. C'est une Mala-

D iij die

die rate , mais dont on trouve la description dans les Auteurs ; en cela bien différente de celle dont je parle , que je n'ai vûë décrite nulle part.

Notre Malade , privée de l'usage de tous ses sens , les yeux ouverts , la vûë fixe & la paupière immobile , étoit dans son lit comme une statuë couchée , le corps & les extrémités étoient d'une tension considérable. Je lui levai un bras qui resta dans l'attitude où je le mis ; ce qui m'engagea à en donner différentes à ses bras & à ses doigts & qu'ils conserverent longtemps , sans que j'apperçûsse le moindre mouvement non plus que dans une automate ou manequin de Peintre.

Je fis lever la Malade , & elle resta sur ses pieds , sans appui , dans l'attitude que je lui donnai , dont je fus le maître , parce que les articulations pouvoient , quoiqu'avec force , être muës.

Je la fis bien frotter avec des linges chauds & ensuite avec un mélange d'esprit de vin , d'Eau de la Reine de Hongrie , d'esprit de Lavande & d'huile d'olive ; pendant qu'on la frottoit , arriva son accès spasmodi-soporeux , & la saignée , remède ordinaire , rendit à la Malade la connoissance & la voix ; elle n'a eû qu'un accès de Catalepsie ; ses bras deviennent pourtant quelquefois tendus , &
restent

restent dans l'attitude où ils se trouvent ;
en lui tirant les bras & les doigts , cela se
passe.

*On instruira le Public des suites de cette
maladie & de ce qui arrivera de nou-
veau.*

XXXXXXXXXX:XXXXXXXXXX:XXXXXXXXXX

*SUR la femme d'un Officier, qui faisoit
des Recrues en l'absence de son mari.*

Vous faites des Soldats au Roy,
Iris , est-ce là votre employ ?
Pour vous en épargner les peines ,
Qu'Amour rassemble seulement ,
Tous ceux qu'il a mis dans vos chaines ,
Il va vous faire un Régiment.

J'y veux entrer , mais que l'argent
Ne soit pas mon engagement ;
Je n'ai pas l'ame mercenaire ;
D'un seul baïser faites les frais.
Enrôlé par ce doux falaire ,
Je ne deserterai jamais.

Mais n'allez pas pour m'accepter ,

D iij

▲

728 MERCURE DE FRANCE.

A la taille vous arrêter :

Petit ou grand , cet avantage ,

A la valeur n'ajoute rien.

C'est du cœur que part le courage ;

Quand on aime , on sert toujours bien.



LE Roy fait faire beaucoup de réparations & quelques changemens à Marly. On abat le vieux Chenil qu'on appelloit la Seigneurie de Marly, & on en bâtit un autre. On détruit ce qui s'appelle la Riviere de Marly , c'est-à-dire , la grande Cascade qui est vis-à-vis le Château, composée de 63. degrez de Marbre , mais on conserve le bas avec toutes les Figures, Animaux & Jets d'eau , & on met un gazon à la place , ce qui remédiera à l'inconvenient de la trop grande humidité que cette prodigieuse abondance d'eaux , & leur écoulement communiquoient au Château.

Comme cette Riviere ne subsistera plus que dans quelques Monumens consacrez à la gloire du feu Roy , qu'il nous soit permis de placer ici un morceau capable d'en éterniser la mémoire , & qui n'est pas commun ; quoiqu'il ne soit pas nouveau ;

veau; il interressera sans doute tous les Lecteurs d'un certain goût. Cette Piece fut d'abord composée en Vers Latins & elle tient un des premiers rangs dans les Oeuvres de M. l'Abbé Boutard, qui excelle en ce genre, & qui la traduisit ensuite en notre Langue, au temps de la paix de Riswick. Elle fut fort applaudie du feu Roy & de toute la Cour.

O D E,

Sur la Riviere de Marly.

A U R O Y.

Ambitieuses Nayades,
 Qui regnez dans ces beaux lieux,
 Par vos brillantes Cascades,
 Cessez d'enchanter mes yeux;
 Cessez d'occuper ma Lyre :
 A la Seine qui m'inspire,
 Je veux consacrer mes Vers;
 Et célébrer la puissance
 De l'Hercule de la France,
 Qui l'élève dans les airs.



Par une énorme Machine,*

* *La Machine de Marly.*

D v Forc

730 MERCURE DE FRANCE.

Forcé de changer son cours ,
 Le Fleuve monte & domine
 Sur les plus superbes Tours.
 Mais des Cieux quittant la voute ,
 D'un Roi qui regle sa route ,
 Il suit l'ordre souverain ;
 Et dans le fer qui l'enchaîne ,
 Tel qu'Alphée , il se promène ,
 Par un chemin souterrain.



Quand d'une Montagne aride ,
 L'Onde sort à gros bouillons ,
 J'admire un argent liquide ,
 Qui rejaillit des sillons :
 Le sein de la terre enfante
 Une * moisson plus brillante
 Que les Epics de Cérès.
 Déjà les vagues superbes ,
 Grossissent comme les Gerbes
 Que produisent nos guerets.



De ses gazons dépouillée ,

* Les Gerbes qui font la tête de la Rivière.

La

La Colline offre son dos ,
Et sur la Roche taillée ,
Reçoit l'écume des flots.
Dans cette route prescrite ,
La Seine se précipite.
Tel le Nil majestueux ,
Sur les prochaines Campagnes ,
Roule du haut des Montagnes ,
Ses torrens impetueux.



Il semble que la Nature ,
Sur le penchant du Côteau ,
Dresse parmi la verdure ,
Un riche * Théâtre d'eau :
Où s'élevant par étage ,
Les Ormeaux de leur feuillage ,
Etalent les ornemens ;
Où la Nymphé ingénieuse ,
D'une Scene ambitieuse ,
Forme les enchantemens.



Là suspendue elle admire ,

* Le Peristile.

D vj. Ces

732 MERCURE DE FRANCE.

Ces Jardins délicieux ,
Où Flore tient son Empire ,
Où se rassemblent les Dieux.
Elle y voit créer les Arbres ,
Les Moissons de Fleurs , les Marbres
Dont les yeux font éblouis :
Et croit que ces beaux Spectacles
Sont les étonnans miracles ,
Ou des Dieux , ou de Louis.



Elle paroît plus contente
Dans ces Vallons enchantez ,
Que de marcher triomphante .
Dans * la Reine des Citez :
Que de voir ces murs antiques ,
Ces augustes Basiliques ,
Sieges des Arts & des Loix ;
Et cent Monumens de gloire ,
Que la Paix & la Victoire
Ont consacrez à nos Rois.



Là du plus grand Roi du monde ,

* Paris.

En

Tu secondes les desirs ;
 Là tu fais servir ton Onde ,
 A ses innocens plaisirs..
 Soit que les Eaux souterraines ,
 Se transformant en Fontaines ,
 Animent ces Bois fleuris ,
 Soit que dans l'air suspenduës ,
 Elles imitent les nuës ,
 Et les couleurs de l'Éis.



Mais ta liqueur argentine ,
 Offre à mes yeux plus d'appas ,
 Quand du haut de la Colline ,
 Elle descend à grands pas..
 Jamais le limon, l'arene ,
 Ni des vents la froide haleine ,
 Ne troublent ton pur cristal..
 Une lumineuse glace ,
 Semble couvrir la surface :
 De ton superbe Canal.



Le Soleil sur ton rivage ,
 Se repose pour te voir ,



734 MERCURE DE FRANCE.

Et retrace * son image
Dans ton liquide miroir.
Là cet Astre aime à paroître,
Tel que Thétis le voit naître
De l'humide sein des Mers,
Lorsqu'il ouvre sa carrière,
Et partage sa lumière
Aux Peuples de l'Univers.



O Seine trop fortunée,
Qui des rayons du Soleil,
Est richement couronnée,
Triomphe en cet appareil.
Toutes les Nymphes, sans peine,
Te reconnoissent pour Reine,
Et par le bruit des Ruisseaux,
Que tant de * Monstres vomissent,
On diroit qu'ils applaudissent,
A la Déesse des Eaux.



Le Gange, l'Inde & le Tage,

* *Le Parelle.*

* *Les Monstres Marins de la grande Piece
Rocaillee.*

Qui

Qui roule l'or sur leurs bords ;
 N'ont plus sur toi l'avantage ,
 Par l'éclat de leurs trésors.
 Le Roi des Fleuves lui-même ,
 Orné de son Diadème ,
 L'Eridan est moins pompeux ;
 Et dans la voute azurée ,
 Jamais sa tête dorée ,
 Ne brilla de tant de feux.



Fidèle dépositaire ,
 Du brillant flambeau du jour ,
 C'est toi, de qui l'Onde éclaire
 Ce délicieux séjour.
 Là du pere de l'Aurore ,
 Sur les richesses de Flore ,
 Ton cristall répand les traits.
 Les vifs rayons qu'il renvoye ,
 Et de lumière & de joye ,
 Remplissent tout le Palais.



Mais tu dois être plus fiere ,
 Des honneurs dont tu jouis ,

Tu

736 MERCURE DE FRANCE.

Tu plais, heureuse Riviere,
 Moins au Soleil qu'à Louis.
 Dès qu'en étouffant la guerre,
 Cet Arbitre de la Terre,
 A terminé ses travaux:
 Le front couronné d'Olive,
 Il vient goûter sur ta Rive,
 Les doux charmes du repos.



*PRINCIPES pour transposer toute sorte
 de Musique, sans être obligé de con-
 noître ni le ton ni le mode.*

Un Diesis } précédant la note { l'éleve }
 Un Bmol } { la baisse }
 d'un demi ton; donc le Diesis & le Bmol
 se détruisent l'un l'autre.

Imaginez { 7. Diesis } de plus après la
 { 7. Bmol }
 Clé de la Musique à transposer pour chaque
 demi ton de transposition { plus haut }
 { plus bas }

L'octave-entiere reçoit la valeur de
 { 12. Diesis }
 { 12. Bmol } pour chaque degré que la Clé
 descend } donc pour détruire { 12. Diesis }
 monte } { 12. Bmol }
 il n'y a qu'à { baisser } la Clé d'un degré.
 { élever }

Donc toute transposition de Musique
 se

Pa

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

se fait par l'addition ou par la soustraction
des Dieux & des Bmols, ou par le chan-
gement des Clés.

Table pour trouver, &c.

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

CHANSON *impromptu*, faite à Barsac,
sur des paroles qu'avoit données à l'Au-
teur *Madame la Marquise du Roure*.

UN jour Cytherée,
S'en alloit toute éplorée,
En cherchant son fils ;
Je le perds, dit-elle ;
Ce petit Rebelle
Est sourd à mes cris ;
O Nymphes des Fontaines,
Parlez, qu'est-il devenu ?
Vous riez de mes peines ;
Inhumaines,
L'auriez-vous retenu ;
Un jour Cytherée, &c. *bis.*

Tous les jours il me quitte,
Il n'est point aux Cieux,
Biron, * vient, Grands Dieux !

*Mad^e la Marquise du Roure est fille de M. le
Duc de Biron.*

Biron,

738 MERCURE DE FRANCE.

J'hésite ,
Tout m'agite ;
Je vois mon fils dans ses yeux.
Un Jour Cythérée , &c.

J. B. P.



E N I G M E.

J'Ay des meres , dit-on , sans nombre :
Je prens l'Etre dans un lieu sombre ,
Où se fait pourtant bien du bruit ,
Sur tout près ou pendant la nuit.
Je ne sçai pourquoi je me niche
Avec tant d'ardeur chez le Riche ;
Las ! en spectacle à tout venant ,
Je m'y vois réduire au néant.
Rend-il tribut à la Nature ?
Plus grande est ma déconfiture.
A plus d'un usage le Roy
Me destine & se sert de moi ,
Chez lui mon plus bel appanage
Est la torture & l'esclavage ,
Prenons en gré ce traitement ,
Puisqu'il me prolonge une vie ,

Qu'un

Qu'un dur anéantissement
 M'auroit en moins de rien ravie.
 Une Etrangere de renom ,
 A sçû se parer de mon nom :
 De tout cacher est coutumiere ;
 Pour moi je mets tout en lumiere.
 Cette coureuse , il s'en faut peu ,
 Que je ne dise encor pis d'elle ,
 Sert les Amans avec grand zele ,
 Et moi je découvre leur jeu.
 A tort pourtant je l'invektive ,
 Puisqu'elle s'est fait une loy
 De ne les point servir sans moi.
 Plus loin ne faut que je poursuive ,
 De me sçavoir , le Curieux
 Me tient peut-être sous ses yeux.

A. B. C.

*EXPLICATION des deux Enigmes
du Mercure de Mars.*

Non, ouï, nenny, si-fait, ah! parbleu m'y voilà:
 L'Enigme enfin à mes yeux se débrouille :
 C'est le *Chanvre*. Qu'il est bon là ;
 Nous en coëfferons la *Quenouille*.

LO-



LOGOGYPHE.

Fils de sept sœurs, par moi l'on brave les
hazards.

Le cou me sert de tête, & quoique redou-
table,

Quand on me l'a tranché, mon sort est déplo-
rable.

La première de mes deux parts,

Auprès des Grands, lorsqu'elle est la plus
forte,

Brille en France, en Espagne, à la Chine, à
la Porte,

Et près de leurs Iris est d'usage aux Amans ;

L'autre convient à certains temps.

En y joignant le chef de la première,

De quelques innocens elle devient prison.

Avec chef de métal, en me cachant... der-
rière,

Du Ciel j'exprime la colere,

Et fais jurer ou mettre en oraison.

Transformé de cette manière,

Sans le milieu je ne serois qu'un grain.

Les deux chefs découverts, étant unis sou-
dain,

On

On trouve un instrument, qui dans certaine
guerre,

N'est employé que pour le son.

De tout mon corps supprimez une Ville,

Et rapprochez mes débris sans façon,

Des gens qui de Pasteurs se font donner le
nom,

Je suis l'emploi, le bien, le domicile,

Et pourrois faire encore honneur aux Char-
latans.

Mes membres dépecez, que d'objets differens!

A réduire déjà, quoiqu'assez difficiles,

Oedipe, à regret je me rends.

AUTRE EXPLICATION

*du Logogryphe, insérée dans le second
volume du Mercure du mois de Dé-
cembre 1727.*

D'Un Logogryphe obscur pour percer le
nuage,

Je parcourus d'abord deux Royaumes divers,

Qui sont énoncez dans ces Vers :

Je traversai le *Pe*, je remontai le *Tage*,

Mais bien-tôt dégoûté d'un malheureux
voyage,

Cherchant

742 MERCURE DE FRANCE.

Cherchant au fond d'un *Pot* à noyer mon chagrin ,

Helas ! à mes dépens j'aperçus que le vin ,

Ruinoit d'un beuveur le bien , la force , l'*Age* ,

Cette réflexion m'ayant rendu plus sage ,

Je trouvai dans l'Histoire un doux amusement ,

Du malheureux *Geta* , le funeste accident ,

Me tomba sous les yeux à la première page :

Loin qu'un si triste objet abattît mon courage ,

Je sentis redoubler un noble empressement ,

A parcourir les Mers : ce fut imprudemment ;

Car j'en fis à mon dan , un rude apprentissage ,

Embarqué sur les flots , sous un Pilote sage ,

Je voyois de *Gon* , paroître le toupet ;

Quand la voile rompant , fit un horrible *Pet* ,

Qui menaçoit la Nef d'un dangereux naufrage.

Dieux ! m'écriay-je alors , le dégoûtant *Potage* !

Préservez-moi d'en boire & je jure ma foi ,

De n'y plus revenir , dussai-je être élu Roi ,

Daignez-en recevoir mon serment pour *otage* :

La crainte d'avaler d'un si salé breuvage ,

Me fit tout oublier *Geta* , le *Po* , le *Pot* ,

Et je conclus enfin que j'étois un vrai sot ,

D'entreprendre à mon *Age* un si pénible ou-
vrage.

LES

E S Bouts-Rimez à remplir, imprimez dans le Mercure du mois dernier, page 511. ne sont pas dans l'ordre qu'il faut. Ils ont été inferez par inadvertance. En voici de plus réguliers.

Puissante,

Victorieux,

Odieux,

Resfente.

Innocente,

Lieux,

Dieux,

Naissante,

Reconrs,

Secours,

Charnelle.

Douleur,

Conleur,

Criminelle.

NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS &c.

A B R E G E' de l'Histoire & de la Morale de l'ancien Testament, où l'on a conservé, autant qu'il a été possible, les propres paroles de l'Ecriture Sainte. vol. in 12. divisé en deux parties. Première partie, 460 pages. Seconde partie, 216. sans la Préface & la Table. *Seconde Edition*, augmentée de près de cent pages ; *A Paris, chez Jean Defaint, rue saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le College* ; ce Livre se vend 40 sols relié.

Le prompt débit de la première Edition de cet Ouvrage en marque assez l'utilité : en effet on peut dire qu'il convient à toutes sortes de personnes. Ceux qui peuvent faire une étude suivie de l'ancien Testament, sont bien aises de retrouver de suite dans ce Livre les faits Historiques, rangés selon l'ordre Chronologique, afin de se rappeler sans peine ce qui est répandu dans les différents Livres de l'ancien Testament. Pour tous ceux qui ne sont pas en état d'approfondir l'Ecriture Sainte, on ne craint point

point d'assurer que le Livre dont nous parlons leur suffit. Ils y trouvent le Texte même de l'Ecriture , débarrassé de ce qui ne leur convient pas ; ou éclairci dans tous les endroits un peu importants , & qui ont besoin d'explication.

L'ESPRIT DES PSEAUMES DE DAVID
en Vers François , avec le Latin à côté ,
par le sieur Florimons de Saint-Amour,
Dédié à la Reine , premiere partie ; à
Paris, rue de la Harpe, chez L. D.
Delatour, 1728. in 8. de 117. pages,
sans l'Epître , l'Avertissement, & la Ta-
ble , *prix 24 sols.*

C'est un bel Ouvrage ; dit M. A. Lemoine, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine de saint Benoît, dans son Approbation ; & si l'Auteur y suit plus souvent l'esprit que la lettre, & s'il ne s'assujettit pas toujours à rendre les Pseaumes, verset par verset, dans la plus grande exactitude, il n'omet rien néanmoins de tout ce qui peut en faire sentir l'esprit. Les pensées sont nobles & sublimes, les affections pieuses & édifiantes, le stile pur & correct, les vers beaux & touchans. Il est digne de l'impression, & on le lira avec fruit & plaisir, & dans l'impatience de l'avoir complet & achevé, c'est mon avis. En

E

746 MERCURE DE FRANCE.
Sorbonne ce 26 Juin 1727.

NOUVEAU TRAITE' D'ARITHMETIQUE, de *Blainville*, mis dans la perfection, contenant une ample explication de ses principes, tant en nombres entiers qu'en fractions, suivi de quantité de Questions curieuses, avec plusieurs Tarifs, tant pour l'aunage des Toiles & des Draps, des Villes & Bourgs où il y a Manufactures, que pour les réductions des aulnes, des vares & des verges des villes de France, de Hambourg, d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne & de Flandre. La maniere de faire toutes sortes de Calculs pour les Rentes, depuis le denier dix, jusqu'au denier trente. Ensemble une Table pour connoître par an ce que l'on dépense par jour; le tout par des Regles que l'on peut apprendre de soy-même, & sans Maître, à *Rouen*, chez *J. B. Besogne*, rue *Ecuyere*, 1728. in 12. de 312 pages, sans les Tables & l'Avertissement, prix 2 livres.

On trouvera le mois prochain, chez le même Libraire, une nouvelle Edition du *Traité du Négoce de France*; avec un *Traité des Changes*, & le *Traité de la Jauge de la Marine*. Le tout revû & augmenté par *M. de Blainville*, 2 vol. in 12.

Examen

A V R I L. 1728. 747

EXAMEN sur toutes les Cartes générales des quatre parties de la terre, mises au jour par feu M. Delille, depuis l'année 1700. jusqu'en 1725. pour servir d'éclaircissement sur la Geographie; à Paris, rue de la vieille Bouclerie, & rue saint Jacques, chez Lamesle & Briasson 1728. in 8°. Broch. de 25. pages, par M. Vincent Tourret.

L'E C O L E D E S A R P E N T E U R S, où l'on enseigne toutes les Pratiques de Géometrie qui sont nécessaires à un Arpenteur, par M. de la Hire, troisième Edition. On y a ajouté un Abregé du Nivellement, avec les proprieté des Eaux, & la maniere de les jauger ou mesurer; on y trouvera aussi une Méthode fort courte pour faire des Toises pour toiser la solidité des terres, & jauger les tonneaux; enfin on y rapporte les Ordonnances sur l'arpentage, &c. à Paris, Quay des Augustins, chez F. Montalant, in 12. de 354 pages, prix 4.0 sols, broché.

М в' т н о в pour apprendre l'Orthographe par principe, sans sçavoir le Latin, & sans être obligé d'étudier de mémoire, seconde Edition revue, corrigée & augmentée de plus d'un tiers, par M. Eij Jacquier,

748 MERCURE DE FRANCE.

Jacquier : le prix est de trois livres, reliée. *A Paris, chez Nicolas le Clerc, rue de la vieille Bouclerie, à saint Lambert: Joffe, rue saint Jacques, à la Colombe Royale: le Gras au Palais, à L. Couronnée, & la veuve Pissot, Quay de Conty, à la Croix d'Or, 1728. 1 vol. in 8°. de 342 pages, sans compter l'Epître à Mademoiselle de Baujollois, & l'Avertissement.*

C'est un préjugé favorable pour ce Livre, que d'en avoir si-tôt une seconde Edition. Nous avons parlé de la premiere dans notre Journal du mois d'Avril 1726. celle-cy est augmentée de plus d'un tiers, & ces augmentations n'ont rien que d'avantageux pour ceux qui se serviront d'une Méthode qui nous a paru claire, aisée & fondée sur les meilleurs Principes; en sorte qu'on peut assurer après l'approbation de Monsieur de Fontenelle, que le Public continuera d'en tirer de l'utilité: il ne faut pas oublier qu'à la fin de tout l'Ouvrage, on en trouve un abrégé qui a coûté beaucoup de peine à l'Auteur, & qui tend à en faciliter la pratique aux Ecoliers les plus foibles & les plus dépourvus de mémoire.

ESSAY d'une nouvelle Traduction d'Horace, en vers François, par divers Auteurs; avec un discours sur les Satyres

A V R I L. 1728. 749

Satyres & les Epîtres, à Amsterdam, & se vend à Paris, rue saint Jacques, chez Briaçon.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée de plusieurs Pièces détachées, écrites dans le même goût, par M. de Marivaux: à Paris, Quai de Gesvres, chez P. Prault. 1728. 2 vol. in 12.

LE TOUR DU CARNAVAL, Comedie en un Acte, représentée sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, par les Comédiens Italiens, Ordinaires du Roy, par M. d'Allinval: à Paris, Quay des Augustins, chez Langlois 1728. Brochure in 12. prix 15 sols.

CANTATES, à une & à deux voix, les unes sans Symphonie, & les autres avec Symphonie, composées par M. Montéclair: Troisième Livre qui contient 8 Cantates Françaises & une Italienne; Dédiées à Madame la Duchesse de Duras: à Paris, rue S. Honoré, à la Regle d'Or, chez Boivin, 1728. prix 9 liv.

MENUETS NOUVEAUX, qui se dansent aux Bals de l'Opera, 4. Rec.
E iij cueil

750 MERCURE DE FRANCE.

cüeil, *prix* 3 liv. 15 sols, chez le même.

C O N T R E - D A N S E S, qui se dansent aux Bals de l'Opera, 2. Recüeil, gravé par L. Hue, *prix* 2 liv. 10 s. chez le même.

L A V I E D E S. L O Û I S D E G O N Z A G U E, de la Compagnie de Jesus, par le P. *Pierre Joseph d'Orleans*, de la même Compagnie, nouvelle Edition, revuë & augmentée d'un quatrième Livre, par le P*** de la même Compagnie : à Paris, *rue S. Jacques*, chez M. Bordelet, 1727. in 12.

L A V I E D E S. S T A N I S L A S K O S T K A, Novice de la Compagnie de Jesus, par le même P. *d'Orleans*, nouvelle Edition, revuë & augmentée, chez le même, 1727. in 12.

M E' M O I R E S pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages, 4^e. Tome : *rue S. Jacques*, chez Briasson, 1728. in 12.

S E N T I M E N S N O U V E A U X,
O U

A V R I L. 1728. 751

ou Préceptes sur la Grammaire, la Rhétorique, la Poétique & la Philosophie :
ruë de la Harpe, chez la veuve de Nicolas Oudot, 1728. in 12. de 158 pages, prix 25 s. broché.

L'Auteur se propose dans ce petit Ouvrage, de donner à ceux qui aiment la lecture, & qui ne font pas profession d'Etude, des Regles fixes & certaines, tirées de la raison, pour juger des Ouvrages d'esprit.

Il va paroître incessamment chez Jean-Mariette, ruë S. Jacques, un Livre qui a pour Titre, *le Chirurgien Dentiste*, &c. par M. Fauchard, 2 vol. in 12. enrichis de 40 Planches en taille douce.

Cet Ouvrage est le fruit d'une longue expérience & d'une étude exacte & judicieuse : on y a approfondi toutes les matieres qui regardent cette partie de la Chirurgie : on y trouvera quantité de remedes très-utiles, avec la Description de plusieurs manieres d'opérer, & de plusieurs Machines & Instrumens inventez par l'Auteur.

M. Fauchard très-connu par son habileté, est d'autant plus digne de louanges, qu'il n'a point eû d'Original à imiter ; les Anciens & les Modernes ayant

E iiij en-

752 MERCURE DE FRANCE.

entièrement négligé la partie qui concerne la bouche , & n'en ayant parlé dans leurs Ouvrages que très-superficiellement : il y a beaucoup d'apparence que ce nouveau Traité sera très-utile au Public.

Il paroît un nouveau Discours Latin , où le R. P. de la Sante, Jesuite, Professeur de Rhétorique au College de Louis-LE-GRAND , examine si les François l'emportent sur les autres Peuples de l'Europe , en fait de genie & de goût pour les belles Lettres. Ce Discours dédié à S. E. Monseigneur le Cardinal de Fleury , *se vend chez les Freres Barbou , près la Fontaine S. Benoît , rue S. Jacques , aux Cicognes.* Nous en donnerons un Extrait incessamment.

On nous écrit de Province que le P. Panelle, Jesuite, travaille, depuis quelques années , à executer le dessein que M. Morel avoit entrepris sur les Médailles.

M. Capperon, Ancien Doyen de Saint Maxen , qui continue de s'appliquer utilement à l'Etude de la Nature , nous écrit de la ville d'Eu , qu'il a trouvé » une nouvelle Méthode facile & très-» simple pour voir & connoître quelle » est la figure des parties de tous les
Sels

» Sels répandus dans l'Air , dans les
 » Eaux , dans les Terres , dans le Sang ,
 » & dans les humeurs , sans avoir re-
 » cours aux Opérations de la Chymie ,
 » & aux Mélanges faits sur diverses Li-
 » queurs : ce qui peut être très-utile pour
 » connoître aisément leurs qualitez &
 » les différens effets qu'ils peuvent pro-
 » duire. Ce sera , dit-il , aussi la matière
 de quelques Dissertations qu'il nous
 communiquera , pour en faire part au
 Public.

Le Livre singulier que nous avons
 déjà annoncé sous le Titre de *Recherches
 sur la Nature du feu de l'Enfer, & du
 lieu où il est situé*, se débite à Amster-
 dam, chez les *Vveiffains & Smith*. C'est
 un grand in 8. de 222 pages. Le
 Docteur Swinden, Curé de Curton, dans
 la Province de Kent, en est l'Auteur ; le
 Traducteur est M. Brion, Ministre An-
 glican. L'opinion de ce Théologien
 dans ce Traité paroîtra, sans doute, ex-
 traordinaire. Il commence par établir
 qu'il y a une autre vie, & des peines dans
 cette vie pour les méchans ; il établit
 aussi l'éternité de ces peines que les mé-
 chans souffriront dans l'Enfer. La prin-
 cipale de ces peines, selon lui, sera le
 feu ; mais un feu réel, ce qu'il établit
 Ev sur

754 MERCURE DE FRANCE.

sur l'Ecriture & sur les raisons : il fixe le lieu où est l'Enfer , & où il sera éternellement. Ce lieu , selon lui , est le Soleil. Sur cette proposition , l'Auteur, pour prévenir les objections qu'on pourroit lui faire , s'en fait lui-même cinq ou six assez foibles qu'il tire de l'Ecriture Sainte , & auxquelles il ne répond pas même directement.

HISTOIRE des Grands Chemins de l'Empire Romain , contenant l'origine , progrès & étendue quasi incroyable des chemins militaires , pavez depuis la Ville de Rome jusqu'aux extrémités de son Empire , où se voit la grandeur & la puissance des Romains ; ensemble l'éclaircissement de l'Itinéraire d'Antonin & de la Carte de Peutinger , par Nicolas Bergier , Avocat au Siege Présidial de Reims ; nouvelle Edition , revue & corrigée , enrichie des Cartes qui représentent les grands Chemins de l'Empire. proposée par Souscriptions , deux volumes in-quarto , A Bruxelles , Chez Jean Leonard , Libraire-Imprimeur , rue de la Cour. 1727.

La nécessité de faire de grands Chemins & de les entretenir , a fait le soin de toutes les Nations ; mais il n'y en a point qui aient si bien reconnu cette utilité que celles dont les Etats étoient d'une vaste étendue , à cause du Commerce qu'elles ont été obligées d'avoir avec les peuples des Provinces les plus reculées ; ainsi les Romains , qui étendoient leur Domination jusqu'au bout de l'Univers , se sont aussi appliquez à faire de grands Chemins , & des

des routes les plus aisées qu'ils ont pû, tant pour le soulagement des hommes, que pour épargner de la fatigue aux animaux qui servent dans les voyages. Les nombreuses Armées que ces Maîtres du Monde mettoient sur pied, & qu'ils faisoient marcher de toutes parts, étoient encore une des raisons les plus fortes qui les portoit à faire ces grands Chemins : aussi leur donnoient-ils le nom de *Via Militares*.

Personne n'a écrit avec plus d'exactitude l'Histoire des grands Chemins de ce vaste Empire, que NICOLAS BERGIER. Son Livre qui est d'une profonde Erudition, & qui d'ailleurs contient tout ce qu'il y a de plus curieux dans la belle Antiquité, * a mérité des Eloges & l'Approbation de tous les Sçavans, & comme il est devenu très-rare, & d'une grande cherté, des Personnes Sçavantes m'ont excité, dit l'Editeur, à en faire une Edition nouvelle, & même m'ont aidé de leurs soins pour la rendre très-correcte. On n'a rien changé au Langage de BERGIER, persuadé qu'il y a des Livres auxquels on ne peut retoucher sans les gâter, & que le moindre respect qu'on doit aux Auteurs de réputation, est de les imprimer comme ils se sont fait imprimer eux-mêmes.

* Les Edifices sacrez & profanes, publics & privez, les Palais & les Maisons de Campagne ; les Temples les Sepulcres, l'étendue & les Limites de l'Empire Romain, les Routes & les Etaples pour la marche & le Logement des Troupes ; les Postes, les Couriers & les Voitures ; les Rivières navigables, les canaux & les Ports de Mer, & plusieurs autres recherches très-intéressantes. E v j Conditions

756 MERCURE DE FRANCE.

CONDITIONS proposées aux Souscripteurs. 1. Cet Ouvrage sera imprimé en deux Volumes in quarto, sur de très beau Papier, & d'un Caractere neuf de Cicero. On joindra à cette Edition des Cartes & des Figures.

2. On le donnera à ceux qui voudront souscrire, pour six florins de change en blanc, dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en fournissant ledit Livre imprimé. Ceux qui n'auront pas souscrit, en payeront neuf florins de change, supposé que la souscription ne soit pas remplie, d'autant qu'on n'en imprimera que quatre cens Exemplaires.

3. Quoique le Papier sur lequel on l'imprime soit assez grand, on en imprimera encore deux cens en grand Papier Royal; les Souscripteurs en payeront neuf florins de Change, la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant l'Exemplaire, & ceux qui n'auront pas souscrit, douze florins de change de chaque Exemplaire en blanc, s'il en reste au-delà des Souscriptions.

4. On ne recevra les Souscriptions que jusqu'à la fin de Février 1728. Et l'Ouvrage sera achevé vers le mois d'Août prochain, & peut-être plutôt.

5. On inserera une Liste des Noms de tous ceux qui auront souscrit.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, Tom. 7. 1724.

LES LOIX SALIQUES de France, & celles des *Ripuaïens*, avec les diverses Additions qui y ont été faites
par

A V R I L. 1728. 757

par les Rois & les Empereurs, revûës, corrigées & augmentées sur les Manuscrits, &c. avec des Notes de M. J. G. Eccard, &c. *Latin.*

D I S S E R T A T I O N sur *Sainte Geneviève*, Patrone de Paris & de toute la France, par *George Vvallin* le fils, 1723. in 4. de 275. pages, à *Vvittingberg*, *Latin.*

H I S T O I R E du Christianisme des Indes, par M. de la Crose, Bibliothécaire du Roy de Prusse, à *la Haye*, chez P. Vaillant. 1724. 8. de 570. p.

S I S T E M E A B R E G E' du Droit public, par M. *Struve*, à *Jene*, 1722. in 8. de 748. pages, *Latin.*

On apprend de *Stokolm*, que le Baron de Duben, Secrétaire d'Etat du Roy de Suede, a entrepris la Traduction des Ouvrages de Boileau en Vers Suedois.

Ernest Jean Ludicer, est le nom d'un Enfant de 6. à 7. ans, qu'on voit avec étonnement à la Cour de Suede depuis un an, qui a fait des progres très-surprenans dans la Musique; non-seulement il joue parfaitement de divers instrumens; mais il est très-habile dans la Théorie.

De

758 MERCURE DE FRANCE.

De Lucerne, que le Docteur Maurice Antoine Cappeler, Medecin, a dessein de publier une Crystallographie ou Histoire des Cristaux.

De Vienne, qu'on y a vû une nouvelle Machine fort curieuse, c'est un petit Bateau fait d'une peau fortement enduite d'huile; si leger, qu'un homme le porte aisément sur sa tête, & pourtant assez fort pour porter une personne, & traverser un fleuve tel que le Danube. C'est de quoi tout Vienne a été témoin.

M. Jean George de Bemmél, très-habile Peintre, fils de Guillaume Bemmél, d'Utrecht, fameux Peintre de Paysages, mourut à Nuremberg le 23. Juin 1723. Il excelloit principalement dans les Batailles.

Les Vendanges Litteraires de l'Abbé Schaunat, parurent vers la fin de 1723. à *Fulde*, c'est un Recueil de Monumens qui contiennent l'Histoire Ecclesiastique d'Allemagne, renfermez dans un petit in-folio.

M. Petzel, Peintre, cy-devant Officier dans les Troupes du Czar, qui a parcouru toute l'Europe, toujours appliqué à
le

se perfectionner dans l'Art de la Peinture, est prêt à donner, à *Jene*, un Ouvrage important sur l'excellence & les principes de cet Art ; la composition, le mélange des couleurs &c.

Une Payfane du Village de *Aborn*, près de *Coburg*, a eû d'une même couche 4. Garçons, le premier, le troisième & le quatrième avoient 18. pouces de long, & vinrent vivans ; mais ils moururent peu de tems après leur naissance. Le premier avoit 6 doigts à la main droite ; le second n'étoit qu'un Embryon d'un demi pied ; le troisième avoit un bec de Lièvre.

M. Schurig, Medecin, a publié à *Dresde*, un Ouvrage in 4. sur *la Salive humaine* ; où l'on examine les questions que la Médecine & le Barreau présentent sur cette matiere.

Le Corps du Droit Militaire de Monsieur Lunig, paroît à *Leipsig*.

M. le Conseiller *Berger* a fait imprimer à *Vvinttemberg*, un Livre sur *les Masques*, où il examine ce sujet en Critique, en Historien, en Jurisconsulte, & en Philosophe. C'est un Ouvrage de plus de

760 MERCURE DE FRANCE.

de 400. pages in 4. orné de quantité de Figures qui représentent les Masques des Anciens. Il est dédié au Roy de Pologne.

M. Luderrig publia sur la fin de l'année dernière, à *Haile*, une Pièce Curieuse de *Nexa Scriptura*, & *Subscriptionis*. Il y examine les différentes manières dont les Anciens Romains s'obligeoient par écrit.

Le Conseiller Schneider a fait imprimer au même endroit, une Dissertation, où il prouve que selon les principes du Droit Naturel il faut garder la foy, même aux perfides.

Il doit paroître à *Vvolfembüttel* un Ecrit sur les effets Musicaux des Vents, de *Flatuum ac Ventorum Operatione Musica*. C'est l'Ouvrage d'un Moine du treize ou quatorzième Siècle.

Il y a deux ou trois ans qu'on trouva à *Gandersheim*, dans des œufs de poule, quelques pois & quelques lentilles. Il y en avoit quatre, cinq, & jusqu'à six dans chacun. La plupart ont germé & porté du fruit. Ces pois & ces lentilles étoient justement entre le blanc & le jaune

A V R I L. 1728. 761

ne de l'œuf. Quelques Scavans consultez sur ce Phénomene, croient que ces graines se sont insinuées dans les Poules pendant l'accouplement, qu'ils supposent s'être fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles. D'autres disent qu'ils sont entrez du jabot dans l'Ovaire.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE,
&c. 1724. Tome VIII.

MISCELLANEA, &c. *Mélanges de la Société Royale de Berlin*, tirez des Mémoires de cette Académie, &c. *A Berlin*, 1724. in 4. de 188. pages.

On voit dans ce Volume le Projet singulier d'une Ecriture universelle à l'usage de toutes les Nations, par M. Solbrig, lequel également persuadé de l'utilité d'une Langue universelle & de l'imperfection des ouvertures qu'on a données jusqu'ici là-dessus, a crû devoir s'exercer sur ce sujet, & faire part à la Société Royale de ce que ses Réflexions lui ont découvert. Il annonce une écriture lisible & intelligible à tous les Peuples du Monde, & une Méthode de l'enseigner, qui joint à l'avantage de la brièveté celui de la facilité.

On apprend par une Lettre de M. Descartes

762 MERCURE DE FRANCE:

cartes au Pere Mersene, qu'on avoit formé de son temps le Projet d'une nouvelle Langue. Ce Projet étoit renfermé dans 5. ou 6. propositions. Celui qui en étoit l'Auteur, proposoit de faire une Grammaire generale, & qu'on auroit pû apprendre en six heures de temps; il vouloit de plus qu'on regardât toutes les Langues comme des Dialectes de la nouvelle, qu'il avoit, sans doute, dégagée de toutes les irrégularitez qui se trouvent dans les autres. Il parloit ensuite de faire un Dictionnaire dont on se serviroit pour composer ou pour interpreter ce que d'autres auroient écrit. Ce Projet ne parut pas à M. Descartes assez bien imaginé pour pouvoir réussir, &c. Peu satisfait de ses vûes, il indique celle qu'il croit qu'on pourroit suivre. Il voudroit qu'on mît entre les pensées de l'esprit le même ordre, la même enchainure, que celle qui se remarque entre les nombres. Qu'on fit le dénombrement de toutes les idées simples qui entrent dans la composition des idées complexes: qu'on distinguât celles qui sont claires d'avec celles qui ne le sont pas: en un mot, qu'on suivît tellement l'esprit dans ses opérations, qu'on vît ses idées naître les unes des autres, & se ranger d'elles-mêmes dans diverses classes. Une Langue qui seroit ainsi formée

mée sous les auspices de la Philosophie, dont tous les mots réveilleroient des idées distinctes , & qui dirigeroit l'esprit dans ses jugemens , ne tarderoit pas à devenir la Langue commune de tous les hommes. On sçait que rien ne facilite davantage la mémoire que l'ordre dans les idées qu'on veut lui confier, & qu'il n'est personne qui ne puisse apprendre en un jour , à écrire & à compter tous les nombres à l'infini , dans une Langue inconnuë, quelque grande que soit la diversité des mots qui les désignent. On pourroit donc espérer le même succès à l'égard de ceux qui expriment les autres objets de la pensée. Cependant , quoique M. Descartes mette cette Langue & la Théorie dont elle dépend, au rang des choses possibles , il avertit qu'on ne doit pas s'attendre à la voir jamais établie. Elle demanderoit des Disciples qui fussent Philosophes, & ces Disciples ne se trouvent que dans la République de Platon.

On voit par là que tout ce qui est consacré à un usage general , doit moins être marqué au coin de l'invention, qu'à celui de la simplicité. Ce qui est ingénieux & imaginé avec esprit, n'est entendu que d'un petit nombre de personnes ; & il ne faut pas qu'une découverte qui interesse tous
les

les hommes, soit mise à un prix au-dessus de leurs Facultez. De tous ceux qui ont travaillé sur cette matiere, M. Solbrig n'en connoît point qui ait fait paroître plus de génie & de pénétration que le sçavant Wilkins. Cependant rien ne prouve mieux la verité qu'on vient d'avancer, que les sçavantes recherches de cet habile homme. Elles brillent certainement d'esprit & d'invention ; mais on n'y remarque point, non plus que dans celles des autres, cette simplicité qui seule peut en assurer le succès.

Voici le Projet & le précis du Mémoire de M. Solbrig. D'abord il examine quels doivent être les caracteres d'une écriture universelle, & qui puisse exprimer clairement nos pensées & les expliquer facilement aux autres. Il ne croit pas que personne lui conteste que pour être tels, il faut qu'ils aient les conditions suivantes. 1°. Qu'ils soient en assez grand nombre pour suffire à cette prodigieuse quantité d'idées que nous pouvons communiquer aux autres. 2°. Qu'ils n'aient rien d'absurde ou de suspect qui puisse les faire rejeter. 3°. Qu'ils soient tellement distincts, qu'il n'y ait entre eux aucune confusion à craindre. 4°. Qu'ils puissent s'écrire facilement. 5°. Qu'ils soient propres à exprimer tout

ce

ce qu'on voudra. Enfin, ce qui est une des principales conditions, qu'ils se puissent apprendre sans peine & sans fatiguer la memoire.

Un Lecteur un peu intelligent, comprend bien que ces conditions ne se pouvant trouver que difficilement dans des caracteres nouveaux, on ne les doit chercher que dans ceux qu'un long usage a rendu familiers. Aussi est-ce la consequence à laquelle elles ont conduit l'Auteur. Quoiqu'il soit facile d'inventer de nouveaux caracteres, & d'en inventer un grand nombre, il n'est point d'avis qu'on s'en serve; l'experience qui est là-dessus plus à croire que tous les raisonnemens nous apprenant que la memoire ne s'appriivoise que difficilement avec eux.

Remarquant donc que les Chiffres de notre Arithmetique, sont de tous les caracteres connus, ceux qui ont dans le plus haut degré, les conditions requises, M. Solbrig n'a point balancé sur le choix, il leur a donné la préférence. En effet il est plus facile de faire voir que ces conditions s'y trouvent réunies, qu'il ne l'est d'indiquer des caracteres où elles soient avec plus d'avantage. Rien ne peut épuiser les nombres, ils sont susceptibles d'additions & de multiplications à l'infini. Ils n'ont rien dans leur figure qui puisse choquer

766 MERCURE DE FRANCE.

quer la vûë ou révolter l'imagination. Ils sont si distincts les uns des autres, que la moindre attention en découvre la différence. Leurs traits sont simples & faciles à tracer. Il n'est point de pensée dont ils ne puissent être l'expression & le signe. Enfin ils sont si faciles que la moindre peine suffit pour les apprendre, & qu'il n'est point d'esprit si bouché, qui ne puisse en moins de deux heures, en porter la valeur jusqu'à celle de plusieurs millions.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE de la Doctrine des Idées, où l'on rend compte des sentimens des Philosophes, tant anciens que modernes. *A Augsbourg*, 1723. Latin.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE ; &c. 1725. Tome IX.

LETTRE de M. Breyn, Docteur en Medecine à Dantzick, à un Théologien de la même Ville, concernant les Melons pétrifiés, traduite du Latin.

On mande de Stockolm, que l'inconvénient auquel l'Yvoire est sujet de jaunir au bout de quelques années, a donné lieu à des Ouvriers de cette Ville, de travailler des Os d'Elan, & on s'est convaincu
par

par experience que cette matiere , qui est beaucoup plus belle que l'Yvoire , conserve sa blancheur sans altération.

M. Reimmann a donné à Hildesheim , son Histoire Universelle de l'Athéisme & des Athées , tant des véritables que de ceux qu'on soupçonne injustement de l'être , parmi les Juifs , les Payens , les Chrétiens & les Mahométans.

M. Richter a donné à Leipfick une Brochure de 7. feüilles , sur l'origine de la Foudre ; *De Natalibus Fulminum*. Il embrasse l'opinion du Comte Maffei , qui croit que l'Eclair s'allume , non dans la nuë , mais plus bas & assez près de la Terre.

Dans la même Ville de Leipfick , M. le Docteur Platner , a commencé de professer la Physiologie , par une Harangue sur quelques erreurs ordinaires , & par un Programme sur la *Gymnastique* des Anciens.

M. Weiß a fait imprimer à Chemnitz , une Brochure Latine in 8 sur l'origine des Saxons. Il croit après Ammien-Marcellin , que les Saxons étoient un ramas de gens de diverses Nations qui s'établirent les uns après les autres le long de la Mer Baltique

768 MERCURE DE-FRANCE.

Baltique , où ils exercerent le métier de Pirate. Ce qui rend cette opinion bien vrai-semblable , c'est que le mot de *Saxe* signifie en vieux Allemand , Brigand ou Pirate.

M. Gundling a publié à Berlin une Brochure en Latin , de 6. pages *in fol.* sur une Médaille de Vizon , Roi des Obotrites , qui se trouve dans le Cabinet de M. Rau. Ce Vizon étoit Allié de Charlemagne , dans le parti duquel il demeura constamment jusqu'à la fin de sa vie. Il fut tué par les Saxons ses voisins , qui l'avoient attiré dans une embuscade. Eginhart fait mention plus d'une fois de ce Prince.

On a appris de Wezel , que M. Paul de Rapin Toiras , mourut le 16. May dernier. Il étoit né à Castres le 25. Mars 1661.

On a imprimé à Moscou , en Latin & en Russien , deux Catalogues des Manuscrits Grecs de la Bibliotheque Synodale de cette Ville. C'est M. Arhanase Chiada , Professeur en Langue Grecque , qui les a publiez. Le premier contient cinquante Manuscrits , dans lesquels on trouve le temps où ils ont été écrits ; & l'autre 304. sur l'ancienneté desquels M. Chiada propose

pose ses conjectures. A ces deux Catalogues l'Auteur en joint un troisième de 93. Manuscrits qui sont dans la Bibliothèque de l'Imprimerie de Moscou. M. Kapp a fait réimprimer ces trois Catalogues à Leipfick, parce qu'on n'en a imprimé que 50. Exemplaires à Moscou. De tous ces Manuscrits, le plus remarquable est celui des quatre Evangiles, qu'on croit être du sixième siècle, & qui ne differe du fameux Manuscrit d'Alexandrie, conservé en Angleterre, qu'en ce que les caractères de celui-cy sont un peu plus gros. Il y a aussi parmi ces Manuscrits quelques Ouvrages des Auteurs Prophanes, tant en Vers qu'en Prose : celui qui mérite le plus d'attention, est un Homere du dixième siècle. On y trouve aussi les Oeuvres de Philon le Juif. Ce Manuscrit est du douzième siècle.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE ;
Tomè X. 1725.

TRAITE' DU PYRRHONISME historique, &c. *A Leipfic, 1724. in 8. de 272. pages, en Latin.*

L'Ouvrage est partagé en cinq Chapitres. On traite dans le premier du Pyrrhonisme en general, & ensuite du Pyrrhonisme Historique. Dans le second, on examine
F les

770 MERCURE DE FRANCE.

les qualitez nécessaires pour faire un bon Historien. Dans le troisième, on traite des obstacles à la certitude & à la vérité de l'Histoire. Dans le quatrième, on examine quel fond on peut faire sur les Monumens qui servent à écrire l'Histoire ; & dans le cinquième, on établit les regles d'un Pyrrhonisme raisonnable en matiere d'Histoire.

DISSERTATION de M. Joffe Christoffe Dithmar, Professeur, &c. touchant l'abdication des Royaumes & des autres grandes Dignitez, tant Séculieres qu'Ecclesiastiques. *A Francfort, 1724. in 4. de 36. pages.*

RELATION de ce qui s'est passé dans la Ville de Thorn, en l'année 1724. par M. Jablonski. *A Berlin, 1725. in 4. de 112. pages en Allemand. On a réimprimé cette Relation en François à Amsterdam, in 8.*

On écrit de Berlin, qu'un Sçavant de ce Pays a formé le projet de publier un petit Ouvrage Allemand, en forme de Journal, dans lequel il rendra compte au Public de tout ce qui se passera d'intéressant dans l'Electorat de Brandebourg & dans les Provinces voisines.

Haude,

A V R I L. 1728. 771

Haude, Libraire, de cette même Ville, débite une Traduction Allemande de l'Ouvrage de M. Petit, fameux Chirurgien de Paris, *sur les Maladies des Os*, in 8. & Rudiger, une seconde Edition de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux.

La Vente de la Bibliotheque de M. Colbert, qui devoit commencer le 3. May 1728. est remise au 24. du même mois. Le Catalogue imprimé en trois volumes in 12. se vend chez G. Martin, Libraire, rue S. Jacques, à l'Etoile, & chez F. Montalant, Libraire, Quay des Augustins.

On trouve chez ledit Martin & chez les freres Guerin, un Roman nouveau, intitulé, *Diane de Castro*; & la nouvelle Traduction de l'*Histoire Romaine*, traduite de l'Anglois, de Laurent Echard, en 6. vol. in 12.

P R I X proposé par l'*Académie Royale des Sciences*, pour l'année 1730.

Feu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le Public en doit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribuez à ceux qui,

F ij au

772 MERCURE DE FRANCE:

au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiquez dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Siftême general du Monde, & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans & sera de 2000. livres.

L'Académie se conformant aux vûës & aux intentions du Testateur, propose pour sujet du premier Prix, qui tombe dans l'année 1730.

Quelle est la cause de la figure Elliptique des Orbites des Planetes, & pourquoi le grand axe de ces Ellipses change de position, ou, ce qui revient au même, pourquoi leur Aphelie ou leur Apogée répond successivement à différents points du Ciel.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces Sujets, & même les Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens

miciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront, sont invitez à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur-tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront, avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualitez & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même-temps, à celui qui les lui aura remis son Récipissé, où sera marquée la Sentence, de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1729. exclusivement.

L'Académie, à son Assemblée publique

F iij d'après

774 MERCURE DE FRANCE.

d'après Pâques 1730. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Récepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Récepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Récepissé du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

M. de Courreges, Conseiller au Parlement de Navarre, & Secretaire Perpetuel de l'Académie de Pau, nous a fait l'honneur de nous envoyer le Programme qui suit, auquel toute la République des Lettres nous paroît intéressée.

SUJET proposé par l'Académie des Sciences & des Beaux Arts, établie à Pau.

Pour le Prix de l'année 1728.

LEs Etats Généraux de Bearn, toujours attentifs à ce qui peut procurer quelque utilité ou quelque ornement à la Province, ont bien voulu concourir au zèle des Messieurs qui ont formé l'Académie, en contribuant avec eux d'une somme annuelle, aux frais nécessaires pour l'entretien de cet établissement.

Cette

Cette liberalité a engagé M^r de l'Académie à employer une partie de cet argent à un Prix, qu'ils donnent chaque année.

Ce Prix est une Médaille d'Or, où sont gravées d'un côté les Armes de la Province, & de l'autre la Devise de l'Académie.

On le destine pour l'année prochaine 1728. à une Piece d'Eloquence, dont le sujet sera cette pensée :

Il est moins difficile de bien critiquer, que de bien composer.

Les personnes de tout sexe, de toute condition & de tous les Païs, pourront prétendre au Prix.

Comme l'Académie veut ignorer les noms des Auteurs dont les Ouvrages auront été jugez les moins dignes, on les avertit de mettre une Sentence au bas de leur Piece, & leur nom séparément, dans un Billet cacheté, sur le dos duquel ils mettront aussi la même Sentence. Par ce moyen on trouvera d'abord le Billet où sera le nom de l'Auteur; & loin d'en ouvrir aucun autre, on les brulera tous en public.

Le Prix sera donné pendant le mois de Novembre.

Comme il faut un certain temps pour examiner les Ouvrages, les Auteurs seront tenus de les envoyer avant le quinziesme du mois d'Août 1728. Ceux qui n'arri-

F iij veront

776 MERCURE DE FRANCE.

veront pas dans le temps marqué, ne seront pas reçûs.

On pourra adresser les Ouvrages à M. de Courreges, Secretaire de l'Académie, ou à quelqu'autres des Messieurs les Académiciens; & l'on aura soin d'affranchir les paquets qu'on enverra par la Poste.

L'Académie des Belles-Lettres de Marseille, avertit le Public, que le premier Mercredi de l'année 1729. elle adjugera le Prix que M. le Maréchal Duc de Villars, son Protecteur, veut bien donner tous les ans, qui est une Médaille d'or de la valeur de 300. livres, à une Piece de Poësie de 100. Vers au plus, & de 80. au moins, qui sera un Poëme à rimes plates, ou une Ode à la louange de son Protecteur.

On adressera les Ouvrages destinez au concours à M. de Chalamont de la Visclède, Secretaire perpetuel de l'Académie des Belles Lettres de Marseille, rue de l'Evêché. On affranchira les Paquets à la Poste, sans quoi ils ne seront point retirez; ils ne seront reçûs que jusqu'au premier Novembre inclusivement. Les Auteurs ne mettront point leur nom au bas de leur Ouvrage, mais une Sentence de l'Ecriture, des Peres ou des Auteurs Profanes. On aura la bonté, en les envoyant, de marquer

quer à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son Récepissé.

L'Auteur qui aura remporté le Prix viendra le recevoir lui-même dans la Salle de l'Académie, le premier Mercredi de Janvier, s'il est à Marseille, & s'il n'y est pas, il enverra à une personne domiciliée dans cette Ville, une Procuration qui sera remise à M. le Secrétaire, avec le Récepissé de l'Ouvrage, moyennant quoi on lui remettra le Prix.

Le Mardy 6. Avril, jour de la Séance publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, à laquelle présidoit M. l'Abbé Bignon, M. l'Abbé Bonamy, Bibliothécaire de M. le Contrôleur General, ouvrit la Séance par une Dissertation sur la conformité & le rapport de la Magie des Anciens avec la Théologie Payenne. M. Racine lût ensuite un Discours sur la comparaison de l'Iphigénie d'Euripide, avec celle de feu l'illustre M. Racine, son pere. Après lui, M. de Mautour donna la Notice d'un Manuscrit ancien & curieux de son Cabinet, lequel comprend d'abord le détail des Officiers, avec leurs noms & leurs Blazons qui composoient une espece de Société galante, nommée la Cour amoureuse du Roi Charles VI. qui en étoit le Souverain: un Traité

F v très-

778 MERCURE DE FRANCE.

très-ample de toutes les Regles de l'Art Heraldique , rempli d'Ecussions , peints & blazonnez : la Description d'un Tournois , fait à Tournay en 1330. accompagnée des Blazons des Villes de France , de Flandres & d'Artois , qui avoient envoyé des Combattans , & de tous ceux qui avoient comparu & remporté des Prix ; & enfin ce qui a paru plus intéressant , la Description , l'origine & le détail de la Fête & des Ceremonies des Rois de l'*Epinette* , établis à Lille en Flandres par le Roi S. Louis & par Baudouin , Comte de Flandres , continuez sous nos Rois , sous les Comtes de Flandres & les Ducs de Bourgogne de la seconde Race Royale , pendant l'espace de 200. ans , dont quelques uns ont honoré ces Jeux de leur présence ; le tout orné des Ecussions de chaque Roi de l'Epinette , qui étoit élu tous les ans , avec son nom. Ce qui fut accompagné , ainsi que tout le reste , de Reflexions Historiques , par M. de Mautour , qui depuis a donné ce Manuscrit à la Bibliothèque du Roi.

La Séance fut terminée par un Discours de M. l'Abbé Sallier , sur la Perspective dans la Sculpture & dans la Peinture des Anciens. M. l'Abbé Bignon résuma chaque Discours avec cette Eloquence qui lui est si naturelle.

M.

M. Secouffe, Membre de cette Académie, a été nommé par le Roi, pour remplacer feu M. de Lauriers, Avocat, concernant le Recueil des Ordonnances de nos Rois.

Le Mercredi 7. Avril, l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat. M. de Fontenelle, ouvrit la Séance, en annonçant que le Prix de cette année sur *la cause generale de la pesanteur*, a été remporté par M. Bulfinger, Professeur en Physique, de l'Académie Royale de Pétersbourg. M. de Fontenelle lût ensuite l'Eloge du P. Reynaut, Prêtre de l'Oratoire, & Associé libre de cette Académie, mort depuis peu.

M. Duhamel lût une Dissertation sur une maladie à laquelle la Plante du Safran est sujette, cette maladie est causée par une petite Plante parasite qui s'établit sur l'Oignon de Safran, s'y nourrit & le détruit à la fin. Cette Plante jette des filets en rayons, qui vont s'attacher aux Oignons voisins du premier, & de cette façon porte la contagion de proche-en-proche à tous les Oignons de Safran qui se trouvent dans le même Champ. M. Duhamel enseigne les moyens de remédier à cette contagion.

F vj M.

M. du Fay lût ensuite un Memoire, dans lequel il enseigne plusieurs moyens de colorer toutes les especes differentes d'Agathes & les differens Marbres ; il donne aussi la maniere de graver le Marbre, suivant tel dessein qu'on veut, en se servant pour cela de matiere corrosive.

M. Geoffroy le Cadet, lût aussi un Memoire, dans lequel il examine la nature des differens Vitriols & Aluns, & fait voir en plusieurs manieres comment on peut tirer du Vitriol, les parties de Cuivre qui y sont contenuës.

M. de Reaumur finit la Seance par la lecture d'un Memoire sur l'espece de Ver, nommé Tigne. Cet Insecte vient d'un Papillon qui dépose ses œufs sur toutes les Etoffes de Laine & de Soye, d'où résulte ce Ver, qui en croissant, se nourrit & se vêtit des brins de Laine & de Soye qu'il arrache des Etoffes auxquelles il est attaché. M. de Reaumur ne put lire qu'une partie de ce Memoire, parce que la Seance qui ne devoit être que de deux heures, ne lui permit pas d'en achever la lecture.

Le-Samedi 10. M. le Comte de Maurepas écrivit à l'Académie, que le Roy avoit choisi M. l'Abbé de Bragelogne, pour remplir la place d'Associé libre, vacante par la mort du P. Reynaut. Les deux Sujets qui avoient été élus par l'Académie, pour
remplir

remplir cette place , étoient M. l'Abbé de Bragelogne & M. de Gamache, Chanoine Régulier de sainte Croix de la Bretonnerie.

On donnera des Extraits de ces Dissertations.

L'Académie des Sciences de Peterfbourg , tint le 13. du mois dernier une Assemblée générale , à laquelle le Comte de Munich affifta , accompagné de l'Amiral Sivers & de plusieurs autres personnes de diftinction. Le Préfident y rendit compte des progrès qu'elle a faits depuis fon établiffement , & on y lut quelques-uns des principaux Memoires dont on affure qu'elle donnera inceffamment un premier volume.

La magnifique Tenture des Tapifferies avec de très riches Bordures , représentant les principaux événemens du regne de Louis XIV. executée d'après les Delfeins & fous la conduite du celebre le Brun , a toujours fait l'empreflement , & flatté le goût du Public & des Connoiffeurs , lorsqu'elle eft expofée. Cinq Sujets en ont déjà été gravez (trois en entier par l'illuftre le Clerc & les deux autres en partie) & ont été reçûs fi favorablement , que le fieur Jeaurat a crû ne pouvoir mieux faire
que

782 MERCURE DE FRANCE.

que d'en entreprendre la continuation. Il vient de graver *l'Entrevûë qui se fit dans l'Isle des Faisans, le Dimanche 6. Juin 1660. entre Louis XIV. Roy de France & de Navarre, & Philippe IV. Roy d'Espagne, pour la Ratification de la Paix & pour l'accomplissement du Mariage de S. M. Tr. Chr. avec Marie-Therese d'Autriche, Infante d'Espagne.*

Cette Estampe, de la grandeur & de la forme des cinq qui ont déjà parû, a 20. pouces de large sur 15. de haut: on la vend à Paris, chez Jeaurat, au bas des Fosses S. Victor.

Une ceremonie aussi auguste, des Portraits, des expressions & des habits si differens & si opposez que le sont ceux des deux Rois & des deux Cours, tout cela joint au mérite du fameux Peintre, ne peut qu'exciter la curiosité, non-seulement des Amateurs d'Estampes, mais même des personnes qui ne cherchent qu'à orner un Cabinet de Pieces amusantes, instructives & interessantes.

Le même Graveur travaille actuellement à un Sujet qui servira de pendant à celui que nous annonçons presentement. Il represente la *Celebration du Mariage de Louis XIV. avec l'Infante d'Espagne.* Il y a tout lieu de croire que cette suite fera beaucoup de plaisir & sera recherchée avec ardeur.

Le

Le sieur Jeaurat, est connu par plusieurs Ouvrages qui ont paru de lui, & qui lui ont donné de la réputation. Il est gendre du fameux le Clerc, & il nous prie d'avertir les Curieux des Ouvrages de son beau-pere, qu'ils en trouveront la meilleure partie chez lui & bien conditionnée. Cet Avertissement est d'autant plus nécessaire, que les Marchands d'Estampes, chargés la plupart de Planches, copies de celles de le Clerc, & interressez par consequent à leur vente, les font passer pour Originales; ou insinuent que celles du sieur Jeaurat ne sont plus en état de bien tirer.

Nous annonçons avec plaisir trois autres Estampes qui certainement en feront aux Curieux; elles sont nouvellement gravées par *M. Cars*, d'après les Tableaux originaux de *M. François Le-moine*: l'une est son *Hercule qui s'élève au-dessus de la Reine Omphale*, qu'il a peint à Rome; l'autre représente *Persee qui combat le monstre prêt à dévorer Andromède*: & la troisième est une *Annonciation*. Les deux premiers Tableaux sont connus de tous les Curieux, & ont été exposés au Salon de la Reine, au vieux Louvre, en 1715. Le dernier a été fait récemment pour l'Angleterre, avec tout le soin dont

M.

784 MERCURE DE FRANCE:

M. Lemoine a coûtume de travailler ses Ouvrages.

Il est inutile de chercher à prévenir le Public en faveur du Graveur, par les louanges que nous pourrions lui donner; il suffit de laisser parler les Maîtres de l'Art, & les connoisseurs qui les ont depuis quelque tems entre les mains. Le jugement avantageux qu'ils en ont porté, est un. Eloge auquel nous ne pouvons rien ajouter.

Ces Estampes se vendent *chez le Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis le College Duplessis*. Le prix de l'Annonciation est de 3 liv. 10 sols. Celui des deux autres, de 3 livres pièces. On trouvera chez le même, une Estampe gravée par M. Silvestre, d'après l'Esquisse du Plafon, de M. François Lemoine, dont le sujet est une Allegorie au Commerce, 2 liv. 10 sols. Le même Graveur vient de finir le Portrait de M. le Duc d'Orleans, d'après M. le Bel, le prix est d'une liv.

Les sieurs Slódtz, Sculpteurs du Roy, qui sont trois freres extrêmement habiles dans leur Profession, ont attiré au Louvre où est leur Atelier, un très grand concours de Gens de distinction & de Curieux, pour y voir un Ouvrage très-beau

beau & très-riche , qui vient de sortir de leurs mains , & qui a été applaudi des Gens du meilleur goût. C'est une magnifique Pendule d'une Composition très-élégante , faite pour le Roi de Portugal , où l'on voit des Allégories au sujet du Mariage du Prince du Brezil avec l'Infante d'Espagne.

Tout le corps de l'Ouvrage qui a onze pieds de haut , est composé de Lapis , de Marbre & d'Ecaille , & enrichi de figures & d'ornemens de bronze doré d'or moulu. Le Scabellon qui sert comme de piédestal , & qui a six pieds de haut , est posé sur un Socle de marbre d'Ecosse très-précieux & très-convenable par sa couleur & son union avec le reste de l'Ouvrage.

Pour désigner le Brezil , on a mis deux Negres en Termes , qui paroissent supporter la Composition qui est au-dessus. Ils se terminent en Consoles , d'où pendent quatre Médaillons dans lesquels on voit les Symboles des quatre Parties du Monde , où le Roi de Portugal possède des Etats.

Au-dessus du Scabellon on voit un Trône élevé sur plusieurs marches , où l'Hymenée tenant son flambeau , semble conduire la Princesse du Brezil , caractérisée par le Lion d'Espagne qui est à côté d'elle.

Le

786 MERCURE DE FRANCE.

Le Portugal , sous la figure d'une belle femme , avec le Manteau Royal , chargé des attributs convenables à ce Royaume , & ayant la main gauche appuyée sur un Globe , reçoit cette Princesse & l'invite à monter sur le Trône. Toutes ces figures sont de ronde bosse , d'une proportion convenable & de bronze doré , comme les autres figures & les ornemens.

Le Cadran de la Pendule , aussi riche que bien imaginé , est placé au-dessus du Trône , & surmonté par les Armes de Portugal en émail , dont une Renommée soutient le Cartouche , & semble publier cette nouvelle & auguste Alliance.

Sur le fronton qui sert de Couronnement , on a placé des Amours qui badinent avec des Festons & des Guirlandes de fleurs. Ils en forment une espece de Couronne en haut , & conduisent le reste de la Guirlande tout autour du Sujet , formant en quelque façon une bordure dont les deux extrémités viennent aboutir aux deux Termes qui en tiennent les bouts.

Au milieu du Scabellon , entre ces deux Termes , on a ingénieusement placé sur un fond de marbre , un Termometre & un Barometre ; & au bas un Cartel , renfermant un grand morceau d'émail ,
sur

A V R I L. 1728. 787

sur lequel on lit ces six Vers Latins,
composez par un des Membres de l'Academie de Lisbonne.

*Cernis ut, indiget at tempus qua machina, signea
Hesperii, ac lissii regia vincla tori:*

*Qua discors tandem concors dat Machina
tempus,*

Discordes populos fœdera sacra ligant.

Hoc distant: rursum insequitur discordia motus

Æternam firmant regia vincla fidem.

Le mouvement de cette admirable Pendule, est aussi d'une construction nouvelle, inventé, & fait par le Sr Thiour, Horloger à Paris, demeurant rue de Gêvres. Il marque le tems vrai & le tems moyen, & sonne les heures & les quart-d'heures du tems vrai; & cela, d'une maniere simple, facile, & des plus parfaites qu'on puisse imaginer. Messieurs de l'Academie Royale des Sciences qui ont examiné avec plaisir plusieurs Ouvrages de cet Auteur, ayant vû celui-ci, en ont rendu un Jugement des plus avantageux. C'est le deuxiême qu'il fait pour le Roi de Portugal, qui est très content du premier; il y a lieu de croire que dans peu ces sortes de Pendule

dules seront beaucoup recherchées , parce qu'elles ont une grande perfection & des commoditez que toutes les autres n'ont pas. Il y a aussi à ce mouvement un *échappement* , que la même Academie a trouvé nouveau & des mieux imaginés qui aient paru jusqu'à présent, comme il paroît par le Certificat du 20. Mars 1727.

M. Deschamps, Inventeur des Carabines qui portent 1200. pas , a trouvé le Secret de faire tirer juste les Mortiers à bombes, & les plus grosses pièces d'Artillerie , malgré l'agitation de la Mer. Il doit en faire l'épreuve. On assure qu'il va faire d'autres Carabines qui porteront aussi loin que les Canons , & dont il prétend se servir avec tant d'adresse & de facilité , qu'il tirera 1000 coups dans une heure , sans manquer son but. Il doit faire aussi une épreuve de bales d'une nouvelle composition , qui percent une plaque de fer d'un demi pouce d'épaisseur, sans rien perdre de leur rondeur.

On a fait aux Invalides l'épreuve d'une nouvelle poudre , qui porte plus loin de 17. toises que la poudre ordinaire : le boulet entre de 4 pieds plus avant dans la terre.

M.

M. de Woolhouse , Gentilhomme Anglois , Membre de la Societé Royale de Londres , Affocié à celle de Berlin & Académicien de l'Académie Impériale des Curieux de la nature d'Allemagne , vient nouvellement de recevoir la Patente d'Académicien de l'Académie de l'Institut des Sciences de la République de Bologne en Italie , est connu par toute l'Europe pour être un très-habile Oculiste.

On écrit de Mayence , que la nuit du 24 au 25 du mois de Janvier dernier , on entendit à Epstain en Veteravie , un bruit sourd , semblable à celui de plusieurs décharges de Canon qu'on auroit tiré à deux ou trois lieuës ; & le lendemain on s'apperçut qu'une partie de la Montagne de Stenkling avoit été transportée avec les arbres qui sont à sa cime , dans un étang situé entre deux montagnes , & éloigné de 300 pas Geométriques, où cette partie de Montagne écroulée , forme à présent une petite Isle dont les bords peuvent avoir un pied ou deux de hauteur. Plusieurs personnes étant allées depuis voir la Montagne de Steinkling , y ont trouvé une cavité de 27 pieds de profondeur & d'autant de largeur , d'où couloient d'abord à la cime deux Sources d'une eau tiède & d'une faveur extraordinaire qui coulent à présent à 20 pieds plus bas ; diverses personnes

790 MERCURE DE FRANCE.

personnes attaquées de différentes maladies , ont bû de cette eau avec tant de succès , que le propriétaire de cette par-
tie de la Montagne , s'est déterminé à y
faire construire des Bassins & une maison
de retraite pour les malades qui conti-
nuent d'y venir en foule.

Le 2. de ce mois , depuis sept heures
du soir jusqu'à minuit , on vit à Ham-
bourg , une Aurore Boréale , formée par
une infinité de rayons , partant presque
tous d'un centre commun , & presque
aussi lumineux que des nuages éclairés par
la Lune.

On apprend de Rome que M. Crescen-
bone , Secrétaire en Chef de l'Académie
des *Arcadi* , y est mort depuis peu ; que
M. Jean-Baptiste Della Ciaia , célèbre
Antiquaire de Florence , y est mort aussi
sur la fin du mois dernier. Ces Lettres
ajoutent que le grand Duc de Toscane ,
l'Académie Royale de Lisbonne , & le
Grand Prieur Vaini , ont mis à l'enchère
le beau Médaillier du Comte Marius Pi-
colomini , qu'on dit être un des plus
complets de l'Europe.

M. Belloste , Conseiller & premier
Chirurgien de feuë Madame Royale de
Savoye ,

Savoye , avoit promis au Public dans son Livre intitulé *le Chirurgien d'Hôpital* , imprimé à Paris en 1695. de lui faire part d'une composition de pilules mercuriales de sa façon , par le moyen desquelles il a fait un très-grand nombre de Cures surprenantes de plusieurs sortes de maladies différentes , dont il a mis une de chaque espece dans son second Tome de 1725. dans lequel il allègue les raisons qui l'ont empêché de tenir sa parole : Cependant l'amour qu'il a toujours conservé pour sa Patrie , * fait qu'il ne veut pas priver entierement le Public de l'avantage qu'il peut retirer d'un aussi bon remede , qui est approuvé par les premiers Medecins du Roy de France , & du Roy de Sardaigne , dont l'usage est d'autant plus commode , qu'il n'oblige à garder ni la chambre ni le lit , ni à observer une diete rigoureuse.

On employera toujours avec succès ces pilules dans les sciaticques , rhumatismes , gouttes naissantes , vertiges , & oppressions d'estomac ; dans les opilations , obstructions , les tumeurs du sein des femmes & des autres parties du corps : elles tuent les vers & détruisent leurs semences ; elles guérissent la lèpre , la vieille galle , les dartres , & toutes sortes de maux veneriens : Rien n'est plus

*Paris,

salutaire

salutaire que ce remede pour la colique , la gravelle & difficulté d'uriner ; l'hipochondrie & la mélancolie sont détruites par leur usage : comme aussi les écrouelles qui sont les plus longues à guérir. En un mot , elles sont un très-bon dissolvant & absorbant ; & par conséquent elles guérissent toutes les maladies produites par l'épaississement & l'âcreté du sang & des autres humeurs ; elles excitent l'appetit , & provoquent un doux sommeil : elles ne se gâtent jamais pourvu qu'on les tienne dans une boîte.

Ceux qui en souhaiteront , n'auront qu'à s'adresser à M. Belloste , Conseiller & Premier Chirurgien de feuë Madame Royale à Turin , ou à M. son fils qui est à Paris , à la suite de M. l'Ambassadeur de Sardaigne ; il demeure rue de la Mortellerie , au petit Hôtel d'Aumont ; on le trouve le matin depuis huit heures-jusqu'à onze , & le soir depuis deux jusqu'à cinq : il fait des boîtes de 24. livres & de 48 liv. pour les Provinces , & fournit des mémoires pour la maniere de s'en servir.

BRIART , continue avec succès à faire & à débiter une très-bonne Essence à la Bergamotte & autres odeurs douces dont on se sert pour se faire la barbe , au lieu
de

& provoquent un doul-
leur se gâtent jamais pourvu
qu'ils soient dans une boîte.

ils souhaiteront, n'auront
à M. Belloste, Conseil-
Chirurgien de feuë Ma-
Turin, ou à M. son fils
à la suite de M. l'Ambassa-
gne ; il demeure rue de la
petit Hôtel d'Aumont ;
matin depuis huit heu-
res, & le soir depuis deux
heures, il fait des boîtes de 24.
pour les Provin-

PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

de savonette : les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage , les bras & les mains , il en a à 5. & à 8. s. l'once.

Il fait aussi des Cuirs excellens , avec lesquels on peut se passer de pierre à repasser les rasoirs , qu'il vend depuis 40 s. jusqu'à 8 liv. BRIART, demeure Cour Abbaticale de S. Germain des Prez , rue Cardinale , vis-à-vis le Bailliage.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CHANSON DE TABLE.

Oin de ces lieux , vaine Philosophie ,

L Qui placez le vrai Bien dans l'austere vertu :

Ce Systême , ennemi des plaisirs de la vie ,

Par un sage Mortel fût toujours combattu.

Pour vivre heureux, il faut aimer & boire :

Le vrai bonheur consiste dans ces biens :

Disciple d'Epicure, aujourd'hui je soutiens ;

Que c'est-là le chemin qui conduit à la gloire.

Bacchus , Amour , aimable volupté ,

Sans vous, hélas ! la vie est languissante :

Venez , volez , rendez cette Troupe charmante

Digne de l'immortalité.

Par M. Hardouin.

G SPEC-



S P E C T A C L E S.

LE 6 de ce mois, l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre la Tragedie de *Bellerophon*, qui n'avoit pas été jouée depuis 1718. Avant que d'en donner un Extrait, nous avons crû que le public ne nous sçauroit pas mauvais gré de lui faire part de quelques Anecdotes qui méritent mieux ce nom, que celles que le Libraire veut bien appeller ainsi, dans sa dernière Edition.

T. Corneille, rebuté par le peu de succès de *Psiché*, dont il étoit l'Authéur, avoit renoncé au Théâtre Lyrique, pour s'attacher uniquement au Dramatique du Théâtre François, où il étoit plus sûr de la réussite. Despreaux & Racine qui n'avoient rien oublié pour décrier Quinault, n'oublierent rien non plus pour ranimer T. Corneille à faire des Opera; & ne se flatant pas d'en pouvoir venir à bout par eux-mêmes, ils firent si bien, que Louis XIV. lui fit l'honneur de lui témoigner qu'il le souhaitoit; il n'en falloit pas moins pour le rembarquer sur une mer qui lui paroissoit trop orageuse.

Il choisit le sujet de *Bellerophon*; il en fit

fit le premier Acte avec beaucoup de facilité ; il le montra à Lully , à qui il déclara que le plan de son quatrième & cinquième Acte étoit tracé ; mais qu'il ne sçavoit comment disposer le second & le troisième. Lully lui dit de consulter Quinault. Ce dernier s'y prêta de bonne grace ; mais il pensa le désespérer par la rigueur avec laquelle il fit main-basse sur les deux tiers de ses vers qu'il ne trouvoit pas assez Lyriques : il le tira enfin d'embarras ; *Bellerophon* fut achevé , & les représentations emporterent également les suffrages de la Cour & de la Ville ; la premiere fut donnée l'an 1679. & en Janvier de l'année suivante , à S. Germain en Laye , à l'arrivée de Madame la Dauphine.

Cet Opera fut joué à Paris pendant neuf mois entiers avec un succès des plus éclatans. *Tout Paris* , dit M. de Vile , *Mercure de Janvier 1680. est demeuré d'accord qu'on y trouve ce qui est très-rare dans un Opera ; c'est-à-dire , un sujet conduit , qui attache par lui-même , qui a toutes les parties de la Tragedie , & dans lequel tous les divertissemens naissent du corps de l'Ouvrage , sans qu'on les y amene par des incidents forcez , à l'exception de la Scene des Nappées & des Faunes , qui a été faite contre le*
Gij sentiment

*sentiment de l'Auteur, & seulement pour
fournir des vers à la Musique.*

Cependant malgré toutes ces beautez , les reprises de cet Opera n'ont jamais répondu à de si heureux commencemens ; il faut espérer que cette dernière remise au Théâtre lui rendra sa première gloire. Les premiers Rôles sont parfaitement bien remplis par les Demoiselles Antier & Pellisier , & par les sieurs Dun , Tribou & Chassé ; & s'il n'a pas le succès qu'il mérite , on ne pourra l'imputer qu'au changement de goût. Il est tems de passer à l'Extrait que le public attend de nous.

P R O L O G U E.

LE Roi ayant donné la paix à l'Europe , l'Académie Royale de Musique se crut indispensablement obligée d'en marquer sa reconnoissance à cet Auguste Protecteur des beaux Arts. Apollon invite les Muses à chanter les avantages que la Paix leur procure. Bacchus & Pan viennent se joindre au Parnasse , pour en rendre les Concerts plus doux & plus varieés ; ils chantent tous la Gloire d'un Roy qui fait le bonheur du monde ; & pour mettre la dernière main à cette grande Fête , Apollon ordonne aux Filles de Mémoire de se trans-

transformer, pour représenter l'heureux événement qui donna autrefois la naissance au Parnasse.

On sçait que la fontaine d'Hypocrene fut ouverte d'un coup de pied du cheval Pegase : Ce cheval aisé, fils de Neptune, & de Meduse, selon quelques Auteurs, & formé du sang de Meduse, selon quelques autres, servit à *Bellerophon*, pour combattre la Chimere : c'est-là ce qui donne lieu à la Tragedie que les Muses sont chargées de représenter : Voici les Vers qui lient le Prologue à la Pièce : c'est Apollon qui parle :

Transformons-nous en ce moment,

Et dans un Spectacle charmant

Célébrons à ses yeux l'heureux événement,

Qui jadis au Parnasse, a donné la naissance.

Argument de la Pièce.

Bellerophon étoit fils de Glaucus, Roi d'Ephyre, aujourd'hui Corinthe. Il eut le malheur de tuer son frere : ce meurtre, quoi qu'involontaire, l'obligea à se réfugier dans la Cour de Pretus, Roi d'Argos. Par un nouveau malheur, il se fit aimer de Stenobée, femme de son Protecteur, laquelle ne pouvant lui inspirer un si coupable amour, fut la première à l'ac-

G iij. culer

culer d'avoir voulu la séduire. Pretus irrité , l'envoya chez son gendre Jobate, Roi de Lycie , où il auroit péri , si sa valeur ne l'eut sauvé de tous les perils où il fut exposé. Son dernier Combat fut contre la Chimere , monstre formé de trois monstres ensemble : sçavoir , d'un Lion , d'un Dragon & d'un Bouc. Il en triompha ; & cette victoire déterminâ Jobate à lui donner sa fille en Mariage. Cet hymen portant le désespoir dans le cœur de Stenobée , elle se tua elle-même.

L'Auteur de la Tragedie a conservé le fond de l'Histoire autant que le Théâtre le lui a permis , & l'on doit convenir que ce qu'il a ajouté ou retranché , a prêté de nouvelles beautés au sujet. L'amour adultere de Stenobée n'est que dans l'exposition de ce qui s'est passé avant l'action Théâtrale ; desorte que cette passion criminelle , qui blesseroit les bonnes mœurs sur un Théâtre aussi épuré que le nôtre , devient légitime par la mort de Pretus qu'on annonce dès la premiere Scene.

Stenobée n'est pas fille de Jobate dans la Tragedie , comme elle l'est dans l'Histoire ; & par là l'Auteur la met en liberté de parler avec hauteur à ce Roy de Lycie : ce qui choqueroit la bienséance , s'il étoit son Pere. Le Combat de Bellerophon contre la Chimere n'est pas

pas ordonné par Jobate; Bellerophon s'y expose volontairement, & même contre l'intention de Jobate, qui l'a déjà choisi pour son gendre, en récompense des autres victoires qu'il a remportées sur ses ennemis. Amisodar est un personnage épisodique. Ce qui a donné lieu à l'Auteur de l'employer dans sa Piece, c'est que la Fable fait mention d'un Amisodar, Roi de Lycie, qui épousa une femme nommée Chimere: on le fait ici Prince Lycien, & d'ailleurs Magicien. L'Auteur avoit besoin de cette dernière qualité pour lui faire évoquer le triple Monstre, auquel on a donné le nom de Chimere; mais ce qu'il a le plus heureusement inventé, c'est l'Oracle qui annonce qu'un fils de Neptune doit triompher du Monstre, & que la Princesse doit être le prix de cette victoire. Cette situation est des plus intéressantes par elle-même; il ne tient qu'à l'Auteur d'en tirer parti. L'explication de l'Oracle fait la Peripetie, & Bellerophon passe du desespoir à la parfaite félicité, dès que Neptune le reconnoît pour son fils, au lieu qu'il avoit toujours reconnu Glaucus pour son pere.

Voilà quelle est la disposition de la Piece; il ne nous reste plus pour en donner une intelligence plus distincte, qu'à la parcourir Acte par Acte & Scene par Scene:

G iiiij ACTE

A C T E I.

L'exposition que Stenobée fait dans la première Scène a toujours passé pour la plus belle du Théâtre Lyrique : on la verra ici avec plaisir.

Non ; les soulèvemens d'une Ville rebelle ,

Ne m'ont point fait quitter Argos.

C'est l'Amour seul , fatal à mon repos ;

C'est le cruel Amour qui dans ces lieux m'appelle.

Prétus n'est plus , & désormais sa mort

Me rend maîtresse de mon sort ,

Je puis donner un Diadème ;

Et viens dans cette Cour faire un dernier effort

Sur le cœur d'un ingrat que j'aime.

Par l'aveu que Stenobée fait à sa Confidente , on doit présumer que ce n'est pas la première fois qu'elle lui parle de son coupable amour ; aussi n'est-ce que par une espèce de reproche qu'elle se fait à elle-même , qu'elle dit :

Helas ! à quel excès je portai ma vengeance !

Je l'accusai malgré son innocence ,

De vouloir m'inspirer une coupable ardeur.

Ce

Ce fut pour lui ravir & l'honneur & la vie ,
 Que Pretus l'envoya chez le Roi de Lycie ,
 Eh ! quels troubles alors ne sentit point mon
 cœur , &c.

Dans la seconde Scene, Philonoé, fille
 de Jobate, vient implorer l'appui de Steno-
 bée auprès du Roi son pere, pour lui
 faire obtenir pour époux ce même Belle-
 rophon, si tendrement aimé de l'une &
 de l'autre Rivale : quelle situation pour
 Stenobée ! voici comment elle exprime
 sa jalouse rage après la sortie de la Prin-
 cesse.

C'en est fait, l'outrage est trop grand ;
 Si ses cruels refus faisoient tort à ma gloire ,

Du moins il m'étoit doux de croire
 Que mon cœur soupiroit pour un indifférent :
 Mais il aime , & c'est-là ce qui me désespere ;

Une autre a fait ce que je n'ai pu faire :
 Venez, haine, vengeance, & versez dans mon
 cœur

Votre poison le plus funeste ;
 Vous ne sçauriez m'inspirer trop d'horreur ,
 Pour un ingrat que je déteste , &c.

Ce nouvel outrage détermine Stenobée
 à se venger avec éclat par le secours d'A-

G v misodar

802 MERCURE DE FRANCE:

misodard, dont elle est aimée ; le dessein que le Roi a formé de donner la Princesse sa fille à Bellerophon pour prix de ses victoires, redouble la fureur d'une Rivale déjà assez irritée ; on vient célébrer une Fête, qui est une espèce de triomphe pour Bellerophon sur les Amazones & les Solymes qu'il a vaincus. Jobate rend la liberté à ces Peuples captifs, qui en témoignent leur reconnaissance par leurs chants & par leurs danses.

A C T E II.

De tous les Actes de cette Piece, c'est celui cy qui prête le plus au Musicien, par le moyen de la Magie, qui est sans contredit la plus frappante qu'on ait jamais vûe au Théâtre ; les premières Scenes ne sont pas bien animées ; deux Amans qui se croient heureux, ne sçauroient étaler que des sentimens ordinaires, & tout se réduit entre eux à se dire : *Je vous aime, & à se le dire cent fois*. On a retranché de la première Scene les deux Amazones, Confidentes de Philonée, & l'on a trouvé qu'on a bien fait. L'approche de Stenobée réchauffe la Scene qui commençoit à languir. La Princesse se retire en disant à Bellerophon qu'elle ne croit pas aimé de la Reine d'Argos :

Je

Je vous laisse le soin d'entretenir la Reine.

La Scene entre Bellerophon & Sténobée est très-vive de part & d'autre ; voici comme lui parle cette Amante méprisée :

S'il te souvient des maux que je t'ai faits,
Qu'il te souviene aussi de ma tendresse ex-
trême ;

Ne me reproche point, ingrat, que je te hais,

Ou reproche-moi que je t'aime.

J'ai tâché de te perdre & j'ai crû le vouloir ;

J'ai suivi les transports d'une aveugle ven-
geance :

Mais plus à mon amour j'ai fait de violence,

Plus sur mon cœur il a pris de pouvoir,

Et je ne t'ai jamais haï qu'en apparence.

La Réponse de Bellerophon n'est pas
moins vive :

Vous m'avez sans relâche accablé de malheurs ;

Je n'ai point reconnu l'Amour dans vos fu-
reurs.

Si l'Amour quelquefois s'abandonne à la rage,

Il est toujours Amour, même quand il ou-
trage :

Mais vous, toujours constante à me perse-
cuter,

G v j Vous

Vous n'avez épargné ma gloire ni ma vie ;

Et je ne dois rien écouter ,

De ma plus mortelle ennemie.

Sténobée s'abandonne toute entière à sa rage ; elle charge Amisodar du soin de sa vengeance ; Amisodar arme les Enfers ; il en évoque trois Monstres qu'il réunit en un seul pour mieux ravager la Lycie. Il y a une singularité à observer dans cette Magie ; c'est qu'elle est toute versifiée en rimes plates , c'est-à-dire , en rimes non croisées ; le hazard ne sçauroit avoir produit cela pendant trente Vers de suite ; nous ignorons les raisons qui peuvent avoir porté le Poëte à s'imposer cette loi : passons au troisième Acte.

ACTE III.

Les ravages que la Chimere exerce dans la Lycie , ne vengent qu'imparfaitement Sténobée ; elle le fait connoître dès la premiere Scene par ces six Vers qui ont paru des plus beaux de la Piece.

Lieux desolez & remplis de carnage ,

Campagnes , où le Monstre a semé tant d'horreur ,

Ne me reprochez point la jalouse fureur.

Do nt

Dont votre embrasement est le fatal ouvrage :

L'Amour desespéré qui regne dans mon cœur,

Vous venge assez de ce ravage.

En voicy encore huit qui ne cedent point en beauté aux six précédens.

Impuissante vengeance ! inutile secours !

De quoi peux-tu servir, quand on aime toujours ?

Les plus cruels transports que la fureur inspire ,

Consolent mal un Amour outragé :

Ce malheureux Amour , après s'être vengé ,

N'en fait pas moins sentir son tyrannique empire.

Impuissante vengeance , &c.

Le Roi vient ; il déplore les malheurs dont ses Sujets sont accablez. Stenobée lui dit que les Dieux vengent Pretus à son deffaut ; & que puisque le crime de Bellerophon a attiré ce Monstre furieux qui ravage ses Etats , c'est à sa valeur à les en délivrer. Bellerophon veut combattre le Monstre , mais ni la Princesse, ni le Roi n'y veulent consentir. Ils ont recours à Apollon pour sçavoir les volontez du Ciel. Le sacrifice qu'on offre à ce Dieu , Protecteur de la Lycie, forme la

806 MERCURE DE FRANCE

la Fête de ce troisiéme Acte ; on l'a trouvée trop longue ; les airs ont paru très-beaux , mais quelquefois déplacés par rapport à la situation. L'Oracle d'Apollon fait le principal nœud de la Piece ; on croit Bellerophon fils de Glaucus, & sur ce fondement, l'Oracle ne peut que le désespérer : voici en quels termes il est conçu :

Que votre crainte cesse,
Un des fils de Neptune apaisera pour vous
Le Celeste couroux :
Pour l'en récompenser il faut que la Princesse
Le prenne pour Epoux.

La Scene qui suit ce fatal Oracle est très-intéressante ; mais on auroit souhaité qu'elle fût renvoyée dans le quatrième Acte, attendu que le troisiéme est assez rempli, & même trop long, & que le quatrième est un peu vuide d'action : c'est ce que nous allons voir.

A C T E I V.

Amisodar commence cet Acte par un Monologue également beau par la versification & par la Musique ; le Lecteur en va juger.

Quel

Quel spectacle charmant pour mon cœur,
amoureux !

Ces Morts de tous côtez étendus dans les
Plaines,

Me sont de sûrs garants de la fin de mes peines ;

Tout périt pour me rendre heureux.

Fontaines tarissez, embrasez-vous, Montagnes ;

Brulez Forêts , sechez Campagnes :

Toutes les horreurs que je voi ,

Sont autant de sujets de triomphe pour moi.

Quand on obtient ce qu'on aime ,

Qu'importe à quel prix ?

Que tout l'Univers surpris ,

Condamne l'amour extrême

Qui coûte tant de sang , de larmes & de cris ,

Quand on obtient ce qu'on aime , &c.

Dans la Scene suivante , la Confidente de Stenobée vient prier Amisodar de rendre le Monstre à l'éternelle nuit ; la raison qu'elle en donne de la part de sa Maîtresse, c'est que Bellerophon qui veut combattre le Monstre , & qui doit périr dans une entreprise si téméraire , ne seroit pas assez puni , s'il ne vivoit plus long-temps dans la mortelle douleur de voir son Amante au pouvoir d'un Rival. On auroit voulu

308 MERCURE DE FRANCE.

lu que cette Scene eût été entre la Reine même & Amisodar; elle auroit pû finir par un *Duo* de fureur qui l'auroit renduë plus vive. Après cette Scene, Bellerophon veut combattre le Monstre, le Roi s'y oppose & l'en conjure *par la Princesse même*; on a crû qu'il auroit mieux valu que ce fût Philonoë qui fût venuë avec lui pour le détourner d'un combat si funeste: cette Scene auroit tenu lieu de celle qu'on a trouvée de trop à la fin du troisième Acte. Pallas vient offrir son secours à Bellerophon, elle l'invite à monter dans un Char, & à s'abandonner aux Dieux. Bellerophon obéit à la Déesse; monté sur Pégase, il fond sur le Monstre du milieu des airs & le tuë. On a ajouté une Fête nouvelle; les Peuples de la Campagne viennent se réjoüir de la défaite du Monstre, cela a paru très-bien imaginé & beaucoup plus satisfaisant que ces Faunes & ces Nappées que l'Auteur avoit mises autrefois contre son sentiment, comme nous l'avons déjà remarqué.

ACTE V.

Le Roi annonce à ses Peuples que Neptune vient de reconnoître Bellerophon pour son fils; & que Pallas va bientôt ramener ce Heros. Il celebre la gloire du vainqueur

vainqueur avec sa fille; Stenobée vient mourir empoisonnée; Pallas ramene Bellerophon; les Peuples témoignent leur joye par leurs chants & par leurs danses; voilà comment finit cette excellente Tragedie. Le morceau le plus frappant de ce dernier Acte est la mort de Stenobée. Comme on l'a toujours trouvée trop longue, nous n'en mettons ici que les huit derniers Vers qui ont paru très-pathétiques.

Et toi, cruel Amour, reçois une Victime ,

Que tu cherchois à t'immoler ;

Je meurs pour expier le crime

Des feux dont tu m'as fait bruler :

Je n'ay pû m'affranchir de ton barbare Empire

Qu'en renonçant au jour ;

Vois mes derniers soupirs, impitoyable Amour,

J'expire.

On auroit souhaité que la Piece finît par là. La Fête a parû hors de saison après une catastrophe si tragique. Quelques Connoisseurs ont crû que Neptune interrogé par Jobate, auroit pû fournir une Fête de Matelots, après laquelle ce Dieu des Mers auroit reconnu Bellerophon pour son fils ; nous laissons aux Lecteurs la liberté de juger si cela auroit été mieux ;
quoi

816 MERCURE DE FRANCE.

quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à ce Poëme les éloges qui lui sont dûs.

Le mardi 6 de ce mois, les Comediens François firent l'ouverture de leur Théâtre par la representation de la Tragedie de *Polyencte*, qui fut suivie de la petite Comedie du *Procureur arbitre*, que le Public ne cesse de goûter. Le sieur Dubreüil fit un compliment qui fut fort bien reçu & applaudi.

Le 8 ils representerent la Tragedie de *Mythridate*, & la petite Comedie du *Deuil*. Le sieur de Berci, nouveau Comedien, qui s'étoit présenté pour remplacer le feu sieur le Grand, joua le principal Rôle dans la premiere piece, & celui de *Nicodeme* dans l'autre.

Le 12 on donna la Tragedie d'*Iphigenie*, dans laquelle le sieur du May, nouveau Comedien, representa *Agamemnon*. Il a rempli depuis le principal rôle dans la Comedie de *Démocrite amoureux*. Celui de l'Empereur dans *Andronic*, & celui de *Tarruffe*, dans la Comedie qui porte ce titre. Le public qui lui a trouvé des talens l'a applaudi.

Sur la fin de ce mois les mêmes Comediens remirent au Théâtre la Tragedie d'*Athalie*, de M. de Racine, qui fait un tres grand plaisir au public, non seulement par ses propres beautez, & par l'art inimitable

table quel l'Auteur a scû y mettre; mais encore par la justesse & la finesse de la déclamation des Acteurs. Les Demoiselles le Couvreur & Duclos y remplissent les rôles d'*Athalie* & de *Josabet*; ceux de *Joab* Grand-Prêtre; de *Zacharie*, fils du Grand-Prêtre & de *Josabet*; d'*Abner de Mathan*, Sacrificateur de *Baal*, y sont remplis par les sieurs Baron, du Chemin fils, du Fresno & Fontenay. La petite Demoiselle du Breüil, âgée de 19 ans, y jouë le rôle de *Joas*, avec beaucoup de graces & d'intelligence, & y est fort applaudie.

On pourra voir aux Mercurès de Septembre & d'Octobre 1722. pages 69 & 100. une lettre critique sur les spectacles en general, & sur la Tragedie d'*Athalie* en particulier.

Le 6 Avril, les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre par la Comedie du *Dedain affecté*, Piece en trois actes, qui fut suivie de celle d'*Arlequin dans l'Isle de Ceylan*. Le sieur Lélion le fils, fit le compliment, selon la coutume, qui fut goûté & applaudi.

Le 22. les mêmes Comédiens donnerent la premiere representation d'une petite Piece nouvelle, en un Acte, en prose, avec un divertissement de chants & de danses, & un Vaudeville: Elle a pour titre,
le

312 MERCURE DE FRANCE.

le Triomphe de Plutus. La Musique est de M. Mouret, qui a fait grand plaisir. L'Auteur de ce petit ouvrage ne se nomme point.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON a appris par plusieurs Lettres du Levant que le Grand-Seigneur avoit remis trois années de tribut à ses sujets Asiatiques, & une année seulement aux Européens, afin de leur donner le moyen de réparer les pertes qu'ils ont faites à l'occasion de la dernière guerre contre les Persans.

On a aussi appris par la voye de Russie, que l'armée des Turcs continuoit de s'assembler dans la Georgie, & qu'il n'y avoit presque plus lieu de douter qu'elle ne se joignît aux Persans dans quelque temps.

R U S S I E.

LE 14 de Fevrier, le Czar fit son entrée publique à Moscou, où S. M. Cz. fut reçûe aux acclamations de joye des habitants, qui avoient fait des préparatifs d'une magnificence

magnificence extraordinaire pour le recevoir.

La marche commença par un détachement des Grenadiers à Cheval , suivis de 25 Carosses à six Chevaux , appartenans aux principaux Seigneurs de la Cour; sept Carosses du Czar marchaient à quelque distance ; les quatre premiers étoient vuides ; les Gentils-hommes de la Chambre remplissoient les trois autres. Les Palefreniers de S. M. Cz. tenant en main des Chevaux magnifiquement harnachez , marchaient après ces Carosses; ils étoient suivis des Officiers de la maison de ce Prince, de 12 Colonels à Cheval , de la Compagnie des 60 Chevaliers, Gardes du Corps , des Pages du Czar, & de ses Maîtres d'Hôtel , tous à Cheval.

Le Clergé & les Prélats en habits Pontificaux , étoient aussi à Cheval , à quelque distance du premier cortège , ayant au milieu d'eux l'Archevêque de Novogrod , Primat de Moscovie. S. M. Cz. les suivoit dans un Carosse à huit Chevaux , ayant des Housses de peaux de Léopard; il avoit à côté de lui le Baron d'Osterman , Vice-Chancelier ; le General Jagozinski, Grand-Ecuyer, & le General Soltikof , Lieutenant Colonel des Gardes à pied , étoient à Cheval aux portières du Carosse. Le Comte Apraxin , Grand-Amiral , le
Comte

§ 14. MERCURE DE FRANCE.

Comte de Golofskin Grand-Chancelier, le Prince Demetrius Gallitzin, le Pr. Circaski & le General Gunther suivoient le Czar, chacun dans un Carosse. Le Czar descendit à l'Eglise Métropolitaine, pour y faire la priere, après quoi il remonta en Carosse, & il se rendit au Château de Kremel, où il reçut les complimens de la principale Noblesse & des Chefs des Tribunaux. S. M. Cz. alla après cela avec la Princesse Natalie, rendre visite à la Princesse son Ayeule, & la pria de venir faire son séjour au Château, pendant que la Cour resteroit à Moscou.

Le Couronnement du Czar se fit en cette Ville le 7 Mars avec une tres-grande magnificence. S. M. Cz. se rendit le matin du Château de Kremel à l'Eglise Cathedrale dans l'ordre suivant.

Un détachement de la Compagnie des Chevaliers, Gardes, commençoit la marche; il étoit suivi des Pages du Czar, avec leur Gouverneur à la tête, du Baron de Hadichestal, Grand-Maître des Ceremonies, accompagné du Colonel Lickzin & de M. André Meliamenow, ses Lieutenans dans la ceremonie, des Députés de toutes les Provinces, des Brigadiers, des Majors generaux, des Lieutenans generaux, des Conseillers privez, des Conseillers d'Etat ordinaires, des Felts Maréchaux

chaux des armées du Czar , des Brigadiers Pleschtscheiew & Puschkaw , Heraults d'armes de Moscovie , du General Matuschin & du Pr. Jusupow , Lieutenant general, qui portoit sur deux Carreaux le Manteau de ceremonie de S. M. Cz. du General Gunther , portant le Globe ; du General Bonn , tenant le Sceptre ; du Pr. Trubetzkoy portant la Couronne , & du Pr. Gallitzin Feldt Maréchal , faisant la fonction de Grand-Maréchal dans la ceremonie.

Le Czar marchoit ensuite , ayant à ses côtez le Baron d'Osterman , faisant les fonctions de Grand-Maître de sa Maison , & le Prince Alexis Dolhorucki ; le grand Conseil privé , les Grands Chambellans & les autres Chambellans de S. M. Cz. marchaient après ce Prince , & ils étoient suivis des Colonels & autres Officiers , de plusieurs Gentilshommes Moscovites , invitez à la ceremonie , & du second détachement de la Compagnie des Chevaliers Gardes qui fermoit la marche.

Après la ceremonie du Couronnement qui se fit avec la même pompe & la même solennité que celle du Couronnement de la feuë Czarine , le Czar remonta à Cheval & retourna au Château , marchant sous un Dais magnifique , qui étoit soutenu par six Majors Generaux de ses troupes. Le

316 MERCURE DE FRANCE.

Le même jour au soir il y eut des feux, des illuminations & d'autres marques de réjouissance dans toutes les rues de la Ville. Les Ministres étrangers firent illuminer leurs Hôtels, & le Duc de Liria, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne, fit couler pendant toute la nuit deux Fontaines de vin & deux Fontaines d'eau-de-vie pour le peuple.

Le 9 au soir il y eut un Bal magnifique au Kremel, qui fut précédé d'un tres-beau Feu d'artifice qu'on tira dans une grande Prairie, qui est de l'autre côté de la Riviere.

Le 14, il y eut encore un Bal tres-magnifique au Palais, qui dura depuis cinq heures du soir jusqu'à minuit. Les Ministres Etrangers y furent invitez, & ils eurent l'honneur de danser avec les Princesses Czariennes. Il y eut de tres-belles illuminations par toute la Ville.

Le même jour l'Ambassadeur d'Espagne fit chanter un *Te Deum* dans l'Eglise Catholique de Moscou, à l'occasion du rétablissement de la santé du Roy son Maître, & donna ensuite un magnifique repas à quantité de Seigneurs & de Dames de la Cour. Ce Ministre vit en Russie avec une grande magnificence, & il s'attire par ses bienfaits la consideration & l'estime de toute la Cour. Le Czar lui fit l'honneur
le

le lendemain de son Couronnement de souper chez lui. Il y avoit trois tables de 20. couverts chacune, servies dans la plus grande délicatesse.

L'Epouse du Prince Menzikoff & sa famille, qui sont toujours à Oraniembourg, ont obtenu la permission de se promener dans les environs de ce Château; mais leurs gardes ont ordre de ne les pas quitter. On a envoyé depuis peu à son Epoux un Memoire, contenant 80 articles, sur lesquels il a ordre de répondre: il est menacé, en cas de refus, d'y être contraint par la peine du Knout.

On mande des Frontieres, que l'armée du Sultan Acheraf avoit pris ses quartiers à douze lieues de Derbent; mais qu'on n'avoit pas encore reçu avis que les Turcs eussent fait aucun mouvement pour les joindre.

Le Czar a donné depuis peu une augmentation de pension de 60000 Roubles par an à la Czarine Ottokesa son Ayeule, pour laquelle on prépare à Moscou un appartement dans le Château de Kremel. Les ordres sont donnez à Petersbourg pour meubler dans le Palais d'Eté, un appartement qui lui est destiné. Cette Princesse est nommée presentement, immédiatement après S.M.Cz. dans les Prieres publiques qu'on fait pour le Czar & pour sa famille.

H On

On a reçu à Petersbourg de Moscou, le 7 du mois dernier, la ratification du Traité de commerce que le Duc de Liria, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne, a conclu depuis peu avec les Commissaires de l'Amirauté & du College de commerce.

On travaille avec beaucoup de diligence à l'équipement de la Flote, tant à Cronstoot qu'à Revel. Elle sera composée de 50 à 60 Vaisseaux de guerre, & de près de 500 Galeres ou autres Bâtimens plats.

On a reçu avis qu'il étoit arrivé à Tobolka un Ministre du Prince Thamas, fils du Roy de Perse détrôné, pour proposer au Czar une alliance offensive & deffensive contre le Sultan Acheraf, qui continue de rassembler ses Troupes à 10 ou 12 lieues de Derbent, dont on croit qu'il a dessein de former le siege, aussi-tôt que toute son artillerie sera arrivée.

On a accepté les offres de secours que les Députez des Cosaques & des Tartares ont fait faire au Czar, & on les a engagez à tenir leurs Troupes prêtes à marcher au premier ordre, en leur promettant de leur fournir toutes les provisions & munitions de guerre qui leur sont nécessaires pour se mettre en campagne.

L'affaire du Prince Menzikoff sera jugée en l'état qu'elle se trouvera après le retour du

du Czar à Petersbourg, car il a été impossible jusqu'à présent d'avoir des preuves de toutes les malversations dont il a été accusé; ainsi l'on croit que son ambition sera son principal crime, & qu'il suffira pour justifier la confiscation de ses biens.

P O L O G N E.

IL est arrivé à Szagrod, petite ville de la Frontiere de ce Royaume, à 9000 Tartares, divisez par bandes, sous prétexte de demander la protection de la Republique, contre les mauvais traitemens du Sultan Deli; mais comme leur nombre augmente tous les jours, & qu'il y a lieu de craindre que sous ce faux prétexte ils ne cachent d'autres desseins dangereux, le Grand-General de l'armée de la Couronne a fait approcher les Compagnies franches qui étoient en quartier dans les environs de Varsovie, pour les observer.

Le Duc Ferdinand de Curlande a protesté dans tous les Tribunaux du grand Duché de Lithuanie, contre les Actes, par lesquels la Commission Polonoise qui s'est assemblée à Mittau, a établi de nouveaux Tribunaux & une nouvelle forme de Gouvernement dans son Duché.

D A N N E M A R C.

LE Roy s'est enfin déterminé à signer les Lettres Patentes qui confirment l'ancien Octroi de la Compagnie des Indes Orientales, établie à Copenhague en 1616. Les Directeurs ont fait publier leur projet, suivant lequel ils veulent étendre leur commerce, par voye de souscription.

H ij Suede

S U E D E.

LE Roy a accordé la grace aux Etudiants de l'Université d'Abo, qui y ont été condamnés à avoir la tête tranchée, pour avoir excité une émotion populaire dans la Ville, la peine de mort a été changée en une prison de trois ans.

A L L E M A G N E.

LE bruit court à Berlin que vers la fin du mois prochain, le Roy de Prusse y recevra le Roy & la Reine d'Angleterre, le Prince de Galles, le Roy & la Reine de Suede, le Roy de Pologne, le Prince Electoral de Saxe son fils, & peut-être le Roy de Dannemarck.

M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, a écrit à la Cour de Vienne, que le Grand Seigneur avoit donné la liberté à cent Esclaves Chrétiens, & l'argent nécessaire pour retourner dans leurs pays, en reconnoissance de ce que S. M. I. avoit accordé la grace à un Turc, convaincu d'avoir tué un Chrétien dans ce pays.

Le bruit s'est répandu sur la fin du mois dernier, à Vienne, que le Czar y viendrait de Moscou, après la cérémonie de son couronnement, pour épouser la fille aînée du Duc de Beveren.

Le Comte Hercule Pie Montecuculli, Conseiller au Conseil d'Etat & au Conseil de Guerre, a obtenu de l'Empereur le Commandement general de ses Troupes dans le Duché de Milan.

La Chambre des Finances à Vienne, a eu ordre de payer au Comte de Sinzendorf, Grand-Chancelier de la Cour & premier Plenipotentiaire de S. M. I. au prochain Congrès, 25000
Florins.

Florins, pour les frais de son voyage, & 5000 Florins par mois pendant la tenue du Congrès.

On a reçu avis d'Inspruck que le feu avoit pris la nuit du 15 au 16 du mois dernier, au Château de cette Ville, qu'en moins de trois heures il avoit été consumé par les flammes; qu'il étoit péri plusieurs personnes dans cet incendie, & que le Comte de Kunugel, Commandant de ce Château & le Comte son fils, avoient eu beaucoup de peine à se sauver.

On mande de Berlin, que le Roy de Prusse avoit ordonné à tous les Ministres, pendant le séjour du Roy de Pologne, d'avoir chacun une table de 12 couverts, & les Conseillers privez une de 8. Le seul Baron d'Ilgen a été excepté de cet ordre, à cause de son grand âge.

Le 25 du mois dernier, jour du Jeudy Saint, l'Empereur communia à Vienne, par les mains du Nonce du Pape; il lava ensuite les pieds à 12 pauvres vieillards, qu'il servit à table, & auxquels on distribua des aumônes. L'Impératrice n'étant pas encore assez bien rétablie pour faire la même cérémonie, l'Archiduchesse Marie-Magdelaine la fit en son nom.

Le 1 de ce mois au soir, M. Daniel Bragadino, nouvel Ambassadeur de la Republique de Venise, arriva à Vienne avec toute sa suite.

On a interrompu depuis peu la levée de 3000. hommes que le Duc de Bournonville avoit eu la permission de faire enrôler dans l'Empire pour le service du Roi d'Espagne.

Le bruit court qu'on va mettre un nouvel Impôt d'un Florin par aune sur les draps d'Angleterre, afin de procurer un plus grand débit de ceux des Manufactures de ce Pays.

M. Dierling, Résident de l'Empereur à la Cour du Grand-Seigneur, a écrit que dans

322 MERCURE DE FRANCE.

une Audience qu'il avoit eue du Grand-Vizir, ce premier Ministre lui avoit dit que S. H. ne pouvoit se dispenser de remplir ses Engagemens avec le Sultan Acheraf; qu'Elle ne pouvoit refuser aux Persans les secours dont ils avoient besoin pour reprendre sur les Moscovites les Places conquises par le feu Czar, du côté de la Mer Caspienne; mais qu'étant presque assurée qu'ils borneroient là leurs conquêtes, sans rien entreprendre de plus sur les Terres de l'ancienne Domination de S. M. Czarienne, Elle espéroit que ces secours fournis aux Ennemis du Czar, ne pourroient être regardez comme une Infraction au Traité de Passarowitz, & que la Porte étant toujours dans la disposition de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, le G. S. enverroit incessamment un Aga à Vienne, pour en donner de nouvelles assurances à S. M. Imper.

I T A L I E.

LE bruit court à Bologne, que le Pape doit s'y rendre pour assister au Chapitre Général de l'Ordre des Dominicains, qui doit s'y tenir ce mois cy.

Le 8. du mois dernier, le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel S. S. proposa l'Abbaye de Sainte Marie de l'Abondance, dans le Diocèse de Genève, pour l'Archevêque d'Ambrun.

Le Cardinal Ottoboni, Protecteur des Affaires de France, proposa l'Evêché de S. Brioux, pour l'Abbé de Montclus, Grand-Vicaire de l'Evêque de Langres; & il préconisa le P. Surian, Prêtre de l'Oratoire, pour l'Evêché de Vence.

Il y eut au commencement du mois dernier , une Congregation de Cardinaux au Palais du Vatican , au sujet de M. Bichy : le Cardinal Corradini parla avec beaucoup de fermeté contre la Promotion que le Roi de Portugal demande en sa faveur ; & son avis ayant été approuvé , il fut résolu qu'on feroit part de cette décision à D^{om} André Mello de Castro , Ambassadeur de Portugal , auprès du S. Siège , depuis le 29. Septembre 1721. qu'il eut sa premiere Audience publique , lequel partit le 20. Mars , pour retourner à Lisbonne , avec une suite de trois carrosses à six chevaux , & de cinq caleches.

Le 17. du même mois , l'Ambassadeur de Bologne eut une Audiance particuliere du Pape , auquel il représenta de la part de sa République , que le Magistrat étoit extrêmement irrité contre la conduite du Cardinal Legat de cette Ville , qui sans avoir égard au caractère particulier de l'Assesseur du Tribunal qu'il lui avoit député pour des affaires publiques , l'avoit fait arrester. & conduire en prison , sans observer aucune formalité. Que cette violence avoit tellement animé le Peuple , que s'étant attroupé , il étoit allé aux prisons du Légat , & en avoit tiré le prisonnier. Il pria S. S. de prévenir de pareils désordres à l'avenir , & de faire donner au Magistrat une satisfaction convenable. Le Pape lui promit de faire examiner cette affaire ; & l'on croit que S. S. nommera une Congregation particuliere à ce sujet.

On a reçu avis que la Gondole de Savone , qui fut prise l'année derniere par un Corsaire de Tunis , & qui a depuis été armée en course , étoit arrivée depuis peu dans le Port de

324. MERCURE DE FRANCE.

Messine , sous le Commandement d'un Renegat Sicilien , qui aussi-tôt qu'il eût jetté l'ancre , découvrit au Capitaine du Port , que son dessein étoit de rentrer dans le sein de l'Eglise , dont il s'étoit séparé en se faisant Mahometan : que 25. hommes de son Equipage avoient pris la même résolution , & qu'il le prioit d'en avertir l'Evêque & l'Inquisition. Ces Lettres ajoutent que le 2. du mois dernier , ces Renegats avoient débarqué leurs Effets ; qu'ils s'étoient mis entre les mains des Missionnaires , pour se preparer à leur abjuration , & que le reste de l'Equipage , qui n'a pas voulu changer de Religion , avoit eu la liberté de retourner à Tunis.

On a imprimé à Naples , sur la fin du mois dernier , des Lettres Patentes de l'Empereur , pour l'établissement d'une nouvelle Banque , dans cette Capitale ; & l'on croit qu'elle sera ouverte au commencement du mois prochain.

On écrit de Bologne du 12. Mars , que le Bailly de Ferety , ci-devant Grand-Prieur d'Angleterre , y étoit arrivé ; qu'il a accepté le Grand-Prieuré de Crémone , vacant par la mort du Bailly Doria , & s'est démis du Grand-Prieuré d'Angleterre , en faveur du Chevalier Geraldin , qui en avoit eu depuis deux ans un Bref d'Expectative.

Le Patron d'une Barque arrivée sur la fin du mois dernier , de Tunis à Naples , a rapporté que le 29. de Février au soir , le reveu du Bey , qui étoit un des Principaux de la Regence , étoit sorti à cheval de la Ville , avec un de ses fils & trois Negres , & qu'il s'étoit retiré sur le Mont Ansolette , où tous les Mécontents du Pays l'avoient joint avec des armes & des provisions. Que le 22. du même mois , le nommé Benmitrisia , Com-
mandant

Mahdant de la Ville , en étoit auffi forti , accompagné de deux de fes fils , & d'un Renegat Sicilien , fon gendre , & qu'il étoit allé joindre le neveu du Bey ; que le lendemain on avoit été obligé de fermer les portes de la Ville , pour empêcher les autres Habitans d'en sortir , & que le Bey avoit fait fabriquer tous ceux qui avoient voulu forcer la Garde. Que le 24. on avoit reçu avis que le nombre des Mécontens s'étoit fi fort augmenté , qu'ils se difpofoient à venir forcer la Ville , pour en déposer le Bey ; que la Régence avoit fait venir de la Cavalerie , & obligé les Habitans à prendre les armes. Que le 25. il s'étoit tenu un Conseil extraordinaire , dans lequel le neveu du Bey & ceux de fon party , avoient été déclarez Rebelles , & leurs biens confifquez ; & que le 26. le Bey étoit sorti de la Ville , à la tête de 2500. hommes , pour aller attaquer les Mécontens.

Le 25. du mois dernier, le Pape, après toutes les Cérémonies du Jeudy Saint , lava les pieds à douze Prêtres Etrangers , & les servit à table.

Le Prince Borghese a fait présent d'un Calice & d'une Patene d'or au Pape , qui lui avoit accordé la permission d'avoir un Four dans son Palais , en payant les droits ordinaires.

E S P A G N E.

ON écrit de Madrid que le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat , & M. Knen , chargé des affaires du Roi d'Angleterre , ont dépêché un Courier à Gibraltar , pour y donner avis que toutes les difficultez qui avoient retardé l'ouverture du Congrès , avoient été le-

H. v. vées.

326 MERCURE DE FRANCE.

vées le 6. de Mars par un Acte signé à Madrid par les Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi de France, du Roi d'Espagne, du Roi d'Angleterre, & des Etats Generaux des Provinces-Unies.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande d'Edimbourg, que Jean Currie, Relieur, convaincu d'avoir contrefait des Billets de Banque, fut condamné par les Lords de la Session, à être fustigé par la Ville le 7. d'Avril, à être mis 8. jours après au Pilon, l'oreille clouée, & être transporté ensuite dans les Colonies.

La Marquise de la Vrilliere & la Comtesse de S. Florentin, arriverent à Londres le 13. du mois dernier. Elles allerent descendre chez le Comte de Broglie, Ambassadeur de France. Le 17. elles allerent avec cet Ambassadeur au Palais de S. James, où le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, les presenta au Roi & à la Reine, qui les reçurent très-gracieusement.

On fit le mois dernier l'inoculation pour la petite verole à Mylady Camille Bennet, fille du Comte de Tancarville.

Le 15. du mois dernier, le Comte de Wel-
deren & M. Silvius, Ambassadeurs des Etats
Generaux des Provinces-Unies, firent leur En-
trée publique à Londres, avec une très-grande
magnificence. Le Comte de Radnor & le Che-
valier Clement, Maître des Ceremonies, alle-
rent avec les Barges du Roi, les prendre à
Greenwich, & les conduisirent à la Tour, où
cinq Carosses du Roi les attendoient. Les Am-
bassadeurs furent saluez du Drapeau par la
Garnison de la Tour. Ils monterent ensuite
dans un des Carosses de S. M. & la marche
com-

commença par celui du Comte de Radnor. Il furent suivis de 46. Gens de Livrée, marchant deux-à-deux, de deux Ecuyers à cheval, en habits de velours noir, avec des Plumets noirs, de 8. Pages aussi à cheval & en habits de velours noir, avec des vestes de brocard blanc & des plumets blancs. Les cinq Carosses du Roi venoient ensuite, suivis de cinq Carosses des Ambassadeurs, à 8. chevaux, richement harnachez, dans lesquels étoient leurs Gentils-hommes & Officiers, 26. autres Carosses à 6. chevaux, appartenans à divers Seigneurs, fermoient la marche. Les Ambassadeurs descendirent au Palais de Somerset, où ils furent traités pendant trois jours aux dépens du Roi. Ils se rendirent le Jeudi suivant au Palais de Saint James, où ils eurent Audience publique de S. M.

Le Colonel Guillaume Stanhope & Mrs Etienne Points & Jean Edge, Ministres Plenipotentiaires du Roi au futur Congrès qui se doit tenir à Soissons au commencement du mois de Juin, se préparent pour s'y rendre.

On dépêcha de Londres, sur la fin du mois dernier, un Exprès au Contre Amiral Hopson, qui commande l'Escadre Angloise en Amerique, avec des instructions sur la conduite qu'il doit tenir avec les Espagnols, & l'ordre de se retirer de devant le Port de Carthagene, & d'en laisser sortir librement les Gallions.

Le 9. de ce mois, le Roi signa la Commission par laquelle S. M. a donné le Gouvernement des Isles Angloises sous le vent en Amerique, au Lord Londonderry, qui doit s'y rendre incessamment avec toute sa famille.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

IL s'est tenu à Anvers une Assemblée Generale des Intereslez de la Compagnie du Commerce, dans laquelle on a fait la lecture du Decret de l'Empereur, qui ordonne la suspension du Commerce de cette Compagnie. Ce Decret porte en substance qu'on rendra aux Intereslez les trois quarts de leur principal, avec une répartition de 25. pour cent, le tout en Billets de Change, payables dans trois mois, qui seront pris pour argent comptant dans la prochaine vente des Marchandises arrivées des Indes. L'autre quart demeurera en caisse pour en faire un commerce qu'on n'a pas jugé à propos de communiquer à l'Assemblée.

M. de la Baune, Gentilhomme ordinaire du Roi de France, arriva à la Haye sur la fin du mois dernier, chargé des affaires de S. M. T. Ch.



MORTS, NAISSANCES
des Pays Etrangers.

M^R Soufin, ancien Capitaine de Dragons, mourut à Bruxelles le 13. du mois dernier âgé de 109. ans; il avoit fait 60. Campagnes.

Le Prince Joseph Auguste, fils aîné du Prince Electoral de Saxe, mourut à Dresde de la petite verole, le 14. du même mois, âgé de 6. ans & quelques mois. Son corps fut porté le 16. par 4. Gentilshommes, accompagnés d'un Détachement des Gardes de la Chapelle Catholique, où il fut inhumé. Le jeune Prince son frere, qui est presentement le seul fils

du Prince Ejectoral , est aussi attaqué de la petite verole.

Le Cardinal Ulyffe-Joseph Gozzadini , Cardinal Prêtre du titre de Sainte Croix en Jerusalem , & Evêque d'Imola dans les Etats du Pape , y mourut le 20. du mois dernier dans la 78^e année de son âge , étant né à Bologne le 10 Octobre 1650. Il avoit été Secrétaire des Brefs aux Princes , sous le Pontificat d'Innocent XII. & il étoit Archevêque titulaire de Théodosie , lorsque le Pape Clement XI. le nomma Cardinal le 15. Avril 1706.

On mande de Lisbonne qu'on y avoit reçu avis de Viseu , qu'une Religieuse du Monastere des Benedictines de cette Ville , nommée Sœur François-Baptiste , y étoit morte le mois dernier âgée de 120 ans accomplis.

Le 28. Février , la Princesse de Piémont accoucha à Turin d'une Princesse.

Le 2. du mois dernier , vers les six heures du matin , Dona Catherine Zephirina Salviati , épouse du Connétable Colonne , accoucha à Rome d'une fille qui fut baptisée l'après midi dans l'Eglise des Apôtres , & nommée Marie-Isabelle-Anne-Claire-Therese - Gertrude - Secondille-Janviere-Hieronime.

Le 21. du même mois , le fils nouveau-né du Duc de Guadoglorio Conti , fut baptisé à Rome par l'Archevêque Titulaire de Thessalonique , & tenu sur les Fonts par le Cardinal Conti son grand oncle , qui le nomma Felix-Joseph-Marie-Innocent - François-André-Hiacinthe-Longin-Gaspar-Melchior-Baltasar.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Vendredi de la semaine de Pâques, ainsi qu'il se pratique tous les ans , le Parlement & la Chambre des Comptes , precedez de leurs Huissiers , & invitez par Messieurs les Prévôt & Echevins de la Ville de Paris , assisterent, en Robes ordinaires, dans l'Eglise de Notre-Dame , à une Messe solemnelle, celebrée à l'Autel de la Vierge, en memoire de l'Expulsion des Anglois hors de Paris & du Royaume de France. Messieurs du Parlement & de la Chambre des Comptes étoient placez sur un même banc, & tenant une même ligne où chaque Officier du Parlement étoit croisé par un Officier de la Chambre; en sorte que ces deux Compagnies , qui avoient à leur tête un résident à Mortier & un Président de la Chambre, étoient terminez par un Conseiller de la Cour , & un Auditeur des Comptes, le nombre se trouvant égal de part & d'autre.

L'origine & la raison de cette Ceremonie sont fondées sur ce que la nouvelle de l'expulsion & deffaite des Anglois s'étant répandue dans Paris le Vendredi d'après Pâques

Pâques de l'année 1436. sous le Regne de Charles VII. tous les Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes, au milieu des acclamations du Peuple, se rendirent confusément, sans garder ni pas, ni rang, dans l'Eglise N. D. pour y rendre graces à Dieu devant l'Autel de la Vierge, de l'heureuse nouvelle que l'on venoit d'apprendre. Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, en Robes de Ceremonie, & les Officiers de Ville, furent placez à gauche, vis-à-vis du Parlement & de la Chambre. La Cour des Aydes n'y assiste pas, parce qu'alors elle n'étoit pas encore établie.

La Ceremonie qui s'observe tous les ans, le 22. Mars en memoire de la Réduction de Paris, sous l'obéissance de Henry IV. ayant été remise au Vendredy 9. de ce mois, Messieurs du Parlement & de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, les Prévôt des Marchands & Echevins, tous en Robes de Ceremonie, se rendirent dans l'Eglise des Grands Augustins, où on celebra une Messe solennelle chantée par la Musique de N. D. Il est à remarquer que dans cette occasion, comme en toutes les autres, où le Parlement & la Chambre des Comptes sont invitez par le Roi, attendu le differend qui survint pour le pas dans l'Eglise N. D.
entre

832 MERCURE DE FRANCE.

entre ces deux Compagnies, à l'occasion du Vœu de Louis XIII. Sa Majesté, dans sa Lettre de Cachet qu'elle leur adresse par le Grand-Maître des Ceremonies, a coutume de leur marquer leur marche en public, leur place dans le Chœur de l'Eglise & leur sortie ; en sorte néanmoins que le Parlement est à la droite, & la Chambre des Comptes à la gauche ; ce qui se pratique dans toutes les occasions publiques.

Le même jour 9 Avril, M. le Marquis de Vaubonois, Premier President de la Chambre des Comptes de Grenoble, dont il est parlé dans le Mercure précédent, a été agréé par le Roi, & reçu dans l'Académie des belles Lettres, en qualité d'Académicien correspondant honoraire, auquel on doit en envoyer les Patentes.

COMMISSION de M. le Duc d'Orleans, adressée au Chevalier de Mantour, pour la Réception de M. de la Rochette Descombes, dans l'Ordre de N. D. du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem.

LOUIS D'ORLEANS Premier Prince du Sang, Duc d'Orleans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpensier,

Montpensier , Commandeur des Ordres du Roi , Colonel General de l'Infanterie Françoise & Etrangere , Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté en sa Province de Dauphiné, & GRAND-MAITRE GENERAL , tant au Spirituel qu'au Temporel des Ordres Royaux , Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, Béthléem & Nazareth, tant deçà que delà les Mers. *A notre cher & bien aimé frere Charles Moreau de Mautour*, Capitaine au Regiment d'Infanterie de Toulouse, & Chevalier de nosd. Ordres, SALUT : Ayant agréé l'humble priere qui nous a été faite par *Claude de la Rochette Descombes*, Chevalier Seigneur de Bonneville , de Bobignion , de Croset & autres lieux , Capitaine au Regiment d'Infanterie de Ponthieu , à ce qu'il nous plût le recevoir Chevalier de Justice dans nosdits Ordres ; & sur les raisons valables qu'il nous a fait représenter qui l'empêchent de se rendre auprès de Nous pour y être reçu ; Nous voulant le traiter favorablement, étant bien informé d'ailleurs de ses bonnes vie , mœurs , Religion Catholique , Apostolique & Romaine , Naissance légitime , & Noblesse : Nous vous avons commis & député , commettons & députons par ces Presentes , pour
que

834 MERCURE DE FRANCE:

que vous ayez à l'y recevoir en notre lieu & place avec les ceremonies accoutumées & prescrites dans le mémoire qui vous en sera envoyé, signé de notre frere Chevalier, Commandeur, Greffier & Secretaire General de nosdits Ordres, & lui en donner la Croix avec un Ruban tanné amarante, & le Livre des Régles & Statuts d'iceux ; & en consequence de l'Acte de reception, que vous nous enverrez dans le terme d'un an ; ledit Acte signé de vous & de quelques témoins, nous ferons expedier audit sieur de la Rochette Descombes nos Lettres & Provisions sur ce nécessaires ; à faute de quoi Nous voulons & entendons que la presente Commission, & la Réception soient nulles & de nul effet : **CAR TELLE EST NOTRE INTENTION.** En foi dequoi Nous avons signé ces Presentes de notre main, icelles fait contresigner par notre frere Chevalier, Commandeur Greffier & Secretaire General desdits Ordres, & sceller du sceau de nos Armes. **DONNE'** à Paris le vingt-unième jour du mois de Février mil sept cens vingt-huit, signé **LOUIS D'ORLEANS**, & plus bas par Monseigneur, signé **BOULARD.**

INSTRUCTION

INSTRUCTION envoyée en conséquence de la Commission ci-dessus, contenant l'Ordre du Cérémonial.

M. le Chevalier Moreau de Mautour recevra le Présenté, après la Messe dite dans telle Eglise ou Chapelle qu'il lui plaira de choisir; à la fin de laquelle Messe le Présenté sera exhorté de communier, en cas qu'il ne l'ait pas fait ce matin-là même, avant que de venir à la cérémonie, ainsi qu'il faut avoir soin de l'en avertir. Il faudra préparer au milieu de la Chapelle ou de l'Eglise un Prié-Dieu couvert d'un Tapis, avec un Carreau & Fauteuil de même, & proche de l'Autel, du côté de l'Evangile, & un autre Fauteuil & un Carreau.

Lorsque la Messe commencera, un Aumonier, ou celui qui représentera le Maître des Cérémonies, mettra la Croix & le Livre des Prières & des Statuts de l'Ordre sur la Credence du même côté de l'Evangile, & fera un signe au Présenté, qui l'avertira de se lever, & de venir, tenant dans la main son Epée haute, & couverte de son fourreau, faire une reverence à l'Autel, puis une à M. le Chevalier de Mautour, & mettre ensuite son Epée sur cette même Credence.

M.

M. le Chevalier de Mautour, en arrivant à la Chapelle ou à l'Eglise, se mettra sur le premier Prié-Dieu, pour entendre la Messe, que le Présenté entendra aussi à genoux, étant placé trois ou quatre pas devant lui à droit ou à gauche.

La Messe étant finie, M. le Chevalier de Mautour ira s'asseoir dans le Fauteuil qui aura été mis du côté de l'Evangile, où il demeurera pendant que l'Officiant, revêtu d'une Chape fera la Benediction de la Croix & de l'Epée.

Après quoi l'Aumônier ou le Maître des Ceremonies fera un signe de la main au Présenté, lequel se levera & viendra se mettre à genoux sur le Carreau qui aura été préparé aux pieds de M. le Chevalier de Mautour, qui le recevra suivant le Ceremonial ordinaire.

Ensuite M. le Chevalier de Mautour retournera à sa place, & le nouveau Chevalier à la sienne, après avoir signé la Profession. On chantera ensuite le TE DEUM, qui finira cette Ceremonie.

Le Présenté pourra inviter ceux de ses parens ou amis qu'il lui plaira pour assister à sa Réception.

La Ceremonie de cette Reception s'est faite au mois de Mars dernier, dans une Paroisse du voisinage de Montbriffon.

On mande de Metz, que le 25 du
mois

mois dernier, le Duc de Coislin, Evêque de cette Ville, remit entre les mains de l'Intendant de la Province & des Maire & Echevins de Metz, les clefs des Corps de Cazernes qu'il vient de faire construire, tant pour le soulagement des pauvres Bourgeois, sujets aux logemens des gens de guerre, que pour éviter les désordres que la trop grande familiarité des Soldats avec le sexe, occasionnoit par ces logemens. Que les Bourgeois & les Corps de Métiers, dans les remerciemens qu'ils firent quelques jours après à ce Prélat, lui demanderent la permission de nommer cet édifice, *Cazernes de Coislin*, pour marque de leur reconnoissance, & pour en conserver la mémoire à la posterité. Ces bâtimens placez sur la plus grande & la principale place de cette Ville, à laquelle ils servent d'un grand ornement, consistent en un Corps destiné pour le logement des Soldats, lequel remplit une des quatre faces de la place; il y a quarante-sept toises & demie de longueur, sur sept toises de largeur. La face du côté de la place est régulière, ornée d'un fronton, soutenu par deux pilastres saillans; elle est percée de soixante & dix croisées, tant pour le rés-de-chaussée que pour les deux étages au-dessus, & de cinq grandes portes à deux battans.

Cet

8, 8 MERCURE DE FRANCE.

Cet édifice renferme soixante chambres de Soldats , de 22 pieds de long chacune sur 18 de large , dans lesquelles on se rend sans aucune communication par dix escaliers très-commodes. Toutes les chambres du rés-de-chaussée sont en voute d'arête. Aux deux côtez de ce grand Corps , & à une distance de quinze pieds , deux grands pavillons en forment les aîles ; ils ont été construits pour servir de logement aux Officiers. Chacun de ces pavillons a 18 toises de longueur , sur sept & demie de largeur , & contient 22 chambres de 20 pieds de longueur , dont les unes ont 12 & les autres 45 pieds de largeur. Chacune desquelles a son cabinet ou garde-robe ; la plupart avec des cheminées. Il y a aussi six cuisines & une écurie de 45 pieds de long sur 15 de large dans chaque pavillon. Les faces sur la place sont percées de 30 croisées , pour le rés-de-chaussée & les deux étages, compris les deux grandes portes d'entrée. Ces trois corps sont couverts d'ardoise.

Le digne Prélat s'est porté à cette construction avec tant de zele & de vigilance , que la même année qui en a vu ouvrir les fondations, en a vu la perfection entière. On croit que ces bâtimens lui coutent plus de cinquante mille écus. On a fait plusieurs piéces de vers à l'occasion de

A V R I L . 1728. 839

de cet édifice : en voici une en forme d'inscription , qui en peu de mots exprime les intentions qu'a eu cet illustre Evêque , en faisant élever ce monument éternel de sa piété , & de sa magnificence.

COISLINI Domus hac , Urbi adificata ,
Deoque

Militis Hospitium simul est , Civisque le-
vamen.

DECOUVERTE d'une imposture singuliere.
Extrait d'une Lettre écrite de Strasbourg
le 6. Mars 1728.

Rien de plus vrai , Monsieur , que la nouvelle dont vous me demandez la confirmation. La fille en question est morte subitement le 24. du mois passé, âgée de près de 60. ans, & ayant porté dès l'âge de vingt ans un ventre extraordinaire, lequel grossissant peu à peu étoit enfin devenu monstrueux. Cette fille pauvre d'ailleurs , excitoit la compassion de tout le monde ; l'Ecole de Medecine l'assistoit charitablement , en attendant de voir à sa mort ce qui avoit pû causer une enflure si énorme. Ce moment étant enfin arrivé le jour que je viens de dire , & tout étant prêt pour l'ouverture , on fut saisi d'étonnement de ne trouver qu'un ventre ordinaire ; mais on fut encore plus frappé , lorsqu'à force de chercher la cause d'un effet si peu attendu , on trouva sous le petit grabas de la défunte , une espece de cuirasse ou de machine , remplie de haillons , de filasse , &c. que la prétendue malade avoit eû l'adresse de se faire & la patience de porter pendant près de 40. ans, en observant

340 MERCURE DE FRANCE.

observant de grossir peu à peu le volume , & mesure que la compassion & les aumônes augmentoient. Cette machine pesoit environ 20. livres. Enfin , Monsieur, on ne parle ici d'autre chose, & on ne sçauroit revenir de l'étonnement & d'une espece de honte que cause à tout le public ce ventre postiche. La fille , pour ne rien omettre , avoit eu grand soin de ne le laisser tâter ni voir à personne , feignant , outre la pudeur , de grandes douleurs que l'atouchement augmentoit , &c. Nous avons bien ri de la Fable du Serpent trouvé dans ce ventre , selon le Nouveliste de Paris , copié par le Gazetier d'Hollande. On a gravé ici la figure de cette fille , & son ventre à côté d'elle, tel qu'on l'a trouvé. Je suis , &c.

Le 25 du mois passé , M. de Villeneuve , Lieutenant General de la Seneschauflée de Marseille , nommé à l'Ambassade de la Porte , eut l'honneur de saluer le Roi , & sa Majesté le reçût très-favorablement. Il est fils de François de Villeneuve , Conseiller au Parlement de Provence , & de Magdelaine de Fourbin Sainte-Croix , proche parente de M. le Comte du Luc , Chevalier des Ordres du Roi , &c. M. de Villeneuve (*Louis Sauveur*) a quatre freres ; sçavoir , François Renaud de Villeneuve Evêque de Viviers , auparavant nommé à l'Evêché de Marseille , lorsque M. de Belzunce fût nommé à l'Evêché de Laon ; deux autres freres Capitaines d'Infanterie dans

dans les Regimens du Roi , & du Maine ,
& le quatrième Lieutenant des Galeres ,
servant actuellement sur la Réale.

Il a épousé Dame-Anne de Baussset ,
fille de Pierre de Baussset , ci-devant Lieu-
tenant General , Civil & Criminel de
Marseille , & de Dame Théodore Dau-
disfret. La Maison de Baussset est fort
ancienne , & a donné des personnages
illustres dans l'Eglise , dans la Robe , &
dans l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ,
qui compte plusieurs Chevaliers & Com-
mandeurs de ce nom. La mémoire du
celebre Nicolas de Baussset ne mourra
jamais dans Marseille. Il fût un des prin-
cipaux instrumens de la délivrance de
cette Ville , de sa réduction à l'obéissance
du Roi Henri le Grand , dans le temps
orageux de la Ligue , & de l'usurpation
tyrannique de Charles de Casaux.

On écrit de Marseille que quelque
regret qu'on ait de perdre un Officier de
Justice de son caractère , qui depuis
plus de vingt années y exerce la premiere
Magistrature , avec autant de lumiere
que de désintéressement & d'integrité ,
tout le monde a applaudi au digne choix
de sa Majesté , persuadé qu'il possède
toutes les qualitez nécessaires pour
s'acquitter dignement d'un ministère si
considérable ; & que dans son éloigne-

I ment

342 MERCURE DE FRANCE.

ment même , il sera rendu en quelque façon à Marseille par la protection qu'il voudra bien accorder à son commerce du Levant ; par l'application surtout qu'on se promet d'un génie aussi éclairé que le sien , à réprimer les abus que l'avidité de quelques particuliers voudroient introduire , & c'est en partie ce qui peut dédommager cette Ville de la perte qu'elle fait de son Magistrat.

On a formé une Compagnie de 200 Invalides pour servir de Garde aux Ministres Plénipotentiaires du Congrès qui doit se tenir à Soissons , & commencer les séances le six Juin.

Le 26 du mois dernier , jour du Vendredi-Saint , le Roi entendit le Sermon de la Passion de l'Abbé Couturier , Chanoine de l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois ; S. M. assista ensuite à l'Office & à l'Adoration de la Croix. La Reine assista à l'Office dans la Tribune. Le soir , L. M. entendirent l'Office des Tenebres chantées par la Musique.

Le Samedi-Saint , le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit , se rendit en ceremonie à l'Eglise de la Paroisse de Versailles , où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains du Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France. Ensuite S. M. toucha

un

A V R I L. 1728. 843

un grand nombre de malades. Le même jour , la Reine alla à la Chapelle du Château , où S. M. entendit la Messe , & communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand-Aumonier. Le soir , le Roi & la Reine assisterent dans la même Chapelle aux Complies & au Salut , & entendirent l'*O Filii* chanté par la Musique.

Le jour de Pâques , le Roi accompagné du Prince de Dombes & du Comte d'Eu , entendit la grande Messe , célébrée pontificalement par l'Evêque de Sarepte , & chantée par la Musique. L'après-midi , le Roi assista à la Prédication de l'Abbé Couturier ; ensuite L. M. entendirent les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Au commencement de ce mois , il a couru aux environs de Dreux , quelques Loups enragés qui ont mordu cinq ou six personnes , lesquelles sont devenues enragées & sont mortes dans la rage , malgré les remèdes ordonnés par les Médecins , & même l'eau de la Mer où quelques-uns ont été. C'est un Médecin de Dreux qui a mandé cette nouvelle.

Le 4 de ce mois , les Chevaliers Pal-
miers , Confreres & Sœurs de l'Archi-
confrerie Royal du S. Sepulcre de Jérusalem , établie dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du Grand Convent de Paris ,

I ij deli-

814 MERCURE DE FRANCE.

délivrèrent processionnellement des Prisons de cette Ville , quinze Prisonniers pour dettes , qui se trouvoient entre les deux Guichets du grand Châtelet , & qui assisterent à la Procession depuis ce lieu jusqu'à l'Eglise du S. Sepulcre , rue saint Denis , & de là aux Cordeliers où ils entendirent la Messe & le Sermon , du Syndicat de M. de Neumaison , & de l'Administration des Sieurs Jacob , Razoir , Cailleau & Jacques.

Ce pieux établissement , favorisé des Magistrats , fût fait l'année dernière par les soins du sieur Louis Policarpe Jarry , Marchand Epicier , Juré Controlleur de la marchandise de Foin , Ancien Guidon de ladite Confrerie , des Quêtes faites chez les Confreres & Sœurs , par les Srs Salvia , Preyost , Bouché , & David le Gros , notables Bourgeois , de ladite Confrerie , choisis par ledit sieur Jarry Instituteur.

Le nombre des Prisonniers qui ne fût l'année dernière que de six , se trouvant celle-ci de quinze , on espere que les charitez augmenteront pour en délivrer un plus grand nombre dans la suite.

Le 4. le Roi tint un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit , dans lequel l'Abbé de Pomponne , Chancelier de cet Ordre ,
fit

fit le rapport des preuves du Duc de Richelieu , qui avoit été nommé pour être Chevalier , dans le Chapitre du premier du mois de Janvier. Après qu'elles eurent été admises , le Roi accorda à ce Duc la permission de porter la Croix & le Cordon, jusqu'à ce qu'il ait prêté serment & reçû le Collier des mains de S. M.

Le 7. la Reine se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. entendit la Messe & communia par les mains de l'Abbé de Ste Hermine , son Aumonier en quartier.

M. d'Orgeville , Maître des Requêtes , a été nommé par le Roy à l'Intendance de la Martinique.

Le 21 de ce mois , le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles , la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Monseigneur , Ayeul de sa Majesté.

Le Mardy 6. de ce mois , il y eut dans l'Eglise de S. Sulpice une nouvelle Cere- monie , à l'occasion de la reprise des travaux de cette Eglise. La Ceremonie commença par une Messe du S. Esprit , qui fut celebrée avec solennité par M. le Curé , & à laquelle tous les Ouvriers assisterent. Après la Messe , le Clergé ayant à la tête M. le Curé , suivit des

I iij Mar.

846 MERCURE DE FRANCE.

Marguilliers &c. travailla à remuer la terre pour creuser les fondemens des quatre pilliers qui restent à édifier dans la Nef de cette Eglise : le même Clergé ayant pris des hottes , porta à plusieurs reprises la terre qu'on venoit de remuer , de la même maniere que cela s'étoit fait au mois de Decembre 1723. à l'occasion de la Benediction Solemnelle d'une Chapelle basse , & de l'ouverture de la Terre , comme nous l'avons rapporté dans notre Journal du mois de Decembre de la même année.

Le 11. de ce mois , M. Van-Hoey , Ambassadeur Ordinaire des Etats Generaux des Provinces-unies , fit son entrée publique à Paris. Le Maréchal d'Alegre & le Comte de Monconseil , Introduceur des Ambassadeurs , allerent le prendre dans les carosses du Roy & de la Reine , dans la rue de Charonne , à la maison de la Marquise de Mortagne , d'où la Marche se fit en cet ordre.

Le carosse de l'Introduceur , celui du Maréchal d'Alegre , précédé de son Ecuyer & de deux Pages, à cheval : la Livrée de l'Ambassadeur à pied , quatre Officiers à cheval , deux Ecuyers & quatre Pages à cheval : le carosse du Roi , aux costez duquel marchaient la livrée du Maréchal d'Alegre , & celle du Comte de

de Monconseil : le carosse de la Reine , celui de Madame la Duchesse d'Orleans , Douairiere , ceux du Duc d'Orleans , de la Duchesse de Bourbon , Douairiere , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , de la Princesse de Conty Douairiere , de la Princesse de Conty seconde Douairiere , de la Princesse de Conty troisiéme Douairiere : du Duc & de la Duchesse du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte & de la Comtesse de Toulouse , & celui de M. Chauvelin , Garde des Sceaux , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des Affaires Etrangères : & à une distance de 30 à 40 pas , les deux Suisses de l'Ambassadeur à cheval , à la teste de ses quatre carosses.

Après qu'il fût arrivé à son Hôtel , il fut complimenté de la part du Roy , par le Duc d'Aumont , premier Gentilhomme de la Chambre : de la part de la Reine , par le Comte de Tessé , son premier Ecuyer : de la part de Madame la Duchesse d'Oleans Douairiere , par le Marquis de Crevecœur , son premier Ecuyer.

Le 13. le Prince de Pons & le Comte de Monconseil , Introduceur des Ambassadeurs , allerent prendre l'Ambassadeur en son Hôtel , dans les carosses du

I iij Roi

343 MERCURE DE FRANCE.

Roi & de la Reine, & ils le conduisirent à Versailles, où il eut sa première Audience publique du Roi. Il trouva à son passage dans l'avant-Cour du Château, les Compagnies des Gardes Françaises & Suisses sous les armes; les Tambours appellant; dans la Cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté sous les armes, à leurs postes ordinaires; & sur l'escalier, les Cent-Suisses en habits de Ceremonie, la hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes, par le Duc de Beuthune, Capitaine des Gardes-du-Corps qui étoient en haye & sous les armes. Après l'Audience du Roi, l'Ambassadeur fut conduit à celle de la Reine, par le Prince de Pons & le Comte de Monconseil: & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris par le Comte de Monconseil, Introduceur des Ambassadeurs, dans les carrosses de L. M. avec les Ceremonies accoutumées.

Le 27. de ce mois, le Roy quitta le deuil que S. M. avoit pris pour la mort de la Princesse de Sultzbach.

Le Roy a accordé le Gouvernement de Bergue au Duc de Levi, Pair de France; & celui de Mezieres que ce Duc avoit, a été donné au Marquis de la

la Mothe - Houdancour , Brigadier des Armées du Roi , & Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie.

Le premier de ce mois , le Roi partit de Versailles pour aller au Château de Ramboüillet , & en revint le 3. S. M. y retourna le 6. & Elle y a fait divers voyages pendant le cours de ce mois.

Le Comte de Cambis, Ambassadeur du Roy, auprès du Roy de Sardaigne, a été nommé par S. M. son Ministre Plenipotentiaire à la Cour l'Empereur.

Le 25 de ce mois , le Roy prit le deüil pour la mort du Prince Joseph Auguste , fils aîné du Prince Electoral de Saxe.

PROMOTION.

Des Officiers Generaux de la Marine.

Du 27 Mars 1728.

Lieutenans Generaux.

Messieurs Duguay-Trouin.

de Cours de la Bruyere.

Chefs d'Escadres.

Messieurs Grandpré.

Benneville.

Le Chevalier de Broglie.

Le Comte de Chavagnac.

Le Commandeur de Vattan.

Chefs d'Escadres surnumeraires.

Messieurs le Chevalier de la Rochalar ;

Gouverneur de S. Domingue.

Roquefeüil.

I v Le

350 MERCURE DE FRANCE.

Remplacement dans l'Ordre de S. Louis.

Messieurs de Sainte-Maure, Lieutenant
General, Grand Croix.

De la Rochalar, Chef d'Esca-
dre, Commandeur.

Le Comte de Bethune, aussi
Chef d'Escadre, Expectative
de Commandeur.

*Chef d'Escadre des Galeres,
par Expectative.*

Le Chevalier de Valence.

BENEFICES DONNEZ.

L'Evêché de Beauvais, vacant par la
démission de M. de Beauvilliers de
S. Aignan, a été donné à M. l'Abbé de
Gelvres, Prêtre, Grand-Vicaire de l'Ar-
chevêché de Bourges.

L'Abbaye commandataire de S. Victor
de Marseille, de l'Ordre de S. Benoît, va-
cante par le décès de M. de Matignon,
ancien Evêque de Condom, en faveur de
M. de Beauvilliers de S. Aignan, ancien
Evêque de Beauvais.

L'Evêché de Digne, vacant par le décès
de M. de Puget, en faveur de M. l'Abbé
Dyfe de Saleon, Prêtre, Docteur en
Théologie.

L'Abbaye reguliere de S. Martin de
Canigoux, Ordre de S. Benoît, Diocèse
de Perpignan, vacante par le décès de Dom
l'Emby,

L'Emby, en faveur de Dom Ighace de Valls, Prêtre, Religieux du même Ordre.

L'Office Claustral de l'Abbaye de S. Michel en Roussillon, vacant par la nomination de Dom Ignace de Valls à l'Abbaye de Canigoux, en faveur de Dom de Cahors, Religieux de l'Ordre de S. Benoît.

L'Office Claustral, sous le titre de saint Jacques de Calahons en Roussillon, vacant par la nomination de Dom de Cahors, à l'Office Claustral de la Sacristie majeure de l'Abbaye de S. Michel, en faveur de Dom Thomas Malle, Prêtre, Religieux de l'Ordre de S. Benoît.

Le Doyenné de l'Eglise Cathedrale de S. Omer, vacant par l'incompatibilité de M. de Valbelle, à présent Evêque de saint Omer, qui en étoit titulaire, en faveur de l'Abbé Lyot, Prêtre, Chan. de lad. Eglise.

L'Evêché de Bayonne, vacant par le décès de M. de Dreuillet, en faveur de l'Abbé de la Vieuxville, Prêtre, Doyen & Grand-Vicaire de la Cathedrale de Nantes.

L'Evêché de Seez, vacant par le décès de M. Turgot, en faveur de l'Abbé Lallemand de Bez.

L'Abbaye commandataire des Alleuds, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Poitiers, vacante par le décès de M. de Fiennes, en faveur de M. de Vacon, Evêque d'Apt.

L'Abbaye commandataire de Pontrom, Ivj Ordre

352 MERCURE DE FRANCE.

Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Angers , vacante par le décès de M. de Valbelle , Evêque de S. Omer , en faveur de M. du Doucet , Evêque de Belley.

L'Abbaye commandataire de S. Vincent , dans la Ville de Befançon , de l'Ordre de S. Benoît , vacante par le décès de M. de Grammont , Evêque d'Arethuse , en faveur de M. du Ding , Evêque de Lauzanne en Suisse.

L'Abbaye commandataire d'Oliver , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Bourges , vacante par le décès de M. de Fiennes , en faveur de M. l'Abbé de Polastron , Prêtre , Docteur en Théologie.

L'Abbaye commandataire de Notre-Dame de Champagne , Ordre de Cîteaux , Diocèse du Mans , vacante par le décès de M. de Fiennes , en faveur de l'Abbé de Luppé du Garané.

Le Canoniat de l'Eglise Royale & Collegiale de la Sainte Chapelle de Vincennes , vacant par le décès de M. Jourdain , en faveur de l'Abbé de Lestang , Prêtre du Diocèse de Paris & Vicaire de la même Eglise.

Le premier Mars , le Concert reconmença au Château des Tuilleries , où l'on chanta une *Idyle* héroïque , intitulée : *Les presens des Dieux* , chantée devant leurs Ma-

Majestez à Versailles, le 1 Decembre dernier, pour celebrer l'heureuse naissance de Mesdames de France. On a donné l'extrait du Poëme dans le premier volume de Decembre; les Demoiselles Antier & le Maure y ont chanté des morceaux qui ont été tres-applaudis, de même qu'au Motet, *Magnus Dominus*, qui termina le concert.

Le 6. on repeta le même divertissement; la Demoiselle Dellebare chanta une Arie-
te Italienne avec une justesse admirable; le Concert finit par le motet: *Dominus regnavit*, de M. de la Lande.

Le 14, Dimanche de la Passion, on recommença le Concert spirituel, qu'on a coutume de donner pendant les trois semaines de Pâques. On y chanta deux Motets de M. de la Lande, *Confitebor* & *Miserere mei*, & on joia plusieurs pieces de symphonie, qui firent beaucoup de plaisir.

Le 15, la Demoiselle le Maure chanta la Cantate de *Léandre & Hero*, mise en musique par M. Clerambault. Le Concert fut terminé par le *Cantate Domino*, de M. de la Lande.

La Cantate de la *Musette*, de la composition du même Auteur, fut chantée le 16. par la Demoiselle le Maure. Le 17 & le 18 on chanta un Motet à grands chœurs, de la composition de M. de la Croix, qui commence par *Jubilate Deo*, &c. La De-
moi-

354 MERCURE DE FRANCE.

moiselle Antier chanta ensuite la Cantate de *Didon*, mise en Musique, par M. de Blamon; on finit par le *Dixit Dominus*, de M. de la Lande.

Le 19 & le 20, on chanta le *Te Deum* de M. de la Lande, qui fut parfaitement bien, executé & tres-applaudi, de même qu'un autre Motet de M. Bernier; la Demoiselle Antier avoit chanté auparavant la Cantate d'*Enone*, mise en musique par M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy & Directeur General de l'Académie Royale de Musique.

Le 21, 22 & 23, on chanta differents Motets de M. de la Lande, & quelques Arietes Italiennes, chantées par la Demoiselle Dellebare, avec une grande précision. On donna ce dernier jour un *Concerto* de Trompetes, Cors de Chasse, Hautbois & Tymbales, avec les chœurs de toute la symphonie, qui fit beaucoup de plaisir. Il est de la composition du *Signor Antonio*.

Le 24, 25 & 26, jours des Tenebres, on chanta à la fin de chaque Concert le *Miserere* de M. de la Lande, dans lequel la Demoiselle le Maure reçut de grands applaudissemens dans les Versets qu'elle chanta.

Le Samedi Saint 27, on chanta le *Regina celi. O Filii, & Filia*, & le Motet, *Lauda Jernsalem*.

Le

Le 28, jour de Pâques, les deux Fêtes suivantes, & le Mercredi dernier jour du mois, on chanta les meilleurs Motets de M. de la Lande: *Exaltabo te. Confitemini. Exurgat Deus*, & le *Te Deum*, avec Trompettes & Tymbales, que le sieur Philidor fit executer avec une grande précision & au contentement general de la nombreuse assemblée qui s'y trouva.

Le premier de ce mois, on chanta un nouveau Motet: *Laudate Dominum*, de la composition de M. Renier. Les Damoiselles Antier & Minier chanterent des *Duo*, morceaux détachés, qui firent beaucoup de plaisir. Le S^r Guignon, fameux joueur de Violon, dont on a déjà parlé avec éloge, joua un *Concerto*, dont l'exécution parut tres-surprenante.

Le 2, on chanta deux Motets de M. de la Lande; la Demoiselle Droüin, de la Musique de la Reine, chanta la Cantate *de la Paix*, mise en musique par M. du Tartre.

Le 3, on chanta un nouveau Motet, de la composition de M. Dornel; la Damoiselle le Maure chanta la Cantate *de la Musette*, de M. Clérambault, & on finit par le *Confitebor* de M. de la Lande.

Le 4. Dimanche de la *Quasimodo*, & le lendemain Fête de l'*Annonciation*, on chanta le *Te Deum* de M. de la Lande, dans lequel les Demoiselles Antier, Minier

356 MERCURE DE FRANCE.

nier & le Maure , chanterent avec beaucoup d'applaudissement ; le sieur Guignon joüa les Sonnates du *Printemps* & de l'*Eté*, qui charmerent la nombreuse assemblée que le Concert avoit attiré.

Le 10 & le 12, le Concert recommença à l'ordinaire ; on y chanta le divertissement de M. de Blamont ; la Demoiselle le Maure , chanta une Cantate , & on finit par un Motet de M. Bernier.

Le 17 & le 19 , elle chanta la Cantate d'*Orphée* ; le sieur le Clerc fameux Violon , joüa une Sonnate , qui fut généralement & tres - vivement applaudie , de même que le Motet, *Omnes gentes*, de M. Courtois.

Le 24 & le 26 , on chanta différents Motets de M. de la Lande ; la Demoiselle le Maure chanta la Cantate de la *Musette* , & celle de la *Toilette de Venus*, de M. de Blamont. Le sieur le Clerc joüa deux Sonnates qui furent extrêmement goûtées & généralement applaudies par les meilleurs connoisseurs.



MORTS, NAISSANCES & Mariages.

LE 15 Mars se fit le Convoi de M. Viel, Recteur de l'Université , mort deux-jours auparavant

paravant au College du Plessis, où il demouroit, & où il avoit autrefois professé l'Eloquence.

Comme le Recteur n'est ordinairement en charge que pendant un an , & quelquefois moins , il est assez rare d'en voir mourir en place. La chose n'étoit point arrivée depuis l'an 1659. Voici ce qui s'est fait aux obseques de M. Viel.

Le jour même du décès l'Ex-Recteur par un Mandement publié & affiché aux lieux accoutumez, annonça la mort du Recteur , ordonna en consequence une cessation de tout exercice scolastique pendant ce jour-là & les deux suivans, & indiqua le jour du Convoi, avec ordre à tous les Suppôts de l'Université d'y assister en habits de ceremonies.

Le même jour les Chefs des sept Compagnies qui composent l'Université, ayant à leur tête l'Ex-Recteur. allerent en habit de ceremonies jetter de l'Eau-benite sur le corps.

Le Lundi suivant toute l'Université s'assembla au College du Plessis , à neuf heures du matin, pour le Convoi. Voici quel en fut l'ordre.

A la tête étoit le Clergé en surplis , composé de plus de deux cens Ecclesiastiques.

Le Corps venoit ensuite; les quatre coins du Poële étant portez par les quatre plus anciens Recteurs , en Robe de ceremonie. Sur le Poële étoit l'*Epomide* & la *Ceinture* Rectorale.

Immédiatement après le Corps marchoit le premier Officier de la Nation de Normandie en Robe noire, portant sur un Carreau de velours violet un *Livre* & le *Bonnet* Rectoral, couvert d'un Crêpe.

Ensuite M. l'Ex-Recteur, en Robe violette & Mantelet Royal, avec la Bourse ou Escarcelle de velours violet, garni de glans & galons d'or, & le Bonnet noir, précédé des quatre pre-

858 MERCURE DE FRANCE.

premiers Massiers des quatre Nations en Robes noires, ayant leurs Masses couvertes de crêpes.

Après l'Ex-Recteur, marchoit le Doyen de Théologie avec les Docteurs de sa Faculté, en fourrure, ornée d'un Collier, en Robes noires ou violetes, avec un Bonnet de même, précédez de leur premier Appariteur, ayant une Robe de drap violet, fourée de blanc.

Le Doyen de la Faculté des Droits avec ses Docteurs en Robes rouges & Chaperons rouges borde de hermine, précédez de leur Massier, habillé de violet.

Le Doyen de Medecine avec les Docteurs de cette Faculté, en soutanes noires, sous leurs Chapes rouges, recouvertes d'hermine, comme celles des Cardinaux, précédez de leur premier Massier, vêtu d'une Robe bleüe fourée de blanc.

Les quatre Procureurs, Chefs des quatre Nations, *France, Picardie, Normandie & Germanie*, en Robes herminées blanc & gris, comme celle des Electeurs de l'Empire, précédez chacun du second Massier de leur Nation en Robes noires, ayant leurs Masses couvertes de crêpes.

Les Régens d'honneur en la Faculté des Arts, vêtus comme les quatre Procureurs.

Les Bacheliers de Licence en Théologie, en soutane, & long Manteau recouvert d'une fourrure, sans colier, précédez du second Appariteur de leur Faculté en Robe noire.

Les Bacheliers en la Faculté des Droits.

Les Bacheliers en Medecine en Robes noires, avec un Mantelet noir frangé d'hermine, précédez du second Massier de leur Faculté en Robe noire.

Les Religieux Benedictins du Prieuré Royal de S. Martin des Champs, & ceux de Clugny.

Les Maîtres en Robes noires, avec leurs Chaperons de même. Les

Les Jacobins.

Les Carmes.

Les Augustins.

Les Cordeliers.

Les Libraires-Imprimeurs, en habit & manteau noir & en rabat, précèdent de leurs Officiers.

Les Papetiers, Parcheminiers, Ecrivains, Relieurs & Enlumineurs Jurez de l'Université.

Les Grands Messagers Jurez de l'Université, en habit & manteau noir & en rabat, précèdent de leur Clerc en Robe de couleur de rose seche & une Tunique, sur laquelle sont les Armes des l'Université, en forme de Heraut d'Armes, ayant un Bâton Royal d'azur, semé de Fleur de Lys d'or.

Le Convoi marcha en cet ordre jusqu'à l'Eglise de S. Etienne du Mont, où le corps fut déposé au milieu du Chœur sous un Dais de velours noir.

La Messe fut célébrée par M. le Curé, qui est l'un des deux Chanceliers de l'Université, & chantée en Musique; ensuite le corps fut inhumé.

Le Jeudi suivant, les Libraires-Imprimeurs firent faire un Service solennel dans l'Eglise des Mathurins, où assista l'Université.

Le Vendredy, les Grands Messagers Jurez de l'Université, firent de même, dans la même Eglise & avec la même magnificence.

Les Compagnies qui composent l'Université, doivent immédiatement après la Quinzaine de Pâques, s'acquitter chacune en particulier de ce pieux devoir à l'égard de leur Chef commun, aussi bien que tous les Colleges séparément, ainsi qu'il leur est ordonné par un second Mandement de l'Ex-Recteur.

Le 20. l'Université choisit pour Recteur M. Benet, Professeur de Philosophie au College de Beauvais.

Le

360 MERCURE DE FRANCE.

Le 15. du mois dernier, Dame Jacqueline Marguerite Gobillon, Abbessé de l'Abbaye de S. Etienne de Reims, y mourut, âgée de 74. ans. Il y a déjà quelques années que la Dame Thibergeau en avoit été nommée Coadjutrice.

Le 17. Jean Martin, Brigadier des Armées du Roi, Colonel des Galioles, Commandant du Canal de Versailles, Chevalier de S. Louis & de S. Lazare, mourut à Paris, âgé de 78 ans.

Vincent Maynon, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, cy-devant Sur-Intendant des Maisons & Finances de Monseigneur le Duc de Berry, mourut le 21. Mars âgé de 83. ans.

Le 24. du même mois, Claude-Leon Cornuel de Villepion, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut à Paris dans la 90. année de son âge.

Camille, Duc d'Hofstun, Comte de Tallard, Baron d'Arlan, du Poet & d'Arzeliers, Seigneur des Duchez de Lefdiguieres & de Champfaur, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant General du Comté de Bourgogne, Gouverneur Particulier des Villes & Citadelle de Besançon, General des Armées du Roy, Ministre d'Etat, & Honoraire de l'Academie Royale des Sciences, mourut à Paris, le 30. du mois dernier, dans la 77. année de son âge. Le Duc de Tallard son fils unique, avoit la survivance du Gouvernement de Franche-Comté

Dame Marie de Moüy, veuve de M. François de Souvelle, Seigneur de Prussay, Dame d'honneur de S. A. S. Madame la Duchesse de Brunswik, mourut le 31. Mars âgée de 60 ans ou environ.

Dame Claude de Fabert, Marquise d'Esternay,

nay , en Brie , veuve de M. Charles Henry de
 Thubieres, de Grimoard , de Pestel, de Levy ,
 Chevalier, Marquis de Caylus , mourut à Pa-
 ris le premier de ce mois , âgée de 82 ans.
 Son corps fut déposé le trois dans l'Eglise de
 S. Sulpice , sa Paroisse , & transporté le qua-
 tre dans celle d'Esternay , l'une de ses Terres
 au Diocèse de Troyes. Si-tôt que M. Mo-
 reau , Doyen de l'Eglise d'Auxerre eut appris
 cette mort , il en fit part au Chapitre assem-
 blé , qui voulant témoigner son respect à
 M. l'Evêque d'Auxerre , conclut d'une voix
 unanime qu'il seroit célébré incessamment dans
 l'Eglise Cathedrale , un Service le plus solem-
 nel que faire ce pourroit , pour le repos de
 l'ame de Madame la Marquise de Caylus , sa
 mere. Ce Service fut fait le huit de ce mois :
 les quatre Filles de la Cathedrale y assisterent ;
 MM. les Curez & Communautéz , tant se-
 culieres que regulieres de la Ville & des
 Fauxbourgs. MM. du Baillage & du Presidial.
 MM. les Maire, Gouverneur du Faict-Commun,
 Echevins, Judges-Consuls & autres Magistrats
 s'y trouverent aussi, y ayant été invitez par les
 Deputez du Chapitre. Chacune des Paroisses
 & Communautéz de la Ville & des Faux-
 bourgs , a aussi célébré un Service le plus
 solennel qu'il a été possible , à l'exemple de
 la Cathedrale. Les personnes les plus quali-
 fiées de la Ville ont assisté à ces Services
 particuliers : les Dames en grand deuil ont
 fait paroître beaucoup de pieté & de zele.
 Charles Roullin , Ecuyer sieur Delaunay ,
 cy-devant Secrétaire d'Ambassade du feu
 Roi , son Résident à la Cour de Dannemark ,
 & chargé des Affaires de France auprès des
 Princes du Nord , mourut à Paris , le 4.
 Avril , âgé de 85 ans. Il avoit épousé Ma-

rie

362 MERCURE DE FRANCE.

rie Henriette du Poirier, fille de M. Jacques du Poirier, Chevalier, Seigneur de Villemor, mort Maître d'Hôtel Ordinaire du feu Roi, & Lieutenant Colonel de son Regiment de Touraine.

Dame Françoisse Geré de Laubepine de Rancé, veuve de François de Beauvilliers, Duc de S. Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, premier Gentilhomme de sa Chambre, Conseiller en ses Conseils d'Etat & privé, Gouverneur des Villes & Citadelle du Havre de Grace, & Pais en dépendans, & des Villes & Châteaux de Loches & de Beaulieu, mort le 10 Juin 1687. mourut en cette Ville le 3. de ce mois dans la 86 année de son âge. Sa mort a été aussi édifiante que sa vie, pendant laquelle on lui a vû donner les plus grands exemples de vertu, de Charité & de Religion.

Michel Begou, Ecuyer beaupere de M. Berthelot de Montchene, Conseiller au Parlement de Paris, & oncle de M. l'Evêque de Toul, mourut le 5. âgé de 73 ans.

Le 6. Avril, M. de la Salle, Maître des Comptes, mourut âgé d'environ 70 ans.

Charles de Diane de Cheladet, Lieutenant General des Armées du Roi, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur de la Ville d'Agde, & du Fort de Brescou, mourut le 10. de ce mois, âgé de 70 ans.

Le 22 Avril, François, Duc de la Rochefoucault, Pair de France, Prince de Marillac, Ususfruitier du Duché de la Roheguyon, Marquis de Barbesieux, Comte de Durtal, Baron de Cahuzac, d'Estissac, de Monclard, de Noyen, de Pilmil, de la Fouriere, &c, Che-

A V R I L. 1728. 863

Chevalier des Ordres du Roi , Grand-Maître de la Garderobe de S. M. & ci-dévant Grand-Veneur de France , mourut à Paris , âgé de 64 ans.

La Maison de la Rochefoucault , tient rang entre les plus nobles & les plus anciennes du Royaume. Elle a produit diverses branches , toutes fécondes en hommes illustres.

Foucault I. du nom , sieur de la Roche en Angoumois , vivoit sous le Regne du Roi Robert , vers l'an 1026. Il est qualifié dès ce temps-là de *Seigneur très-Noble*, dans divers Titres, & il s'acquit une si grande réputation , que ses successeurs ont tenu à honneur de porter son nom.

Parmi un grand nombre de personnes de mérite de cette Maison , qui ont paru depuis , l'on remarque entre autres un *François I.* du nom , Comte de la Rochefoucault , Prince de Marsillac , &c. qui fut Chambellan des Rois Charles VIII. & Louis XII. Ce même Comte eut aussi l'honneur de tenir sur les Fonts en 1494 le Roi François I. qui eut beaucoup de considération pour son mérite , le fit Chambellan ordinaire , & lui érigea l'an 1515, la *Baronie* de la Rochefoucault en *Comté*. Ce Prince témoigne aussi dans les Lettres de cette Erection , que c'étoit en *mémoire des grands , vertueux , très-bons & très-recommandables services qu'y a celui François , son très-cher Parrain & amé Cousin & Parent , avoit faits à ses Prédécesseurs à la Couronne de France & à lui.*

François V. du nom , & arriere-petit-fils de celui dont on vient de parler , prit la qualité de *Duc* de la Rochefoucault , fut Chevalier des Ordres du Roi en 1619. Gouverneur & Lieutenant de Roi en Poitou. Le Roi Louis XIII. lui érigea le Comté de la Rochefoucault en *Duché Pairie* , par Lettres données en 1622. Il
fut

864 MERCURE DE FRANCE.

fut reçu au Parlement de Paris en 1637. Il mourut dans son Château de la Rochefoucault le 8. Février 1650. dans la 62^e année de son âge.

Celui qui vient de mourir , étoit François de la Rochefoucault , VIII. du nom , Duc de la Rocheguyon , Pair de France , Grand-Maître de la Garderobe , en survivance de son pere , prêta le serment de cette Charge entre les mains du Roi le 20. Novembre 1679. C'est dans le même temps que la Terre de la *Rocheguyon* , dans le Vexin , a été érigée de nouveau en *Duché Pairie* , pour les enfans mâles & femelles , dont les Lettres sont enregistrées au Parlement le 27. Mars 1681. Il fut fait Colonel du Regiment de Navarre en 1683. qu'il a commandé jusques à ce qu'il ait été fait Maréchal de Camp. Il a servi au Siege de Luxembourg , en 1688. s'est signalé à la Bataille de Fleurus en 1690. sous le Maréchal Duc de Luxembourg , au Combat de Stenkerque en 1692. & à la Bataille de Nervinde 1693. où il fut blessé dangereusement. Il s'est encore trouvé aux Sieges de Mons & de Namür , & a commandé à la prise de plusieurs Places dans le Palatinat.

Il étoit fils aîné de François , VII. du nom , Duc de la Rochefoucault , Pair & Grand-Veneur de France , & de Jeanne-Charlotte du Plessis Liancour , & avoit épousé en 1679. *Magdeleine-Charlotte le Tellier* , fille aînée de François-Michel le Tellier , Marquis de Louvois , Ministre de la Guerre & Secrétaire d'Etat , & en a eu plusieurs enfans , dont il ne reste que trois , sçavoir , Alexandre , aujourd'hui Duc de la Rochefoucault , &c. Guy , cy devant Chevalier de Malthe , puis Commandeur de Peseñas , à present Comte de Durtal , & N. de la Rochefoucault , épouse de N. Duc de Crussol , Pair de France , &c. L'aîné , Duc de la Rochefou-

Roucault, &c. a épousé N. Danbijou, dont il n'a encore que des filles.

Ce Seigneur, plus distingué par son mérite personnel que par sa haute naissance, est regretté généralement à la Cour & à la Ville. Son corps a été exposé pendant trois jours sur un lit de parade, dans son Hôtel, & le 25. il fut porté en grand Convoi dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, pour être transporté ensuite à la Rochefoucault, où est le Tombeau des aînez de cette illustre Maison. Son cœur a été porté à Verteuil, & ses entrailles à S. Sulpice, suivant ses dernières dispositions. La Rochefoucault, Verteuil & Marillac, sont trois grandes Terres dans la Province d'Angoumois.

La Rochefoucault porte, *Burelé d'argent, & d'azur, de dix pieces, chargées de trois chevrons de gueulle, & le premier ayant la pointe brisée.*

Dame Catherine-Pauline Colbert de Croissy, épouse de M. Louis du Plessis Chatillon, Marquis de ce Lieu & de Nonant, Maréchal des Camps & Armées du Roi, accoucha le 13. d'Avril, d'une fille qui fut tenuë sur les Fonts & nommée Pauline-Guillemette, par M. Guillaume François Joli de Fleury, Chevalier, Conseiller ordinaire du Roi en son Conseil d'Etat, & son Procureur General au Parlement, & par Dame Françoise Colbert, épouse de M. André-Joseph d'Ancezune, Marquis de Cadrouffe, Mestre de Camp de Cavalerie.

Dame Marie-Catherine Pichon, épouse de M. Pierre Barthelemy Rolland, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, Seigneur de Chambeudoin, Charmont, &c. accoucha le 8. de ce mois d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé Barthelemy-Denis, par M. Denis Pichon, Conseiller du Roi & Maître Ordinaire

K en

366 MERCURE DE FRANCE.

en sa Chambre des Comptes, & par Dame Catherine-Agnès Langlois, veuve de M. Barthélemi Rolland, Ecuyer, Conseiller Secretaire du Roy.

Louis Royer, Marquis d'Estampes, Seigneur de Manny, &c. l'un des Mousquetaires du Roi, fils de Royer, Marquis d'Estampes, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes d'Orléans, & de Dame Marie-Elisabeth d'Issek Dangret, épouse en secondes Nôces de Jean Guy, Comte de S. Gilles, épousa le 8. Avril Angelique-Elisabeth d'Estampes de Valançay, fille de François-Henry d'Estampes, & de Dame Françoisse-Angelique Remond.

Le 7. de ce mois, M. Nicolas Daine, Premier Secretaire de M. le Blanc, Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, fut marié dans l'Eglise de S. Eustache, avec Demoiselle Susanne Westerbouurg de Holback, Niece de M. le Baron de Holback. M. le Blanc, & la Marquise de Traisnel & plusieurs personnes de consideration, assisterent à la cérémonie qui fut faite par M. l'Evêque d'Avranches, & au repas que M. le Blanc donna à toute l'assemblée.

T A B L E.

P ieces Fugitives, Ode sur la Religion,	647
Suite de la trahison punie, Histoire,	651
Sonnet de l'Hermite de Rodosto,	683
Lettre Pastorale du Card. de Noailles, sur la	
Retraite du P. le Courayer,	684
Vers à Madame la Princesse de Conty,	693
Lettre sur les Reliques de S. Lazare, &c.	697
La Muse Réelle,	706
Cérémonie à Neufchatel & Discours pronon-	
cez,	708
(L'Aman	

L'Amant jaloux rassuré , Poëme ,	718
Maladie extraordinaire par le nombre des saignées , &c.	719
Vers à une Dame qui faisoit des recrues ,	727
Sur la Riviere de Marly , &c. Ode ,	728
Principes pour transposer la Musique , & Table gravée ,	736
Chanson impromptu , &c.	737
Enigme ,	738
Logogriphe ,	740
Explication du dernier Logogryphe donné ,	743
Bouts-Rimez ,	743
Nouvelles Littéraires des beaux Arts, &c.	744
L'esprit des Pseaumes de David , &c.	745
Méthode pour apprendre l'Orthographe ,	747
Sentimens nouveaux en Préceptes sur la Grammaire , la Rhétorique , la Poétique & la Philosophie , &c.	750
Le Chirurgien Dentiste , &c.	751
Histoire des grands Chemins , &c.	754
Bibliothèque Germanique , &c.	756
Enfant très-habile en Musique ,	757
Bateau singulier ,	758
Femme accouchée de quatre garçons ,	759
Pois & Lentilles dans des œufs ,	760
Projet d'une Ecriture universelle , &c.	762
Traité du Pyrrhonisme ,	769
Vente de la Bibliothèque Colberte ,	771
Prix proposé pour l'année 1730. par l'Académie des Sciences ,	<i>Ibid.</i>
Sujet proposé pour le Prix de 1728. par l'Académie de Pau ,	774
Assemblée publique de l'Académie Royale des Belles-Lettres , &c.	777
Memoires sur la Société galante , ou Cour amoureuse de Charles VI. & sur les ceremonies des Rois de l'Epinette	778
Ouverture de l'Acad. R. des Sciences ,	779
	Es.

Estampes nouvellement gravées ,	782
Description d'une Pendule magnifique , faite pour le Roi de Portugal ,	784
Phénomene , Montagne transportée ,	789
Chanson de Table notée ,	793
Spéctacles , Bellerophon , &c.	794
Nouvelles du tems , de Turquie , & Russie ,	812
Pologne , Danemarck , Suede , & Allemagne ,	819
Italie , d'Espagne , Angleterre & Hollande ,	822
Morts , Naissances des Pays Etrangers ,	828
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	830
Commission & instruction pour la Réception d'un Chevalier de S. Lazare ,	832
Promotion d'Officiers de Marine ,	849
Bénéfices donnez ,	850
Concert public aux Thuilleries ,	852
Morts , Naissances & Mariages ,	856

Errata de Mars.

PAge 479. lig. 9. he pourquoi, lisez Pourquoi.
P. 640. l. 5. marquable , l. remarquable.
P. 641. l. 9. Mauvo , l. Christophle Mauro.
P. 642. l. 24. de la Marquise , l. de Marquise.
P. 646. l. 11. Siro , l. Sire.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 679. ligne 19. Octave , lisez Valere.
Ibid. l. 20. Valere , l. Octave. P. 680. l. 9.
rir , l. périr. P. 682. l. 13. à son l. son. P. 684.
l. 1. par , l. pour. P. 687. l. 30. croyons inserer
l. croyons devoir inserer. P. 694 l. 12. c'être , l.
s'être. P. 695. l. 9. rapeller , l. te rapeller. P. 735.
l. 11. roule , l. roulent. P. 783. l. 11. copies , l. copiées.
P. 811. l. 11. 19. l. 9. P. 816. l. 2. du bas , bien-
faits , l. manieres.

La Table de chiffres doit regarder la page 724
La Table gravée de la Musique à la page 736
Chanson notée à la page 793

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROT,
MAY. 1728.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

Chez { LA VEUVE PISSOT, Quay de Conti,
à la descente du Pont Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets sachez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, où les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . s o l s .

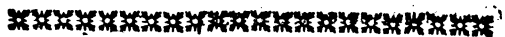


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1728.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LE ZELE,

O D E

*Au Reverend Pere Ségand, Prédicateur
de la Compagnie de Jesus.*



Quelle ardeur brille en ton visage,

Ministre sacré des Autels,

Par un formidable étalage,

Viens-tu consterner les Mortels ?

A ij Prétens

868 MERCURE DE FRANCE.

Prétens-tu nous réduire en poudre ?
Ton bras menace de la foudre ;
Ta bouche porte des Arrêts :
Tes yeux enflamez de colere ,
Contre le Pécheur téméraire ,
Lancent d'inévitables traits.



Parle enfin : le Dieu secourable ,
Qui pour nous s'offrit à la mort ,
Veut-il que contre le coupable ,
On s'anime de ce transport ?
Des scelerats qui l'outragerent ,
Des Bourreaux qui le déchirerent ,
Pressa-t-il donc le châtimement ?
Que dis-je ? Pour eux sa tendresse ,
Contre lui-même l'intéresse ;
Il pleure leur aveuglement.



Non , les trefors de sa clémence
Ne peuvent être limités :
Qu'on mette offense sur offense ,
Il mettra bonté sur bonté.
O prodige ! notre malice

Pro:

Provoque-t-elle sa justice,
A le venger de nos forfaits ?
Sa Misericorde interpose,
Un sang dont l'Eglise dispose,
Et fait avec lui notre paix.



Mais jentends ce que votre zele
Allegue à ma foible raison,
Ministres que ce Dieu fidele,
Chargea de notre guérison.
Vos effrayantes invectives,
De nos lumieres fugitives,
Rappellent en nous le flambeau :
Hélas ! vous chérissiez nos ames,
Pendant qu'aux desordres infâmes,
Vous opposez un feu si beau.



Flatté par une douce amorce,
Etu ppe de ses voluptez,
Le Pécheur s'arrête à l'écorce
Des plus terribles veritez ;
On le voit d'une ame insensée,
Se dérober à la pensée

A iij D'un

87. MERCURE DE FRANCE.

D'un avenir inquiétant ;
Il rit , loin de verser des larmes ;
Il court , enyvré de faux charmes
Au précipice qui l'attend.



Dans le ealme de cette yvresse ,
Semblable à l'imprudent Nocher ,
Que la Sirene enchanteresse ,
Attire au bord de son Rocher :
Les sens captifs , l'ame déçûe .
Il goûte un plaisir qui le tue .
Le péril échappe à son œil :
Nous le voyons d'un pas rapide ,
Se livrer au Monstre perfide :
Il échoüe au funeste écûeil.



Nos crimes , présages sinistres ,
Annoncent un malheur égal :
Allarmez-vous, zelez Ministres ,
D'un égarement si fatal.
Criez , tonnez à nos oreilles :
Qu'un heureux effroi nous réveille :
Faites-nous sentir le danger.

A iiij Preslez,

Pressez, priez : qu'à la prière,
Succède la rigueur d'un Père,
Qui menace pour corriger.



Tel autrefois le grand Elie,
Organe du Ciel irrité,
D'un Roi superbe autant qu'impie,
Defarma l'aveugle fierté.
Il fulmine : à sa voix terrible,
Achab jusqu'alors inflexible,
Se trouble, soupire, gémit.
Prince, tu suspends la tempête ;
Dieu, sous qui tu courbe la tête,
Exauce un cœur humble & contrit.



Tel de l'orgueil pharisaïque,
Voilé par d'imposans dehors,
Jésus, à la clarté publique,
Expose les subtils ressorts.
Les fourbes frappés d'anathêmes,
Exhalent leur rage en blasphêmes ;
Ils jurent tous de se venger ;
Qu'importe? le Censeur propice,

A iij

Qui

Qui dans eux , ne haït que leur vice ,
Ne cesse de les corriger.



A cette ardeur noble & divine ,
Qu'ici je viens de mettre au jour ,
N'assignons point d'autre origine ,
Qu'un cœur brulant d'un saint amour ;
Je vois que mon frere s'égare ;
Puis-je alors , sans être barbare ,
Epargner de tendres avis ?
Sa pénitence est ma victoire :
Je fonde une solide gloire ,
Sur mes conseils qu'il a suivis.

*Elias , dum zelat zelum Legis , recepit sp
in Cælum. 1. Machab. 2.*

EXTRAIT d'un Memoire qui a pour titre:
Explication Physique d'une Maladie qui
fait périr plusieurs Plantes dans le Gâtinois , & particulièrement le Saffran.
*Lû à la dernière Assemblée publique de
l'Académie Royale des Sciences , par
M. du Hamel.*

LE Safran est une Plante bulbeuse ou
à Oignon , qui pousse dans l'Automne
une fleur semblable en quelque maniere
à

à la Tulipe, dans le centre de laquelle l'on trouve trois petits brins rouges, ou suivant le langage des Botanistes, un pistille divisé en trois. C'est cette partie qui rend principalement cette Plante précieuse, soit à cause de sa bonne odeur, qui fait que dans quelques pays on l'emploie dans les cuisines, soit à cause de sa belle couleur qui le rend utile aux Peintres & aux Teinturiers; soit enfin à cause de ses qualitez salutaires, qui lui font tenir un rang distingué dans la matiere Medicale.

On peut juger avec quel soin les Habitans du Gâtinois cultivent cette Plante; mais quelque précaution qu'ils prennent pour sa conservation, elle ne laisse pas d'être attaquée de plusieurs maladies, qui toutes tendent à la détruire.

De toutes celles auxquelles cette Plante est sujette, il n'y en a point qui lui soit plus nuisible que celle que les Habitans du Pais appellent la *Mort*.

Cette maladie est contagieuse & semblable à la peste des animaux, desorte que les Oignons attaquez, gâtent leurs voisins, & de cette maniere la contagion se porte dans toute l'étendue du champ.

On voit assez que la conservation d'une Plante précieuse & la connoissance d'une maladie si extraordinaire, ont été les motifs d'une suite d'observations, dont le

A v détail

274 MERCURE DE FRANCE.

détail ne peut être réduit dans les bornes d'un Extrait. Ces observations ont fait connoître à M. du Hamel, qu'une Plante parasite, inconnue jusqu'alors, étoit la cause des defaîtres que souffre le Safran. Après avoir exposé les raisons qu'on a eu de les attribuer à cette Plante, il en donne la Description suivante.

Elle est fort semblable à la Truffe de Marthiole, tant par la solidité de sa chair & sa figure irrégulière, que par la manière de vegeter dans l'interieur de la terre sans paroître au-dehors; mais la superficie en est velue, & de couleur rouge-brun; sa grosseur n'excede pas celle d'une aveline, son goût tient de celui du Champignon & a un retour terreux. Quelques-uns de ces corps glanduleux sont adhérens aux régumens de l'Oignon de Safran, & les autres en sont éloignez de deux ou trois pouces. Cette Plante pousse des filets ou racines de la grosseur d'un fil, de couleur violette, & velus comme le corps glanduleux; quelques-uns s'étendent d'un corps à un autre, & quelques-uns vont s'insérer entre les régumens de l'Oignon de Safran, se partagent en plusieurs ramifications, & penetrent jusqu'au corps du bulbe, sans paroître sensiblement y entrer: ils forment dans cette route une infinité d'Anastomoses, & sont parsemez de

quantité de petits nœuds ou ganglions, qui ne paroissent autre chose qu'un amas de laine qui couvre les corps glanduleux & les filers.

L'Académicien entre ensuite dans le détail de plusieurs expériences qui ont fait connoître que la Plante se trouve dans des endroits où il n'y a jamais eu de Safran, & qu'elle s'y nourrit d'autres Plantes dont elle cause également la perte.

Ces mêmes expériences ont fait connoître de plus que cette Plante n'endommageoit point les Plantes annuelles & qui n'ont leurs racines que sur la superficie de la terre, comme le Bled, l'Orge, le Mouron & autres. Ce qui a donné lieu de conjecturer qu'on pourroit l'employer utilement dans les terres à grain pour détruire les hiebles & les autres Plantes incommodes qui servent de pâture à la nouvelle Truffe.

Si suivant cette idée, dit-on, elle peut être de quelque utilité dans les terres à grain, suivant les Observations, elle doit être bien incommode dans quantité d'autres endroits. Quel desastre ne causeroit elle point dans un Jardin fleuriste, où en moins de deux ans elle peut détruire une planche entiere de Plantes rares & précieuses.

Après le détail des desordres que cause la nouvelle Plante, M. du Hamel continue ainsi : A vj. On

876 MERCURE DE FRANCE.

On ne peut gueres être témoin de ces maux sans en chercher le remede. Aussi à peine eut-on connu cette espece de Truffe, qu'on chercha les moyens de la détruire ; mais on n'a pû encore avoir cette satisfaction, parce que se plaisant principalement dans les terres graveleuses, seches & arides, & ne se trouvant que rarement dans les terres grasses & humides, les labours servent plutôt à la multiplier qu'à la détruire.

Mais si l'on n'a pas de moyens pour s'en débarasser totalement, du moins en a-t-on pour se mettre à l'abri de ses desordres : car son progrès se faisant par l'allongement des racines, il faut pour garantir les Oignons sains, empêcher la communication par une profonde tranchée.



SONNET SUR UN ADIEU.

EN te disant adieu, c'en étoit fait, Cloris,
J'étois prêt de descendre au tenebreux Rivage,

Et loin de tes beaux yeux dont je sens trop le prix,

Les miens de la lumiere alloient perdre l'usage.

De

De ton retour, en vain , tu flatois mes esprits ;
 Ton départ me frappoit mille fois davantage ;
 Et si dans mon espoir l'un me peignoit les ris ,
 L'autre d'un prompt trépas m'offroit déjà l'i-
 mage ;

Quand tes tendres regards conduits par la pu-
 deur ,

Verferent dans mon sein une divine ardeur ,
 Et rendirent mon ame en extase ravie.

Ah ! ma chere Cloris , arbitre de mon fort ,
 Tant que tu m'aimeras je craindrai peu la
 mort ,

Puisque tu sçais si bien me conserver la vie.

Saxirupe. P. D.

*MEMOIRE lû à la dernière Assemblée
 publique de l'Académie Royale
 des Sciences.*

MR Geoffroy le cadet lut un Me-
 moire contenant quelques essais
 d'Analise des Vitriols, & quelques proce-
 dez pour former par art la Couperose
 blanche & l'Alun. Cet Academicien s'é-
 tant appliqué particulièrement à connoi-
 tre la quantité de fer qui est renfermée
 dans

278 MERCURE DE FRANCE.

dans le Vitriol verd ; celle du cuivre qui contient le Vitriol bleu , dit de Chipre , & celle du cuivre & de fer contenue dans le Vitriol verd bleuâtre qui participe de ces deux Métaux ; nous avons choisi les expériences sur le Vitriol bleu pour les communiquer à nos Lecteurs.

M. Geoffroy a pris quatre livres de Vitriol bleu ; & après les avoir fait mettre en poudre , il les a jettées dans une marmite de plomb , posée sur un fourneau , & dans laquelle il y avoit dix pintes d'eau bouillante. Aussi-tôt que le Vitriol a été totalement dissous , il a mis dans la marmite un panier d'osier , dans lequel il y avoit vingt onces de Tole de fer , coupée par morceaux. Il a retiré ce panier douze ou quinze minutes après , & il a trouvé ces morceaux de Tole , couverts d'un limon rouge , qui s'en est détaché , en les agitant dans une terrine pleine d'eau fraîche. Il a remis le panier avec les lames de Tole dans la marmite : elles s'y sont rechargées d'un semblable limon rouge qu'il a fait tomber dans l'eau fraîche , comme la première fois. Enfin il a continué de plonger ces lames de Tole dans la dissolution du Vitriol , & de les laver autant de fois qu'il a crû nécessaire pour retirer tout le cuivre de cette dissolution ; & pour être bien assuré qu'elle ne contenoit plus de ce

Métal ,

Métal, il y a fait tremper pendant quelque temps une lame de fer poli qu'il en a retirée aussi nette qu'il l'y avoit mise, & sans qu'elle eût reçu aucune alteration sensible.

Il a laissé précipiter le limon rouge qu'il avoit rassemblé dans la terrine pleine d'eau fraîche ; il a versé cette eau par inclination ; il a fait sécher ce limon dans un vaisseau de fer, à feu doux, & il a trouvé une poudre de couleur de Café, qui pesoit 16. onces 6. gros. Cette poudre mise dans un creuset au fourneau de fonte, avec 6. onces de Tarte crud rouge en poudre & du Borax en quantité suffisante, lui a donné un lingot de cuivre rouge très-beau, qui pesoit 14. onces un gros.

Les vingt onces de lames de Tole qui avoient servi à l'opération, étoient diminuées de 14. onces un gros. Comme c'est précisément le poids du cuivre qu'il a retiré, ce changement paroîtroit favorable aux vaines déclamations d'un Alchimiste, si l'Académicien n'avoit démontré que ce qui pourroit passer ici pour une transmutation, n'est qu'une dissolution réelle du fer, & une précipitation du cuivre, contenu dans le Vitriol bleu.

En effet, le Vitriol dissous dans l'eau n'est qu'un mélange de cuivre & de sels acides, qui le tiennent en dissolution. Lorsqu'on y plonge le fer, les Sels acides, qui
tenoient

380 MERCURE DE FRANCE.

tenoient les particules de cuivre suspendues dans la liqueur, les abandonnent, & par une affinité, qu'il est assez difficile de rejeter, ils s'attachent à ce fer qu'ils corrodent avec une ébullition très-sensible, & à mesure qu'ils en dissolvent des parties, ils y déposent autant de parcelles de cuivre.

Il est même inutile de se servir du fer pour retirer le cuivre qui est dans le Vitriol bleu, puisque par le moyen du Sel de Tartre, substitué au fer, M. Géoffroy a retiré trois gros & demi de cuivre de deux onces du même Vitriol.

Il seroit peut-être de notre devoir de faire voir par un calcul qu'il n'y a que de la perte à faire dans ces opérations; mais comme l'Académicien a gardé sur cela un profond silence, nous nous contenterons de dire avec lui, que le Vitriol bleu, chargé de cuivre, qu'il a employé pour l'opération, se vend sur le pied de 150. livres le cent, à Paris, & que le Vitriol verd, ou chargé de fer, qui reste après l'opération, ne vaut que 7. livres le cent.

M. Géoffroy a traité le Vitriol verd-bleuâtre comme le Vitriol bleu, & par le moyen du fer; mais il n'en a retiré que quatre livres, qu'une once demi gros de cuivre: ainsi ce Vitriol contient beaucoup plus de fer que de l'autre Métal.

Nous

Nous ne pouvons nous étendre autant que nous le souhaiterions sur les autres parties du Mémoire qui concernent la Couperose blanche & l'Alun : ce sont des procedez de détail dont il n'est pas toujours aisé de se ressouvenir : tout ce que nous en avons retenu , c'est que la Pierre calaminaire est une des matieres qui entrent en plus grande quantité dans la composition du Vitriol blanc ; que l'esprit de Soufre agit sur elle , qu'elle fleurit à l'air quand elle est impregnée de cet esprit , & qu'elle fournit un Sel stiptique , assez semblable à celui de la Couperose blanche.

A l'égard de la formation artificielle de l'Alun , M. Geoffroy a trouvé que toutes les terres bolaires , principalement celles qui sont cuites , comme nos poteries tendres non vernissées , les Pipes de Hollande, &c. fournissent avec l'acide du Soufre, des Cristaux alumineux après une digestion longue.



EPITHALAME

*A M. Pré.....an , sur son Mariage
avec M^{lle} B.... et.*

JUSQU'ici , cher ami , vous avez combattu ,
Non pas l'Amour , mais l'Hyménée :
Mais

382 MERCURE DE FRANCE.

Mais enfin , la raison jointe à votre vertu ,

Va fixer votre destinée.

D'une chere famille enfin comblant les vœux ,

Vous allez lui donner des heritiers heureux.

Vos fils suivront vos pas , & ceux qu'un tendre pere ,

Vous a marquez si noblement ,

Et qu'un fonds de droiture , un sage caractère

Vous a fait suivre constamment.

Vos filles auront de leur mere ,

La sagesse , l'esprit , les graces , la douceur ;

Cette prudente Ménagere ,

Leur apprendra des biens & l'usage & l'honneur.

Sous ces augures favorables ,

Hâtez-vous de former les liens les plus doux ;

Pressez ces momens desirables ,

Qui vont faire un heureux Epoux.

Un si parfait assortiment ,

Vous assure des jours fletz d'Or & de Soye ,

Que vous coulerez doucement

Dans les sages plaisirs d'une tranquille joye.

L'Hy-

L'Hymen vous uniroit envain,
 Si vous en séparez le Dieu de la tendresse.
 Ces deux Divinités doivent joindre sans cesse,
 Un cœur tendre au don de la main ;
 C'est ainsi qu'il faut qu'on se lie,
 C'est par-là des Epoux que l'attente est remplie.

Cette douce & rare union,
 Ne vous fera point étrangere.
 Chez vous, chez votre Epouse elle est heredi-
 taire ;
 Sa famille & la vôtre en font profession.

De cette heureuse intelligence,
 Cher ami, jouïssiez long-temps ;
 Elle fera regner la paix & l'opulence ;
 Vivez toujours unis, & vous vivrez contents.
 Veuille le Ciel verser sur vos longues années,
 Mille prosperitez l'une à l'autre enchainées.

Mais à quoi bon par ces discours,
 Irriter vos desirs, enflâmer vos amours ?
 De la Fête déjà la pompe est préparée ;
 Déjà votre Epouse est parée.

Et

384 MERCURE DE FRANCE:

Et le feu de son cœur qui brille dans ses yeux,
Vous promet, vous annonce un sort délicieux.

L'Hymen joyeux paroît ; & son flambeau s'allume,

De l'encens le plus pur déjà son Temple fume ;
Ne tardez plus. Allez par des nœuds solennels
Consacrer à l'Amour vos sermens mutuels.

La jeune & chère sœur de votre aimable
Epouse,

De son sort justement jalouse,
Fera bientôt servir à ses vœux innocens,
Le même Autel, le même encens.

L'Hymen n'offre à ses yeux un si flatteur
exemple,

Que pour l'attirer dans son Temple ;
Puisse-t-elle à son tour posséder un Epoux,
Aussi sage, aussi tendre, aussi parfait que
vous !

Cependant, n'allez pas, enchanté des caresses

Qui vous attendent en ce jour,
De la douce amitié négliger les tendresses,
Pour ne vous donner qu'à l'Amour.

Votre

M A Y. 1728. 285

Votre amitié m'est toujours chere,
Et la mienne pour vous est fidele & sincere,

Je ne vous verrai point pendant tout l'em-
barras,

Des visites & des repas,

De mille autres ceremonies,

Qui pour notre repos devroient être bannies;

Mais lorsque vous ferez dans un calme pro-
fond,

Gardez-vous d'oublier votre ami de B... ont.

A Paris, ce 3. Avril 1728.



*EXTRAIT d'un Memoire sur la Teinture
& dissolution de plusieurs especes de
Pierres, lû à la derniere Assemblée publi-
que de l'Académie Royale des Sciences,*

Mr. Dufay lût un Memoire sur la
Teinture & la dissolution du plu-
sieurs especes de Pierres; il le divisa en
trois parties; dans la premiere, il donne
la maniere de faire penetrer plusieurs
couleurs dans l'Agathe & dans quelques
autres Pierres dures; dans le second, il
donne celle de teindre le Marbre assez
pro-

388 MERCURE DE FRANCE.

profondément ; & dans la troisième , il détaille la manière de faire sur le Marbre des ornemens en relief, tels qu'on en a vu plusieurs depuis quelques années, & qui demanderoient un travail immense si on étoit obligé de les faire avec les instrumens ordinaires.

M. D. choisit entre les Agathes celle qui est nommée *Calcedoine*, comme étant composée de parties plus homogènes, & n'ayant point de veines qui interrompent les desseins qu'on y veut tracer ; les dissolutions d'or & d'argent, seules ou mêlées avec quelques autres matières, comme la Suye, le Tarte, l'Alun de plume, sont les liqueurs qui teignent les Agathes & y penetrent quelquefois jusqu'à la profondeur de deux lignes. Il y a une circonstance nécessaire à observer, qui est d'exposer au Soleil les Pierres sur lesquelles on a mis de ces dissolutions. Les couleurs qui en résultent sont le violet ou pourpre, le brun, le noir velouté. On peut par ce moyen rendre plus régulières & par conséquent plus singulières, des veines qui se rencontrent ordinairement dans l'Agathe ; mais comme ce seroit là une façon de tromper, M. D. donne en même-temps deux moyens de reconnoître les taches artificielles d'avec les naturelles. Le premier est en chauffant un peu

peu vivement l'Agathe, elle perd alors sa couleur, si elle est artificielle; & le second, en mettant dessus de l'eau forte ou de l'esprit de Nitre, la couleur artificielle se perd de même; mais on peut la lui redonner en l'exposant au Soleil pendant quelques jours.

M.D. passe ensuite à la teinture du Marbre. Outre les dissolutions métalliques qui le pénètrent & le teignent très-profondément, il a remarqué que les matieres qui sont en même temps sulphureuses & spiritueuses, sont très-propres à tirer les teintures de plusieurs matieres, & à porter dans le Marbre la couleur dont elles se sont chargées. Les Teintures de Corchenille, de Bresil, de bois de Campeche, de Roucou, de Terramerisa, &c. faites avec l'esprit de vin ou l'esprit de Theriebentine, teignent le Marbre de couleurs qui ne pénètrent pas aussi profondément les unes que les autres, mais dont quelques-unes vont jusques à 3. ou 4. lignes. La cire bouillie avec le verdet gris, fournit un verd d'Emeraude & une couleur de Jade, suivant le different degré de chaleur; car pour toutes ces operations il faut chauffer le Marbre, ce qui se fait en le mettant sur une plaque de Tole couverte de sable. Le sang de Dragon & la Gomme gutte, teignent aussi le Marbre, le

388 MERCURE DE FRANCE.

Le premier de rouge, & le second de jaune. Ces couleurs sont même plus durables que les autres, dont quelques-unes s'affoiblissent avec le temps. M. D. promet un plus grand détail sur la manière d'employer ces Couleurs l'une auprès de l'autre ; & suivant un Dessin assez délicat , il a fait voir en effet un morceau de Marbre sur lequel étoit un Dessin formé de plusieurs couleurs.

La troisième partie renferme , comme nous l'avons dit , la Méthode de graver le Marbre , & d'y faire des reliefs par le moyen des acides. M. D. après avoir tenté inutilement plusieurs acides , qui tous jaunissoient le Marbre blanc , en a enfin trouvé un qui n'endommage point sa couleur. C'est un mélange de parties égales d'esprit de sel & de vinaigre distillé. L'enduit qui réussit le mieux pour couvrir les parties du Dessin qui doivent rester en relief , est un Vernis fait avec l'esprit de vin , la Gomme lacque , & du Noir de fumée ou du Vermillon. On met délicatement ce Vernis avec un Pinceau sur les endroits qui doivent être épargnez ; & lorsqu'il est sec , ce qui arrive au bout de deux heures , on verse dessus le Marbre le dissolvant dont nous avons parlé. M. D. ajoute quelques détails pour les parties du Dessin , qui doi-

vent

vent être plus délicates que le reste ; & comme les fonds seroient difficiles à polir, il propose de les pointiller avec différentes couleurs délayées dans le même Vernis de Gomme'laque.

M. D. a fait voir des échantillons de tous ces Ouvrages, un carreau de Marbre blanc, peint de diverses couleurs, comme nous l'avons déjà dit ; un autre gravé, suivant un Dessin de Broderie assez délicat, & 25. autres petits morceaux d'un pouce & demi en quarré, teints de différentes couleurs. Il a fait voir aussi des Agathes colorées de la manière décrite dans la première partie de son Memoire.



EN donnant dans le Mercure du mois de May 1727. l'Ode de M. du Belis, intitulée, *les Spectacles*, qui fut couronnée par l'Académie de Marseille le 23. Avril précédent, nous avons dit que d'un grand nombre de Pieces envoyées, quatre seulement concoururent avec l'Ode qui remporta le Prix. Nous avons sçu depuis que de ces quatre Pieces aucune ne mérita plus ce concours, & ne balança davantage la décision que celle-cy.

B ODE.

O D E.

*La gloire de S. François Xavier, Apôtre
des Indes.*

FAux éclat que le monde prise,
Brillante & vaine illusion,
Dont notre aveuglement déguise
La vanité sous un grand nom ;
Gloire, Héroïsme, Renommée,
Vous n'êtes qu'un peu de fumée,
Dont notre erreur fait tout le prix ;
Heureux ! qui perçant l'imposture,
A la gloire solide & pure,
Sçait s'élever sur vos debris.



Il est une sainte vaillance :
Ennemi du lâche repos ,
Malgré sa timide apparence ,
Le nom Chrétien a ses Héros.
Oùï, l'espoir de ton heritage ,
Grand Dieu ! fait naître le courage ,
En t'assujettissant les cœurs ;
Et cette immortelle couronne ,

Que

Que ta main liberale donne,

Te fait d'illustres serviteurs.



Où m'emporte une ardeur soudaine ?

Est-ce un Mortel que j'apperçois ?

Mes yeux ne le suivent qu'à peine,

Il est en cent lieux à la fois :

Quel Heros ! quelle ame sublime !...

Du feu celeste qui l'anime ,

Je reconnois le grand Xavier ;

Il vole où la Grace l'appelle ,

Et l'immensité de son zele ,

Embrasse l'Univers entier.



Ouvrez-vous, sauvages Contrées,

A l'aspect de ce Conquerant :

Vous, Mers, jusqu'alors ignorées ,

Calmez vos flots pour un moment :

Ce n'est point un vainqueur barbare ,

Dont la cruauté vous prépare

Un dur esclavage & des fers ;

Brulant pour vous d'un zele extrême ,

Il vient à vos Peuples qu'il aime ,

Apprendre à vaincre les Enfers.

Bij Quel

392 MERCURE DE FRANCE.

Quoi ! sourds à la voix d'un Apôtre,
Cœurs endurcis , vous résistez !
Quel aveuglement est le vôtre !
C'est le Ciel que vous combattez,
Ah ! je vois l'Erebe en furie ,
Pour soutenir l'idolâtrie ,
Armer cent Monstres inhumains :
Toute leur rage se déploie ,
En voyant échapper la proie ,
Qu'on arrache d'entre leurs mains.



Impiété, foible Rivale ,
Tous tes efforts sont confondus ;
Retourne à la Rive infernale ,
Et va pleurer tes droits perdus ;
Enflammé d'une ardeur divine ,
Déjà Xavier sur ta ruine ,
Eleve à son Dieu mille Autels ;
Il détruit ton regne profane ,
Et son triomphe te condamne ,
A des opprobres éternels.



Tardez-vous encore à vous rendre ?

Faut-

Faut-il des coups plus éclatans ?
 Ingrats , sa voix se fait entendre ,
 Aux insensibles Elemens.
 Il commande ; les Flots tranquilles ,
 Les vents , les animaux dociles ,
 Lui font un hommage nouveau ;
 La mort même à ses loix soumise ,
 Se laisse vaincre & rend sa prise ,
 Du fond tenebreux du Tombeau.



Que ta sagesse est adorable ,
 O Dieu ! Protecteur de Xavier :
 Par quelle route impenetrable ,
 As-tu conduit ce saint Guerrier ?
 Grand , mais toujours humble & modeste ,
 Sa valeur n'eut rien de funeste ,
 Aux climats dont il fut vainqueur :
 Heros , trop fiers d'un vain courage ,
 Vez , reconnoissez l'image ,
 De la veritable grandeur.



Il meurt ; Dieu prend soin de sa gloire :
 Pour confondre l'orgueil humain

294 MERCURE DE FRANCE.

Il éternise sa mémoire,
 Sans employer l'or & l'airain.
 Dispensé de la loi severe, *
 Qui réduit nos corps en poussiere ;
 Xavier survit même à la mort ;
 On voit ses venerables restes,
 Digne objet des faveurs celestes.
 Triompher des ans & du sort.

Nimis honorificati sunt amici tui Deus
 Psalm. 138.

Par le R. P. Dom Antoine Prévost,
 Benedictin de S. Germain des Prez.

H A R A N G U E prononcée au College
 de Louis le Grand, le 28. Janvier 1728.
 par le R. P. de la Sante, Jesuite, Pro-
 fesseur de Rhétorique.

L'Orateur se propose pour but, d'examiner dans ce Discours si les François peuvent, à juste titre, s'attribuer la gloire de l'emporter sur les autres Peuples de l'Europe, dans ce qui concerne

* Le Corps de S. François Xavier se conserve sans corruption à Goa, Ville d'Asie dans les Indes.

les

les Ouvrages de Litterature ; & dès l'Exorde il se déclare pour l'affirmative. Un Livre intitulé : *Lettre sur les Anglois & les François*, qui parut il y a deux ans, & dont l'Auteur semble décider contradictoirement la question presente, inspira au P. de la Sante, le dessein de traiter à fond ce sujet, & de venger sa Patrie d'un Arrêt qui lui parut injuste & peu fondé.

Ce projet demandoit, sans doute, une main habile pour l'exécuter. Il presente d'abord une matiere extrêmement vaste, & par là même difficile à renfermer dans les bornes d'un Discours. L'abondance du sujet ne sert souvent qu'à gêner l'Orateur ; au lieu qu'une matiere moins fertile d'elle-même, laisse du moins plus de jeu à l'esprit & à l'éloquence.

D'ailleurs, le grand nombre d'Auteurs des diverses Nations qui méritent d'entrer sur les rangs, suppose non-seulement une connoissance exacte de leurs Ouvrages, mais encore un esprit juste & penetrant, pour saisir le caractère propre & particulier du style & du génie de tant d'Ecrivains ; une critique fine & exacte pour discerner avec goût ce qu'ils peuvent avoir d'excellent ou de vicieux ; un jugement solide & précis pour les rapprocher l'un de l'autre, les comparer, les confronter, pour ainsi dire, & ne déterminer la ba-

lance qu'après l'avoir tenuë long-temps dans un juste équilibre. Enfin une plume legere , capable de se prêter à tous les styles, suivant les divers Auteurs qui se presentent tour-à tour , pour ne pas peindre avec les mêmes couleurs des objets tout differens.

Il est vrai que le sujet est susceptible par lui-même de beaucoup d'agrément , & qu'il devoit naturellement interesser l'Auditeur , surtout étant traité en France à l'avantage des François. On voit avec plaisir triompher sa Nation , & un triomphe tel que celui dont il s'agit ici , ne flatte gueres moins qu'une victoire remportée dans le Champ de Mars. On aime presque autant avoir de l'avantage sur les Etrangers par l'esprit que par les armes.

Mais peut-être aussi n'est-il pas moins vrai que cette inclination naturelle qui prévient le commun des hommes en faveur de leur Pays , se change souvent en une disposition toute contraire dans l'esprit de certaines gens prévenus , pour ainsi parler , contre la prévention même des personnes de ce caractère , appréhendant de se laisser trop aller au préjugé , se mettront d'abord en garde contre l'Orateur , dans la crainte qu'il ne veuille profiter de cette disposition favorable qu'il compte de trouver dans ceux qui l'écoutent pour
surprendre

Surprendre leur jugement & leurs suffrages. Ils se demanderont à eux-mêmes si quelque Etranger, quelque Italien, par exemple, ne pourroit pas à Rome entreprendre de traiter la même question ; & la décidant en faveur de l'Italie, ranger avec quelque fondement nos Ecrivains François sous la loi des Auteurs Ultramontains. Par là, ce qui paroît du premier coup d'œil, devoit tourner à l'avantage de l'Orateur, lui devient en quelque sorte défavantageux, & lui présente un obstacle que la force de la vérité, exposée dans tout son jour, ne peut vaincre qu'à peine.

Le Public a rendu justice au P. de la Sante, sur la maniere dont il a sçu profiter de ce que son sujet lui offroit de favorable, & se tirer de ce qu'il pouvoit avoir d'épineux & de difficile ; l'Assemblée, à la tête de laquelle se trouverent un grand nombre de Prélats & de personnes de la premiere consideration, témoigna plus d'une fois, en interrompant l'Orateur par ses applaudissemens, combien elle étoit satisfaite de son Discours. Sur tout, il est certain qu'il s'est fait un devoir de rendre justice aux Auteurs Etrangers. L'envie de faire paroître meilleure la cause qu'il deffendoit, ne l'a point engagé à déguiser l'avantage qu'ils peuvent

B v avoir

avoir sur les François en certains genres d'Ouvrages ; & lorsque l'intérêt de la vérité a demandé qu'il leur donnât du dessous , loin d'insulter aux vaincus , il n'a jamais manqué de leur accorder des éloges proportionnez à leur mérite.

Nous allons essayer de donner l'idée la plus exacte qu'il nous sera possible de cette Piece d'Eloquence. Ceux qui par la lecture du Discours même voudront suppléer à ce qu'un Extrait peut laisser à désirer , le trouveront imprimé , chez *Barbou , rue Saint Jacques , aux Cigognes.*

A considérer les divers Ouvrages de Litterature par le style qui leur est propre , & qui leur convient essentiellement , on peut les ranger sous deux titres ou deux especes différentes. Les uns demandent un style plus pompeux & plus relevé , des idées plus grandes , des expressions plus nobles & plus magnifiques. Les autres , au contraire , ne veulent rien que de simple & de naturel , une plume legere & élégante , des images gracieuses , une expression douce & polie ; en un mot , la délicatesse est le propre de ceux-cy , le sublime caractérise ceux-là.

Telle est la division du Discours dont nous parlons. Sans rien confondre , elle renferme tout ce qu'il est possible de dire
sur

fut le sujet, & le présente dans un jour qui dispose l'esprit de l'Auditeur à se laisser conduire pas-à-pas dans une route facile qu'il voit en deux traits tracée devant lui, & dans laquelle il n'a point à craindre de s'égarer ou de s'embarasser.

PREMIERE PARTIE. Pour comparer des Auteurs qui ont écrit dans le genre sublime, il faut d'abord connoître ce que c'est que le sublime, & en quoi il consiste. L'Orateur commence donc par en donner une idée précise & exacte. Il se déclare pour le sentiment de ceux qui regardent comme sublime toute pensée frappante d'elle-même, qui excite dans l'ame une espèce d'étonnement & d'admiration subite, quand même cette pensée ne porteroit pas avec elle une idée aussi grande, peut-être, & aussi magnifique que l'exigent ceux qui n'admettent de sublime que ce qui est extrêmement pompeux & élevé. Voici ce qu'il en dit, rendu aussi fidèlement que le tour & le goût du Latin nous l'a pu permettre.

» Je regarde le sublime comme un de
 » ces prodiges, pour la production des-
 » quels la Nature & l'Art unissant leurs
 » efforts, doivent concourir également.
 » C'est un trait d'éloquence vif & animé,
 » qui partant avec la vitesse de l'éclair,
 » frappe, émeut, perce & triomphant en

B vj » vain-

» vainqueur , ravit l'ame d'admiration &
 » la transporte hors d'elle-même. Tantôt
 » comme un tourbillon , il enleve les ef-
 » prits & les tourne à son gré , ou les
 » frappe & les ébloüit comme la foudre ,
 » ou les entraîne de vive force comme un
 » torrent. Tantôt il est semblable à une
 » douce lumiere , dont les rayons vifs ,
 » mais temperez , se développent en un
 » instant , & présentent tout-à-coup la
 » plus brillante clarté. Il enchante , il
 » maîtrise les cœurs , & par des ressorts &
 » des charmes secrets , les conduisant im-
 » perceptiblement d'une passion à l'autre ,
 » il les engage dans la route qu'il veut
 » leur faire suivre , & en Maître égale-
 » ment doux & efficace , les amene invin-
 » ciblement au but qu'il leur a fixé. Ce
 » sublime , ce merveilleux dans le Dis-
 » cours , ne peut partir que d'un génie na-
 » turellement ferme & élevé , qui pense
 » heureusement , noblement , avec grace
 » & avec dignité ; qui par la magnificence
 » & la majesté de l'élocution , sçait don-
 » ner à ses pensées une force & un éclat ,
 » dont l'impression subite & inévitable
 » ravit & enleve l'esprit de quiconque l'é-
 » coute ; ou qui présente ce qu'il veut dire
 » dans un jour si gracieux & si séduisant ,
 » que sans penser même à se deffendre de
 » la surprise & du plaisir que cause son
 » Dis-

» Discours, on se livre de soi-même aux
 » chaînes de son vainqueur, & l'on se
 » laisse conduire à son gré.

Le sublime a trois qualitez essentielles qui le distinguent & le caractérisent, il demande d'abord de la force dans le génie, soutenue d'une heureuse hardiesse, il veut de l'éclat & de la vivacité dans les pensées, de la noblesse & de la magnificence dans l'expression. On oppose à ces trois qualitez principales, une fougue mal entendue qui n'est point guidée par le jugement & la raison; un faux brillant qui éblouit l'esprit plutôt qu'il ne l'éclaire; une vaine enflure qui sans solidité n'a que de faux dehors & une apparence trompeuse.

Il est constant que l'on a toujours beaucoup moins reproché ces défauts aux Auteurs François qu'aux Ecrivains des autres Nations. On trouve au contraire dans leurs Ouvrages beaucoup de noblesse & de naturel tout à la fois. Ces deux qualitez semblent former le caractère propre du génie de la Nation. C'est aussi ce qui fonde son principal avantage, & ce qui lui assure la victoire.

L'Orateur examinant quelle peut être la cause de cette heureuse trempe d'esprit, en marque deux principales, la juste température de l'air & du climat, le soin de se former le goût par la lecture des anciens

ciens Auteurs de Rome & de la Grece ; il paroît , à la verité , moins appuyer sur la premiere de ces deux causes ; c'est cependant celle sur laquelle il s'étend davantage, & il en prend occasion de faire quelques reflexions sur le génie particulier des Peuples de chaque Province plus considerable de la France qu'il peint en peu de mots par les traits les plus marquez & qui ont plus de rapport à son sujet.

Après ces especes de Préliminaires tous essentiels à la matiere qu'il traite , il range sous le genre sublime , comme par une espece de subdivision , les Pieces d'Eloquence pour la Chaire & pour le Barreau, les Poësies lyriques, les Tragédies & les Poëmes Epiques.

Bossuet , Fléchier , Bourdalouë , paroissent les premiers sur les rangs. Qui leur opposera-t-on ? L'Espagne produira Grenade , l'Italie , Seigneri, l'un & l'autre estimable, sans doute ; mais au jugement de tous les Connoisseurs , beaucoup au-dessous des trois Orateurs François pour l'ordre , le tour , l'exposition des preuves, & ce que l'on peut appeller, en deux mots, la construction du corps d'un Discours.

Quant à l'éloquence du Barreau , trouvera-t-on quelqu'un à mettre en parallele avec le Maître & Patru ? non , sans doute. Assez de gens en France entendent les
Langues

Langues de nos voisins, & connoissent leurs Auteurs, pour sçavoir qu'ils n'en ont point en ce genre qui mérite d'entrer en comparaison avec ceux-cy.

Du séjour de Thémis passons sur le Parnasse. L'enthousiasme outré de Gonga, l'affectation souvent puerile du Tefri, valent-ils la noblesse & le naturel de Malherbe pour le Lyrique ?

C'est assurément dans le tragique moins que dans tout autre genre que les Etrangers peuvent espérer quelque avantage sur les Poètes François. Corneille & Racine sont deux adversaires redoutables. Ni l'Héroïsme guindé des Espagnols, ni les langueurs doucereuses des Italiens, ni la Scene presque toujours ensanglantée des Anglois, n'offrent rien qui puisse disputer la victoire à ces deux Heros du Théâtre François. L'Orateur ne manque pas cependant de rendre justice à quelques Auteurs d'Espagne & d'Italie, dont les Pièces approchent davantage du véritable goût de la Tragédie, & même dans un parallèle qu'il fait de Racine & de Corneille ; s'il relève avec raison le mérite de l'un & de l'autre, il ne cherche point à les justifier de quelques deffauts assez considérables qu'on leur a reprochez avec fondement.

Il avouë avec la même ingenuité que
tout

tout ce que nous avons de Poèmes Epiques en France est beaucoup au-dessous de la *Jerusalem délivrée* du Tasse , du *Roland* de l'Arioste , du Poème Anglois de Millon ; & il convient volontiers que nous serions absolument obligez de ceder sur cet article , si nous n'avions à opposer le *Telemaque* de feu M. de Cambray , auquel il ne manque de toutes les graces de la Poësie que la seule versification , pour pouvoir le mettre avec justice au-dessus de tout ce qui a paru de Poèmes Epiques depuis Virgile. L'Eloge & le caractère de l'illustre Auteur de cet Ouvrage , termine la premiere partie du Discours.

SECONDE PARTIE. Comme le genre délicat a beaucoup plus d'étendue que le sublime , l'Orateur le partage en trois especes ou trois branches differentes , à chacune desquelles se rapportent naturellement diverses sortes d'Ouvrages. Il en est , en effet , dont tout le mérite doit consister dans un naturel simple & gracieux , d'autres dont le caractère propre est une critique fine & piquante ; quelques autres , enfin , ne demandent qu'un enjouement plaisant & badin.

Les Lettres , les Fables , les Poësies Pastorales , ainsi que l'Histoire , ne veulent d'ornemens & de graces que celles de la Nature même. Or on peut avancer sans pré-

prévention que cette simplicité gracieuse qui forme ce qu'on appelle un style naturel, se trouve plus communément dans nos Auteurs François que chez la plûpart des Etrangers. Madame de Sevigné, Buffi, Voiture, sont les Ecrivains sur lesquels l'Orateur s'appuye pour ce qui regarde les Lettres. Voici ce qu'il en dit & ce que nous avons essayé de traduire.

» Je puis citer pour garants de ce que
 » j'avance, les Lettres tant de fois admi-
 » rées de l'illustre Madame de Sevigné. Si,
 » à ne considérer que l'élégance & la pu-
 » reté qui y regne, on est tenté quelque-
 » fois de les regarder comme le fruit d'un
 » travail sérieux & appliqué, bientôt l'air
 » naturel & aisé dont elles sont écrites,
 » sçait persuader qu'elles ne sont l'ouvra-
 » ge ni de l'Art ni de l'étude, & on de-
 » meure convaincu que la Nature elle-
 » même n'eût pû écrire autrement. On
 » me sçauroit, sans doute, mauvais gré de
 » ne pas joindre ici à Madame de Sevigné
 » l'illustre Buffi : la conformité de leur style
 » si plein d'agrément & de délicatesse, l'é-
 » troit commerce de Lettres & d'amitié
 » qui les unit toujours, sont des liens res-
 » pectables qui ne permettent pas de sé-
 » parer leurs Eloges. Je crois même de-
 » voir encore leur associer Voiture. Les
 » graces qu'il fait répandre sur les plus
 » legeres,

906 MERCURE DE FRANCE.

» legeres bagatelles , le rapproche d'assez
 » près de celle-cy , la maniere noble &
 » sensée dont il traite des sujets , plus sé-
 » rieux , lui donne assez de rapport à celui
 » là , pour réunir trois Auteurs , qui mal-
 » gré la difference sensible du caractère
 » singulier de leurs Ouvrages , se ressem-
 » blent par de si beaux endroits. On trou-
 » ve , en effet , dans tous également , beau-
 » coup d'esprit , plus de graces encore &
 » surtout une douceur & une amenité in-
 » finie. Cependant une simplicité plus ai-
 » mable dans l'une , une élégance un peu
 » plus recherchée dans l'autre ; dans le
 » dernier , enfin , un enjouement un peu plus
 » étudié , sont , si je ne me trompe , les
 » traits dominans & les plus marquez
 » de leurs Ecrits. On trouve dans celle-cy
 » plus de naturel , dans celui là plus de
 » force , plus d'art dans le troisiéme.
 » Voiture semble courir après les fleurs ,
 » Bussi se contente de les choisir avec goût.
 » Madame de Sevigné les fait naître en
 » foule sous sa plume ; & ce qui fait , à
 » mon gré , la plus belle partie de son élo-
 » ge , on diroit que contente d'une beauté
 » simple , mais ravissante , elle semble
 » avoir abandonné le peu qui se trouve
 » de fard & d'ornement affectez dans ces
 » Auteurs , à ceux à qui leur sexe paroîs-
 » soit moins permettre de l'employer.

L'O.

L'Orateur s'étend ensuite sur les Lettres du Cardinal Bentivoglio, dont il parle avec éloge, quoique d'ailleurs il ne juge pas qu'il égale pour le naturel qui convient au style épistolaire, les Auteurs François dont nous venons de parler. Les Lettres de sainte Thérèse, celles de Balzac & de Paschal, ont aussi leur place dans cet endroit; mais on les y caractérise avec des traits bien différens.

Il est incontestable que l'on ne trouvera point hors de France des Fables comparables à celles de la Fontaine. Pour ce qui est des Poésies pastorales, il est vrai que les Italiens produiront avec avantage Guarini & quelques autres contre Racan & Segrais. Mais peut-être aussi cet avantage seroit-il beaucoup moins grand, si ces Poètes de delà les Monts n'eussent traité les passions les plus dangereuses avec une liberté, ou, pour mieux dire, une licence que la modestie de notre Langue ne souffre pas.

Ce qui regarde l'Histoire comprend un trop grand nombre d'Auteurs, pour que nous puissions ici l'exposer en détail. Il suffira de dire en general que l'Orateur cite parmi les Ecrivains François des Historiens capables de balancer au moins ceux que peuvent vanter les Flamands, les Italiens, les Espagnols & les autres

Etran-

908 MERCURE DE FRANCE.

Etrangers , & que si nous n'avons pas peut-être en ce genre l'avantage , nous n'avons pas non plus la honte de la défaite.

La seconde espece de ce que l'on nomme style délicat , demande une critique fine & piquante. Elle comprend les Satyres , les Ouvrages de Morale & de Philosophie.

Boileau l'emportera sans contredit sur tout ce que nos voisins peuvent avoir de Satyriques. L'Aretin ni le Franco d'Italie , n'oseront certainement pas se mesurer avec lui. La Hollande pourra vanter Baile , sans que la France soit tentée de le revendiquer. Ses vaines déclamations tissées de raisonnemens & de railleries impies , font plus de tort à son esprit & à sa probité , que le tour artificieux qu'il leur a donné ne doit attirer de louanges à l'Auteur , & de crédit à son Livre.

Quant aux Ouvrages de Morale , je ne vois que Gracien qui puisse entrer en concurrence avec les caracteres de la Bruyere & les Reflexions de la Rochefoucault ; encore faut-il convenir que l'obscurité qui regne dans les Ecrits du Moraliste Espagnol ne laissera pas long-temps la balance incertaine. Madame Deshoulières, S. Evremont, Bouhours, n'ont certainement pas d'égaux hors de France ; & par-
mi

mi les Philosophes Modernes, Descartes, Gassendi, Malebranche, sont d'autant plus sûrs de la victoire, que tous les Etrangers, sans même en excepter Newton, se sont fait honneur de penser d'après eux & de suivre la veine que ceux-ci avoient ouverte les premiers & déjà poussée bien loin.

Enfin les Ouvrages qui demandent de l'enjouement & de la plaisanterie, se bornent aux Comedies, auxquelles on peut ajouter les Chançons. C'est dans ces sortes de Pieces que le naturel doit surtout dominer. Où en trouvera-t-on plus que dans Moliere ?

Lope de Végué, ce Heros du Théâtre Espagnol, chauffe souvent le Cothurne au milieu d'une Scene comique. On sçait que la plaisanterie outrée des Italiens dégenere dans presque tous leurs Auteurs, en farce, & en bouffonnerie; personne n'ignore les deffauts qu'un Anglois même reproche aux Comédiens de sa Nation, dans un Livre imprimé depuis peu d'années.

Il est vrai que les Chançons en elles-mêmes sont quelque chose d'assez peu conderable. Un trait plaisant, un tour naïf, en font d'ordinaire tout le mérite. Cependant le caractère ingénieux & naturel qui leur est propre, forme en faveur d'une

910 MERCURE DE FRANCE.

d'une Nation qui y réussit constamment, un préjugé très-avantageux. Or il est assez difficile que les Etrangers puissent prétendre l'emporter en ce genre sur les François, ou même le leur disputer. Coulanges & plusieurs autres avec lui ne leur céderont pas aisément, & ne croiront pas même leur faire une injustice en s'attribuant la victoire.

Il est aisé de voir par l'exposé que nous venons de faire, quel est le fonds & le corps du Discours dont nous donnons un Extrait. Tous les membres en sont liez & rangez avec ordre dans leur place naturelle. La matiere est discutée à fond; d'ailleurs les caracteres des Ecrivains les plus considerables sont exposez dans un jour à n'être pas méconnus par quiconque a la moindre idée de leurs Ouvrages. Les traits sont marquez, il n'en est pas un qui ne porte & qui ne mette sous les yeux celui qu'il peint par ce qu'il a de plus singulier & de plus frappant. On reconnoît par tout un Pinceau habile, également juste & délicat. Malgré la comparaison presque continuelle des divers Auteurs opposez les uns aux autres, qui feroit craindre naturellement une espece d'uniformité & de monotonie fatigante, on trouve par tout une variété infinie de tours qui ne se repetent jamais & qui conduisant

duisant imperceptiblement d'un pas à l'autre, amusent l'esprit, le tiennent sans cesse en haleine & le soutiennent par leur agrément : enfin l'expression est par tout proportionnée aux idées qu'elle exprime, noble & magnifique, délicate ou gracieuse, suivant que la matière l'exige ; & l'on peut dire en deux mots, que l'Orateur, sans rien omettre d'essentiel à son sujet, a su choisir ce qu'il pouvoit avoir de plus gracieux, & l'a traité avec tout le succès qu'on avoit droit d'attendre d'une main également habile & expérimentée.



SONNET EN BOUTS-RIMEZ

Pour le mois de May.

A U mois de May, belle	<i>Dorine,</i>
Vous proposez de certains	<i>Jeux,</i>
Sçavez-vous que l'Amour	<i>Badine,</i>
En allumant de nouveaux	<i>Feux.</i>

Je le connois, il me	<i>Domine,</i>
Je n'en suis que plus	<i>Malheureux,</i>
Ce Dieu me tire à la	<i>Sourdine,</i>
Des Traits qui sont trop	<i>Dangeroux,</i>
	<i>Plus</i>

Plus je vous vois , plus je	<i>Soupire ,</i>
Je n'ose expliquer mon	<i>Martire ,</i>
Ma chere liberté se	<i>Perd.</i>

Oüi , Dörine , j'ai le cœur	<i>Tendre ,</i>
Vous ne me prendrez point sans	<i>Vert ,</i>
Mais je voudrois bien vous y	<i>Prendre.</i>

Des Valmeux.



*LETTRE de M. Bouillet , écrite
de Beziers le 20. Février 1728.*

VOici , Monsieur , la premiere Piece d'un Recüeil qui contiendra tout ce qui s'est passé dans notre Académie de Beziers , dont j'ai l'honneur d'être Secrétaire depuis sa naissance. On donnera incessamment les Discours qui furent lûs à notre premiere Assemblée publique le 29. Août 1726. & ce sera la seconde Piece de ce Recueil. Ces Discours seront suivis de quelques Lettres contenant des Raisonnemens Physiques , des Observations Anatomiques , Astronomiques & Métheorologiques , faites en 1726. & d'un Extrait fort abrégé de nos Registres pour l'année

Pannée 1727: Vous pourrez, Monsieur, en informer le Public, & lui apprendre même que nous avons fait jusqu'ici deux Assemblées publiques chaque année, où l'on a lû à chacune quatre Discours: deux sur la Physique & deux d'Eloquence ou de Litterature, & qu'on continuera d'en faire autant à l'avenir. Si le premier essai est de votre goût, je ne manquerai pas, Monsieur, de vous communiquer les suivans. J'ai l'honneur d'être, &c.

Nous sommes fort sensibles à l'honneur que nous fait M. Botuillet; nous nous ferons toujours un grand plaisir de publier les productions de l'Académie Royale de Beziens, propres à exciter l'amour & l'émulation pour les Sciences & les Arts, & nous sommes persuadés que le Lecteur nous en sçaura bon gré. Les Pièces contenues dans ce Recueil, auroient déjà paru, si elles nous avoient été remises plutôt.



*LETTRE écrite le 1. Janvier 1726.
à M. Penna , Premier Medecin de
S. A. S. M. le Prince de Monaco. Par
M. Bouillet, de l'Académie des Belles
Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux,
Docteur en Medecine de la Faculté de
Montpellier, Professeur des Mathéma-
tiques, &c. Sur l'Origine & les occu-
pations de l'Académie de Beziers.*

COMME j'ai eû, Monsieur, un peu de
part à l'Institution de notre Aca-
démie, je ne m'étendrai pas beaucoup
sur les circonstances qui la précéderent; je
me contenterai seulement de vous dire
qu'ayant eû l'honneur d'être en liaison
avec M. de Mairan, pendant son séjour à
Beziers, & en commerce de Lettres avec
lui (a) depuis son entrée à l'Académie
Royale des Sciences de Paris, je crus de-
voir profiter d'un voyage qu'il fit (b) peu
de temps après en cette Ville, pour asso-
cier à l'étude, & unir plus étroitement par

(a) M. de Mairan partit de Beziers vers le
milieu de l'année 1718. & il fut reçu à l'Aca-
démie Royale des Sciences, d'abord après
son arrivée à Paris.

(b) M. de Mairan revint à Beziers vers la fin
de Juillet 1723. & ne s'en retourna à Paris
qu'au commencement de Novembre de la mê-
me année.

ce lien quelques-uns de mes Concitoyens, dont les talens & les dispositions m'étoient déjà connus. Je communiquai d'abord ce dessein à M. de Mairan ; je lui nommai même les personnes que j'avois en vûe, qui étoient la plûpart de ses anciens amis ; & j'eus la satisfaction de voir que non-seulement M. de Mairan n'étoit pas éloigné de cette pensée, mais qu'il ne souhaitoit même rien tant que de voir naître en cette Ville (a) une Société sçavante, & d'en jeter lui-même les premiers fondemens. C'étoit lui présenter une occasion de signaler son zele pour les Sciences & son amour pour sa Patrie : Aussi embrassa-t-il ce projet avec joye, & ne songea-t-il plus qu'aux moyens de le faire réussir. Ses premiers soins furent d'en parler à M. notre Evêque, & d'en donner avis à M. l'ancien Evêque (b) de Fréjus, & à M. l'Abbé Bignon, & ses démarches eurent tout le succès que l'on pouvoit at-

(a) M. de Mairan est né à Beziers, il y a passé ses plus tendres années dans l'étude de la Physique & des Mathématiques, & il n'en est parti qu'après avoir remporté trois fois le Prix proposé par l'Académie de Bordeaux, d'abord après son établissement, & avoir été prié par cette Académie de n'entrer plus en lice, pour ne pas décourager les autres Sçavans.

(b) Aujourd'hy Monseigneur le Cardinal de Fleury.

Cij tendre.

tendre. Une réputation brillante , un mérite bien reconnu , un caractère tout-à fait aimable , aident beaucoup dans de pareilles entreprises.

En attendant l'agrément de la Cour pour les Assemblées de la future Académie , M. notre Evêque nous ménagea celui de M. l'Intendant de cette Province ; il ne se contenta pas même de nous procurer cet avantage , il voulut être du nombre des Académiciens , & nous nous glorifions de voir dans nos Registres son nom confondu avec les nôtres. Quelques jours après , M. l'ancien Evêque de Frejus eut la bonté d'écrire à M. de Mairan que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur que l'établissement d'une Académie à Beziers , & que M. le Duc d'Orleans approuvoit fort ce dessein. M. l'Abbé Bignon lui fit aussi à ce sujet une réponse fort gracieuse.

Notre première Séance s'étoit tenue le 19. Août 1723. Plus de vingt personnes de cette Ville, distinguées par leur naissance , leur rang , leur esprit , s'y étoient rendus à la suite de M. notre Evêque ; & il y avoit été arrêté , qu'on continueroit sous le bon plaisir du Roy , de s'assembler régulièrement une fois chaque semaine , sçavoir , le Jeudy , pour conférer pendant deux heures sur tout ce qui peut appartenir

nir à la Physique , à la Medecine , aux Mathématiques , aux Belles - Lettres & aux Arts. On avoit nommé d'abord un Directeur , un sous-Directeur , un Secretaire & un Syndic , & l'on avoit résolu qu'il n'y auroit que le Secretaire qui seroit perpétuel , & que les autres Officiers seroient changez chaque année. M. de Mairan , en qualité de Directeur , avoit exhorté tous ses Confreres à être fermes dans la résolution qu'il venoit de prendre , & M. Massip avoit lû un Discours fort éloquent sur l'utilité des Assemblées Académiques.

Dès la seconde Séance , M. de Clapiés avoit déterminé la hauteur du Pole de Beziers , la difference du Méridien de cette Ville avec celui de l'Observatoire de Paris , & il avoit laissé là-dessus , aussi-bien que dans les Latitudes & les Longitudes d'Agde & de Sette , un Mémoire fort utile pour les Astronomes de la nouvelle Societé. M. notre Evêque nous avoit honorés plusieurs fois de sa presence , & encouragés par son exemple.

Je vous laisse à penser , Monsieur , si les Lettres dont je vous ai déjà parlé , & dont M. de Mairan voulut bien nous faire part , acheverent de ranimer notre zele & notre ferveur pour l'étude. Pouvions-nous ne pas reconnoître notre bonheur
de

918 MERCURE DE FRANCE.

de commencer notre carrière sous de si favorables auspices ? Chacun s'empres-
sa de se rendre assidu aux Assemblées.
MM. Barbier, Caillé, Cros, Jalabert &
plusieurs autres Membres parlèrent cha-
cun à leur tour (car on s'étoit rangé par
ordre alphabétique,) les uns sur les Scien-
ces, les autres sur les Belles-Lettres. On
songea aussi à se munir d'instrumens né-
cessaires pour mesurer la quantité d'eau de
pluie qui tombe chaque année sur cette
Ville, pour observer le chaud, le froid,
les variations qui arrivent à la pesanteur
de l'Athmosphère, &c.

Cependant après qu'on eut dressé quel-
ques Reglemens, après qu'on eut résolu
de se conformer, autant qu'on pourroit, aux
Statuts des autres Académies Royales, &
surtout de l'Académie Royale des Scien-
ces de Paris, & qu'on eut fixé le nombre
des Académiciens ordinaires à trente, &
celui des Adjoints à six, M. de Mairan
conseilla fort à tous ses Confreres de ne
pas se hâter de composer des Ouvrages,
de songer plutôt à faire une ample pro-
vision d'idées, de principes, de faits, d'ex-
periences, & de se fortifier principale-
ment dans les Mathématiques. Pour cette
raison il fut arrêté qu'à chaque Assemblée
on liroit un Article de l'Histoire ou des
Memoires de l'Académie Royale des
Sciences.

Sciences. J'avois alors commencé des Leçons publiques de Mathématique : je les continuai , & elles furent bien-tôt après autorisées & récompensées par Sa Majesté, sur la représentation de M. l'ancien Evêque de Frejus.

On n'a pas manqué de se conformer en partie au sentiment de M. de Mairan : On continue encore de lire à chaque Séance quelque morceau de cet excellent Livre , tantôt sur la Physique generale , tantôt sur l'Anatomie , tantôt sur la Chimie , &c. (car vous sçavez fort bien , Monsieur , que ce Livre embrasse , pour ainsi dire , la Nature toute entiere) & celui qui lit ne manque pas d'éclaircir les doutes qu'on lui propose. On a même trouvé à propos depuis quelque temps de joindre à cette lecture quelque article de l'Histoire ou des Memoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , afin de ne pas rebuter ceux qui ne s'accoutument pas volontiers des Sciences abstraites , & de leur fournir dequoi s'instruire & se perfectionner dans la belle Litterature. On divisa pour lors la Compagnie en deux Classes , sçavoir , en Académiciens pour les Sciences , & en Académiciens pour les Belles-Lettres , & l'on nomma un Secrétaire pour cette dernière Classe , afin de décharger d'autant le Secrétaire pour

C iiij les

les Sciences, qui avoit fait jusqu'alors l'une & l'autre fonction.

Car ne croyez pas , Monsieur , que l'on se contente d'une simple lecture , qui paroîtroit , sans doute, sèche & infructueuse à bien des personnes. On tâche de faire comprendre aux autres ce qu'on lit ; on prend les choses d'aussi loin qu'on le peut , & l'on supplée bien des connoissances que M M. de Fontenelle & de Boze supposent , & que l'on a soin de chercher ou dans le Memoire qui a rapport à ce qu'on lit , ou dans d'autres Livres. Par là chacun est obligé d'étudier , & l'on profite ainsi du travail les uns des autres. Voici à peu près de quelle maniere les choses se passent.

On lût un jour dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences 1707. *Il a déjà été dit dans l'Histoire de 1702. que le Ressort de l'Air est le principe des plus surprenans effets de la Poudre à Canon.* D'abord on rappella ce qui avoit été lû long-tems auparavant sur ce sujet , & parce qu'il n'y avoit que dix jours qu'un vent impetueux, accompagné de pluye , de gresle, de tonnerres & d'éclairs, avoit emporté le toit de la Tour de l'Evêché , où nous avions placé quelques Instrumens Astronomiques , qui nous avoient été prêtés par M. de Clapiés , pour obser-
ver

ver la dernière Eclipsé de Lune , on s'arrêta sur-tout à ces paroles de M. de Fontenelle. *Le Tonnerre n'est lui-même qu'une espece de Poudre à Canon enflammée , & les Hommes peuvent sans présomption se vanter de l'avoir imité. C'est un mélange de Soulfre , de Salpêtre , ou de quelques autres matières qui leur ressemblent fort , & l'air mis en ressort par leur inflammation , fait les principaux Phenomenes du Tonnerre.* J'avois ébauché autrefois une espece de Commentaire sur cet endroit , & je ne fis alors que confirmer par de nouvelles observations ce que j'avois dit à la Compagnie dans quelque une des Séances précédentes.

Mais pour vous donner une idée plus exacte de ces deux conférences , je vais vous en faire ici le précis. Je priai d'abord mes Confreres de se représenter les principaux effets de la Poudre à Canon , & de remarquer leur Analogie avec ceux du Tonnerre & de la Poudre. Puis pour leur faire mieux comprendre la nature de ce terrible Metéore , je leur expliquai celle de la Poudre à Canon. Je leur fis l'Analise des *Ingrediens* qui composent ce *Tonnerre artificiel* , je leur expliquai la maniere dont ils y sont arrangez , & je leur rapportai tout ce que j'avois lu

922 MERCURE DE FRANCE:

sur cette matiere dans *Descartes*, (a) *Ro^u hault* (b), *Boyle* (c), *Regis* (d), *Bayle* (e), *Barchusen* (f), *Lemery* (g), *Wolffius* (h), *Poliniere* (i), &c. & dans les Histoires & Memoires de l'Académie de 1700. 1702. 1707. 1708. & suivantes.

Ensuite je leur fis voir que toutes les préparations de la Poudre à Canon n'aboutissent qu'à mêler de telle sorte tous les principes qui la composent ; les Sels, les Soulfres, les Particules terrestres, avec l'air & la matiere Etherée ; qu'il en résulte des grains qui sont autant de petits *Ballons* comprimez & capables par conséquent de se dilater avec un effort prodigieux : Que le feu agit sur ces Ballons de la maniere que l'explique le P. Malebranche dans les Memoires de l'Académie de 1699. & dans ses Eclaircissemens sur la Recherche de la Verité ; & qu'ainsi c'est un Ferment, selon l'idée que j'ay donnée de ce terme ;

(a) Princip. Philos. part. 4. N°. 109. & f.
 (b) Traité de Physique, part. 3. Ch. 9. N°. 13.
 (c) Nov. Exprim. Physico Mechan. Tentam. circa part. Nitr. &c. (d) La Physique, liv. 4. part. 4. Chap. 4. (e) Physic. Part. l. 3. sect. 1. disp. 4. sect. 3. disp. 4. & sect. 4. (f) Pyrophosph, l. 3. sect. 2. cap. 5. & sect. 5. cap. 2.
 (g) Cours de Chymie, part. 1. Ch. 16. & 20.
 (h) Elemen. Pyrotechn. cap. 1. Probl. 1. & seq. exper. 1. & seq. (i) Experiences de Physique, exper. 39. 71. & suiv.

dans

dans une (a) de mes Dissertations. Je leur expliquai aussi la nature de plusieurs autres compositions qui ont quelque rapport avec la Poudre à Canon, & dont il est parlé dans presque tous les Livres de Physique, ou de Chimie.

Delà j'inferay que la Foudre étoit une matiere nitreuse & sulphureuse, & je crus être d'autant plus en droit de le conclure, que j'avois déjà fait remarquer qu'il n'y avoit que les Soutphres qui fussent inflammables, & que leur inflammabilité s'augmentoît considérablement par le mélange des Sels nitreux ; mais je crus aussi devoir avertir, que le Tonnerre n'étoit pas toujours produit par l'inflammation, l'explosion ou la détonation d'une semblable matiere : qu'un Air échauffé, resserré entre les vapeurs d'une Nuë, & fortement comprimé, pouvoit se dilater avec assez de force, & choquer avec assez de violence les vapeurs qui le contraignent, & l'Air qui environne ces vapeurs, pour causer ce bruit éclatant qu'on entend dans les Nuës.

J'ajoutai que les Arquebuses à vent,

(a) Dissert. sur la cause de la multiplication des Fermens, imprimée à Bordeaux en 1719 & à Beziens en 1720. avec des Eclaircissemens.

Cvj les

les petites Boules de verre qui petent dans le feu , &c. aidoient assez à comprendre cette théorie ; & que l'observation que j'avois faite avec beaucoup d'attention , de plusieurs coups de Tonnerre assez bruyans , & dont l'un fendit la Nuë que j'avois sur la tête , un jour que je revenois de la Campagne , sans qu'il eût paru aucun éclair : Que cette observation , dis-je , ne permettoit pas de douter du Fait que je tâchois d'expliquer.

Enfin, je leur dis aussi que j'avois remarqué pendant le dernier Orage , dont j'ay parlé ci-dessus , que tous les Eclairs n'étoient pas suivis de Tonnerre , & qu'ainsi il y avoit des Tonnerres sans Eclair , & des Eclairs sans Tonnerre ; vous en comprenez assez la raison , sans qu'il soit besoin que je m'étende ici davantage.

Je ne finirois point, Monsieur , si je voulois vous donner ici un Extrait de toutes nos Conférences sur les sujets traités dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences , & dans celle de l'Académie Royale des Inscriptions , je viens aux travaux particuliers de la Compagnie, car elle ne s'abstenoit pas tout-à-fait de produire quelque chose de son fonds. Il ne se presentoit rien de nouveau , dont elle ne voulût être informée , & surquoi elle ne crut être obligée de s'exercer.

M

M. Massip , donna la description d'un Echo fort particulier ; il lût aussi un Memoire sur une Urne antique trouvée depuis peu à S. Thyberi , petite Ville du Diocèse d'Agde ; il parla encore au sujet du Cristal qu'on tire d'une Montagne près de Cabreiroles , petit Village du Diocèse de Beziers. Le P. Dufesc , donna un Memoire sur la cause du Bruit (*le Picqueur*) qu'on entend à Massane , près de Montelimart en Dauphiné , & un autre sur la Grêle , où il expliquoit ce Metéore d'une manière fort ingenieuse & assez nouvelle. M. Portalon, l'aîné, fit part à la Compagnie de ses Réflexions sur la Maladie (*le Guam*) qui avoit enlevé tant de Moutons & de Brebis en 1722. & 1723. dans les Diocèses de Beziers & d'Agde. M. l'Abbé Chauchard lût un discours très-propre à encourager tous ses Confreres dans leurs travaux Académiques, en leur faisant voir que la Gloire dédommage bien avantageusement de la peine qu'elle coûte à acquérir. Quelque tems après il confirma ses preuves par l'exemple d'Homere , dont il donna la vie d'après un Auteur très-ancien , que quelques-uns ont crû être Herodote. M. Cail-
lé expliqua quelques Phénomènes concernant le Feu , la Lumiere , &c. M. Berti avoit lû une Ode intitulée l'Académie.

J'avois

926 MERCURE DE FRANCE.

J'avois aussi donné quelque chose sur la maniere dont se fait la Digestion des Alimens , &c.

On avoit observé le passage de Mercure sur le Soleil , & il avoit été dit que l'on regarderoit désormais cet événement comme l'Epoque de la fondation de nôtre Académie. On a fait depuis toutes les autres Observations Astronomiques , que le tems & le peu d'Instrumens dont on s'étoit pourvû , ont permis de faire.

Mais ce qui occupa le plus la Compagnie peu de tems après sa naissance , ce fut la question de la nature du mouvement , sur laquelle feu M. l'Abbé Portalon , M. Caillé , le P. Dufesc & moi , étions fort partagez. Voici en peu de mots le resultat de cette dispute , & l'ordre qu'on croit devoir y garder.

On commença par s'assurer du sentiment de presque tous les Physiciens qui ont écrit sur cette matiere. L'on exposa ce que M. *Descartes* (a) & ses anciens Disciples , MM *Robault* (b) , *Regis* (c) , *Bayle* (d) , avoient pensé là-dessus. L'autre rapporta ce que M. *de Gamaches* (e) venoit d'avancer dans son système du mou-

(a) Princip. Philos. p. 2 n. xxv. & seq.

(b) Traité de Physique, part. 1. Ch. x. & f.

(c) La Physique, l. 1. p. 2. (d) Inst. Phys. part.

2. disp. vi. (e) Syst. du mouv. Paris, 1721.

vement

vement. Un troisiéme donna un abrégé du Discours de M. de *Crouzas* (f) sur le même sujet. Chacun faisoit là-dessus ses réflexions, & à mesure qu'il se presentoit quelque question incidente, comme l'essence de la matiere, l'existence des corps, l'inefficacité des causes secondes, on ne manquoit pas de les traiter par provision, sur-tout après avoir consulté le plus grand Metaphysicien de nos jours, je veux dire, après avoir lû & relû les Ecrits (g) du P. Malebranche.

Vous comprenez déjà, Monsieur, que l'un vouloit que le mouvement ne fût qu'un simple changement de rapport de distance, ou, pour mieux dire, un simple changement de contact des parties de la matiere; car on ne prit pas l'idée de M. de *Gamaches* dans toute son étendue; & l'autre, que le mouvement n'étoit pas simplement un mode extérieur, relatif & reciproque, mais qu'il y avoit quelque chose d'intérieur dans le corps mû actuellement, qui n'est point dans les corps qui le touchent immédiatement, & auxquels la cause motrice occasionelle n'est pas ap-

(f) Discours sur le principe, la nature, &c. du mouv. qui a remporté le Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1720. (g) Recherche de la Verité, Meditat. Entret. sur la Metaphysique.

pliquée.

28 MERCURE DE FRANCE.

pliquée. Mais ce qu'il y eut de plus singulier dans cette occasion , & qui vous paroîtra sans doute un peu extraordinaire , c'est qu'un troisième prétendoit que le mouvement n'est ni un mode interieur, car on ne ~~sc~~ait veritablement ce que c'est, ni un mode commun au corps & à l'espace dans lequel le corps est mû. Hé ! quelle étoit donc , me direz-vous , son idée sur ce sujet ? Il ne seroit guere aisé de le deviner à ceux qui font profession du Carthesianisme.

Cet Académicien soutenoit 1. que le total de l'Univers est borné , qu'il a une surface , & que cette surface est en repos. 2. Qu'aucun corps ne peut se remuer , sans que ses parties ne changent de relation avec les parties de cette surface immobile. D'où il concluoit que le mouvement est bien un mode extérieur & relatif , mais non pas reciproque. Un quatrième eut beau lui objecter que, selon les idées de la nouvelle Philosophie, l'Étendue (a) ou la Matière dans sa totalité étoit immuable , qu'elle ne pouvoit être épuisée par aucune mesure finie , & qu'elle n'avoit, en un sens, d'autres bornes que Dieu même , qui par sa toute-Puissance la soutient & la conserve : qu'ainsi le monde entier ne pouvoit être borné ,

(a) Physique de Regis , liv. I. P. I. Ch. v.

&

& que quand même il le seroit , sa surface extérieure ne pouvoit être supposée plutôt en repos qu'en mouvement , puisque de son aveu il n'y avoit rien de matériel au dehors avec quoi elle peut être en relation. Ces raisons ne furent pas capables de l'ébranler , & il seroit trop long de vous rapporter ici tout ce qui fut allegué de part & d'autre à ce propos.

Il suffira de vous dire que l'un prétendoit, que s'il étoit de l'essence de l'Etendue d'être immense, toute Etendue devoit être immense. Un pied cube, par ex. de Marbre , devoit être immense , ou n'étoit pas de l'Etendue , &c. A quoi l'autre répondoit que l'essence du Tout & de ses parties n'étoit pas à cet égard la même , autrement il faudroit dire qu'un pouce cube, & 1728. pouces cubes , ou un pied cube de Marbre, n'ont qu'une même essence, ou ne sont qu'une même chose ; ce qui seroit ridicule , il fut dit aussi que chaque partie du monde pouvoit être mesurée , & qu'en les mesurant toutes, on mesureroit le monde ; ce qui ne s'accorde pas avec son immensité. Mais on opposa, qu'outre qu'on ne connoît point encore de mesure absolue, il faudroit, pour mesurer toutes les parties du Monde , que le nombre de ces parties fût fini ; ce qui est manifestement supposer la question. Au reste l'Académie se garda

garda bien de rien décider , & selon toutes les apparences elle ne décidera rien de longtems sur cette matiere.

On avoit déjà proposé quelques Devises pour l'Académie naissante , on en porta de nouvelles , des Etrangers même nous firent l'honneur de nous en presenter : On les examina , on critiqua celles qui ne paroissent pas faites selon les regles , on applaudit à quelques-autres ; mais on ne trouva pas à propos d'en adopter aucune jusqu'à ce qu'il eût plû au Roi de nous accorder des Lettres patentes.

M. Lautrec traita de l'Origine des Académies. M. Massip lût un Discours sur l'utilité de la Critique. M. Cros entreprit un Cours d'Anatomie raisonnée , il en donna même quelques Essais , particulièrement sur les Os & sur l'Organe de l'Odorat. Je proposay quelques doutes sur l'Existence des Esprits Animaux , &c.

On conféra souvent sur differens Articles d'Astronomie. On observa l'Eclipse de Soleil du 22. de May 1724. M. Andoque calcula les hauteurs de cet Astre sur nôtre Horizon de demi heure en demi heure , & de dix en dix degrez de l'Ecliptique , & il en donna une Table avec son usage. M. de Guibal fut prié par la Compagnie de traduire en François l'Astronomie du P. Tacquet , & il y fut même

mè invité bientôt après par M. de Mai-
ran , qui approuva fort cette pensée. M.
de Clapiés donna le calcul de l'Eclipsé
de Lune du 21. Octobre 1725. &c.

Enfin , je traitai l'autre jour de l'action
de l'Air sur le corps Humain : Et à cette
occasion M. Astier mesura exactement la
surface du corps d'un homme d'une gros-
seur mediocre , & de cinq pieds trois pou-
ces de hauteur , &c.

Je passe , Monsieur , bien des choses
sous silence , pour ne pas grossir extrê-
mement cette Lettre. D'ailleurs ce que
j'ai dit jusqu'ici , me paroît suffisant pour
vous mettre au fait de nos Reglemens &
de nos Occupations. J'ajouterais seule-
ment qu'on ne manque pas de faire l'E-
loge de ceux qui meurent parmi nous :
que c'est ainsi qu'on en a déjà usé à l'é-
gard de M. l'Abbé Portalon (a) M. Mas-
sip lui ayant rendu cet honneur : qu'on

(a) Joseph François Portalon , né à Be-
ziers le 15. Fevrier 1669. de Jacques Portalon,
fameux Avocat , & de François de Barthelemy
de Prades. Il s'engagea fort jeune dans l'état
Ecclesiastique , prit ses degrez en Theologie à
Toulouse , rechercha toujours l'amitié des gens
de Lettres , fit des Conférences particulieres
sur les Poetes Grecs & Latins , sur la Philoso-
phie , sur les Mathématiques , fut élu en 1710.
Député du Clergé de ce Diocèse , se trouva à
la premiere Séance de nôtre Académie , &c.
Il mourut en cette Ville le 30. May 1724.

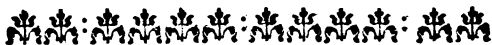
en

932 MERCURE DE FRANCE.

en usera de même à l'égard de M. l'Abbé d'Arnoye que nous venons de perdre, M. Racolis s'étant chargé d'en faire incessamment l'Eloge : que ceux qu'on reçoit maintenant , lisent un Discours le jour de leur Reception , auquel le Directeur est obligé de répondre ; &c.

Je finis, Monsieur, après vous avoir appris toutefois que Monseigneur l'ancien Evêque de Freius , a eu la bonté de nous obtenir du Roy la permission de faire chaque année deux Assemblées publiques , & qu'il vient de nous le faire sçavoir par M. de Mairan. Je suis, &c.

La suite pour le Mercure prochain.



O D E.

*En l'honneur de l'Immaculée Conception
de la sainte Vierge.*

Le sujet est l'OUIL qui ne souffre point
d'impureté.

OU tend cet essor si rapide ,
Que j'ose prendre vers les Cieux ?
Quel génie , ou quel Dieu me guide
Dans ce projet audacieux ?
Si c'est vous , Nymphes du Parnasse ,

Je

Je vais du Chantrede la Thrace,
 Surpasser les divins transports;
 Et dans ce ravissant délire,
 De ma voix jointe avec ma Lyre,
 Immortaliser les accords.



Oüi, c'est vous, Filles de Memoire,
 Qui m'inspirez les plus beaux Vers.
 Echo, pour rehausser leur gloire,
 Porte au loin ma voix dans les airs.
 Vents & Ruisseaux, faites silence:
 Oiseaux, respectez la cadence,
 De mes inimitables sons:
 L'OEIL, source en merveilles féconde,
 Chef-d'œuvre du Maître du Monde,
 Est peint en mes doctes Chançons.



Toi, Pere & Dieu de la lumiere,
 Prodigue en miracles divers,
 Et dont la course journaliere
 Recrée, anime l'Univers;
 Si sous les Climats de l'Aurore,
 Jadis le Persan & le More,

Te

934 MERCURE DE FRANCE.

Te consacrerent des Autels ;
De beaux YEUX , ta vivante image.
Méritoient bien le rendre hommage.
Que leur rendoient les Immortels.



Le Dieu , qui lance le tonnerre ,
Souvent pour eux s'est defarmé :
Pour eux il parut sur la terre
En cent figures transformé :
Et toi , brillant Fils de Latonne ,
On vit l'éclat qui t'environne
Céder à leurs attraits vainqueurs :
L'Amour d'eux seuls tient tous ses charmes ,
Et n'a point de plus fortes armes ,
Pour triompher de tous les cœurs.



Ils font les charmantes retraites ,
Des Graces , des Jeux & des Ris ,
Et quelquefois les interpretes
Des soins , des chagrins , des soucis ,
En eux l'affurance , la crainte ,
La complaisance , la contrainte ,
Se font remarquer tour-à-tour ;

Et

Et si quelque objet nous enflamme,
Ils font, & les miroirs de l'ame,
Et les Confidens de l'Amour.



Qui n'admireroit leur structure?
Elle est du Ciel le vrai tableau :
Leur lumière éclatante & pure,
Nous sert de guide & de flambeau :
L'Arc celeste, qui sur la nuë
Frappe agréablement la vûë,
N'a point de plus vives couleurs :
Comme ils font l'image riante
De l'Aurore au matin naissante,
Comme elle, ils répandent des pleurs.



Où suis-je ? par quelle aventure
M'élevai-je au séjour des Dieux !
D'un premier coup d'OEIL je mesure
La Terre, les Mers & les Cieux.
Combien sur la Voute azurée
D'Astres superbement parée
Vois-je de prodiges divers !
Est-ce donc que l'Etre suprême

Ne

936 MERCURE DE FRANCE.

Ne donne à l'OEIL, comme à lui-même,
D'autres bornes que l'Univers !



Mais quoi ! le Maître de la Lyre,
Ce Dieu, qui m'agite à son gré,
M'aborde avec un doux sourire,
Et m'introduit au Mont sacré !
En main il tient une couronne ;
Reçois ce prix, je te le donne,
Dit-il, tu l'as trop mérité :
L'OEIL sur la terre est ma figure,
Et comme moi dans la nature
Ne peut souffrir d'impureté.



A ce discours, la Renommée
Part & s'élance dans les airs,
Et d'un zele ardent animée,
Cent fois applaudit à mes Vers :
Au bruit de sa voix éclatante,
Du couchant à l'Aurore on vante
Le brillant portrait que je peins ;
Et tout l'Univers rend hommage

A l'OEIL, le plus parfait ouvrage
Du Dieu, qui créa les Humains.

ALLUSION.

Avec les couleurs de la Fable,
J'ai peint librement mon Sujet :
Dans ce portrait inéfaçable,
VIERGE, toi seule est mon objet :
Adam commit le premier crime ;
Sa race en devint la victime,
Et tout Mortel en est taché ;
Mais l'OEIL, ta vivante peinture,
Te représente toute pure,
Et seule exemte de péché.

AVERTISSEMENT.

Cette Ode a été présentée pour le Prix
du Palinod de Caën, dès le 8. de De-
cembre 1727. Nous voici au mois de
Mars 1728. sans qu'il y ait eu de Ju-
gement rendu sur la Piece, qui doit rem-
porter le Prix. Ce délai a donné lieu à
quantité d'abus. C'est ce qui oblige l'Au-
teur de sortir de la Lice, & de prendre
pour Juge le Public, dont les décisions
sont promptes & certaines.

Quelques prétendus connoisseurs se son-
D imaginez.

938 MERCURE DE FRANCE.

imaginez que l'Auteur de cette Ode se donnoit trop de louanges ; mais pour les détromper, qu'ils se donnent la peine de lire ce que le celebre M. Menage dit dans ses Observations, sur le Sonnet de Malherbe, qui finit par ce Vers :

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Voici comme il parle : Il sied bien aux Poètes de se louer, la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, étant un effet de leur Anthoufiasme. Tous les Poètes généralement de tous les siècles, & de toutes les Nations en ont usé de la sorte, &c. Il cite pour exemples, Virgile, Horace & Ovide ; il rapporte plusieurs endroits de Malherbe, & de nos Poètes modernes, tant Latins que François ; Il ajoute que la Poësie aime l'hyperbole, qu'elle fait tous les braves, plus vaillans que Mars ; toutes les belles, plus belles que Venus ; & tous les Poètes, plus sçavans qu'Apollon.

Par M. de la Douëpe, Avocat à Caën.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Montpellier le 20. Avril 1728.

LE 17. de ce mois d'Avril la Société Royale des Sciences de Montpellier tint son Assemblée publique dans la Salle

le de la Maison de M. de Plantade,
Avocat General de la Cour des Aydes, &
Directeur de l'Académie.

M. Bon, Premier President de la Cour
des Aydes & de la Chambre des Comp-
tes, l'un des Académiciens Honoraires,
présidoit à l'Assemblée. M. l'Evêque de
Montpellier, & M. de Bernage de Saint
Maurice, Intendant de Languedoc, y
occupoient chacun leur place d'Acadé-
micien Honoraire.

M. de Plantade lût un Discours As-
tronomique & Physique sur la lumiere
Boreale, qui parut à Montpellier la nuit
du 19. Octobre 1726. Il prouva dans
son Discours que cette lumiere n'étoit pas
un effet du hazard, mais un Phénomene
dépendant du systême du monde; c'est-
à-dire, de la matiere magnetique qui sort
des poles de la terre, & qui entraîne
avec soi des Parties sulphureuses & ferru-
gineuses qui s'enflamment au-dessus de
l'Athmosphere, & que ce sont toujours
les differentes dispositions de l'air ou nôtre
inattention qui nous empechent de nous
appercevoir de la régularité de cette es-
pece d'Aurore. Il a déterminé la situation
des colonnes lumineuses qui parurent
alors, par les Etoiles fixes auxquelles el-
les répondoient, & que cette lumiere
n'empêchoit pas de voir.

D ij M.

940 MERCURE DE FRANCE.

M. Caumette qui a l'art de faire parler son pinceau , & qui avoit fait un tableau de cette nuit éclairée , comme il en avoit fait une autre fois de l'Eclipse totale du Soleil qui fit voir en 1706. une espece de nuit pendant le plus beau jour du monde , avoit eu le soin de mettre ce Tableau & celui de l'Eclipse totale dans la Sale de l'Assemblée , ce qui faisoit un contraste fort singulier , & occupoit agréablement les yeux des Spectateurs. On voyoit dans le Tableau de la lumiere Boreale le Phénomene , tel que M. Plantade le décrivait dans son Discours, c'est-à-dire , une nuit éclairée & plusieurs colonnes de lumiere qui s'élevoit à une hauteur considerable, & qui paroissoit appuyée sur un Arc lumineux , & l'on voyoit en même-temps dans le Tableau de l'Eclipse ce jour tenebreux ou cette nuit effrayante pour le Peuple, & si agréable pour les Astronomes, que l'Eclipse totale du 12. May 1706, avoit répandue sur la terre.

M. de Plantade ajoute qu'il croyoit avoir vû une pareille lumiere vers le Pole Austral , mais qu'il ne vouloit rien assurer là dessus qu'il n'eût fait des Observations plus exactes. On verra dans ce Memoire , quand il sera rendu public , les raisons Physiques sur lesquelles son Systeme magnétique est appuyé , & les conséquences

séquences qu'il en tire pour expliquer la direction, la rétrogradation & la station de l'aiguille aimantée, qu'on ne sçauroit expliquer d'une maniere satisfaisante par la maniere magnétique, telle que M. Descartes l'a imaginée. Il a ajouté de plus que cette lumiere qu'on peut appeller Polaire, doit être d'un grand secours aux Peuples qui habitent vers les Poles pour rendre plus supportable la longueur de leurs nuits, & peut-être le grand froid auxquels ces Pays glacez sont exposez.

M. Gauteron lût ensuite un Memoire sur la necessité de la respiration & sur la cause de la mort de ceux qui se noyent. Il avoit vû depuis très-long-temps que deux hommes qu'on avoit tirez de l'eau à demi morts, avoient repris leurs esprits sans avoir rendu une seule goutte d'eau; & M. Gauteron avoit soutenu depuis ce temps-là que les noyez ne boivent point, & qu'ils meurent suffoquez comme ceux à qui on a bouché les conduits de la respiration; & pour confirmer ces Observations qu'on pourroit soupçonner, dit-il, de peu d'exactitude, il a muzelé un chien uniquement pour l'empêcher de mordre & non d'avaller, il a fait une ouverture entre deux anneaux de la trachée-artère de cet animal, il a adapté à cette ouverture un tuyau d'argent qui se joi-

D iij gnoit

942 MERCURE DE FRANCE.

gnoit avec un autre tuyau de même espèce, par une bonne vis à écrouë. Ces deux tuyaux joints ensemble, faisoient environ quinze pouces de hauteur, on a plongé le chien ainsi accommodé a fond d'une Cuve pleine d'eau, en sorte que le tuyau surmontoit l'eau de quelques pouces. Le chien a resté plus d'un quart d'heure dans cet état, respirant toujours par le tuyau qui étoit adapté à sa trachée-artère, après quoi il a été délié & mis en liberté. Le chien alors a paru un peu étourdi par l'humidité & la froideur qu'il avoit contractée, mais peu de temps après il a secoué les oreilles, & s'est sauvé, en courant, dès qu'il a senti qu'il étoit libre.

Cette expérience qui a été répétée plusieurs fois a toujours réussi de même, ce qui prouve démonstrativement que l'animal n'a pû être noyé, c'est-à-dire, qu'il n'a pû mourir dans l'eau, tant que sa respiration a été un peu libre.

Un autre chien qu'on a jetté dans l'eau sans aucune précaution, y est mort dans trois minutes; & ayant été ouvert, on n'a trouvé qu'environ deux cuillerées d'eau dans son estomach, mais on a trouvé son poulmou gonflé & enflammé par le sang qui s'y étoit arrêté, ce qui l'avoit fait mourir bien vite.

M.

M. Gauteron conclut de toutes les raisons & de toutes les experiences qu'il avoit rapportées, qu'il ne faut jamais suspendre par les pieds ceux que l'on tire de l'eau à demi morts, que cette mauvaise maniere peut éteindre le peu de vie qui leur reste; mais qu'il faut les réchauffer, leur donner des potions spiritueuses & les saigner, quand la chaleur est revenue, & que c'est là le plus sûr moyen de les rappeler à la vie.

M. Matte termina la Séance par la Description exacte qu'il a donnée des Salins Pequais & de la maniere dont on y fabrique le Sel; il a remarqué que l'eau de la Mer que l'on fait passer sur un terrain salé, se charge d'une plus grande quantité de Sel que l'eau douce qui passe sur le même terrain. Il a trouvé qu'une pinte d'eau de la Mer, qu'il a pesée exactement, pesoit une once & demie de plus que l'eau des puits ordinaires. En effet, il a tiré d'une pinte d'eau de la Mer, deux onces de Sel & une eau tout-à-fait insipide, laquelle eau privée de son Sel, a été de la même pesanteur que l'eau commune.

M. Matte expliqua dans son Memoire la cause de l'amertume & de l'odeur de Violette que le goût & l'odorat trouvent dans le Sel nouvellement fabriqué, & finit en faisant voir par des experiences

D iiij non

944 MERCURE DE FRANCE:

non équivoques que le Sel de Pequais sale beaucoup plus que les Sels de Pairiac, de Sigean, & autres Salins de la Province de Languedoc.

M. Bon résuma tous ces Memoires, & annonça la premiere Assemblée publique après les vacances de l'Académie, c'est-à-dire, après la S. Martin de cette année 1728.



EXPLICATION du Logogryphe proposé dans le second volume du Mercure du mois de Decembre dernier.

DU Spinx * audacieux je ne crains plus la griffe ;

J'ai pénétré le sens de l'obscur Logogryphe ,
Que sous mille couleurs on cachoit à mes yeux.

Je ne suis point ambitieux ;

Mercure , pour prix de ma peine ,

Je ne demande point des trésors par centaine ,

Tu sçais toujours qu'avec mépris ,

J'ai regardé des biens le dangereux partage ;

** Monstre , qui , selon la Fable , proposoit des Enigmes aux Passans près de Thèbes , qui les dévorait quand ils n'avoient pas le bonheur de les deviner.*

Je

Je suis content , si tu m'obtiens d'Iris

Un doux baiser pour tout Potage.

R. de R. de Dijon.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LOGOGRYPHE.

MA premiere partie égale en étendue,
De ce grand Univers les plus vastes climats,
Mais mes deux autres tiers sont dans les seuls
Etats ,

Où la Loi Chrétienne est connue.
Si je cache le tiers qui tient lieu de moitié ,
C'est qu'à montrer ce tiers n'est pas honnête ;
Si cependant vous mettiez à sa tête ,
Du dernier tiers le dernier pié ,
Vous en feriez chose à tous très-utile ,
A present très-rare pourtant.

De ces deux tiers l'usage est important ,
Puisqu'on y trouve encor une Ruë , une Ville.
Mais maintenant je veux penetrer avec vous
Les usages divers de mon autre partie ;
De ces tiers là finale après elle assortie ,
Compose un nom aimable & doux ,

D v. Un.

946 MERCURE DE FRANCE.

Un nom que la Nature a rendu respectable.

En place de leur chef ôté,
Celui de mon tout ajouté,
D'un arbre celebre en la Fable,
Nous produira le Fruit vanté :
Et de ce fruit enfin retranchez la finale,
Par une vertu sans égale,
Il sçaura conserver les Villes, les Etats,
Des plus grands Potentats.

R. de R. de Dijon.



E N I G M E.

MOn habit est des plus minces,
Mais on m'estime en tous lieux.
J'aime à courir les Provinces,
Pour charmer les Sçavans & plaire aux cu-
rieux.
Je sçais tout; la paix & la guerre,
Ce qu'on fait aux Cieux, sur la Terre,
Ce qui se passe nuit & jour,
A la Ville comme à la Cour.
Je suis le confident des peines

Que

Que font souffrir les inhumaines ;
 Quand un Amant , d'une infidelle Iris,
 A ressenti les coups , essuyé les mépris ,
 Dans mon sein il répand ses larmes.
 Quand Amyntas dans un fatal instant ,
 Voit partir un ami constant ,
 Il me fait part de ses allarmes.
 Cependant sans être indiscret ,
 Je prône par tout leur secret.
 Aux beaux esprits, sur tout, je sers d'azile ,
 Pour eux mes soins ne sont pas superflus ;
 Sans leur secours je serois inutile ,
 Sans moi , peut - être , ils seroient moins
 connus.
 J'en ai trop dit ; Lecteur , si tu veux me con-
 noître ,
 Promene autour de toi tes regards incertains ;
 A tes yeux tu me vois paroître ,
 Et je suis peut-être en tes mains.

On a dû expliquer l'Enigme du mois
 dernier par la *Cire* , & le Logogryphe
 par *Courage*. Voici comment le Che-
 valier de Bonœil , qui en est l'Auteur , en
 justifie les combinaisons.

D vj Pour

948 MERCURE DE FRANCE.

Pour déchiffrer le nouveau Logogryphe,
Oedipe, allons, il faut prendre courage;

Sois seulement un moment attentif,

Et tout paroîtra sans nuage.

Courage donc, c'est le mot justement.

Sa tête est *Cou*, tranchez-le, c'est la *Rage*.

Partages-le différemment,

Tu trouves *Cour*, tu trouves *Age*.

Joins à ce dernier mot un C, le chef de cour,

Cela ne produit-t-il pas *Cage*?

Les autres mots vont venir à leur tour.

A *Cu derriere* est synonyme;

Cu n'est pas propre à mettre au jour;

C'est pour cela qu'en les supprime

Caches-le donc, lors un chef d'*Or*,

Se montre pour former *Orage*.

Orage sans A fait *Orge*, & pas davantage.

Les deux chefs en question, étant unis, font
Cor:

Cela s'entend, l'un lit C, l'autre lit *Or*.

Passons. De tout mon corps supprimez une Ville,

& *cetera*. Voici l'endroit le moins facile:

Nous en viendrons pourtant à bout.

Otons *Goa*, reste *Gure*; c'est tout.

LETTRE

*AUTRE Explication du même
Logogriphe. par M. * * **

Sans se rompre le *Cou* culbuter d'un étage ;
Se faire de sa femme aimer jusqu'à la *Rage* ;
Sans bassesse avancer à la *Cour*, près des Grands.

A quelque *Iris* de *Quarante ans*,

Faire au juste accuser son *Age* ;

En *Cage* de bon gré faire entrer les Oiseaux ,
Dormir dans un Vaisseau que tourmente l'*O-
rage* ;

Au pain d'*Orge* réduire un Moine de *Cîteaux* ;

Tenir au son du *Cor* une Meute en repos ;

De *Goa*, (si l'on n'a les aîles de *Mercure*).

Faire en quatre heures le chemin ;

Sans la courir, attraper une *Cure* ;

Faire *gratis*, entreprendre une *Cure*

A quelque *Medecin*.

Oùï, tout cela, quoiqu'assez difficile ;

Me paroît vingt fois plus facile,

Que de développer ce Logogriphe obscur.

Pour éclaircir son ténébreux langage.

Apparemment j'ai le crâne trop dur.

Je le laisse & ne veux y rêver davantage.

Mais quoi ! presque à moitié j'abandonne l'ou-
vrage !

Après

930 MERCURE DE FRANCE.

Après tant de tourments j'en demeurerois là !

Crevons plutôt . . . j'y suis . . . non , ce n'est point cela.

Ne nous rebutons point . . . allons . . . ferme
Courage ;

Pour le coup m'y voilà.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LETTRE Sur les Logogryphes.

M O N S I E U R ,

Je me trouvai il y a quelque temps dans une maison, où faute de vouloir s'entendre , on disputa beaucoup sur les Logogryphes; obligé de parler à mon tour, je tâchai de faire voir qu'à certains égards , chacun pouvoit avoir raison & tort.

Je dis que le Mercure de France , fait pour toutes sortes d'esprits, pouvoit & devoit même être varié de toutes les Pièces amusantes , dont le goût n'étoit pas encore absolument hors de mode; je le prouvai de mon mieux en donnant lieu de faire les petites réflexions suivantes.

Tout le monde sçait qu'il y a un esprit de siècle , de pays , de nation , d'usage & de mode, qui se communique jusques dans les Solitudes ; qu'il y a des raisonnemens bons pour trois ou quatre personnes , & autres pour tous les hommes ; qu'il y a
aussi

aussi un esprit de tout temps, de tout pays, & de tout le monde. Un Auteur doit opter entre ces différentes sortes d'esprits.

Chacun veut lire, peu de gens veulent étudier ; les Livres les plus sçavans & les plus profonds restent ordinairement longtemps dans les Magazins des Libraires ; ils ne sont lûs & connus que de très-peu de personnes ; on pourroit même peut-être comparer les Livres de ces Sçavans à un Banquet, où le plus grand nombre mourroit de faim, & comparer le Livre du Mercure à un festin, où chacun trouveroit quelques mets de son goût. Je n'ignore pas qu'il y a des morceaux riches & exquis pour les bouches délicates, mais il faut que le peuple vive.

Il seroit à souhaiter que des bagatelles ne fussent jamais la sérieuse occupation des hommes ; cependant on peut dire en quelque manière, que nous ne pouvons guères nous passer des amusemens de l'enfance ; les objets grandissent avec l'âge, & les mêmes jeux restent sous différens noms.

Les hommes se conduisent moins par raison que par goût, ou par instinct ; la diversité des goûts fait dans le genre humain la variété morale, que l'on y admire, & que la pure raison ne pourroit jamais produire elle seule.

L'esprit est peu cultivé, parce qu'on est
plus

plus sensible que raisonnable: on aime passionément le plaisir, & l'on voudroit que l'utile fut toujours sous la forme de l'agréable. C'est presque toujours malgré soi qu'on souffre une opération douloureuse pour conserver sa vie; & l'esprit ne peut avoir, pour ainsi dire, de la bonne & de la véritable nourriture qu'en prenant la peine de se l'assaisonner lui-même.

A force d'argent le public est à notre service; mais quand il faut payer d'esprit & de sa personne, malgré les millions, on peut se trouver court, il faut de l'acquies; le mérite personnel est sans prix; malheur à qui en est privé... Ces réflexions, quoique générales, pourront faire voir à la jeunesse bien intentionnée, qu'il ne suffit pas de chercher le simple & le stérile plaisir de la lecture; quelque amusante qu'elle paroisse, l'esprit doit agir & réfléchir sur chaque chose, afin de trouver la liaison & le rapport nécessaire entre le Livre du Mercure & les Livres de toute science.

Fatigué des lectures les plus relevées, on passe avec plaisir & par curiosité à celle de ce Journal; on ne sçauroit donc trop le varier & le rendre trop intéressant pour le grand nombre des Lecteurs; c'est pourquoy, à l'instar des Logogryphes en vers, on a cru qu'il ne seroit peut-être pas mal d'en donner d'une espece propre à exercer agréablement

agréablement & utilement la jeunesse qui s'attache à la science des nombres.

Par ces jeux ingenieux , on se rendra l'Arithmetique familiere ; ce qui sera de quelque utilité pour les principes des Arts & des Sciences. Les Parens & les Maîtres pourront juger de la capacité de leurs enfans , par la solution de ces petits Problèmes en Logogryphes. Cet exercice pourra les animer & fournir quelquefois matiere instructive à leur conversation.

J'indique la nouvelle espece de Logogryphes ; d'autres plus au fait que moi , dans les nombres & dans le style des Problèmes, pourront mieux satisfaire la louable curiosité des jeunes gens. Je suis , &c.

De . . . Logogryphe huitième.

Date Logogryphe deuxième & vingt unième.

Votre , &c.... Logogryphe dix-huitième.

Nota. Les premiers Logogryphes arithmetiques , & ceux qui seront composez de plus de sept lettres , seront ordinairement les plus faciles ; & au contraire , quand il y aura peu de lettres dans les mots à deviner , on les donnera plus difficiles.

On proposera en Logogryphes arithmetiques les mots des Enigmes, & des Logogryphes en vers du Mercure François ; ce qui pourra servir à livrer de petits assauts

sauts littéraires entre les Poètes & les Arithméticiens ; les premiers cherchent & devinent au hazard & à tâton , au lieu que les autres cherchent & trouvent par démonstration.

Ceux qui devineront les Logogryphes pourront donner en Logogryphes arithmétiques leur nom & le nom du Pays, de la Ville & du lieu d'où ils écrivent ; ce qui fournira chaque mois un petit exercice aux jeunes amateurs de la science des nombres.

Les personnes qui voudront s'exercer à ce jeu littéraire & numérique , & donner des Logogryphes au public , auront soin de choisir des noms, ou des mots illustres & connus dans l'Histoire , dans les Arts ou dans les Sciences. On entend par *Mot* ou par *Nom* , sans l'article ou avec l'article , la totalité & la suite des Lettres qui composent celui du Logogryphe arithmétique proposé.

Il sera mieux d'écrire tout au long les nombres entiers, ou leurs fractions , que de les mettre en chiffres & en abrégé , de peur que les erreurs & les fautes d'impression ne rendent les Logogryphes indéchiffrables ou impossibles.

Le mois d'après on donnera les noms & les mots des Logogryphes arithmétiques qu'on avoit proposés dans le mois précédent ; & les premiers Problèmes pourront

Pourront servir de regle & de modele pour les autres.

Voici l'*a*, *b*, *c*, sur lequel on doit travailler, sans oublier l'*j* & l'*v* consonnes, non plus que le *k* dont on peut avoir besoin, en voulant operer sur certains mots. On écrit tout de suite les lettres de l'*a*, *b*, *c*, enforte que la suite naturelle des nombres, 1, 2, 3, 4, &c. réponde aux lettres de l'*a*, *b*, *c*, &c. sans y entendre aucun mystere des nombres Pithagoriques de lettres chifrées avec superstition.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
a.	b.	c.	d.	e.	f.	g.	h.	i.	j.	k.	l.	m.	n.
15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.			
o.	p.	q.	r.	s.	t.	u.	v.	x.	y.	z.			

Quelque Ortographe que l'on suive dans les mots, ou dans les noms des Logogryphes arithmétiques, la solution du Problème rendra le nom, ou le mot, en même Ortographe. Exemple.

Logogryphe de quatre lettres, ou de quatre nombres.

Le nombre répondant à la premiere lettre du mot est *deux*.

Le nombre répondant à la seconde lettre du mot est égal au premier nombre, plus trois.

Le

256 MERCURE DE FRANCE.

Le nombre répondant à la troisième lettre , est la moitié du premier nombre.

Le nombre répondant à la 4^e lettre est trois fois la somme du premier & du second nombre.

Donc le premier nombre est *deux* , ou la lettre b. 2.

Le second nombre est deux, plus trois, ou cinq, ou la lettre . . . e. 5.

Le troisième nombre est la moitié du premier, ou un , ou . . . a. 1.

Le quatrième nombre est trois fois sept, ou vingt & un, ou . . . u. 21.

Donc le mot *Beau* est celui du Logogryphe proposé selon l'orthographe ordinaire. b e a u
2. 5. 1. 21

Logogryphe de deux lettres ou de deux nombres.

Le nombre répondant à la première lettre est la septième partie du second nombre moins un.

Et le nombre répondant à la seconde lettre , plus le premier nombre font dix-sept.

Donc la huitième partie de dix-sept moins un , ou de seize, pour la première lettre est *deux* , ou b. 2.

Et le second ou dernier nombre est dix-sept moins deux , ou quinze , ou la lettre . . . o. 15.

Donc

Donc le mot *Bo*, est celui du
 Logogryphe proposé selon l'Or-
 tographe vicieuse, & contraire à $\left\{ \begin{array}{l} \text{B. o.} \\ 2. 15. \end{array} \right.$
 celle des yeux, quoiqu'assez con-
 forme à celle des sons ou de l'o-
 reille.

On a crû cette remarque nécessaire
 pour prévenir les petites difficultez qu'on
 pourroit faire sur la difference des Orto-
 graphes.

LOGOGYPHES ARITHMETIQUES.

1. *Logogryphe composé de quatre Lettres , ou de quatre Nombres.*

Le nombre répondant à la seconde let-
 tre , est égal à celui qui répond à la
 première lettre ; plus trois.

Le nombre répondant à la troisième let-
 tre , est égal au double de celui qui ré-
 pond à la première ; moins un.

Le nombre répondant à la 4^e. lettre , est
 la valeur de treize fois la 1^{re}.

La somme des quatre valeurs est dix-neuf.

2. *Logogryphe composé de cinq Lettres.*

La valeur de la 2^e. lettre ; est moins deux ;
 2 fois la valeur de la 5^e.

La valeur de la 3^e. lettre ; est moins six ,
 2 fois la valeur de la 5^e.

La

958 MERCURE DE FRANCE.

La valeur de la 4^e. lettre, est moins trois,
la valeur de la 5^e.

La valeur de la 1^{re} lettre, est le quart de
la 5^e. moins huit.

Somme totale soixante-deux.

3. Logogryphe composé de cinq Lettres.

La valeur de la 2^e. lettre, est moins onze,
égale à la 1^{re}.

La 3^e. lettre ou valeur, est égale à la 1^{re}.
plus un.

La 4^e. est égale à la 1^{re}. moins sept.

La 5^e. est égale à la 1^{re}. moins neuf.

Somme totale trente quatre.

4. Logogryphe de sept Lettres.

La 1^{re} doublée, plus deux, donne la 2^e.
valeur.

La 3^e valeur, est égale à la 1^{re}. moins
deux.

La 4^e valeur est quatre fois la 1^{re}. plus
deux.

La 5^e est sept fois la 1^{re}. plus un.

La 6^e est six fois la 1^{re}.

La 7^e est égale à la 1^{re}. plus deux.

Somme totale soixante & onze.

5. Logogryphe de sept Lettres.

La valeur de la 2^e. est égale à la 1^{re}. moins
onze.

La 3^e. est égale à la 1^{re}. plus six.

La

La 4^e. est égale à la 1^{re}. plus trois.
 La 5^e. est égale à la 1^{re}. plus cinq.
 La 6^e. est comme la 1^{re}. plus neuf.
 La 7^e. est égale à la 1^{re}. moins sept.
 La somme totale est quatre-vingt neuf.

6. *Logogryphe de dix Lettres.*

La 2^e. est égale à la 1^{re}. plus trois.
 La 3^e. est comme la 1^{re}. moins cinq.
 La 4^e. comme la 1^{re}. plus trois.
 La 5^e. comme la 1^{re}. moins cinq.
 La 6^e. comme la 1^{re}. plus six.
 La 7^e. est égale au double de la 1^{re}.
 La 8^e. est comme la 1^{re}. plus quatre
 La 9^e. comme la 1^{re}. moins quatre.
 La 10^e. comme la 1^{re}. moins sept.
 Somme totale cent vingt-sept.

7. *Logogryphe de dix Lettres.*

La 2^e est égale à la 1^{re}. plus quatre.
 La 3^e. est égale à la 1^{re}. moins douze.
 La 4^e. comme la 1^{re}. moins trois.
 La 5^e. est égale à trois fois la 1^{re}. moins
 trente-six.
 La 6^e. comme la 1^{re}. plus quatre.
 La 7^e. comme la 1^{re}. moins huit.
 La 8^e. comme la 1^{re}. moins cinq.
 La 9^e. comme la 1^{re}. moins cinq.
 La 10^e. comme la 1^{re}. moins douze.
 Somme totale cent trente & un.

960 MERCURE DE FRANCE.

8. *Logogryphe de 5. Lettres.*

La 1^{re}. plus la 2^e. font dix sept.

La 2^e. plus la 3^e. font dix-neuf.

La 3^e. plus la 4^e. font vingt-sept.

La 4^e. plus la 5^e. font vingt-huit.

Somme totale soixante-trois.

9. *Logogryphe de sept Lettres.*

La 1^{re}. & la 2^e. font dix huit.

La 2^e. & la 3^e. font vingt-trois.

La 3^e. & la 4^e. font vingt-un.

La 4^e. & la 5^e. font vingt-quatre.

La 5^e. & la 6^e. font trente-neuf.

La 6^e. & la 7^e. font vingt-trois.

Somme des 7. lettres quatre vingt trois.

10. *Logogryphe de six Lettres.*

La 1^{re}. est le quart de la somme des 6. let.

La 2^e. est le tiers de la 3^e.

La 3^e. est le tiers de la 4^e.

La 4^e. est la moitié de la 5^e.

La 5^e. plus six, égale d'une fois la 1^{re}.

Somme totale est quarante-huit.

11. *Logogryphe de six Lettres.*

La 1^{re}. est le tiers des cinq dernières.

La 2^e. est la cinquième partie de la 6^e.

La 3^e. est le quart de la 1^{re}.

La 4^e. est le tiers de la somme des 4^e. & 5^e.

La 5^e. est six fois la 3^e. ou les trois huit.

La

de la somme totale.

La 6^e. est le nombre cinq.

Somme totale quarante-huit.

12. Logogryphe de six Lettres.

La 1^{re}. plus la sixième, font les deux tiers de la 2^e.

La 2^e. plus la première, font trois fois la 6^e.

La 3^e. est le tiers de la 1^{re}.

La 4^e. est les trois quarts de la 2^e.

La 5^e. est trois fois la somme des 3^e. & 6^e.

La 6^e. plus la troisième, font les deux tiers de la 4^e.

Somme totale quarante-huit.

13. Logogryphe de neuf Lettres.

La 1^{re}. est double de la 2^e. & 3^e. ou de la seule 4^e.

La 2^e. est le tiers de la 7^e.

La 3^e. plus un, égale à la 9^e.

La 4^e. est égale à la moitié de la 1^{re}.

La 5^e. double de la 6^e.

La 6^e. égale la moitié de la 7^e. moins un.

La 7^e. égale aux trois quarts de la 8^e.

La 8^e. égale à la 2^e. plus trois fois la 9^e.

La 9^e. est égale à la 2^e.

Somme totale quatre-vingt dix-sept.

262 MERCURE DE FRANCE.

14. *Logogryphe de sept Lettres.*

La 1^{re}. est arithmétique à la 5^e.
comme la 6^e. à la 7^e.

La 2^e. est arithmétique à la 4^e.
comme la 4^e. dix-huit, l'est à la 3^e.

La 3^e. est géométriquement à la 2^e. com-
me la 6^e. à la 7^e.

Le produit de la 4^e. par la 1^{re}. égale la
somme des 2^e. 3^e. & 4^e.

La racine cube de la 5^e. égale le tiers de
la 1^{re}.

Le quarré de la 6^e. plus la racine moins
deux, égale le produit de la 1^{re}. par
la 4^e.

15. *Logogryphe de trois Lettres.*

La racine du quarré de la moitié de la 1^{re}.
égale la 5^e. partie de la 2^e.

La racine quarrée de la 2^e. plus un, égale
la 6^e. partie de la 3^e.

La racine quarrée de la 3^e. plus un, égale
le tiers de la 2^e.

16. *Logogryphe de sept Lettres.*

Sept fois la 1^{re}. plus son quarré égalent
dix fois la somme des 2^e. 3^e. & 4^e.

Le cube de la 2^e. moins la somme des 3^e.
4^e. 5^e. égale la somme totale quatre-
vingt trois.

La 3^e. est la moitié des trois 1^{res}.

La

La 4^e. égale la 6^e. partie de la 6^e. lettre,
ou trois.

La 5^e. plus la quatrième, égale le tiers de
quatre fois la 3^e.

La 6^e. plus le carré de la 2^e. égale le
carré de la 4^e. plus la somme des 1^{re}.
3^e. 4^e.

La 7^e. ou cinq, plus la 4^e. donnent la ra-
cine carrée de la somme des 5 moyen-
nes moins un.

17. *Logogryphe de six Lettres.*

Le produit de la 1^{re}. par la 3^e. égale le
carré de la moitié de la 1^{re}.

La 2^e. est géométriquement à la 3^e. com-
me la 3^e. à la 4^e.

La 3^e. est égale à la différence de la 1^{re}.
& 4^e.

La 4^e. plus la cinquième égalent le pro-
duit de la 1^{re} par la 4^e.

La 5^e. est arithmétiquement à la 1^{re}. com-
me la 4^e. à la 3^e.

La 3^e. plus la sixième, qui est cinq, mul-
tiplié par deux fois la 3^e. égalent la som-
me totale quarante-huit

18. *Logogryphe de cinq Lettres.*

Le carré de la 5^e. plus cinq fois la raci-
ne, égalent la totale cinquante-huit,
plus trois cens quatre-vingt dix-huit.

Le cube de la 4^e. égale la moitié de la

E ij racine

964 MERCURE DE FRANCE.

racine quarrée de la 1^{re}.

La 3^e. plus un, égale les deux tiers de la 2^e.

La 2^e. moins un égale la somme de la 4^e.
& de la 5^e.

La 1^{re}. est la 5^e. partie des deux dernières.

19. *Logogryphe de cinq Lettres.*

La 1^{re}. lettre ou 12. est le tiers de la somme des deux suivantes.

La 2^e. est la moitié des deux suivantes ensemble.

La 3^e. est les trois quarts des suivantes, 4^e. & 5^e. ensemble.

La 4^e. est le quart de la 2^e. & de la 3^e ensemble

La 5^e. est égale à la 3^e. moins deux.

La somme totale plus cinq, est un quarré, dont la 4^e. est la racine.

20. *Logogryphe de six Lettres.*

La 1^{re}. moins quatre, est la racine du quarré de la 4^e.

La 2^e. est la cinquième partie de la somme de la 1^{re}. & de la 3^e.

La 3^e. est la moitié de la somme des trois 1^{res}.

La 4^e. plus la troisième, est le quarré de la 2^e. & de moins deux.

La 5^e. est un quarré, dont la seconde moins cinq est la racine.

La 6^e. plus la seconde, est un cube dont la quatrième moins neuf est la racine.

21.

21. *Logogryphe de trois Lettres.*

La racine quarrée de la 1^{re}. moins quatre,
est égale à trois fois la 2^e.

La 2^e. est arithm. à la 1^{re}. comme la 1^{re}.
moins un, à la 3^e.

La racine quarrée de la somme des 2^e. &
3^e. est égale à cinq fois la 2^e.

22. *Logogryphe de cinq Lettres.*

La racine quarrée de la 1^{re}. moins deux,
est égale à la racine quarrée de la 2^e.
plus un.

La 2^e. est arithmétiquement à la 3^e. com-
me la 1^{re}. est arithmétiquement à la 3^e.
plus neuf.

Le quarré de la 3^e. égale la somme des
2^e. 4^e. moins cinq.

Le quarré du tiers de la 4^e. égale la somme
des trois dernieres.

La racine quarrée de la derniere, plus deux,
égale la somme totale des cinq lettres
moins un, divisée par trois fois la 3^e.

23. *Logogryphe de cinq Lettres.*

La 1^{re}. égale la racine quarrée de la som-
me des 2^e. 3^e. & 4^e.

La 2^e. moins un, égale la $\frac{2}{3}$ partie de la
somme totale, 70.

La 3^e. moins un, égale $\frac{1}{3}$ de la somme des
quatre dernieres.

E ij

La

966 MERCURE DE FRANCE.

La 4^e. plus trois, égale la 3^e. moins un.

Le carré de la $\frac{1}{2}$ de la 5^e. égale la 3^e. plus le carré du $\frac{1}{3}$ de la 2^e. plus la Racine.

24. Logogryphe de cinq Lettres.

Le carré de la 1^e. plus un, égale le $\frac{1}{4}$ du carré de la 2^e. plus un.

Le carré du $\frac{1}{3}$ de la 2^e égale la 3^e.

Le carré de la 3^e. égale le quart de la 4^e. plus 10. fois les 3^e. 4^e.

Le carré de la 4^e. égale le carré de la 5^e. plus la somme des 4^e. 5^e.

La 5^e. plus un, égale la $\frac{1}{5}$ de la somme totale, moins un.

Somme totale égale à celle de 76.

25. Logogryphe de deux Lettres.

La Racine carrée de la Racine carrée de la 1^{re}. moins trois, ajoutée à 3. égale la Racine carrée de la 2^e plus cinq.

Le carré de la 2^e. égale le carré de la 1^e. plus la somme des deux.

La somme des deux, plus un, égale la $\frac{1}{10}$ du carré de la 2^e.



NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

LA RELIGION CHRE'TIENNE,
prouvée par l'accomplissement des
Propheties de l'Ancien & du Nouveau
Testament, suivant la Méthode des
SS. PP. *A Paris, rue de la Harpe &
rue Galande, chez Billiot, & Quillau,*
in 4. de 386. pages. 7. livres.

HISTOIRE de la Ville & des Seigneurs
de Coucy, avec les Pieces justificatives,
enrichie d'un grand nombre de Notes en
Dissertations, très-intéressantes, non seu-
lement pour l'Histoire de France, mais
encore pour celle d'Allemagne, d'Angle-
terre, d'Ecosse, &c. Dédicée à S. A. S.
M. le Duc d'Orleans, Sire de Coucy,
Premier Prince du Sang. *Par Dom Touse-
saints du Plessis, Benedictin de la Congrè-
gation de S. Maur. Rue S. Jacques, chez
Babuti, 1728. in 4. avec fig.*

COMMENTAIRE LITTERAL ET
ABREGÉ, sur la Genèse, l'Exode, le Le-
vitique, les Nombres & le Deuteronomie,
avec la Version Françoisé. Par le R. P.
E iij Dom.

968 MERCURE DE FRANCE.

Dom Pierre Guillemin, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Professeur en Théologie, & Sous-Prieur de Châtenoix. *A Paris, Quay des Augustins, chez Emery, Saugrain, pere, & Martin, 1728. 3. vol. in 8. reliez 9. livres.*

LETTRES CRITIQUES sur les Voyages de Cyrus, à M. le Marquis de ***
Par *** *A Paris, Quay des Augustins, chez Rollin, 1728.*

ARGENTIS, Roman Heroïque. *A Paris, Quay de Gesvres, chez Prault, 1728. 2. vol. in 12.*

OSTEOLOGIE, ou Suite du Guidon de S. Côme, qui enseigne en peu de tems les premiers élémens de l'Anatomie, en développant sans peine ce que les os ont de plus utile & de plus nécessaire à leur connoissance, & pour l'intelligence des autres parties du corps humain. *Par Nicolas de Janson, Maître Chirurgien Juré à Paris, rue des Petits-Champs. Dedié à M. le Duc d'Orleans. A Paris, Place de Sorbonne & Quay des Augustins, chez Hortemels, André Cailleau, & Bauche, 1728. in 12. Prix 2. liv. 10. sols, avec des Planches.*

HIS-

HISTOIRES CHOISIES, ou Livres d'Exemples tirés de l'Ecriture, des Pères & des Auteurs Ecclesiastiques, les mieux averez ; avec quelques Reflexions morales , suivant l'ordre des matieres dont on traite dans les Cathechismes. Nouvelle Edition. A Paris, rue Galande, chez Jacques Quillan, in 12. de 562. pages; Prix 35. sols.

HISTOIRE DE POLYBE, nouvellement traduite du Grec , par Dom Vincent Tuillier, Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Avec un Commentaire ou un Corps de Science Militaire, enrichi de Notes Critiques & Historiques, où toutes les grandes parties de la guerre, soit pour l'offensive, soit pour la deffensive, sont expliquées, démontrées & représentées en figures. Ouvrage très-utile, non-seulement aux Officiers Generaux, mais même à tous ceux qui suivent le parti des Armes. Par M. de Folard, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Mestre de Camp d'Infanterie. 8. volumes in 4. proposez par Souscription. A Paris, chez les Gandoïn, Giffart & Armand, Quay des Augustins, Quay de Conty & rue S. Jacques, 1728. On délivre le troisième volume.

970. MERCURE DE FRANCE.

DISCOURS de la Réformation de l'Homme intérieur, où sont établis les véritables fondemens des Vertus Chrétiennes selon la doctrine de S. Augustin. *A Paris, rue S. Jacques, chez Fr. Babui, in 12. de 216. pages. Prix 30. sols.*

INSTRUCTIONS ET PRIERES pour la sainte Messe, la Confession & Communion, & pour rendre à J. C. présent au S. Sacrement de l'Autel, les adorations qui lui sont dûes. *Chez le même, in 12. de 352. pages. 30. sols.*

ELEVATIONS DU CŒUR, & Prières à N. S. J. C. sur les Mystères de la Passion, &c. propres pour chaque jour de la semaine. *Chez le même, in 18. de 322 pages. 25. sols.*

EXPLICATION courte & instructive de l'Oraison Dominicale & de la Salutation Angelique, contenant une Paraphrase en forme de Priere sur chaque demande, &c. *Chez le même, in 18. de 283. pages, 25. sols.*

RELATION HISTORIQUE d'Abissinie, du R. P. *Jerôme Lobo*, de la Compagnie de Jesus, traduite du Portugais, continuée & augmentée de plusieurs Differta-

*ertations, Lettres & Memoires. A Paris, Quay des Augustins, chez la veuve Con-
selier & Jacques Guerin, 1728. in 4.*

INSTRUCTIONS ET PRATIQUES
DE PIÉTÉ pour faire saintement la pre-
mière Communion, &c. Exercices pour
la Confession & pour la Communion,
& un Reglement de vie qui peut servir
à toutes sortes de personnes. *Rue saint
Jacques, chez Lottin, in 18. de 112
pages, prix 1. livre.*

PSEAUTIER, distribué selon la semaine
avec les Hymnes, les Versets & les Pro-
fes qui se chantent à l'Eglise pendant
toute l'année, & l'Ordinaire de la Messe,
Latin & François. 1726. *A Paris, rue
S. Victor, chez G. Ch. Berton, in 16.
& in 24.*

CANTIQUES SPIRITUELS d'un So-
fite, composez sur divers Chants &
Airs nouveaux, à l'usage des Missions,
& Catéchismes. *Chez le même, in 12.*

LA JOURNÉE CHRÉTIENNE
contenant les Prières & les moyens pro-
pres pour sanctifier la journée. Avec
l'Ordinaire de la Messe, Latin-François.
Nouvelle Edition, revûe, corrigée &
augmentée. *Chez le même, in 24.*

E. vj R^e-

972 MERCURE DE FRANCE.

REFLEXIONS pour chaque jour du mois, sur les principales qualitez de J.C. dans l'Eucharistie ; pour servir aux Prêtres de préparation & d'actions de graces, devant & après la sainte Messe , de sujet d'exhortation dans l'administration du S. Viatique ; & aux Fideles, d'Entretien pendant le S. Sacrifice de la Messe , avant & après la Communion , & dans l'Adoration du S. Sacrement. *Troisième Edition* , revûë , corrigée & augmentée par M. G. Docteur en Théologie, Archidiaque & Théologal de * * * *Chez le même* , in 24.

LA SPECTATRICE , premiere Semaine , petite Brochure de 28. pages, qu'on doit donner deux fois par mois. *A Paris, Quay de Conty, & au Palais, chez la veuve Pissot, & J. Nully, 1728. Prix 6. sols.*

LA CLE' DU RUDIMENT, ou les premiers Elemens de la Langue Latine, par demandes & par réponses, pour les Enfans qui commencent à lire & à parler; Ouvrage divisé en deux parties. *A Orleans, rue de Bourgogne, chez la veuve Jacob, 1728. Brochure in 8. de 56. pages, sans la Préface & l'Avis du Libraire.*

Nou

NOUVELLES DECOUVERTES EN MEDECINE, très-utiles pour le Service du Roy & du Public. Par le sieur Thiers de Marconnay, Docteur-Medecin. Nouvelle Edition. *A Paris, rue de la Harpe, chez la veuve d'Houry, 1728.* Brochure in 12. de 46. pages, compris l'Epitre à M. le Blanc, l'Approbation & le Privilege.

La premiere Partie de ce petit Ouvrage porte pour titre : *Système nouveau qui prouve par des experiences certaines & réitérées, les vertus des Remedes qu'on extrait des Métaux & des Mineraux : qu'ils doivent être preferez à tous ceux qu'on tire des Vegetaux & des Animaux, & qu'ils produisent des effets qui tiennent du merveilleux, & qui guérissent en très-peu de temps, comme il est prouvé par des raisonnemens sans réplique.*

Après, une Dissertation sur les Eaux Minerales, suit le Memoire d'une partie des Cures que le sieur de Marconnay a faites à Meix pendant plus de 15. ans qu'il a exercé la Medecine avec ses Remedes, lesquelles Cures sont si surprenantes, qu'on les a publiées comme presque merveilleuses. Un second Memoire des Cures faites à Paris, finit l'Ouvrage.

TRAITE' DE LA TAILLE au haut appareil,

974 MERCURE DE FRANCE

appareil, où l'on a rassemblé tout ce qu'on a écrit de plus intéressant sur cette Opération; avec une Dissertation de M. Morand, Chirurgien. Et une Lettre de M. Winslow, Medecin, sur la même matière. *A Paris, rue S. Jacques, chez Guillaume Cavelier, 1728. vol. in 12. de 342. pages, sans l'Épître à M. Winslow, l'Avant-propos, & une Table Alphabétique des Matières.*

Deux motifs bien pressans nous engagent à publier cet Ouvrage. Le premier c'est le bien public, dont l'habileté & la réputation de l'Auteur, nous sont garants. Le second, qui est presque aussi intéressant pour nos Lecteurs & pour nous-mêmes, c'est l'éclaircissement d'un fait que nous avons avancé sur de faux Memoires, & cependant point trop legerement, à ce qu'il nous paroît. On en va juger par la page 302. & suivantes du Livre que nous annonçons.

ECLAIRCISSEMENT sur une histoire de la Taille au hant appareil, annoncée dans deux Mercuries de France.

Dans le Mercure d'Avril 1725. il y a une Lettre écrite de Lauzanne, qui contient des Nouvelles Litteraires de Suisse, à la fin desquelles on lit ce qui suit.

Je

Je ne puis m'empêcher de vous faire part d'un cas bien extraordinaire, arrivé dans ce Canton, lequel donnera sans doute de l'exercice aux Anatomistes.

Un homme qui travailloit aux vignes, se sentant pressé tout à coup des douleurs les plus violentes de la Pierre, & voulant s'en délivrer, s'assit tranquillement, & d'un couteau en serpente dont il travailloit, il s'ouvrit le ventre, chercha sa vessie, qu'il ouvrit de même, s'arrachant la Pierre, retourna ensuite à sa maison, où se faisant panser par des remèdes assez communs, l'une & l'autre playe furent consolidées.

Dans le Mercure de Novembre de la même année, il y a une autre Lettre d'un Conseiller au Conseil de Lauzanne, dans laquelle on lit :

L'aventure du Paysan est averée, avec cette différence, que ce ne fut pas lui-même qui se fit l'opération, mais un autre Paysan, qui avoit été Sergent dans les Troupes Suisses en Hollande, & s'étoit trouvé présent à une opération pareille, sans avoir eu aucun principe ni leçon d'aucun Chirurgien; il fit cependant avec une Serpente l'opération du Haut Appareil, sans les précautions accoutumées, tira une grosse Pierre de la vessie, & guérit son malade par des applications fort simples. Ce malade qui s'appelle



pelle Bulart de Gimel, est encore vivant au Village de Bursins, à une lieue de Role, & du Lac Léman.

Cette opération étoit trop favorable au Haut Appareil, pour ne m'en pas servir, |dit M. Morand; cependant je n'ai point voulu en faire usage sans en être bien sûr; & bien m'en a pris, car M. le Résident de France en Suisse, qui a été prié d'éclaircir ce fait singulier, en a envoyé un détail bien différent de celui qui est énoncé dans les Mercurès d'Avril & de Novembre 1725.

M. de la Martiniere a écrit de Soleure à M. le Blanc, une Lettre du 18 Aoust 1727, qui m'a été renvoyée par ce Ministre, auquel il mande, qu'afin de pouvoir verifier avec plus d'exactitude & de diligence le fait énoncé dans le Memoire qui lui a été envoyé, il s'est adressé à M. le General d'Erlach, Envoyé du Canton de Berne, lequel lui a envoyé par un Exprès la réponse de M. Fischer, Baillif d'Aubonne, à qui il s'étoit informé du fait. Voici cette Réponse, copiée mot pour mot.



REPONSE

R E' P O N S E au Mémoire du sieur Morand, sur ce qui est contenu en deux Mercurès de 1725, touchant l'opération de la Pierre, faite par un Payſan, au Canton de Berne, en 1717.

Le Suisse taillé, ne se nomme pas Bulart, ni par équivoque Billiart, mais Jacques Beney, de Gimel, Village dépendant du Bailliage d'Aubonne, au Canton de Berne, garçon alors âgé d'environ 48 ans, pauvre & manouvrier, qui a été travaillé de la Pierre pendant 8 ans.

Le premier jour d'Avril 1717, souffrant de grandes douleurs, il pria Jean-Marc de Bonneville, dudit Village de Gimel, de l'en délivrer, ce que ce dernier lui accorda après quelque résistance, n'étant pas Opérateur, mais s'étant de lui-même adonné à saigner & razer; pour cet effet ledit Jean-Marc de Bonneville le fit coucher sur un siege à bras, & lui fendit la Verge avec une Lancette; en commençant au dessous vers le bout du gland où la Pierre étoit; laquelle le patient voyoit paroître au bout de la verge, lequel vouloit essayer de la sortir avec une halsine.

Ledit de Bonneville, en faisant l'opération fendit aussi ladite Pierre en deux, & la sortit avec les doigts. Elle étoit de la grosseur d'une grosse fève.

L'Operation

978 MERCURE DE FRANCE.

L'Operation se fit tres-heureusement; le patient ne perdant pas d'abord extraordinairement de sang, & l'Operateur Payfan, mit d'abord un emplâtre sur la playe, tant pour arrêter le sang, que pour la consolider; après quoi le patient sortit de chez son Operateur pour s'en aller chez lui; ensuite le sang qui s'émut a été entierement arrêté par du charpi d'écarlate, que la femme du sieur Bulard, Ministre audit Gimel, lui envoya chez lui. Le lendemain d'après l'Operation, ledit Beney fut à la Charuë & n'a plus senti d'incommodité de la Pierre.

Ce que devant m'a été relaté au Château d'Aubonne, par ledit Jean-Marc de Bonneville, & à Gimel par ledit Jacques Beney, qui est en santé & dans sa 58^e année. Fait audit Château d'Aubonne, les 10 & 11 d'Aoust 1727. Signé N. FISCHER, Baillif d'Aubonne.

TRAITEZ PHILOSOPHIQUES & Pratiques d'Eloquence & de Poësie, contenant des exemples de chaque sorte d'Eloquence & de Poësie; suivis de Réflexions critiques. Par le P. Buffier, de la Comp. de Jesus. A Paris, chez le Clerc, rue de la vieille Bouclerie. Chez Musier, Quay des Augustins, & chez Thiboult, Place de Cambrai. 1728. 2. vol. in 12. prix, 3 liv. 10 s. reliez.

Ces

Cet Ouvrage est celui que nous annonçâmes dans le Mercure du mois de Février dernier. Il est comme d'autres, du même Auteur, sur un Plan assez nouveau. Il donne à entendre que l'on n'a pas communément une idée assez exacte de l'Eloquence ; qu'on la confond avec ce qu'on doit appeller ou Rhétorique ou Logique, qui donnent un secours nécessaire à l'Eloquence, mais qui ne sont pas l'Eloquence même. L'Auteur distingue un *Discours éloquent* d'avec ce qui est seulement un *Discours disert*, & il en marque des traits differens. Il montre d'ailleurs qu'il ne faut pas moins de talens naturels pour l'Eloquence que pour la Poésie ; aussi ne trouve-t-il pas que l'Art & les regles puissent plus servir à former un Orateur qu'un Poète.

Il reconnoît cependant que le talent naturel pour l'Eloquence peut & doit même être aidé par la lecture frequente & réfléchie des pieces excellentes d'Eloquence, & par l'exercice d'en travailler soi-même, sur tout si un ami ou un Maître habile prend soin de corriger les endroits où l'on auroit moins réussi.

Touchant l'inutilité d'une partie des regles ordinaires, il commence à la montrer dans ce qu'on prescrit communément pour l'Exorde ; sçavoir, qu'il y faut attirer

280 MERCURE DE FRANCE.

attirer l'attention & la bien-veillance de l'Auditeur, & qu'on y doit user d'un stile periodique, &c. comme si l'Orateur ne devoit pas attirer l'attention dans toute la suite du discours, & encore plus sur la fin que dans l'Exorde; d'ailleurs la regle du stile periodique peut avoir lieu dans les Discours Latins; mais on apporte ici un exemple d'une tres-longue & tres-nombreuse periode en François, laquelle produit un effet moins bon que si on eut exprimé le sens dans un tour moins periodique.

Il justifie ses reflexions dans les reflexions critiques qu'il ajoute aux diverses Pieces d'Eloquence qu'il rapporte.

Sur l'exemple de deux Plaidoyers, tirez de Tite-Live; sçavoir, ceux des deux Princes de Macedoine, qui s'accusoient mutuellement d'attentat devant le Roy Philippes Dozon leur pere. On observe que l'Exorde y est contenu en deux ou trois lignes. Ce ne sont pas là de longues perodes; on n'y distingue point non plus la partie du discours appelée d'ordinaire *Confirmation*, d'avec celle qui s'appelle *Contention* ou *Mouvement*; parceque dans un discours, dit l'Auteur, souvent il s'agit moins de rien prouver que de rendre sensible une chose assez connue, d'ailleurs à quoi il faut affecter l'Auditeur.

Sur

Sur l'exemple du beau Plaidoyer de M. Patru , en faveur des Religieux de la Trinité & des Captifs de Barbarie , le P. Buffier observe encore combien l'Exorde a peu besoin de periodes; il fait distinguer en ce Plaidoyer les différentes parties du discours , & en relève les beautez d'une maniere utile pour la pratique , montrant comment on y trouve par tout ordre, suite , jugement , netteté d'expression , justesse d'esprit, soin de prévenir ou d'éclaircir les difficultez , &c.

Sur l'exemple de Sermons & de Morale , de Panegyriques des Saints , d'Oraisons Funebres , tirées du P. Cheminais , du P. Bourdaloue , de M. Massillon, Evêque de Clermont & autres ; on entre de même dans un grand détail , par rapport à la pratique des divisions , pour faire un Sermon plus ou moins étendu , pour tirer une morale convenable dans un Panegyrique de Saint , & dans une Oraison Funebre , pour faire servir à l'édification des fideles les traits éclatans du Héros qu'on veut louer.

Le Traité de la Poësie en ce qui regarde la Théorie & la Pratique , est dans le même goût & sur le même plan que les Traits d'Eloquence. A la fin de la Tragédie de Silla on met six articles de Réflexions critiques & pratiques. 1°. Par rapport

port à l'expression, au nœud, au dénouement de la Tragedie, à la maniere dont les passions y sont maniées, aux trois unitez, à la liaison des Scenes, à la fiction, &c. ce qui fait comme un Traité abrégé du Poëme dramatique, touchant la Tragedie même de *Sylla*, qui se trouve icy imprimée toute entiere; si quelqu'un n'étoit pas instruit de ses beautez, il suffiroit peut-être pour lui en donner une idée, de rapporter l'endroit où Sylla apprenant que sa propre fille, avec d'autres Romaines, ont conspiré contre lui, & se reprochant les crimes qu'il a faits contre sa Patrie, entre dans une sorte de fureur qu'il exprime en ces termes:

Que Cesar, m'a-t'il dit, ma fille m'assassine,
Lorsque pour l'élever mon amitié s'obstine.
Ingrate! ah, justes Dieux, quels bras choisissez-
vous,
Pour faire à mes pareils sentir votre courroux?
Ne les épargnez-vous au milieu des batailles,
Que pour leur réserver d'indignes funérailles;
Et n'ai-je tant vécu que pour voir à la fin,
Mes ennemis éteints, renaître dans mon
sein, &c.

Sur la disposition où Sylla paroissoit être
de se venger, son Confident lui représen-
tant

tant que la vengeance seroit peu digne
de lui ; Sylla reprend :

Faux amis , est-il temps d'étouffer la fureur ,
Que vos lâches conseils nourrissoient dans
mon cœur ,

Quand du débris sanglant des Nations entières
Je couvrois l'Italie & comblois les Rivie-
res , &c.

Qu'amis , parens , enfans , tremblant sous
mes faisseaux ,

Contre eux - mêmes portez me servoient de
bourreaux :

Quand aux creux des tombeaux , jusqu'au sein
de la terre ,

A leur cendre , à leurs os , j'allois porter la
guerre ;

Alors pour retenir mon bras trop emporté ,

Que ne me parlois-tu ? je t'aurois écouté.

Dis-moi pour empêcher la mort de nos Re-
belles ,

Que le cruel Sylla l'a mérité plus qu'elles ,

Et qu'il faut , si les Dieux prennent soin des
humains ,

Qu'un assassin public trouve ses assassins.

Le Confident lui disant que la fortune
purgera la terre de ses ennemis. Sylla
reprend :

II

Il faut donc que l'Univers périclisse :

Mais, le sort à mes vœux fut-il toujours propice,

Puis-je, haï de tous, demeurer sans effroy ;

Tandis qu'il reste au monde un seul homme avec moi ?

Si tout le genre humain me déclare la guerre,

Il faut pour me défendre en dépeupler la terre

Sur les cendres du monde établir mon repos :

Digne couronnement des exploits d'un Héros!

Tyran, quitte la vie avant qu'on te l'arrache,

Hâte-toi dans ton sang, d'en effacer la tache,

Fais un coup de justice, au moins en expirant, &c.

Je ne sçais dans laquelle de nos plus belles Tragedies il se trouve une passion & un remords d'une peinture plus naturelle avec plus d'énergie & plus de beauté de versification ; d'autres endroits de cette Piece sont à proportion de la même force, si l'Ouvrage du P. Buffier n'avoit pas par lui-même de l'utilité & de l'agrément, on peut dire que cette Tragedie seule feroit rechercher son livre.

On ajoute un exemple de petite Piece Comique, dont le sujet est singulier aussi bien

bien que le goût. Elle est intitulée: *Le Philosophe Roy*. C'est un Philosophe qui s'étant plaint souvent que l'Etat étoit mal gouverné, parce qu'il ne l'étoit pas selon les spécieuses idées d'une Philosophie speculative, se trouve lui-même, chargé du gouvernement, & il compte de ces belles idées faire des merveilles, & de rendre tous les peuples contents, mais tantôt une occasion, & tantôt une autre l'oblige par nécessité à gouverner, comme le font ordinairement les autres Souverains si ce n'est qu'à force de vouloir bien faire, il renverse tout. 1) se trouve dans les trois Actes de cette petite piece des traits plaisans, & d'ailleurs instructifs; ce qui est le but de la Comédie. Les Réflexions critiques suivent encore icy, pour faire un précis des regles d'une Comédie judicieuse, où les mœurs n'ayent aucun risque à courir.

Nous voudrions pouvoir indiquer les réflexions de l'Auteur, sur chacune des pieces du P. Buffier, & autres especes de Poëmes. Celles qu'il fait en particulier sur l'Ode & sur le Poëme Epique, attireront apparemment l'attention de ceux qui aiment la Poësie.

MEMOIRES CURIEUX d'un Ministre,
concernant l'état present de la *Russie*, précédé

986 MERCURE DE FRANCE.

cedé de deux Lettres , qui contiennent le caractère du feu Czar, & de ses Ministres; avec la vie & le caractère du Prince Menzicoff. *A la Haye* , 1728.

LES VIES de S. Jacques de la Marche & de S. François Solano , Religieux de l'Ordre de S. François, mises au Catalogue des Saints , par le Pape Benoît XIII. *A Lille, rue neuve, chez la veuve Moiremont*, 1727.

LES VIES DES PEINTRES , ouvrage fort rare, de M. Bellory , se réimpriment à Naples, avec des Additions , & enrichie de Portaits en Taille-douce, en un vol. in 4^e.

M. Nicolo Crescenzo, Medecin & Professeur de la Philosophie Morale , dans le College Royal de Naples, a fait imprimer & a dédié à M. Nicolo Pio Garelli, Medecin de l'Empereur & son premier Bibliothecaire: *Ragionamenti intorno alla nuova Medicina dell'Acqua, e come la prima volta introdotta, ella fosse difesa e sostenuta in Napoli, ed intorno al vero studio della Medicina, e alla più sicura maniera di Medicare, coll'aggiunto d'un breve Metodo di praticarsi l'acqua anche da coloro, che non son Medici.*

La

M A Y. 1728. 987

La Traduction en Italien des Oraisons de Cicéron, avec une vie abrégée de l'Auteur, par M. Louis Dolcé; se vend chez François Ricciardi, qui a fait la dépense de l'impression. 3. vol. in-4°. à Naples. 1727.

LIVRES nouvellement reçûs des Pays Etrangers, en ce mois de May 1728. qui se trouvent chez CAVELIER, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'or.

GRAVESON, (Hiac. Ord. Præd.) Historia Ecclesiastica variis Colloquiis digesta, in-fol. 9. vol. *Augustæ Vindelicorum*, 1727.

L'ENFANT, Histoire du Concile de Constance, nouvelle Edition, augmentée, 2. vol in-4°. fig. *Amsterdam*, 1727.

HISTORIA Mediani Monasterii in monte Vafaco, Ord. S. Bened. in-4°. fig. *Argentina*, 1724.

SFONDRATI, (Cardinalis,) Nodus Prædestinationis dissolutus. in-4°. *Venetiis*, 1698.

ANIMADVERSIONES, in Nodum Prædestinat, in 4°. *Colonia*, 1707.

SHERLOCK, de la Mort & du Jugement dernier, traduit de l'Anglois de Mazel, 2. vol. in-8°. *Amsterdam*, 1712.

MEMOIRE Historique, de la Valte-
F ij lina.

288 MERCURE DE FRANCE.

lina, de Lavizari, *in-4^o. Coira*, 1716.

DELL'EPISTOLÆ di Senaca, della Provvidenza de Dio, *in-4^o. Firenze*, 1717.

ANNATI, (Petr.) Apparatus ad Theologiam Positivam, 2, vol. *in-4^o. 1726*.

BELIUS, (Mat) Hungariæ Antiquæ & Novæ Prodomus. *in-fol. c. fig. Norimb*, 1723.

MISCELLANEA Berolinensia ad incrementum Scientiarum, Continuatio II. *in-4^o. c. figuris*, 1727.

AMOENITATES Litterariæ. Tomus. 4. 5. 6 & 7. *in-8^o. Francofurti*, 1727.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, année 1727. Tome 13^e. *in-8^o. Amst.* 1727.

LOCKE: Essay Philosophique, concernant l'Entendement humain, traduit de l'Anglois, par Coste, *in-4^o. 1723*.

ANCILLON, Mélanges Critiques de Litterature, 3 vol. *in-12. Basle*, 1698.

RECUEIL de voyages au Nord, Tome 8^e. avec figures. *in-12. Amsterdam*, 1727.

CONCILIUM ROMANUM, sub Benedicto XIII. Anno 1725. *in-8^o. Bruxelles*, 1726.

Du

Du VERGER, *Traité des Liqueurs, & la maniere de s'en servir utilement.* in-8o. *Louvain*, 1728.

IMHOF, (Vielh) *Notitia Procerum Imperii Germanici, in-fol. Singardiae*, 1699.

IMHOF *Genealogiæ XX. Hispaniæ Familiarum, in-fol. Lipsiæ*, 1711.

TER ZE RIME, di Giovanni della Casa, in-8o. *Benevento*, 1727.

ALCORANI, *Textus universus, cum Refutatione Maraccii Arab. lat. in-fol. 2. vol. Patavii*, 1698.

TRANCI, (Ant.) *Synopsis Annalium Societatis Jesu, in Lusitania, ab Anno 1540. ad. 1725. in-fol. Aug. Vindel*, 1726.

MEICHELBECK, (Carol. Ord. Sancti Bened.) *Historia Frisingensis, in-fol. 2. vol. Aug. Vindellicorum*, 1724.

SYLVESTII, (Camil) *Chronologia, in-4o. Lipsiæ*, 1726.

Q. Horatii Flacci *Carmina*, ad usum ordinem ac Nitorem revocata, studio & opera Sanadonis, è S. J. in-18. *Parisiis, apud Cavelier*, 1728. L'on a joint à la fin de ce Livre la Traduction d'une ancienne Hymne, sur les Fêtes de Venus, avec des Remarques critiques sur la même-Piece, avec le Latin à côté, qui est *Pervigilium Veneris*.

990 MERCURE DE FRANCE.

Cavelier a aussi tous les Auteurs Classiques de Maiffaire complets, Latins & Grecs, imprimés à Londres depuis peu, chez Thomson, faisant 31. vol. in-12.

Il paroît à Lille, chez Danel, Libraire, & à Paris chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, un in-douze anonyme intitulé: *Précis du Droit Belgique, par rapport au ressort du Parlement de Flandre*, qui est fort goûté; il seroit à souhaiter pour le public que l'on pût porter l'Auteur à donner l'Ouvrage dans toute son étendue.

VOICI la Traduction d'un Programme imprimé en Anglois, qui nous a été envoyé de Londres.

On propose une réimpression du grand Recueil de Rymer, en dix-sept volumes in folio.

Cet Ouvrage a été collationné & corrigé sur les Actes Originaux, conservés à la Tour de Londres, & par ce moyen on a remédié à toutes les omissions & méprises qui ont échappé dans la précédente édition. Il sera imprimé, page pour page, suivant le modele de la premiere édition.

Ceux qui voudront souscrire pour les dix sept volumes en blanc, payeront 50 Guinées 3

Guinées ; ſçavoir , dix Guinées en ſouſcrivant ; 20 Guinées en délivrant aux Souſcripteurs les premiers huit volumes , & le reſte en retirant les derniers neuf volumes.

Et afin d'accélérer l'impreſſion de cet Ouvrage , on l'imprimera dans quatre Imprimeries différentes , qui ont toutes les mêmes caractères.

Comme on n'imprimera qu'un petit nombre d'Exemplaires , ſ'il en reſte quelques-uns pour leſquels on n'ait point ſouſcrit , ils ſeront vendus 70 Guinées chacun en feuille , & on ne recevra plus de ſouſcriptions après le 28. de Juin 1728.

Nouvelles Littéraires écrites de Suiffe au commencement d'Avril 1728.

Il paroît un Programme de la nouvelle Edition de la Bible des Septante , avec les Pièces ou Diſſertations pour & contre les divers Manuſcrits , & les précédentes Editions. Le Texte Grec eſt d'après le Com de Alexandrin , avec toutes les Variantes que fournit le Manuſcrit du Vatican , & les Reſtitutions que procurent deux autres Manuſcrits qui n'ont jamais paru ; ſçavoir , un de la Bibliothèque de Zurich , auſſi ancien pour le moins que celui du Vatican , & qui contient le Livre

F iiij des

951. MERCURE DE FRANCE.

des Pseaumes ; l'autre de la Bibliothèque de Bâle du X^e. siècle , qui renferme des Leçons variantes sur l'Octateuque. On y voit aussi les Notes & les Dissertations du fameux D. Grabe, d'Isaac Vossius, de Serarius, Méntel, &c. Messieurs Heidegger & Compagnie, qui ont soin de cette Edition, sous la direction de quelques Sçavans distinguez, prétendent la rendre très-supérieure aux deux meilleures qu'on ait ; sçavoir, celles d'Oxford & de Francquer. Tout l'Ouvrage donnera huit volumes in 8^o. On en tirera mille Exemplaires par Souscriptions, qui porteront le seing du Libraire, & il s'engage de n'en vendre pas un au-delà du nombre souscrit : Le prix sera de huit florins, ou quatre écus ; sçavoir, deux florins, & 30 Creuz, en souscrivant ; 3 florins en recevant les deux premiers Tomes ; deux florins & 30 Creuz en recevant les trois suivans ; & on ne donnera rien à la reception des derniers. Les Souscriptions seront ouvertes jusqu'au premier jour de May prochain ; on promet de mettre tout en œuvre pour surpasser en cette entreprise l'attente du Public, & cela *Helveta fide*. Foy de Suisse.

On apprend d'Amsterdam que M. le Clerc a pris congé du Public pour la Bibliothèque ancienne & moderne, & cela

dans

dans la vûë de s'appliquer entierement à
ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

On compte que M. Vaneffer , Auteur
d'un nouveau Journal , intitulé , *Histoire
Litteraire de l'Europe* , y suppléra par cet
Ouvrage, dont il donne une partie tous
les mois & chaque mois des nouvelles
litteraires. Il en a déjà quatre gros volu-
mes *in 8°*. Le Public est très content de
l'entreprise de cet Hollandois, jeune hom-
me de beaucoup d'esprit. On trouve dans
ces nouvelles diverses Pieces fugitives de
tous les Païs.

On va imprimer en Hollande les Satires
del Cavalier Datte, qu'on dit aussi parfaites
dans leur genre, que celles de Boileau dans
le leur. Ce sera un *in 4°* avec des Notes,
comme dans les bonnes éditions de Boi-
leau.

M. Bourguet , homme de merite , &
très-sçavant , fera dans peu imprimer à
Basse ses Lettres , écrites à M. de Schen-
chzer sur le Mécanisme Organique de la
terre , & d'autres sur les pierres Bellenites.
C'est lui qui s'est chargé de tout le gros
de l'exécution de la Bibliothèque Italique.
Le premier volume de ce nouveau Jour-
nal , est sous presse , à l'instar des Bi-
bliothèques Angloise & Allemande. Les
Pieces qui la composent font une belle
Dissertation sur les Métaux ; un Extrait de

l'Hist.

F v

l'Histoire

L'Histoire célèbre de Naples , de *Capicellatro* ; un commencement d'Extrait de *Rerum Italicarum scriptores* ; Le Discours Académique de M. Maffei, *Doi Migliori Poëti Italiani* ; & une cinquième Piece, dont je ne me souviens pas, avec Préface ; & une Epître au Marquis de Ste Croix, dont le Portrait sera à la tête du Livre, &c.

L'Ouvrage magnifique du celebre M. Scheuchzer, intitulé *Physica Sacra*, est digne à toutes sortes d'égards, d'avoir place dans les plus superbes Bibliothèques. Je ne vous détaille rien là-dessus, parce que je me propose de vous faire part de l'échantillon joint au Programme que m'en a envoyé l'Auteur.

Je pourrai aussi vous envoyer un morceau très curieux du même Auteur ; c'est la Dissertation sur *Homo ante Diluvianus*, ou *Diluvii Testis*. Mon illustre ami, M. Scheuchzer, est l'homme de la Suisse, qui a le plus approfondi les preuves d'un déluge universel, & qui a la plus belle Collection de Pieces parlantes en ce genre. Son *Iter Alpinum*, son *Herbarium diluvianum*, & plusieurs autres Pieces que le Public a reçues avec un égal applaudissement, en sont des preuves solides. Cette empreinte d'homme, rapportée dans la Dissertation, s'est trouvée sur un *stra-*

sur, ou lit en feuilles de pierre. L'espece a péri par dissolution & transpiration; mais la forme empreinte sur un de ces lits limoneux, que faisoient les eaux en se retirant, est demeurée conservée par des lits ou couches supérieures, que le temps a pétrifiées. Ce que fournit en ce genre notre sçavant Suisse, est bien solide, eu égard à l'élevation extraordinaire de notre Pais. Ce monument unique jusqu'à présent en son genre, a été levé dans la carrière d'Oenindguen, au Diocèse de Constance. Voici le Titre de cette Dissertation.

ΣΥΝΘΕΤΟΝ ΗΜΟΙΟ ΔΙΛΥΒΙΟΥ ΤΕΣΤΙΣ ΕΤΙ ΘΕΟΖΚΟΠΟΥ Publicæ συγγραφῆς
 expositus à JOH. JACOBO SCHEUCH-
 ZERO, Med. D. Math. P. Acad. Imperialis Carolinæ & Societ. Regg. Anglicæ ac Prussicæ Membro. Resp. pro Examine Philosophico consequendo, &c. In Auditorio Aestivo a diem Junii H. L. Q. S. Tiguri Typis JOH. HENRICI BERGKLINI. Anno M. DCC. XXVI.

On nous écrit d'Aix en Provence, que le dessein que feu M. Morel avoit entrepris sur les Médailles, ne tardera pas à être exécuté.

Le P. Panel, Jésuite, travaille depuis
 E. vj. quelques

quelques années à donner au Public un Recueil exact de toutes les Médailles qui sont parvenues jusqu'à nous, soit de Rois, de Villes, Consulaires, Imperiales, Latines, Grecques, Egyptiennes, Arabes, &c. avec des Notes courtes & curieuses.

On nous marque aussi que le P. Poncy, Jesuite, doit donner incessamment au Public, un nouveau Recueil d'Histoire, de Piere & de Morale, sur le Projet qu'en avoit dressé M. l'Abbé de Choisy.

On écrit d'Allemagne, que M. Kocler, qui publia en 1725, à Altorf, un Ouvrage Généalogique sur la famille de Charlemagne, en donne un presentement sur la vraie origine de l'Imprimerie.

La Vie de Madame Guyon s'imprime à Leipfick, traduite en Allemand, avec plusieurs de ses Ouvrages, par les soins de Valther.

On mande de Rome, que les Ouvriers qui travaillent pour le Cardinal Albani, auprès de Pontemole, y trouveront sur la fin du mois dernier, en creusant la terre, deux Statues d'un Marbre très rare, & d'une couleur extraordinaire, avec la Garde d'une épée antique, d'argent, sur laquelle

laquelle on lit des Inscriptions que les Antiquaires n'ont encore pu interpreter.

On a appris aussi de Rome, que Dom Sousa, Agent general des Académiciens Portugais de cette Capitale, en étoit parti pour Livourne, afin d'y faire préparer un Navire pour le transport des Effets de ces Académiciens à Lisbonne, parmi lesquels il y a entr'autres choses, un Modèle de bois de toute l'Eglise de S. Pierre, tant du dedans, que du dehors, & qui, dit-on, a coûté plus de cinquante mille écus.

On a appris de Constantinople, qu'il y avoit paru depuis peu plusieurs feüilles de la nouvelle Imprimerie, établie dans le Serail, sous la direction du Grand Vizir : le Papier en est fort beau, & les Caracteres assez réguliers.

M. Dulis, prétend avoir découvert une maniere sûre pour trouver les Longitudes sur Mer, & prouver par de nouvelles Cartes qu'il donnera, la fausseté de tous les systêmes qui ont paru jusqu'à present sur ce sujet.

On mande de Londres, que le Vicomte de Malden, fils unique du Comte d'Essex, à qui on avoit fait il y a quelques
jours

998. MERCURE DE FRANCE.

jours , l'inoculation de la petite verole ;
on mourut le 28. du mois dernier , &
que le fils de M. Heathcote, auquel on a
fait la même operation , est à l'extré-
mité.

Quoique M. Deschamps ait fait avec
succès l'épreuve des Balles de plomb d'u-
ne nouvelle composition , qui percent
une plaque de fer d'un demi pouce d'é-
paisseur , sans rien perdre de leur ron-
deur , M. le Comte de Maurepas a ren-
voyé à l'Académie Royale des Sciences,
l'examen de ces Balles , pour sçavoir s'il
n'entre rien dans leur composition qui
puisse envenimer les playes.

La Dissertation que M. l'Abbé Sallier
lût dans l'Assemblée publique de l'Aca-
démie Royale des Belles-Lettres , avoit
pour objet de prouver que les anciens
Peintres & Sculpteurs avoient connu la
perspective.

Il y établit par quelques passages qu'ils
étoient instruits dans l'Art de dégrader les
figures , ou de les augmenter , suivant la
différence des plans où elles étoient po-
sées ; il montre par d'autres témoignages,
que les anciens Peintres avoient eu le se-
cret de représenter dans leurs Tableaux le
lointain , & des objets qui se voyoient dans

ca

se lointain, tandis que d'autres sembloient se rapprocher ; enfin, il fit voir que M. Perrault a trop hazardé, en soutenant que les anciens n'avoient point d'idée de la perspective, parce qu'on n'en voit aucune marque dans la Colonne Trajane ; ils l'avoient négligée à dessein dans cette Colonne, pour mieux réussir à rendre plus palpables des objets qui n'auroient pas été apperçus autrement.

Le Roi a chargé M. Secousse, Avocat au Parlement, & associé de l'Académie Royale des Inscriptions de Belles Lettres, de continuer le Recueil Chronologique des Ordonnances des Rois de France, de la troisième Race. M. de Lauriere, ancien Avocat au Parlement, qui a commencé ce Recueil, en publia en 1723. le premier volume, qui contient ce qu'on a trouvé d'Ordonnances depuis Hugues Capet, jusqu'à la fin du Règne de Charles le Bel. M. de Lauriere étoit près de publier un second volume, qui comprendra les Ordonnances de Philippes de Valois, & une partie de celles du Roy Jean. Il paroîtra dans le cours de cette année.

Il vaque une place à l'Académie Française, par la mort de l'Abbé Claude-François-Fraguier, Prêtre, l'un des Quarante, arrivée

1660. MERCURE DE FRANCE.

rivée à Paris le 3 de ce mois, à l'âge d'environ 63 ans. Il étoit aussi Pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Le Samedi 8. May, M. le Chancelier prit séance à l'Académie Royale des Sciences, en qualité d'Honoraire de cette Académie; place à laquelle il avoit été élu le 28. Avril, & qui étoit vacante par la mort du Maréchal de Tallard.

Les premiers Apoticaire du Corps du Roy, ayant résolu de composer publiquement la Theriaque à Versailles, ils ont exposé pendant plusieurs jours toutes les drogues qui entrent dans cette celeste composition: tous les Curieux ont été les voir, & ont avoué qu'on n'a jamais rien vu de mieux choisi, ni de plus parfait que tout ce qui a été exposé. Cette réputation de tant de belles drogues, recueillies avec beaucoup de soin, a excité la curiosité du Roy. Sa Majesté voulut bien se donner la peine de se transporter le 25. Avril dans le Laboratoire où étoit cette magnifique préparation, Elle en parut très contente, ainsi que tous les Seigneurs qui l'accompagnoient.

» M. Biet, prenant la parole, dit au Roy.
» Votre Majesté voit devant Elle la dispensation d'un des plus fameux Antidotes de l'Antiquité, & que de Grands Empereurs Romains faisoient composer en leur présence.
» L'Histoire rapporte que l'Empereur Severe avoit tant de confiances aux grandes vertus de la Theriaque, qu'il n'en permettoit la composition

» composition à aucun particulier ; il prenoit
» lui-même le soin de recueillir toutes les dro-
» gues les plus rares & les plus précieuses qui
» entrent dans cette fameuse composition, tant
» il étoit persuadé que sans cette précaution, ce
» précieux remede deviendrait inutile, comme
» en effet cela est arrivé dans la suite par l'ava-
» rice des fourbes & des Charlatans, qui en
» font tous lds jours un commerce honteux,
» jusques dans les Foires & les Lieux publics,
» laquelle fausse & indigne Theriaque n'a d'au-
» tre mérite que le nom & la couleur de la vé-
» ritable.

Après ce petit discours, M. Biet prépara des
Viperes vivantes devant le Roy, & expliqua
à Sa Majesté la difference qu'il y a entre la Vî-
pere & les autres Serpens, & en quoi consis-
toit son venin, & les précautions qu'il y avoit
à prendre quand on étoit mordu de cet animal;
il expliqua aussi ce que c'étoit que le veritable
Baume de Jericho ou de Judée, très connu
à present sous le nom de Baume blanc de la
Mecque, & en fit l'épreuve sur le champ, pour
démontrer que c'étoit du vrai, & bien diffé-
rent de celui que plusieurs particuliers distri-
buent pour du veritable Baume, sous le mê-
me nom.

Messieurs de la Serre & Boulogne, explique-
rent au Roy toutes les autres drogues, avec
beaucoup de capacité, & à la satisfaction de Sa
Majesté, & tout l'Assemblée convint qu'on ne
pouvoit jamais composer une Theriaque, dont
les drogues fussent plus belles & mieux choi-
sies ; & que s'il y en avoit jamais eu une qui
eût mieux répondu à celles des Anciens, c'é-
toit celle que ces Messieurs préparoient, & sur
la vertu de laquelle on pouvoit compter.

M. Boulduc fit devant le Roy l'expérience de
la

la conversion du fer en cuivre ; c'est-à-dire , qu'il prouva que ce n'étoit qu'une supposition, pour ne pas dire une friponnerie de la part de ceux qui vouloient en imposer au Public ; en un mot, il fit voir que de tirer du cuivre du vitriol bleu, c'étoit tirer du cuivre du cuivre même, puisque ce vitriol n'est proprement que ce même métal, dissous par une liqueur acide, qui le réduit en vitriol tel que nous le voyons.

Nous ne croyons pas risquer la moindre chose d'être garants, non seulement du plaisir que fera à tous les amateurs des beaux Arts, le grand Ouvrage que nous allons annoncer, mais encore de l'émulation, du goût & de l'amour, que ce Recueil excitera, sans doute, dans tous les esprits éclairés & amateurs des belles choses. On en a l'obligation à M. de Crozat le Cadet, célèbre Curieux, toujours attentif & plein de zèle pour l'avancement des Arts, du Dessin. Son Cabinet, connu par tous les Artistes & les Amateurs, est un des plus riches de l'Europe en Tableaux Etrangers, Bronzes, Marbres, Modeles exquis, & sur-tout en Dessins Originaux, & très-recherchez des plus grands Maîtres. Voici le Programme en question.

RECUEIL D'ESTAMPES des plus beaux Tableaux qui sont en France, dans le Cabinet du Roy, dans celui de Monseigneur le Duc d'Orleans, & dans ceux des Particuliers, divisé suivant les différentes Ecoles, avec un abrégé de la Vie des Peintres, & une Description historique de chaque Tableau.

On est presentement si persuadé de l'utilité des Estampes que jamais elles n'ont été recherchées

chées avec plus d'empressement ; & le Public a si bien reçu les Recueils qu'on en a formez en divers temps , que c'est flater extrêmement son gout que de lui en proposer de nouveaux. Cet amas d'Estampes de differens Maîtres , & sur differens sujets , devient d'autant plus intéressant , qu'il divertit & qu'il instruit tout à la fois : on y apprend à connoître le caractère & la maniere de chaque Maître ; & sans qu'il en coûte beaucoup , on se forme un Cabinet complet , dans lequel on réunit ce qui fait l'ornement de plusieurs autres , & qui n'y a été placé qu'avec des soins & des dépenses immenses. Un autre avantage pour les Estrangers , est de se trouver comme transportez dans les plus beaux Cabinets qui sont hors de leurs pays , avec infiniment plus de fruit & de satisfaction que s'ils en lisoient les simples descriptions.

On a toujours reçu avec plaisir ces sortes de Recueils ; & sans parler de ceux qui ont paru cy-devant , avec quelle avidité n'a-t-on pas recherché ce que le Roy a fait graver d'Estampes d'après les Tableaux de son Cabinet , tout incomplet qu'estoit cet ouvrage ? Interrompu par la mort de M. Colbert , sous les ordres duquel il avoit été entrepris , on a désiré pendant long temps que ce grand dessein fût suivi ; on se propose aujourd'huy de l'accomplir , & même avec beaucoup plus d'estendue. Non-seulement l'on fera graver tous les Tableaux que le Roy a dans son Cabinet , Sa Majesté en ayant accordé la permission , & M. le Duc d'Antin , naturellement porté à tout ce qui peut contribuer à l'avancement des beaux Arts , ayant donné tous les ordres nécessaires pour faciliter l'exécution de ce dessein ; mais on donnera aussi les Tableaux que feu S. A. R.

Monseigneur

1004 MERCURE DE FRANCE.

Monseigneur le Duc d'Orleans avoit recueilli de divers Cabinets , & sur-tout de celui de la Reine Christine de Suede , qui ont rendu le sien un des plus nombreux & des mieux choisis de l'Europe , & tel qu'on le devoit attendre d'un Prince qui s'y connoissoit parfaitement : l'approbation dont il avoit honoré cette entreprise qu'il avoit fait naître , & qu'il avoit favorisée , est le plus grand éloge qu'elle puisse recevoir. On est pareillement entré dans les principaux Cabinets des Particuliers , & on en a pris les Tableaux les plus estimez ; il n'y a gueres eu de personnes qui ne se soient fait honneur de contribuer à cet ouvrage. Si l'on pouvoit esperer de trouver les mêmes secours dans les Pays estrangers , on recevroit fort volontiers les desseins des excellens Tableaux qui y sont repandus en divers endroits ; & l'on se feroit d'autant plus de plaisir de les faire graver , & de les inserer dans ce Recueil , qu'on le regarde dès-à-present comme l'ouvrage de toutes les Nations ; & qu'on n'a rien de plus à cœur que de le rendre accompli.

Dans cette vûe , pour ne rien obmettre de tout ce qui peut l'enrichir & le rendre plus interessant , & donner en même temps une idée plus complete de la maniere de chaque Maître , on a jugé à propos de faire graver quelques-uns de leurs desseins qu'on mettra à la suite des Estampes qui auront été gravées d'après leurs Tableaux. Les desseins sont , pour ainsi parler , la pierre de touche pour parvenir à la connoissance du degré de merite de chaque Auteur ; chacun s'y donne pour ce qu'il est , sans pouvoir se déguiser : Et comme ce sont pour l'ordinaire des premieres idées conçûes dans le temps que les esprits sont plus en mouvement , & qu'ils n'ont

n'ont point encore été affoiblis par des secondes reflexions, le Peintre habile y répand davantage de cet esprit, & de ce beau feu qui est comme la vie & l'ame des ouvrages, au lieu qu'un genie plus borné se sauve à la faveur d'un travail servile, où la main a plus de part que l'esprit. Il faut ajouter qu'on ne fera graver que des desseins averez & du premier ordre; ainsi le jugement qu'on en portera sera plus certain. On les tirera, ou du Cabinet du Roy, ou de celui de M. Crozat, si abondant dans ce genre de curiositez. Parmi ces desseins, il y en aura plusieurs qui sont d'une composition magnifique, qui n'ont jamais été peints; il s'y en trouvera aussi de plusieurs excellens Peintres dont on n'a point de Tableaux; car sans parler de Pilodore de Caravage, de Jean de Uline, combien y a-t-il de Peintres illustres qui ne sont connus hors de leurs Pays que par leurs desseins? les ouvrages de peinture qu'ils ont fait sur les murailles, ou pour des lieux publics, n'ayant pû se transporter ailleurs.

Par ce moyen on pourra parler de tous les Maîtres sans exception; autrement il en eust fallu obmettre plusieurs, faute de pouvoir produire de leurs ouvrages. On a cru qu'un nouvel abrégé de la vie des Peintres seroit reçu favorablement, dans la persuasion que ceux qui regarderont leurs ouvrages, seront bien aises de lire les circonstances de leur vie, & de reconnoître l'un par l'autre. Ces Vies ont été composées avec beaucoup d'exactitude sur tout ce qui en a été dit par les Auteurs, ou qu'on a pû apprendre par d'autre voyes; Et si l'on s'est quelquefois trouvé obligé d'entrer dans des discussions de critique, on l'a fait le plus

1006 MERCURE DE FRANCE.

plus brièvement qu'il a été possible, & seulement pour éclaircir des faits contestez, ou détruire de faux préjuges. On a ajoûté à ces Vies une description succincte des Tableaux & des Dessesins dont on donne les Estampes, suivie des noms de ceux qui les ont successivement possédez, pour en établir & constater plus authentiquement l'originalité.

Tel est le plan que l'on s'est formé; & pour achever de donner l'ordre à cet Ouvrage, on l'a divisé en huit parties, par rapport aux différentes Ecoles, qui sont, la Romaine, la Florentine, la Venitienne, la Lombarde, la Bolognoise, la Flamande, sous laquelle sont, l'Allemande, la Françoisise, & l'Espagnole. Il a paru que cette division estoit la plus simple & la plus méthodique: mais comme parmi ces Ecoles il y en a qui ne fournissent pas tant que les autres, on sera quelquefois obligé d'en joindre plusieurs ensemble pour former un volume raisonnable, pendant qu'il y en aura d'autres qui demanderont plus d'un volume: on compte cependant que le tout ne pourra composer que huit ou neuf Volumes au plus, d'une égale grosseur.

Le premier qui contient l'Ecole Romaine, qui, sans doute, est la première & la plus illustre des Ecoles, puisque Raphaël en fait le principal ornement, est presque en état de paroître; & l'on jugera par cet essai, si l'on a justement rempli l'attente du Public. On est d'autant mieux fondé à se le persuader, qu'on n'a épargné ni soins ni dépenses pour l'exécution de ce projet: on a fait des desseins très finis & très arrestez de la plus grande partie des Tableaux, & l'on a employé pour les exécuter les plus habiles Graveurs, en sorte qu'il

a fallu des avances très-considérables pour ce premier Volume. On les a bien voulu faire en faveur du Public, afin qu'il fût plutôt en état de jouir d'un Ouvrage si fort attendu, & qui autrement couroit risque de ne jamais paroître. Mais comme en continuant sur le même pied pour les Volumes suivans, les avances deviendroient très-considérables, & que le manque de fonds pourroit retarder l'accomplissement d'un projet qui est si utile, on a cru que rien n'étoit plus convenable que de proposer la voye des Souscriptions, ce moyen paroissant le plus facile & le moins onereux. Il est connu des Estrangers, & il a été adopté en France. Cette association, si elle est nombreuse, assurera bien-tôt les fonds nécessaires pour la continuation de l'ouvrage: on a même déjà commencé à préparer les Dessins, & à graver quelques Planches d'après les Tableaux de l'Ecole Venitienne, qu'on se propose de mettre au jour ensuite du premier Volume; les sujets en sont encore plus avantageux pour la gravure, que ceux de l'Ecole Romaine.

Les conditions suivantes, par rapport au premier Volume, serviront pour les autres.

1^o. Le premier Volume sera composé de cent vingt Planches, sçavoir, quatre-vingt-dix-huit, gravées d'après les Tableaux, parmi lesquelles il s'en trouve seize grandes, imprimées sur la feuille entière de papier du Com-bier: toutes les autres sont sur la demi-feuille de même que les vingt-deux Estampes gravées d'après les desseins. Les Discours qui seront à la tête de chaque Volume, seront imprimez à l'Imprimerie Royale, en beaux caractères & de grosseur convenable.

2^o. Chaque Souscripteur payera dès-à-présent la somme de quatre-vingt livres pour sa
moitié

1008 MERCURE DE FRANCE.

moitié des cent soixante livres , prix du premier Volume ; & il lui en sera fourni une Reconnoissance.

3°. Il sera délivré dans le mois de Septembre 1728. à chaque Souscripteur , les soixante Estampes de la premiere partie du premier Volume.

4°. Au mois de Mars 1729. on délivrera les soixante Estampes de la seconde partie du premier Volume , avec l'Imprimé de l'abregé de la vie des Peintres , & l'explication des Tableaux , en payant les quatre-vingt livres restant du prix de ce premier Volume.

5°. Chaque Reconnoissance qui sera délivrée aux Souscripteurs, sera signée de M. Crozat , qui veut bien veiller à l'exécution de cette entreprise , & y donner tous ses soins. Et afin que les Souscripteurs puissent être assurez du nombre de ceux qui auront souscrit , chaque souscription sera numerotée , le nom de chaque Souscripteur y sera spécifié , & l'on en imprimera relativement la Liste à la teste de l'Ouvrage. Ainsi ceux qui prendront des Souscriptions , seront priez de donner leurs noms & leurs qualités , afin qu'on ne puisse faire aucune méprise en les imprimant à la teste de l'ouvrage.

6°. Les Souscripteurs qui desireront avoir leurs Estampes imprimées sur du grand papier tel que le grand Aigle , payeront dix livres de plus pour chaque Volume , pour la plus valeur du papier ; dont sera fait mention dans la Reconnoissance de Souscription qui leur sera délivrée.

7°. Ceux qui, avant que de s'interessier dans certe entreprise , voudront s'assurer de la verité de ce qu'on leur avance , & juger par eux-mêmes si les Planches sont aussi bien exécutées
qu'on

qu'on le leur promet , trouveront dans les lieux ci-après désignez , des épreuves de toutes les Planches qui sont en estat de paroître.

8°. En cas que cette entreprise réussisse , comme on ose s'en flater , ceux qui auront souscrit pour la premiere partie de ce premier Volume , seront obligez de retirer leurs Exemplaires dans l'espace d'une année , à compter du jour que la distribution en aura commencé.

9°. Comme on n'a en vûe dans cette entreprise que le seul avantage des Souscripteurs , on s'estoit proposé de rompre les Planches après qu'elles auroient tiré six cens Exemplaires , qui , à raison de cent soixante livres chacun , auroient remboursé les frais qui ont esté faits ou qui restent à faire pour chaque Volume: Mais le Roi ayant voulu acquerir cent Exemplaires pour joindre aux Estampes de sa Bibliothèque , le nombre de six cens seroit par là réduit à celui de cinq cens , qui ne suffiroit pas pour satisfaire le Public ; d'autant plus que M. Crozat , pour favoriser cette entreprise , en retient deux cens. On a donc crû devoir porter le nombre des épreuves de chaque Planche , à huit cens , afin de pouvoir distribuer cinq cens Souscriptions.

10°. Si la distribution s'en fait , ainsi qu'on n'en peut douter, on réduira le prix de la Souscription à cent vingt livres , au lieu des cent soixante livres, auxquelles chacune des six cens avoit été fixée. Le premier payement sera toujours de quatre-vingt livres ; mais le second , qui sera fait pour la derniere partie du premier volume , ne sera en ce cas que de quarante livres.

11°. Quoiqu'on soit persuadé que l'impression des dernieres centaines sera aussi parfaite que celle des premieres , par la grande atten-

G tion

tion qu'auront les Graveurs à entretenir leurs Planches ; cependant , pour conserver plus d'égalité dans la distribution des huit cens Exemplaires , on observera de prendre également dans les dernières & dans les premières , de quoy fournir au Roy & à M. Crozat les trois cens Exemplaires pour lesquels ils ont souscript.

12°. Afin que l'on ne puisse pas tirer au delà de huit cens épreuves de chaque Planche , elles resteront en la possession de M. Crozat, jusques à ce qu'il les ait fait rompre en presence des Commissaires que le Roy sera supplié de nommer à cet effet , qui seront tenus de recevoir le serment de M. Crozat & des Imprimeurs qui auront esté employez pour cet Ouvrage.

13°. En déliyrant au mois de Mars 1729, la dernière partie du premier Volume , on informera les Souscripteurs du progrès de cette entreprise , & des avances qu'il y aura à faire pour mettre les Graveurs en état de travailler au second Volume,

*Noms & demeurs des personnes chez qui
on trouvera les Estampes qui sont
en estat de paroître.*

A PARIS , chez M. Crozat , rue de Richelieu.

A LONDRES , chez M. la Pautre , Banquier.

A ROME , chez M. le Chevalier Vleughels,
Directeur General de l'Academie de France.

A VENISE , chez M. Antoine Maria Zanetti.

A AMSTERDAM , chez M. Leon de
Moracin , Banquier.

EXTRAIT

*EXTRAIT d'une Lettre, écrite de Paris, le
28 Avril 1728, par M. Crozat, à Milord,
Duc * * **

J'avouë de bonne foy, Milord, que la protection singuliere que vous daignez accorder à mon Ouvrage, m'a encouragé de maniere que son secours & celui que je trouve en la personne de M. le Cardinal de Fleury, & de nos autres Ministres, ne me laissent plus douter de la réussite de cette entreprise.

J'ai joint aux 91 Estampes que j'ai l'honneur de vous envoyer, des 120 qui doivent composer le premier volume, le Catalogue de celles qui manquent, lesquelles sont actuellement entre les mains des Graveurs.

Parmi ces Estampes, vous en trouverez qui ne se soutiennent pas avec les plus belles, mais il faut les regarder comme un essay qui m'a fait connoître les Graveurs dont j'étois dans la nécessité de me servir pour aller en avant, dans l'esperance qu'on m'avoit donnée que les Ouvrages des médiocres pourroient se racommoder par les plus habiles. C'est bien le parti que j'ai pris; mais l'experience m'a fait connoître qu'il y a eu telle planche si defectueuse qu'on n'a pû la racommoder & que j'ai été obligé de supprimer.

A l'avenir on sera en état de n'occuper que les meilleurs Graveurs, sur tout après qu'ils auront fini les Estampes qu'ils achevent de graver d'après des Dessins qui representent le Sacre du Roy. On compte que ces Estampes seront terminées à la fin de l'année. Cette entreprise pourra retarder de quelque mois la distribution de la seconde partie de notre Ouvrage, à cause qu'il y a une demie douzaine de nos Planches entre les mains de ces Graveurs.

G ij Après

Après cela j'espère que nos meilleurs Graveurs étant plus libres, ils s'addonneront entièrement à la continuation de cet Ouvrage, qui sera celui du Roy, par l'intérêt considérable qu'il veut bien y prendre, & il leur sera agréable par la protection que Sa Majesté veut bien accorder à ceux qui y travailleront ; outre qu'il leur sera utile, il y a lieu de présumer que beaucoup de jeunes gens qui ont du talent pour le Dessin & pour la Peinture, s'addonneront entièrement à graver ; & que ne travaillant que d'après d'excellens Tableaux, conduits d'ailleurs par nos meilleurs Peintres, ils pourront porter encore plus loin l'Art de la gravure.

Vous sçavez, Milord, que mon dessein étoit de ne composer chaque volume que de cent Estampes. Ce qui m'a déterminé à en mettre cent vingt dans ce premier volume, c'est la facilité de M. le Comte de C... qui, comme vous sçavez, se fait un amusement de graver les beaux Dessins. Il a commencé & il veut bien faire la plus grande partie de ceux des Peintres dont on n'a point de Tableaux en France ; ce qui me donne occasion de pouvoir parler d'eux. Je donne ces Estampes gravées d'après des Dessins, aussi gratuitement que M. le Comte de C... les grave. Les frais qu'il y a à faire pour les planches & pour celles en bois, afin de mieux imiter ces Dessins, à l'exemple des Estampes en clair obscur d'Hugues de Carpi & de M. Zanetti, compenseront les foibles Planches qui dans l'Ecole Romaine, ne sont pas si chargées que le seront, par exemple, celles de l'Ecole Venitienne, dont les sujets seront pour la plupart de grandes compositions.

Les Arts ont grande obligation à M. le Comte de C... qui par son application est parvenu à imiter les Dessins, mieux que ne feroient les
gens

gens de la profession, entrant dans le véritable caractère de chaque Maître sans nulle manière. Vous remarquerez aussi, Milord, le progrès considérable qu'il fait tous les jours par les dernières Estampes qu'il vient de graver, qui sont bien supérieures à celles qu'il avoit fait il y a un an.

Tous nos Amateurs des beaux Arts se font un plaisir de m'aider pour composer la vie des Peintres, & pour l'explication des Tableaux. Je me flatte que vous voudrez bien, Milord, m'accorder la même grace, & demander pour moi le secours des Amateurs de l'Angleterre, &c.

M. Robert, Peintre de M. le Cardinal de Rohan, a fait usage de la nouvelle manière de gravure sur une Planche préparée en manière noire. J'ai l'honneur de vous envoyer une Estampe qu'il a faite d'après un de ses Tableaux, qui a très-bien réussi. Je m'en servirois volontiers si les Planches pouvoient tirer les huit cens Epreuves dont nous avons besoin. Il est vrai que cette manière est si facile qu'on pourroit aisément & à peu de frais faire graver deux ou trois Planches d'un même sujet, pour tirer les Epreuves dont nous avons besoin.

Je vous remercie aussi, Milord, de la peine que vous voulez bien vous donner auprès du Roy & des Seigneurs qui ont de beaux Tableaux, de les laisser copier pour les graver; à quoi on réussiroit en prenant les mêmes précautions que j'ai observées pour le Tableau de Raphaël du Duc de Grafton, qui d'abord a été gravé sur un dessin que j'en avois, & la Planche n'a été finie que sur une contre-Epreuve que le Chevalier Dorigny, qui étoit encore à Londres, se donna la peine de retoucher sur l'Original du Tableau. Vous verrez, Milord,

G iiij que

que c'est une des meilleures Planches qui ait été gravée.

C'est ainsi qu'il sera bon d'en user, en cas que l'Empereur & le Roy d'Espagne veuillent bien nous accorder les mêmes facilités, en prenant la précaution d'employer sur les lieux de bons Dessinateurs, qui soient en état de retoucher sur les Originaux, les contre-Epreuves tirées sur les Planches qui seront gravées sur leurs desseins, &c.

Il paroît deux nouvelles Estampes, gravées d'après deux Tableaux de M. Noël-Nicolas Coypel. La première est d'une forme ovale dans un quarré, & représente une Nymphé de Diane, fatiguée de la Chasse, & qui s'est endormie à l'abri d'un Pavillon. Un Genie de l'Amour à ses pieds en fait remarquer la beauté. L'on voit dans le haut à côté de la Nymphé, un Satyre qui relève un des coins du Pavillon pour la regarder; son geste marque de la surprise & de l'admiration. On lit au bas les Vers suivans.

Qu'il est doux d'admirer l'éclat de la
beauté !

Mais qu'elle est dangereuse à voir même en-
dormie !

Un seul regard nous a souvent coûté ,

Ces biens si précieux, les seuls biens de la
vie ,

Le repos & la liberté.

Le sens de ces Vers est relatif à un autre sur-
jet de la même grandeur qui est la suite de
celui-cy, & dont l'Estampe paroîtra bien-
tôt.

tôt. Il représente le même Satyre, lié & mal-traité par l'ordre de cette Nymphe, image de l'état honteux où nous réduit la brutalité de l'anour, représentée par ce Satyre. M. Coypel a gravé lui-même, à l'eau-forte, la plus grande partie de cette Estampe, qui a été finie au Burin, par le sieur Trochon. On nomme ce sujet: *La Chasseuse endormie.*

Le sujet de la seconde Estampe qui est une Charité Romaine, est fort connue; il a été traité par la plupart des grands Peintres. Il est tiré de *Valere Maxime*, où on lit, qu'un Romain, nommé Cimon, condamné à périr en prison, échappa à son supplice par l'adresse de sa fille qui trouva le moyen de le nourrir de son propre lait. Les Juges touchés d'un trait de tendresse si admirable, rendirent ce Romain à cette illustre fille. Ces Vers-cy sont gravez au bas de l'Estampe.

**Quel Spectacle touchant ! Quel merveilleux
Tableau !**

**Chargé d'ans & de fers, Cimon presque au
tombeau,**

**Trouve au sein de sa Fille une nouvelle vie ;
O ! Vieillard trop heureux ! dont le sort fait
envie !**

**Tu renaiss de ton Sang, & ta Fille à son tour
Est Mere de celui qui lui donna le jour.**

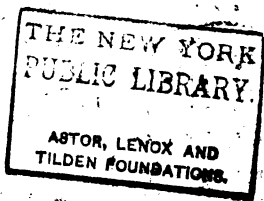
Ces Vers & ceux de l'autre Estampe sont de M. de la Font de S. Yenne, & la Gravûre de cette dernière-cy est d'un jeune homme nommé le Bast, dont le Burin & la correction du Dessin promettent beaucoup. Le Public en
G iiij jugera.

jugera. On trouve ces deux Estampes chez le sieur Duchange, Graveur du Roy, rue saint Jacques.

Le Sieur Chevillard, Historiographe de France, & Généalogiste du Roy, qui demeure au coin de la rue neuve Nôtre-Dame, avertit le Public, que quoique l'on ait fait courir le bruit qu'il étoit mort, parce qu'il ne sort plus à cause de ses incommodités, il travaille cependant à son ordinaire, & qu'il vient de faire les Additions des Chevaliers-Commandeurs de l'Ordre du Saint Esprit, que le Roi Louïs XV. a faits dans les six derniers Chapitres, depuis la grande Promotion de 1724. Ce Graveur a recueilli tous les Chapitres de cet Ordre depuis que le Roi Henri III. en a fait l'Institution en 1578. jusques à présent, ce qu'il avoit fait par ordre du Roi Louïs le Grand; cela fut achevé sous son Regne, en 1699. & il eut l'honneur de le présenter à sa Majesté, qui lui accorda une gratification.

Le Sieur Chevillard voudroit bien donner au Public avant sa mort les deux volumes in-folio de la Science des Herauts - d'Armes, ou Methode parfaite du Blason, à laquelle il travaille depuis 50 ans, & dont il a le Privilege qui lui a été accordé depuis plus de deux ans; mais comme c'est un ouvrage de grande dépense, dans lequel il y aura plus de cinq cens planches, il demande du secours pour pouvoir fournir à cette dépense qui est fort au-dessus de ses forces.

On trouve actuellement chez cet Auteur, une très-grande Estampe, contenant les Noms, Qualités, Armes & Blasons de tous les Chevaliers, Commandeurs de l'Ordre du Saint Esprit, créés par Louïs XV. du nom, Roi de France



ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

M A Y. 1728. 1017

de Navarre, cinquième Chef & Grand-
Maître de l'Ordre.



A I R.

LE Printemps revient tous les ans ;
A son retour tout renouvelle ;
Cette Saison est la plus belle
Pour les Bergers & les Amans.
Mais l'heureux tems de la vendange,
Est pour moi le plus précieux ,
Et je ne m'aperçois que la nature change ,
Que quand le vin nouveau prend la place du
vieux.

Autre Air.

SAns vous il n'est point de Fêtes ,
Pour qui connoît vos appas ;
Les plaisirs font où vous estes ;
Les regrets où vous n'estes pas.

Absent de vous , mon malheur est extrême.
Que je vous plains, si vous m'aimez de même
Que je me plains , si vous ne m'aimez pas !

G V S P E C -



S P E C T A C L E S.

LE premier jour du mois de Mai, les Comédiens François remirent au Theatre une petite Comédie en vers, tout-à-fait convenable au tems, sous le titre de, *Je vous prends sans vert*, qu'on n'avoit pas jouée depuis 15 ans. Elle est du feu Sieur de Champmellé, Comédien du Roi, & l'on étoit que feu M. de la Fontaine y a beaucoup de part. Ce petit ouvrage orné de chants & de danses fut donné dans sa nouveauté le premier de Mai 1693. & eut un fort grand succès.

Le 4. l'Académie Royale de Musique, donna par extraordinaire une représentation de l'*Opera de Roland*, le concours fut prodigieux, & de long-tems on n'y avoit vu une plus nombreuse assemblée. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans l'honora de sa présence avec les deux Princesses ses filles. On supprima le cinquième Acte de cet Opera qui a toujours paru trop long & déplacé, quoique la Musique soit d'une excellente beauté. Les D^{les}. Antier, Hermence & Pelissier, chantèrent à la place plusieurs morceaux choisis, détachés de différens Opera, qui furent très-applaudis.

On y joignit aussi les Intermedes qui furent dansés à la Cour le 10 Mars en présence de leurs Majestés, dans la Comédie de *Pourceaugnac*, comme il a été dit dans le Mercure de Mars, pag. 559. Les D^{les}. Prevost & Sallé y danserent avec toute la finesse & les graces imaginables, & la D^{le}. Camargo termina le divertissement par les caracteres de la danse, qu'elle dansa avec toute la vivacité & la justesse

tesse que tout le monde lui connoît.

Le Jeudi 20 de ce mois , on cesse les représentations de *Bellerophon* , pour reprendre *Roland* , avec les agrémens dont on vient de parler , & on en continuera les représentations jusqu'au premier Juin qu'on remettra au Théâtre l'Opera d'*Hypermnestre* , dont nous parlerons le mois prochain.

Le 7. de ce mois , les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Parodie nouvelle intitulée , *Arlequin Bellerophon* , en un Acte & en Vaudeville. Cette Piece qui a été reçue favorablement du Public, est de la composition des Sieurs *Dominique & Romagnesy* : En voici l'Extrait.

ACTEURS.

Le Roy.	<i>Le Sieur Paquety.</i>
Sténobée.	<i>Le Chanteur.</i>
Philonoé, fille du Roy.	<i>La Dlle Thomassin.</i>
Bellerophon.	<i>Le Sieur Thomassin.</i>
Amisodar.	} <i>Le Sieur Romagnesy.</i>
Le Sacrificateur.	
Un Poëte.	<i>Le Sieur Dominique.</i>
La Pithie.	<i>Le Sieur Mario.</i>
Deux Amazones.	<i>Pantalon & Scaramouche.</i>
Troupe de Sorciers & de Lutins , chantans & dansans.	
Ministres , Prêtresses , & Chœurs de Peuples.	

Le Théâtre représente un Jardin délicieux

Philonoé confie aux deux Amazones , la tendresse que Bellerophon lui a inspirée ; elle vante fort sa valeur , & les invite même à chan-

G vj ter

ter la gloire de son Amant. Une des Amazones répond qu'il ne convient point à des captifs de chanter la gloire de leur vainqueur ; elles ne laissent pas que de chanter les Exploits de Bellerophon , pour contenter la Princesse. La premiere Amazone chante sur l'Air , *Reveillez-vous, belle endormie.*

Sa brûlante ardeur pour la gloire ,

En lui ne peut se moderer.

La seconde Amazone.

Avec ce Gaillard , la Victoire

N'a pas le tems de respirer.

Les Amazones se retirent , voyant approcher Bellerophon , qui aborde la Princesse , & lui témoigne la joye que lui cause sa presence ; elle lui répond par ce Couplet en Rondeau, sur l'Air de la Baronne.

Comme vos peines

Causoient autrefois mes soupirs ,

Liez tous deux des mêmes chaînes ;

Je dois partager vos plaisirs ,

Comme vos peines.

Ils chantent ensuite un Duo à l'imitation des paroles de l'Opera , sur l'Air , *Il faut que je ple.*

Qu'ici notre amour extrême

Chante comme à l'Opera ;

Détonnons

Détonnons tous deux de même
 Qu'on détonne en ce lieu là ;
 Et disons-nous sans emblème
 Je vous aime en a mi là.
 Je vous aime , je vous aime :
 Le beau Duo que voilà.

La Princesse se retire , voyant paroître la Reine. Bellerophon veut l'éviter aussi , mais il reste pour lui reprocher qu'elle l'a fait bannir d'Argos, &c. La Reine lui répond, sur l'Air de la Ceinture.

Je sçais les maux que je s'ai faits ,
 Mais malgré ma rigueur extrême ,
 Ne me dis plus que je te hais :
 Ou reproche-moi que je t'aime.

Bellerophon la quitte brusquement. Sténobée chante sur l'Air , Je ne suis né ni Roy ni Prince.

Tu me quittes , Barbare , arrête
 Mais par ma foy , je suis bien bête ,
 D'aimer un traître qui me fuit :
 Telle est nôtre ardeur imprudente ,
 L'amour trop heureux s'affoiblit ,
 Et l'amour malheureux s'augmente.

Amisodan

1622 MERCURE DE FRANCE.

Amisodar survient ; Stenobée le prie de servir son courroux ; Amisodar lui promet de mettre tout en usage pour la satisfaire. *Troublons*, continue-t-elle, *par une vengeance barbare*, le mariage de Bellerophon avec la Princesse. Amisodar chante sur l'Air des *Trembleurs*.

Mon pouvoir que rien n'égale ,

Peut de la nuit infernale ,

Evoquer la mort fatale ,

Et la répandre en ces lieux.

Je puis , armé du Tonnerre ,

Aux Mortels livrer la guerre ,

Et désoler cette Terre ,

Par un Monstre furieux .

Non , non , point de Tonnerre , répond Stenobée , le Monstre me divertira davantage. Amisodar l'assure qu'il va la servir comme il faut , & la prie de s'éloigner.

Amisodar reste seul & chante, à l'imitation de l'Opera :

Que ce Jardin se change en un Desert affreux.

Le Theatre change , & represente une Caverne effroyable : Amisodar chante sur l'Air , *De nécessité necessitante.*

Accourez , Sorciers & Sorcières ,

Joignez à mon Art vos noirs mysteres ,

R

Et surtout mettez de la partie,

Les Diables de basse Normandie.

Une troupe de Sorciers s'avance ; Amifodas
leur propose de faire sortir des Enfers un Mon-
stre furieux ; ils se prosternent , & font leur
évocation en chantant en Chœurs , sur l'Air
de Ramplan

Par ce commandement

Ramplan , . . . bis.

Que le Tenare s'ouvre ,

Ramplan , pataplan ,

Ramplan , promptement ;

Que l'Enfer se découvre

Dans ce même moment

Ramplan.

Amifodas est fort content du zèle de ces Sor-
ciers , il continue l'évocation , & chante ce
Couplet , sur l'Air , *Passant sur le Pont-
Neuf.*

*Noires Filles du Styx , Hecate , Erebe ,
Averne ,*

*Nuit , Mort , Chien des Enfers que la fée
gouverne ,*

Que l'on travaille

A désoler cette canaille.

*Entendez nos clamours ; c'est pour vous que
l'on braille.* R

Il sort des Enfers trois Monstres , qui sont ,
un Procureur , un Medecin , & un Maltotier ;
Amisodar chante sur l'Air , *Allons à la Guin-*
quette.

Le charme est fait , remercions Hecate.

Ah ! les voilà.

Quels Monstres sont-ce là ?

Un Procureur , un suivant d'Hipocrate

Avec un Maltotier

Messieurs , vous savez bien vôtre métier.

Voilà , dit Amisodar , trois Monstres bien
complets ; quel ravage ne vont-ils pas faire ?
il poursuit sur l'Air du Confiteor.

Allons , ne perdons point de temps ,

Aux Enfers descendons ensemble ;

Il faut des charmes plus puissans ,

Pour faire qu'un corps les rassemble.

Un des Sorciers à Amisodar.

Pour assouvir vôtre fureur ,

C'étoit assez du Procureur.

Comme la Parodie n'est qu'en un Acte , il
faut supposer que le Monstre qu'Amisodar a
fait sortir des Enfers , a déjà ravagé le Pais.
Le Roy qui survient , craint lui-même d'être
l'objet de sa fureur , & Stenobée qui vient
joindre

joindre le Roy , lui dit d'un ton ironique , que Bellerophon vaincra sans beaucoup de peine le Monstre qui cause tant d'allarmes , &c. Bellerophon qui survient , après que la Reine s'est retirée , demande au Roy , s'il vient consulter l'Oracle d'Apollon. Le Roy lui répond que ce Dieu est Tutelaire de ses Etats , & qu'il fonde en lui toutes ses esperances. Bellerophon dit qu'Apollon ne sçauroit lui rendre de grands services , & qu'il ne doit pas beaucoup compter sur lui , puisqu'il est le Dieu des Poëtes. La Princesse arrive pendant cet entretien , toute consternée , en déplorant les malheurs des Sujets du Roy son Pere. Celui-ci veut la rassurer , en lui disant que Bellerophon va combattre le Monstre , mais la Princesse , qui craint que son Amant ne perde la vie dans ce combat , chante sur l'Air , *Prens-moi pour ton Jardinier.*

*Tout prêt d'être mon Epoux ,
Quoi ! vous exposeriez-vous ?
Non , demeurez-là.*

Bellerophon.

*Il succombera ,
Et je brave sa rage.
Ah ! sans ce chien de Monstre là ,
Nous serions en ménage ,
Lon là ,
Nous serions en ménage.*

Le Temple d'Apollon s'ouvre ; la Statue de

1626 MERCURE DE FRANCE.

ce Dieu paroît dans le fond , avec le Sacrificateur , les Ministres & les Prêtresses. Les Peuples chantent en Chœur :

Ah ! Grand Apollon ,

Délivre-nous donc ,

D'une affreuse Bête ,

Par ton divin nom ;

De plus par la tête

Du Serpent Pithon.

On allume le feu sacré sur l'Autel ; le Sacrificateur verse du vin dans le feu , tandis que Bellerophon le prie de ne pas tout répandre , & d'en garder un peu pour lui. Les Ministres immolent la victime , qui est un Beuf , & présentent le pœur au Sacrificateur , lequel après l'avoir examiné , rassure le Peuple , & lui ordonne pour marquer sa joye , de danser autour du feu. Bellerophon mene le branle , en chantant une Chançon Comique. La Pithie sort ensuite de son Antre , & chante sur l'Air,
Pierre Bagnol.

Je n'étois pas fort nécessaire ,

Pour vous annoncer Apollon ;

Mais dans une importante affaire ,

Il faut toujours du Carillon.

bis.

Eh bien ! l'on va vous satisfaire ,

Et tonner sur un joli ton.

Le Tonnere se fait entendre ; la Pithie continue

M A Y. 1728. 1027

continue ainsi, le Soleil va parler, que le Theatre s'obscurcisse, & represente la nuit. Bellerophon chante cet Air :

Quoi ! nous faire voir dans un Four

Le Dieu du jour :

Ah ! le beau tour ;

Nous ne souffrirons point cela ;

Cette sottise ,

N'étoit permise ,

Qu'à l'Opera.

Apollon prononce l'Oracle sur l'Air des
Flons Flons.

Un des fils de Neptune

Apaisera , dit-on ,

La Celeste rancune ,

Mais il lui faut Fanchon.

Le Roy sort tout consterné, après l'Oracle prononcé. Bellerophon reste avec la Princesse, & lui demande qui est cette Fanchon. Elle lui répond que c'est elle-même, & qu'elle portoit ce nom étant encore petite fille ; Bellerophon en paroît tout étonné. ils finissent la scène par un *duo*, & promettent de s'aimer toujours malgré l'oracle. Ici le Theatre change, & represente une vaste Campagne, on entend la voix des Peuples épouvantés qui craignent l'aproche du Monstre. Une petite fille qui fuit avec sa mere, chante sur l'air
voici les Dragons.

Que

Que le monstre est en colère !

Vite , sauvons nous !

Il a mangé ma grand'mere ,

Il vous mangera ma mere ,

Et moi iton. bis.

Bellerophon survient en courant sur le Théâtre, il temoigne sa frayeur d'une maniere comique, & craint que le Monstre ne le gobe : cependant, réfléchissant sur le peril que court la Princesse, il dit qu'il ne seroit pas honnête de la laisser perir, & que c'est ici le plus interessant de la Piece. Il forme le dessein de combattre la Chimere, mais il est arrêté un moment après par la crainte ; & par un jeu de Théâtre très-plaisant. Le Poëte paroît dans ce moment qui, voyant Bellerophon fort intrigué & dans l'embarras s'offre de l'en tirer, en lui disant qu'il peut disposer à son gré de Pegase, qu'il a en son pouvoir dans son écurie, il chante sur l'air de *la Ceinture*.

Le Poëte.

De moi seul il reçoit la loy ,

Je le tiens dans mon écurie.

Bellerophon.

La pauvre bête par ma foy

Il doit être bien mal nourri.

Le Poëte lui dit de le suivre, & de monter hardiment sur Pegase ; qu'il lui répond de la victoire, Bellerophon consent & chante

He las !

*Helas ! mon cher Poëte ,
 Quand je l'aurai monté ,
 Je crains qu'il ne me traite
 Comme il vous a traité,
 Et flon flon larira dondaine ,*

Et guay guay , la lirondondé.

La Chimere paroît ; Bellerophon monté sur
 un Ane aîlé, la combat comiquement , &
 enfin la tué d'un coup de pistolet.

Le Roy & la Princesse surviennent après le
 combat ; le premier apprend à sa fille que Bel-
 leroophon a tué le Monstre , & qu'il est fils de
 Neptune , il chante sur l'air de Joconde.

D'une Nymphé ce Dieu craignit

La Jalouse colere ,

Et quand Bellerophon naquit

Il cacha ce mystere.

La Belle n'eût aucun soupçon

De cette manigance ,

Et Glaucus lui prêta son nom

Comme on le fait en France.

La Reine arrive , & trouve le Roy qui
 croit qu'elle vient prendre part à la joye pu-
 blique ; Elle lui fait entendre tout le contrai-
 re , en lui avouant que c'est elle qui a engagé
 Amisodar d'évoquer des Enfers ce Monstre
 horrible qui a fait de si grands ravages dans
 ses Etats Le Roy ordonne qu'on cherche
 Amisodar , & qu'on l'arrête , mais la Reine
 l'assûre qu'il est déjà bien loin. *Eh bien ! sce-
 lerate,*

1030 MERCURE DE FRANCE.

*lerate tu vas payer pour lui (répond le Roy).
La Reine chante sur l'air Charmante Gabrielle.*

Je ne crains point ta haine.

J'ai par précaution ,

Pour soulager ma peine.

Seu prendre du poison.

En ce moment je cede

A ses effets.

Ah ! l'excellent remede

Pour les forfaits.

Les Gardes emportent Stenobée qui vient de mourir. L'on entend un bruit de timbales & de trompettes qui annoncent l'arrivée de Bellerophon qui revient tout triomphant du combat. Le Roy lui présente la Princesse pour récompense , & chante sur l'air , *Marié , marié moi.*

Le Roy.

Allons , donnez vous la main ;

Je couronne votre flame.

Bellerophon.

Non , remettons à demain .

Car j'ai mes raisons , Madame.

La Princesse.

Expliquez , expliquez vous sans détour. ?

Bellerophon.

Vaincre un Monstre , & prendre femme.

Parsemblez

Rassemblez , mon petit cœur , mon Amour ,

Ce seroit trop pour un jour.

Le 8, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre, les *Amans réunis* ; Comédie de M de Beauchamp , représentée avec grand succès l'année passée , dont on peut voir l'Extrait dans le premier vol. de Decembre de la même année.

La D^{lle} Silvia qui n'avoit pas joué depuis six semaines , reparut au grand contentement du public, dans le Rôle de Leonor , qu'elle y avoit joué. Le S^r Dominique y remplit celui du Pere de Leonor , en abscence du S^r Lelio,

Le 14 , les Comédiens François remirent au Theatre , la petite Comédie de *Colinmaillard* , du feu sieur Dancourt , qui fait beaucoup de plaisir. La Musique Du divertissement est du sieur Giltier.

Le 17. les mêmes Comédiens lûrent à leur assemblée, & reçurent une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes, de M. Dalinval, qui a pour titre : *l'Ecole des Bourgeois*.

Le 18 le sieur de Montmesnil, qui avoit joué avec succès sur ce Théâtre il y a quelques années, y représenta le Rôle du Valet dans la Comédie du *joûeur*, & y fut tres-bien reçu & generalement applaudi.

Le 24 , le même Acteur joua le Rôle de *Dave*, dans la Comédie de *Landrienne* , avec plus de succès encore. Cette Piece est tres-bien représentée d'ailleurs. Le sieur Baron , Auteur de cette Comédie , y jouie le Rôle de Cimon d'une maniere inimitable, & le Rôle du Eils est joué par le sieur du Fresne , dont les talens sont assez connus.

Quelques jeunes gens de Paris , qui ont des talens pour la déclamation, & beaucoup de disposition

position & de goût pour le Théâtre, s'amusaient agréablement depuis quelques temps à représenter dans une Maison convenable du Village de Clignancour, diverses Tragedies & Comédies, dont l'exécution merite l'applaudissement de quantité de gens de merite que cette nouveauté attire. Le Spectacle est ordinairement suivi d'un Bal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON a reçu avis que le Roy de Perse détrôné *Scha-Hussain*, étoit mort dans la 66^e année de son âge; que sa fille qui a épousé le Sultan Acheraf, étoit grosse; qu'un parent de feu Miri Mamouth, Chef des Rebelles de Perse, s'étoit mis à la tête des Mécontents; & qu'ayant rassemblé un Corps de Troupes de près de 40000 hommes, s'étoit rendu Maître du Candahar, où il s'étoit fait proclamer Souverain, indépendant de la Couronne de Perse; qu'il avoit dépêché un Exprès au Sultan Acheraf pour lui en donner part, & lui proposer son alliance, à condition de le laisser jouir de la Province dont il venoit de s'emparer; qu'en cas qu'il acceptat ses offres, il s'engageoit de marcher à son secours pour l'aider à reprendre sur les Moscovites les Provinces conquises par le feu Czar; mais que s'il les refusoit, il entreroit en Perse avec son armée & se joindroit au Prince Thamas, pour le rétablir sur le Trône de ses Ayeux.

Les mêmes Lettres portent que le Seraskier Achmet Pacha, qui a commandé les Troupes du Gr. S. en Perse, pendant les deux dernières campagnes, avoit obtenu pour lui le Gouvernement

nement general de la Bosnie , & pour son fils une pension considerable sur les revenus de cette Province.

On apprend par les Lettres de Tetuan , que le 27 Mars il y étoit arrivé deux Exprès , par lesquels on avoit reçu avis que Muley-Hamet , Roy de Miquenez , s'étant livré à toutes sortes de débauches depuis les victoires qu'il a remportées sur ses freres , avoit excité l'indignation de ses sujets à un tel point , que les Nègres de Sibuljari , qu'il avoit auprès de lui pour sa garde , l'avoit enlevé yvre dans son Palais ; & qu'après l'avoir mis dans un lieu de sûreté , ils avoient proclamé pour leur Roy , Muley-Abdemelec , qui s'étoit retiré à Sus , & qu'en attendant son arrivée , ils avoient mis sur le Trône un de ses fils qui étoit prisonnier à Miquenez. Ce Prince a aussi été proclamé à Tetuan.

On mande de Tunis que le Bey qui en étoit sorti pour aller combattre son neveu rebelle , l'avoit obligé de prendre la fuite après un léger combat , & qu'il étoit rentré dans la Ville , où il avoit fait mourir cinq ou six Chefs des mécontents. Cependant on vient d'apprendre que malgré cet avantage , le nombre des Mécontents s'étoit considérablement augmenté , & que la plupart des habitans des Montagnes s'étant joints au parti du neveu du Bey , on le croyoit presentement en état de venir attaquer la Ville , & de forcer son oncle à accepter les conditions qu'il a jusqu'à present refusées. Ces Lettres ajoutent qu'un Armateur François s'étoit emparé depuis peu d'un Vaisseau Corsaire de la même Ville.

Les Lettres de Smyrne portent que les Janissaires s'y étoient soulevés , & qu'ils avoient menacé de réduire la Ville en cendres , plutôt

H ou.

que d'y laisser entrer Abdala Pacha, qui étoit auprès avec un Corps de Troupes pour les réduire ; mais que ce Pacha étant entré dans la Ville par surprise , avec une partie de ses Soldats , s'étoit saisi des Chefs des Rebelles , qu'il avoit dispersé les autres avec assez de facilité , & qu'il avoit établi un si bon ordre, que la plupart des Négocians qui s'étoient sauvez à bord de leurs Vaisseaux, étoient rentrez dans la Ville, & que le commerce s'y faisoit comme à l'ordinaire.

R U S S I E.

ON a appris que les Persans & les Tartares avoient commencé à commettre quelques hostilités aux environs de Derbent, & que dans une rencontre, les Tartares avoient été battus par les Troupes Moscovites.

Le 28 de Mars , le Czar donna le Cordon de S. André au Duc de Liria , Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne,

Quelques Seigneurs de la Cour , jaloux du grand credit du Baron d'Osterman , ayant formé divers complots contre ce Ministre & contre les autres Allemands qu'il employe, viennent d'être découverts , & condamnés à passer le reste de leurs jours en Sibérie.

Le 29 Mars le Czar alla à la Fonderie des Canons à Moscou , & on fondit en sa présence 20 pieces de Campagne à ses Armes.

On assure qu'un Courier arrivé depuis peu , a apporté la nouvelle que les Commissaires du Gr. S. avoient réglé avec ceux de S. M. Cz. les limites des conquêtes faites par le feu Czar & par S. H. du côté de la Mer Caspienne ; (cette nouvelle merite confirmation) que les préparatifs de guerre qu'on fait dans ce pays avoient déterminé les Turcs à signer cet accommodement

ment, & qu'on ne croyoit pas qu'ils eussent dessein de rien entreprendre cette année contre les Moscovites.

On mande de Moscou qu'on y attendoit vers le milieu du mois dernier, un Envoyé du Prince Thamas, fils du feu Roy de Perse; ce Ministre étant déjà arrivé à Tobolskoy, on lui a envoyé plusieurs Chevaux de selle, avec une escorte de 160 Cosaques qui doivent l'accompagner.

Le bruit court qu'il vient faire part au Czar du mariage du Prince Thamas avec une fille de l'Empereur de la Chine, qui a promis de lui fournir tous les secours nécessaires pour le rétablir sur le Trône de ses Ancêtres.

D'autres avis de Perse portent que les Persans ayant fait un détachement de leur armée du côté de Derbent, & qu'ayant attaqué les Moscovites, le Sabre à la main; ceux-ci s'étoient deffendus si vigoureusement, que plus de 700 Persans furent tués, 27 faits prisonniers, & le reste fut mis en fuite. Les Russiens de leur côté n'ont perdu que 6 ou 7 hommes.

Le Baron d'Osterman qui a la principale administration des affaires, est toujours en grand crédit; quelques Seigneurs qui s'étoient déclaré contre lui trop ouvertement, ayant été ou exilés en Sibirie, ou éloignés de la Cour.

Il est présentement presque le seul Ministre que le Czar consulte sur les affaires les plus importantes.

On a appris en dernier lieu de Constantinople que le Gr. Viz. avoit déclaré à M. Dierling, Résident de l'Empereur, que S. H. avoit pris la résolution d'envoyer une Ambassade solennelle au Sultan Acheraf, pour le porter à terminer à l'amiable les différends qu'il peut avoir avec les Moscovites, que le Sultan Emir,

H ij cousin

1036 MERCURE DE FRANCE.

cousin de ce nouveau Souverain , qui est actuellement à Constantinople , travailloit à détourner le Gr. S. de cette résolution, en lui demandant l'exécution des promesses qu'il a faites au Sultan Acheraf , par le dernier Traité qui a été conclu entre eux.

S U E D E.

LE Roy a choisi un des Gentilshommes de sa Chambre , pour aller à Kiel porter un Service de Vaisselle d'argent de 100 mille Risdals, dont la Reine fait présent au jeune Prince , dont la Princesse , épouse du Duc d'Holstein est accouchée.

On a reçu avis de Dantzic , que le Comte Maurice de Saxe y étoit arrivé depuis peu , & que le bruit couroit qu'il en partiroit avec le Comte de Wratislaw , pour se rendre à Petersbourg.

Les Barons de Ghedda & de Spaar , Envoyez du Roy dans les Cours de France & d'Angleterre , ont été nommez par S. M. & par le Senat , pour être Ministres Plenipotentiaires de cette Couronne au prochain Congrès.

Quoique la Flote du Roy soit en état de sortir des Ports , il a été résolu dans le Conseil de ne la faire mettre à la voile que lors qu'on aura des avis certains de la sortie de celle du Czar.

D A N N E M A R C.

IL a été résolu dans le Conseil du Roy , de supprimer entièrement le commerce du papier.

On brûla au commencement du mois dernier

M A Y. 1728. 1037

nier devant l'Hôtel de Ville de Copenhague, pour 30000 écus de billers autorisez, que le Roy a fait retirer des mains des Négocians, auxquels on fait esperer qu'on leur remboursera incessamment tous les autres papiers Royaux dont ils sont porteurs.

Le 16 du mois dernier, le Roy donna l'Ordre de Dannebrock à M. Raben, Grand-Maitre de la Maison de la Princesse Royale.

A L L E M A G N E.

ON apprend de Berlin que 200 Ouvriers étoient employez à préparer les Feux d'artifice qu'on doit tirer à Charlottembourg, pendant le séjour du Roy de Pologne, qui a envoyé depuis peu au Roy de Prusse un magnifique Service de Porcelaine, de la Manufacture de Dresde.

Le 9 Avril, l'Empereur donna à la Maison d'Autriche l'Investiture des Fiefs Imperiaux qu'elle possède tant en Allemagne, qu'en Italie & dans le Cercle de Bourgogne. Elle fut reçûe par quatre Députez; sçavoir, pour la Bohême, par le Comte de Sinzendorff, Grand Chambellan de S. M. I. pour l'Autriche, par le Comte de Sinzendorff, Chancelier de l'Empereur; pour les Pays-Bas, par le Comte Gundacker de Staremborg, à la place du Prince de Cardone, Président du Conseil de Flandres, qui est indisposé; & pour le Duché de Milan, par le Comte de Monte-Santo, Président du Conseil, dit d'Espagne. Le Duc de Saxe-Meiningen, le Prince de Beveren, le Duc d'Holfstein, le Prince Eugene de Savoye, le Prince de Schwartzemberg, le Prince Joseph de Lichrenstein & le Comte de Wurinbrand, Président du Conseil Aulique, étoient presens à cette ce-

H. iij. remonie

1038 MERCURE DE FRANCE.

remonie , qui ne s'étoit pas faite depuis le Règne de l'Empereur Charlequint.

La Cour Imperiale a envoyé de nouveaux Ordres à M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople , de déclarer au Grand Seigneur , en termes exprès , qu'en cas que la Porte vint à donner du secours aux Persans contre les Moscovites , directement ou indirectement , S. M. L. regarderoit cette entreprise comme une rupture ouverte avec la Chrétienté.

Le Cardinal de Sinzendorff doit aller à Dresde pour remercier le Roi de Pologne du Chapeau de Cardinal qu'il lui a procuré par sa nomination.

L'Aga Turc qui faisoit à Vienne la fonction de Consul de sa Nation , ayant été rappelé pour avoir ouvert une Lettre que le Pacha du Grand Caire , retiré à Trieste , écrivoit au Prince Eugene de Savoye , a été conservé dans cet employ , à la recommandation de ce Prince , qui a écrit en sa faveur au Grand Vizir.

Le Comte d'Arrach, Conseiller d'Etat ordinaire & Maréchal de la Basse-Autriche , fut nommé le 30 Avril, Viceroi de Naples , à la place du Cardinal d'Althan.

Le Duc de Richelieu qui a pris congé de l'Empereur , a dû partir de Vienne le premier de ce mois pour aller à Venise , d'où il retournera en France.

I T A L I E.

LE 29 Mars , le Cardinal Pereira & l'Envoyé de Portugal firent demander au Pape leur audience de congé ; mais n'ayant pû l'obtenir , ils congédient leurs Domestiques & se préparent à partir incessamment.

Le 10 du mois dernier , il arriva à Rome de Lisbonne ,

Lisbonne , un Courier avec des dépêches pour l'Ambassadeur de Portugal. Le Cardinal Pereira le fit partir le même jour pour Livourne, où l'Ambassadeur attend les derniers ordres du Roy son Maître. Ce même Cardinal se rendit le 18. en grand Cortège à l'Eglise de Saint Pierre ; & après avoir fait sa priere devant l'Autel , dit de la Confession des Saints Apôtres , il montra au Palais du Vatican pour prendre congé du Pape , ayant reçu des ordres réitérés d'aller joindre l'Ambassadeur du Roi de Portugal à Livourne. Le 23. l'Envoyé de Portugal partit avec la plupart des Portugais qui estoient établis à Rome.

Il y a eû depuis peu une Congrégation particuliere chez le Cardinal Imperiali , au sujet de la restitution de plusieurs Navires que les Chevaliers de Malte ont pris sur les Grecs du Levant , & il fut décidé que les Armateurs Maltois seroient obligés de rendre ces Bâtimens avec les Marchandises dont ils estoient chargés , attendu que les Grecs estant Sujets du Grand Seigneur , ils ne peuvent naviger que sous le Pavillon de Sa Hauteffe & de conserve avec les Vaisseaux Turcs.

Le Pape ayant été averti qu'il se formoit divers partis dans le Chapitre general des Carmes , qui est assemblé pour l'Election d'un General , Sa Sainteté a nommé ce General par un Bref , & elle a fait dire à tous les Religieux députés pour l'Election de partir dans trois jours pour retourner chez eux , sous peine d'encourir les censures de l'Eglise , & même des peines arbitraires. Le 12 du mois dernier , le Pape tint un Consistoire secret , dans lequel le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France , préconisa l'Abbé de Gesvres pour l'Evêché - Pairie de

1040 MERCURE DE FRANCE.

Beauvais & pour l'Abbaye d'Orcamp, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Noyon.

On apprend de Venise que l'Isle de Zante est infectée de la Maladie contagieuse, & qu'elle y faisoit beaucoup de ravage, ainsi qu'à Constantinople, à Smyrne & dans plusieurs des Isles de l'Archipel.

On a reçu avis de Milan, que les Clercs Reguliers de Saint Paul, dits Barnabites, y tenoient leur Chapitre général, & qu'ils avoient confirmé d'une voix unanime Dom Charles-Auguste Capitain, Général de leur Congrégation. C'est le premier Religieux François qui en ait été Général.

Le 30 du mois dernier, le Pape tint un Consistoire, dans lequel il déclara que les Cardinaux réservés *in petto* dans la Promotion du 9 Décembre 1726. étoient Mrs. Ansidei, Lambertini, Banchieri, Colligola, & le Pere Scleri : Le lendemain S. S. fit une Promotion de deux Cardinaux, qui sont le Pere Gotti, Dominicain, & le P. Porzia, de l'Ordre de S. Benoist.

P O R T U G A L.

LE ROI a fait écrire à M. Firrao, Nonce du Pape, à M. Bichi qui avoit ci-devant le même caractère, & à l'Auditeur de la Nonciature, de sortir dans cinq jours de Lisbonne, avec ordre au premier & à l'Auditeur, d'être hors du Royaume en dix jours.

On a appris depuis que M. Firrao n'estant pas sorti de la Ville après les cinq jours, & qu'ayant répondu au Secrétaire d'Etat qu'il n'avoit d'ordre de recevoir que du Pape dont il étoit Ministre, le Secrétaire d'Etat lui avoit fait dire que S. M. ne lui donnoit que 24 heures pour sortir de Lisbonne, & huit jours pour
sortir

fortir du Royaume ; que s'il s'opiniâtroit à ne pas obéir , le Roi se serviroit de son autorité pour l'y contraindre. On ajoute que M. Firrao avoit menacé d'excommunication ceux qui voudroient executer les ordres que le Roi donneroît contre lui ; mais voyant que ses menaces ne faisoient aucune impression , il avoit pris le parti de se retirer.

GRANDE BRETAGNE.

LE 5 de ce mois , la Reine accompagnée du Prince Guillaume , de la Princesse Royale & des autres Princes , alla voir le cabinet des curiosités naturelles du Chevalier Hans Sloane , Président de la Société Royale de Londres , chez lequel S. M. dîna.

Le 6 , le Roi se rendit à Cambridge , où S. M. fut reçue par le Duc de Somerset , Chancelier de cette Université , à la tête des Chefs des Colleges ; elle fut complimentée par le Maire , accompagné des Aldermans , qui porta ensuite la Masse devant le Roi jusqu'à la Salle du College de la Trinité , où S. M. dîna. Le Roi y nomma 50 Docteurs en Théologie , 58. en Médecine , & 34 en Droit ; après quoi S. M. retourna à Newmarket , où elle avoit vu la veille la course des chevaux , elle y vit ce jour là la course des juments : Celle du Colonel Howard remporta le prix.

P A Y S - B A S.

LE 14. du mois dernier , M. d'Acunha , Ambassadeur de Portugal , donna à Bruxelles une très belle Fête à l'occasion du double Mariage du Prince & de la Princesse d'Espagne , avec le Prince & la Princesse de Portugal.

H. V.

tugal

1042. MERCURE DE FRANCE.

rugai. Le festin commença à trois heures après midy. Il fut des plus magnifiques & suivi d'une Cantate Italienne, convenable au sujet de la Fête. Le soir, la façade de l'Hôtel d'Égmont où elle se passoit, fut illuminée d'une infinité de Lampions, représentant plusieurs ordres d'architecture & les chiffres des Illustres Epoux. On fit couler trois fontaines de vin, pendant qu'on tiroit, avec des fusées volantes, à un oiseau rempli d'artifice, élevé sur une haute perche. Un Cordonnier y mit le feu, & remporta le prix de 1200. écus. Un somptueux souper, suivi d'un bal qui dura jusqu'au lendemain, termina la Fête.

Le 27. Avril, le Comte Golofskin, Ministre Plenipotentiaire du Czar à la Haye, donna une Fête magnifique à l'occasion du Couronnement de S. M. Czarienne. Environ 500. personnes du premier rang & autres, furent invitez par des billets. A neuf heures du soir, cinq tables de 66. pieds de longueur & de 6. de largeur, formant un fer à cheval, furent couvertes de 155. plats rangés sur trois files. Il y avoit sur celle du milieu 27. bassins remplis de confitures, de pieces de four & de fruits dressés en pyramide. Le bassin du milieu contenoit une espèce d'Arc de triomphe, surmonté d'une Couronne Imperiale, sous laquelle on avoit placé la Statuë du Czar Pierre II. sur un Trône. 24. Musiciens placez sur un Theatre dans la même Salle, formoient un concert melodieux. Le bal succeda à ce festin. L'illumination du dehors étoit très-belle. Les Armes de Russie, environnées du Collier de S. André, & surmontées d'une Couronne Imperiale, couvroient presque toute la façade qui étoit ornée de festons, de verdure & de fruits.

M A Y. 1718. 1043

Deux fontaines de vin coulerent pour le peuple.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

Dona Hippolite Muscestola, de la famille des Ducs de Militò, mourut à Naples au commencement du mois dernier, âgée de 98. ans, laissant une posterité très-nombreuse, dans laquelle on compte plus de cent de ses fils, ou petit-fils.

Le Cardinal Philippe-Antoine Gualterio eut le 19. du mois dernier, à Rome, une nouvelle attaque d'Apoplexie dont il mourut le 20. au soir dans la soixante-neuvième année de son âge, étant né à Saint Quirice de Fermo, dans les Etats du Pape, le 24. Mars 1660. Il fut nommé Vice-Légat d'Avignon, le 7. Juin 1696 & il l'étoit encore au mois de Février 1700, lorsqu'il fut envoyé Nonce en France. Le Pape Clement XI. le fit Cardinal de l'Ordre des Prêtres, le 17. May 1706. & il a eu successivement les Titres de S. Chrysogone, de sainte Cecile & de sainte Praxede. Il étoit aussi Evêque de Todi. A son départ de Paris, le Roy lui donna l'Abbaye de saint Remi de Reims, au mois de Février 1716. celle de S. Victor de Paris, & S. M. Très-Chrétienne l'ayant nommé Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, il fut admis le 3. Juin 1724. Il étoit Honoraire Etranger de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. Le Corps de ce Cardinal sera transporté à l'Eglise Cathedrale d'Or-

Hvj viete.

viète, pour être inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres.

Le Comte Jacques-Henry de Flemming-Felt - Maréchal des Armées du Roi de Pologne, General de sa Cavalerie, Colonel du Regiment Royal des Dragons de S. M. Pol. & de celui du Prince Electoral de Saxe, Conseiller Privé & Principal Ministre du Roi de Pologne, mourut le 30 Avril à Vienne, vers les dix heures du soir, dans la soixante-deuxième année de son âge, étant né le 3. Mars 1667. Il avoit épousé en premières nêces la Princesse Douariere de Radzivil, de la famille des Princes Sapieha, & en secondes, la fille du Prince de Radzivil, Grand-Chancelier de Lituanie, dont il laisse un fils unique âgé de deux ans.

※※:※※※※※※※※※※※※:※※

F R A N C E,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 13 du mois dernier, lorsque M. Vanhoe, Ambassadeur de Hollande, eut sa premiere audience publique du Roi, ce Ministre prononça cette Harangue :

SIRE,

Leurs Hautes Puissances, les Etats Generaux des Provinces-unies, Mes-Seigneurs & Maîtres, ne pouvoient m'honorer d'un caractère qui me fut plus glorieux que celui de leur.

leur Ambassadeur auprès d'un Monarque , encore moins respectable par les forces de son vaste Empire que par l'éclat de ses Royales vertus.

Toute l'Europe , S I R E , considere avec étonnement la justice & la moderation , la fermeté & la condescendance , la prudence & la candeur , si heureusement réunies dans la Personne sacrée de V. M.

Toute l'Europe , S I R E , voit encore avec une profonde admiration , la pitié servir de noeud commun à des qualités si excellentes en elles-mêmes , & si rares dans leur union.

Toute l'Europe , S I R E , applaudit à la sagesse de V. M. qui brille dans toutes ses démarches , & qui se signale particulièrement dans le choix de son Conseil. Mais c'est avec la plus vive reconnoissance , SIRE , que toute l'Europe doit sentir combien elle est redevable à cet amour pour la paix , sur lequel V. M. établit la gloire de son Regne , & qui vient d'éteindre l'embrasement general , prêt à dévorer les Nations.

Le Ciel voulant assurer le repos des Peuples , a rendu V. M. le dépositaire en même tems , & de la pleine confiance de toutes les Puissances intéressées , & du Sceptre le plus éminent de l'Univers.

Quel bonheur pour le genre humain que V. M. répond si parfaitement aux vûes de la Divinité ! Oûi , SIRE , V. M. dans la ferveur de l'âge le plus bouillant , a compris une maxime que les Princes les plus éclairés n'ont sçu se persuader que fort tard , & après une longue experience ; c'est , S I R E , que la grandeur des Rois & la felicité des Etats consistent moins à pouvoir se vanter des plus rapides

1646 MERCURE DE FRANCE.

pides conquêtes , que dans le maintien & la jouissance d'une paix appuyée sur des solides fondemens.

Des dispositions si pacifiques dans un Roi si puissant , engagent bien naturellement l'Europe entière de souhaiter à V. M. le Regne le plus florissant, le plus heureux & le plus long.

Les vœux de mes Maîtres , S I R E , ont d'autant plus de sincérité & d'ardeur , que la conservation de la paix est le but constant & invariable de leur Gouvernement , & que V. M. les honore d'une affection distinguée.

C'est , S I R E , à cultiver cette affection précieuse, que mon Ministère est destiné: Puissèr'il avoir tout le succès que les sentimens les plus respectueux dont mon cœur est rempli pour V. M. me font espérer.

Le Roi répondit très-obligeamment à M. Vanhoeey, lui témoignant que sa personne lui étoit fort agréable.

A l'Audience de la Reine le même Ambassadeur prononça cette Harangue.

MA D A M E ,

La profonde veneration & l'inviolable attachement de L. H. P. au Roi très - chrétien , leur respect infini pour V. M. qu'elles regardent comme le present le plus signalé que le Ciel ait fait dans son amour au Roi & à son Peuple. Leurs vœux ardens pour la conservation de Mesdames de France , & pour l'heureuse Naissance d'un Dauphin , qui mettent le comble à la joie de Vos Majestés & à la félicité de ce Royaume.

L'affection

L'affection marquée dont le Roi votre Auguste Epoux, veut bien honorer leur Etat, tout semble, Madame, leur permettre d'aspirer à la bienveillance Royale de V. M.

S'ils la demandent, Madame, très-instamment à V. M. par mon ministère, c'est qu'ils la mettent au plus haut prix, & qu'elle ne sçauroit manquer de leur assurer l'amitié du plus grand des Rois.

Penetré des mêmes sentimens que mes Maîtres, & formant les mêmes souhaits, oserois-je bien, Madame, élever mes pensées jusqu'à me flatter de quelque attention de la part de V. M. sur mes soins empressez & respectueux.

La Reine fit une réponse très-obligeante à Mr. Vanhoeuy.

Le 22. du mois dernier, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Epouse de Monseigneur, Ayeul de S M.

Le 30. du mois dernier, le Roi revint à Versailles du Château de Rambouillet; S. M. y retourna le 2. de ce mois & y a fait depuis divers voyages pour y prendre le divertissement de la chasse.

Le 5. de ce mois, la Reine, accompagnée pour la première fois de Madame de France l'aînée, entendit dans la Chapelle

1048 MERCURE DE FRANCE:

pelle du Château , la Messe chantée par la Musique.

Le 10. vers les deux heures après midi , le Roi fit dans les avenues du Château de Versailles la revue des Régimens des Gardes Françaises & Suisses, & S. M. les fit défiler. Ces deux Régimens passerent ensuite dans la Cour du Château devant la Reine qui étoit accompagnée de Mesdames de France.

Le 18. M. Horace-Walpool , Ambassadeur d'Angleterre , eut une audience particulière du Roi , dans laquelle il presenta à S. M. M. Stanhope & M. Pointz , Ministres Plenipotentiaires du Roi d'Angleterre au futur Congrès. Il les présenta ensuite à la Reine , & il fut conduit à ces deux Audiences par le Comte de Monconseil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roi a donné le Régiment Suisse , vacant par la mort du Marquis de Villars-Chandieu , Maréchal de Camp , à M. Mesy qui en étoit Lieutenant-Colonel.

Le 9. de ce mois , l'Abbé de Montclus , Evêque de Saint Brieux , fut sacré dans l'Eglise Cathédrale de Senlis , par l'Evêque de Senlis, assisté des Evêques de Saint Omer & de Sarepte.

Le 25. du mois dernier, le P. Pernault, originaire de Dijon , Religieux Bernardin, nommé Abbé de Cîteaux, & General de

de l'Ordre, prêta serment entre les mains du Roi : C'est le seul Abbé Régulier du Royaume qui ait cet honneur.

Le nombre des Morts à Paris pendant l'année 1727. a été de 18952. celui des Baptêmes 18715. & il y a eû 3753. Mariages, & 2302. Enfans trouvés.

Le 30 du mois dernier, veille de la feste de S. Jacques, les Ecoliers Pensionnaires de Mr. Vray, Principal des Philosophes du College Royal de Navarre, celebrerent la feste par une très-agréable symphonie, & par un beau feu d'artifice.

Le premier de ce mois, après la Messe du Roi, les Tambours des Régimens des Gardes Françoises & Suisses, donnerent des Aubades au Roi & à la Reine. Le Roi dîna à son petit couvert ; il y eut pendant ce tems là une magnifique symphonie dans l'anti-chambre. Le soir L. M. souperent à leur grand couvert, & après le souper on vit une grande quantité de fusées volantes, tirées du Parterre qui fait face à l'appartement de la Reine.

Le Roi se plaît beaucoup à jouer à un nouveau Jeu d'Echecs, dont l'Echiquier est de l'invention du Duc de Chaulnes, qui en a fait present à S. M. Il est disposé de maniere que trois Seigneurs peuvent jouer au même Jeu avec le Roi.

La Comtesse d'Egmont, Dame du Palais

lais de la Reine , ayant demandé la permission de se retirer , le Roi a nommé la Marquise de Resnel pour la remplacer.

PROCESSION SEPTENAIRE faite le premier jour de May, de l'Abbaye Saint Denis à Montmartre. Extrait d'une Lettre écrite le 12 du même mois, par le R. P. Dom Jean - Baptiste de BOURNEUF, Maître des Ceremonies de cette Abbaye.

JE satisfais , Monsieur , avec plaisir à ce que vous souhaitez de moi , au sujet de la grande Procession que l'Abbaye de saint Denys fait tous les 7 ans à celle de Montmartre. Vous sçavez , sans doute , qu'il y a eu des temps que les grandes Processions faisoient une partie de la piété & de la Religion des Fideles. L'esprit de Penitence qui les accompagnoit , les fit multiplier , & il y eut peu d'Eglises considérables qui n'en fit quelqu'une d'extraordinaire. L'Abbaye de S. Denys suivit cet exemple ; en établissant une 'grande & solennelle Procession tous les ans, entre les Fêtes de Pâques & de Pentecôte. Cette Procession alloit une année à la Chapelle , une autre année à Aubervilliers , une autre fois à Montmartre & dans d'autres lieux déterminez , au nombre de sept.

Mais dans la suite ces grandes Processions

mons ayant dégénéré en parties de dissipation & de plaisir, on les a abolies, à l'exception de celle de Montmartre, qu'on n'a continuée, selon toutes les apparences, qu'à la priere des Religieuses de cette ancienne Abbaye, qui n'ont pû souffrir d'être privées de la consolation de voir une fois en sept ans le Chef de leur S. Patron.

Avant la Reforme des deux Monasteres de S. Denis & de Montmartre, les Religieuses donnoient à dîner aux Religieux dans leur Refectoire, & ils dînoient tous ensemble. Mais la Réforme a aboli cet usage, & les Religieux de l'Abbaye saint Denis font porter à Montmartre ce qui est nécessaire pour leur repas, qui ne consiste qu'en Beurre frais, en Raves, deux œufs & un morceau de Pâté de Poisson. Ils donnent la même chose aux Chanoines, aux Curez & Clergé, aux Recolets, aux Officiers de Justice & de la Ville de S. Denys; sans parler des Arquebusiers, des Suisses, Bedeaux & autres personnes qui se trouvent à la Procession pour y faire quelques fonctions. Les Religieuses ne fournissent que les logemens nécessaires, les Tables & les Couverts.

Voici quel est l'ordre & la ceremonie de cette Procession. Les Dames de Montmartre envoient à une heure marquée tout leur Clergé audevant de la Procession de S.

S. Denis , jusqu'au Village de Clignancourt, où étant arrivée, on fait une Station, & le Clergé de Montmartre , auquel préside toujours un Abbé de distinction , comme l'a fait plusieurs fois M. l'Abbé de Monaco; c'étoit cette année M. l'Abbé de Roye. Ce Clergé , dis-je, s'étant avancé jusqu'au milieu des Religieux de Saint Denis, l'Abbé présidant , revêtu de Chape , aussi-bien que ses deux Assistans-, se place devant le Chef de S. Denys & l'encense ; il encense ensuite le Religieux qui doit célébrer la Messe. Cependant les Religieux chantent l'Antienne *O beate Dionisi* , &c. après laquelle le Celebrant chante le Verset & l'Oraison ordinaire. Pendant ce temps l'Abbé encense tout du long de la Procession de S. Denis.

Le Clergé de Montmartre, suivi de l'Abbé présidant & de la Justice de cette Abbaye, avance en même temps pour prendre sa place à la tête de la Procession de S. Denis , & ensuite on continue la marche vers l'Eglise de Montmartre. Lorsque le Clergé est arrivé, il se met en haye au bas de cette Eglise , & les deux Assistans encensent toute la Procession. Lorsque le Chef arrive , ceux qui le portent s'arrêtent , & M. l'Abbé l'encense trois fois & se retire avec le Clergé de Montmartre.

Tous les Religieux étant entrez dans le Chœur.

Chœur extérieur, chantent un Réponds de S. Denis , & ensuite les Religieuses , qui sont toutes devant la grille, chantent une Antienne, après laquelle le Celebrant chante le Verset & l'Oraison , & tout de suite on va se préparer pour la grande Messe, qui est célébrée par le Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Denys, assisté de ses Religieux. Cependant tous les autres Religieux de la Procession entrent dans le Chœur intérieur des Religieuses, par la porte dite *des Sacremens* , selon la permission de S. E. M. le Cardinal de Noailles, donnée en 1721. & les cinq Chantres revêtus de Chappes, commencent solennellement la Messe que les Religieux poursuivent avec l'Orgue & les ceremonies accoutumées.

Cette Messe étant finie , le P. Sous-Prieur assisté de tous ses Officiers Religieux , se dispose à dire la seconde Messe, que les Dames Religieuses chantent, pendant laquelle la Communauté de S. Denys & les autres Corps qui ont accompagné la Procession , vont prendre leur repas. Après la seconde Messe les Officiers qui y ont assisté , font la même chose ; & ensuite on se dispose pour le retour de la Procession en cette manière. Les Religieux étant assemblez dans le Chœur extérieur, le Grand-Prieur, le P. Sous-Prieur &

1034 MERCURE DE FRANCE.

& le P. Doyen de l'Abbaye de S. Denys s'y rendent, & le Grand-Prieur ayant entonné le *Te Deum* devant l'Autel, cet Hymne est continué par l'Orgue. Cependant ces trois Religieux montent à la grille, & la Trésoriere met entre les mains du Grand Prieur un Ange de vermeil doré, qui porte un Reliquaire d'or, enrichi de Pierreries, dans lequel est une Relique de S. Denis, & la presente à baiser à l'Abbesse & à toutes les Religieuses, qui chantent un Motet & une Antienne. L'Abbesse dit ensuite un Verset & une Oraison, & presente au Grand-Prieur quelque meuble d'Eglise, comme Voile de Calice ou autre ouvrage de broderie. Elle a présenté cette année un * *Legile* de Velours cramoisi, enrichi d'une belle broderie, estimé environ deux cens écus. Deux Chantres commencent tout de suite les grandes Litanies, & le Clergé de Montmartre s'étant rassemblé, reconduit la Procession hors de l'Eglise. L'Abbé & ses Assistans sont à la porte en dehors & l'encensent pour la dernière fois. Enfin lorsque le Chef de S. Denis est prêt à sortir les Porteurs s'arrêtent un moment, &

* *Legile*, Echarpe, ou pièce d'étoffe dont on couvre le Pupitre sur lequel on chante l'Evangile aux Messes solennelles.

l'Abbé

l'Abbé l'encense trois fois, & encense aussi le Supérieur en passant.

Voilà, Monsieur, tout ce qui s'est passé le premier jour de ce mois, à l'occasion de la Procession que l'Abbaye de S. Denis fait tous les sept ans à l'Abbaye de Montmartre; surquoi je vous dirai que ces Dames y ont tant de dévotion & y sont si attachées, que si on refusoit de la faire, elles emploieroient toutes sortes de moyens pour y obliger les Religieux de S. Denis.

C'est ce que Madame d'Harcourt témoigna il y a 42 ans à un Prieur de cette Abbaye, qui alla lui représenter la grande fatigue & la dépense que cette cérémonie causoit à sa Communauté.

Il y a donc grande apparence que pendant que les deux Abbayes subsisteront, on procurera ce spectacle au public qui y accourt, les uns par dévotion, les autres par curiosité, avec tant de concours & d'empressement, que la Montagne & les chemins par où l'on passe sont tout remplis de monde, comme on l'a vu particulièrement cette année, que le temps étoit parfaitement beau. Je suis, Monsieur, &c.

Le 8. May, le Maréchal Duc d'Estrées, Pair de France, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, fit dans son Hôtel, en vertu des pouvoirs & commissions de
Sa

1036 MERCURE DE FRANCE.

Sa Majesté , la ceremonie de recevoir Chevaliers de S. Michel, M. Morel de Thoisy, Gentilhomme du Pays Blésois, & M. Provost de Boisbilly, Gentilhomme Breton, en leur donnant un coup d'épée sur chaque épaule, avec la Croix & le Cordon dudit Ordre, & l'Accolade, conformément à l'article IX. des Statuts de 1665. & aux Instructions particulieres de S. M.

Nous dirons à cette occasion, que le Roi a fait un nouveau Reglement en date du 25. Avril dernier, pour rétablir les Chapitres & les Assemblées de l'Ordre de S. Michel, qui se tiendront à l'avenir deux fois par an, dans une Sale du Convent des Religieux Cordeliers de Paris, en presence d'un Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Commissaire de S. M. sçavoir, le 8. May, Fête de l'Apparition de S. Michel, après une grande Messe solennelle qui sera celebrée dans l'Eglise des Cordeliers pour le Roy, Chef & Souverain Grand-Maître des Ordres de S. Michel & du S. Esprit, les Chevaliers & Officiers vivans; & le premier Lundy de l'Avent de chacune année, après un Service qui sera solennellement chanté dans la même Eglise, pour le repos des ames des Rois, Chefs & Souverains Grands-Maîtres, & des Chevaliers

M A Y. 1718. 1057

liers & Officiers morts, & en cas d'empêchement, tels autres jours qui seront reglez par le Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Commissaire de S. M. On veillera dans ces Chapitres & Assemblées à la pleine & entiere execution des Statuts & Reglemens que S. M. veut être inviolablement observez, & on y délibérera sur les moyens de maintenir & accroître l'honneur & la dignité de l'Ordre. Tous les Chevaliers de S. Michel seront tenus de se trouver à ces Assemblées & ceremonies, en habit convenable, avec le grand Cordon noir ondé, par dessus l'habit, & nul ne pourra s'en dispenser qu'en écrivant ses excuses & les raisons de son absence au Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, Commissaire de S. M. On distribuera à tous les Chevaliers presens des Médailles d'argent, qui auront rapport à quelque événement marqué de la Vie du Roi Regnant.

Le 15. veille de la Pentecôte, le Roy revêtu du grand Colier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains de l'Abbé de Pezé, Aumônier du Roy en quartier : ensuite le Roy toucha un grand nombre de malades.

Le même jour, la Reine entendit la
I Messe

1058 MERCURE DE FRANCE.

Messe dans la Chapelle du Château, & S. M. communia par les mains de l'Abbé de Sainte Hermine, son Aumônier en quartier.

L'après-midi, L. M. assisterent aux premières Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Le 16. jour de la Fête, les Chevaliers Commandeurs & Officiers des Ordres du Roy, s'étant rendus vers les dix heures dans le Cabinet de S. M. le Roy tint un Chapitre dans lequel les huit Chevaliers qui avoient été proposez le 2. du mois de Février dernier, furent admis, après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roy, eut rapporté qu'ils avoient satisfait à ce qui est prescrit par les Statuts. Le Roy proposa ensuite pour être Prélat-Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, le Cardinal de Polignac, Archevêque d'Auch, chargé des affaires de S. M. à Rome. Après que le Rôle signé par le Roy, eut été proclamé en la manière ordinaire, les huit Chevaliers qui venoient d'être admis, & qui s'étoient rendus dans l'Appartement du Roy, en habit de Novice, furent introduits dans le Cabinet, où S. M. les fit Chevaliers de l'Ordre de S. Michel. Le Roy sortit ensuite de son Appartement pour aller à la Chapelle : Sa Majesté étoit précédée du Duc d'Orleans,

leans , du Duc de Bourbon , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouze , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre : les Novices marchaient entre les Chevaliers & les Officiers. Le Roi , devant lequel les deux Hussiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par dessus , ainsi que les Chevaliers & le Cardinal de Bissy , Prélat-Commandeur de l'Ordre du S. Esprit , marchoit derrière S. M. Après la grande Messe qui fut célébrée par l'Abbé Tesnieres , Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique , le Roy quitta son Prie-Dieu , & monta sur son Trône auprès de l'Autel , où S. M. reçût les nouveaux Chevaliers , deux-à-deux , avec les ceremonies ordinaires. Le Prince Charles de Lorraine & le Duc de Brancas furent Parains du Prince de Lixin & du Duc de la Rochefoucault : le Duc de S. Aignan & le Duc de Noailles , du Duc de Grammont & du Duc de Gesvres : le Maréchal Duc de Villars & le Duc d'Antin , du Duc de Béthune & du Duc d'Arcourt : le Duc de Chaulnes & le Duc de Talard , du Comte de Tessé & du Marquis de Nangis. Les Chevaliers qui venoient d'être reçus , ayant pris leur place,

I ij . suivant

suivant leurs rangs , le Roy sortit de la Chapelle , & fut reconduit dans son Appartement. La Reine s'étoit renduë avec les Dames de sa Cour dans la Tribune , où elle avoit entendu la grande Messe.

L'après midi , le Roy accompagné du Duc d'Orleans , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte & de la Comtesse de Toulouse , entendit le Sermon de l'Abbé Estor : ensuite le Roy & la Reine assisterent aux Vêpres chantées par la Musique.

M. d'Angervilliers , Conseiller d'Etat & Intendant de la Généralité de Paris , à qui le Roy a donné la Charge de Secrétaire d'Etat , avec le Département de la Guerre , vacante par la mort de M. le Blanc , prêta serment de fidélité entre les mains de S. M. le 23. de ce mois.

Le 27. Fête du S. Sacrement , le Roy accompagné du Prince de Dombes & du Comte d'Eu , se rendit à l'Eglise de la Paroisse de Versailles , où S. M. entendit la grande Messe , après avoir assisté à la Procession , qui alla , suivant la coutume , à la Chapelle du Château. la Reine n'étant point allée à la Paroisse , à cause de sa grossesse , entendit la Messe dans la Tribune de la Chapelle , où S. M. s'étoit renduë après avoir vû passer la Procession , étant accompagnée de Mesdames de France.

On

On a reçu avis d'Espagne que le 8. du mois dernier, le Prince des Asturies ayant eu à Buen-Retiro, un accès de fièvre, accompagné de quelques taches sur la peau qui pouvoient faire craindre la petite verole, le Roy en partie le 9. au matin pour Madrid avec la Reine, la Princesse du Bresil, les Infants & l'Infante. L. M. ont laissé le Prince des Asturies au Buen-Retiro avec ses Officiers, & les dernières nouvelles qu'on a reçues de l'état dans lequel il est depuis l'éruption de la petite verole sont aussi bonnes qu'on puisse le souhaiter.

Le 1. & le 3. de ce mois, le Concert continua au Château des Tuilleries. On y chanta un nouveau Motet *Lauda Jerusalem*, de la composition de M. Niel, qui fut fort goûté; dans lequel les Demoiselles Antier, Minier & le Maure y chanterent avec beaucoup d'applaudissement. Le sieur Le Clerc joua un *Concerto* qui fit extrême plaisir. La Demoiselle le Maure chanta la Cantate de la *Toilette de Venus*, & la Demoiselle Minier celle de la *Paix*.

Le 6. jour de l'Ascension, on chanta deux Motets de feu M. de la Lande, & le sieur Le Clerc joua deux Sonnettes qui furent très-applaudies.

Le 8. & le 10. on chanta un Divertissement François, de la composition de M. Battistin. La Demoiselle Antier chanta la Cantate de *Semelé*, mise en Musique par M. Destouche, Directeur General de l'Académie Royale de
Iij Musique,

1062. MERCURE DE FRANCE.

Musique, & la Demoiselle le Maure celle de la Musette.

Le 15. veille de la Pentecôte, le jour de la Fête & le lendemain, on executa differents Motets choisis, de M. de la Lande. La Demoiselle Antier chanta une Cantate, de la composition du même Auteur, tirée du second Ballet dansé par le Roi dans son Château des Tuilleries au mois de Decembre 1720.

Le 22. la Demoiselle le Maure chanta la Cantate de la Toillote de Venus. Le Concert fut terminé par le *Nisi Dominus* de M. de la Lande.

Le 24. la Demoiselle le Maure chanta la Cantate intitulée *les Bains de Tomery*, mise en Musique par M. Battistin; on finit le Concert par un Motet de M. de la Lande.

Le 27. jour de la Fête-Dieu, la Demoiselle Antier chanta un Motet à grands Chœurs qui commença par *O Dulcis Jesus*, mis en Musique par M. Destouches Sur-Intendant de la Musique du Roi. Deux autres Motets furent chantez le même jour. *Sacris Solemnis*, & *Benedictus Dominus*, de la composition de M. de la Lande.

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye de Baulme, Diocèse de Besançon, de l'Ordre de S. Benoît, vacante par le décès de Madame de Thiard de Bissy, a été donnée à Madame Marie-Françoise Dache, Doyenne de cette Abbaye.

L'Abbaye de S. Remy, près Villers-Cotterets, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Soissons, vacante par la demission de Madame de la Tour-d'Auvergne, en faveur de Madame

M A Y 1728. 1063

dame Charlotte de Mongault de Nerfac, Abbesse de l'Abbaye des Isles près d'Auxerre.

L'Abbaye Reguliere de S. André de Ville-neuve-lès-Avignon, Ordre de S. Benoist, vacante par le décès de M. du Roure, en faveur du Pere Thomas-Guillaume - Joseph Southkoot, Prêtre Anglois, naturalisé François, & General des Benedictins Anglois.

Le Prieuré Régulier Conventuel & Electif de Nôtre-Dame du Bois d'Alonne, Diocèse de Poitiers, Ordre de Grammont, vacant par le décès de Frere Robert Thomas, dernier Titulaire, en faveur de Frere Etienne Pihery, Prêtre, Religieux Profes de cette Maison.

L'Abbaye Commandataire de S. Polycarpe, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Narbonne, vacante par le décès de M. de la Fritte-Maria, en faveur de M. l'Abbé de Bescheran, Prêtre-Chanoine de la Cathedrale de Montpellier.



MORTS, NAISSANCES.

Dame Geneviève - Jacqueline le Nain, Epouse de Mr. Morlat de Montour, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, mourut en cette Ville le 12. du mois d'Avril, âgée de 68 ans. Elle laisse pour fils unique, Mr. Morlat de Montour, Maître des Requêtes.

Gaspard d'Estaing, Marquis du Terrail, mourut le 24 du mois dernier, âgé d'environ 78 ans.

Dame Marie - Charlotte de Salligne de la Chaize, Epouse de Jean-Baptiste Charon.

I iiij Che-

Chevalier , Marquis de Menars , Gouverneur du Château de Blois , Capitaine des Chasses Royales du Comté de Blois , & Brigadier des Armées du Roi , mourut le 26. du mois dernier , dans la cinquantième année de son âge.

Le même jour Pierre Roland , Chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem, Seigneur des Grand & Petit-Bout, Auditeur des Comptes , mourut âgé de 66. ans.

Dame Catherine - Angelique Foncault , Epouse de Claude Therphile de Beziades Marquis d'Avaray, Lieutenant General des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , Lieutenant General du Pays de Santerre & Peronnois , Gouverneur & Grand-Bailly des Villes de Peronne , Roye & Mondidier , & ci-devant Ambassadeur du Roi en Suisse , mourut le 27 Avril, âgée d'environ 66. ans.

Jean Pontas , Prêtre Docteur en Droit Canon de la faculté , Sous-Penitencier de l'Eglise de Paris , mourut le 28. du même mois , âgé de 89. ans & 4. mois. Après avoir été porté à l'Eglise de Saint Sulpice sa Paroisse , il fut transporté & inhumé en celle des Augustins réformés du Fauxbourg Saint Germain, suivant ses dernières dispositions. Il étoit très connu par l'édification de sa vie & par son Dictionnaire des Cas de Conscience , dont il y a eü plusieurs Editions.

Estienne de Meuves , Ecuyer , Seigneur de la Trimouille , mourut à Paris le 28. Avril dernier , âgé de 86. ans.

Le 29. du même mois , Dame Marie Davedouin , Veuve de M. Jean - Baptiste Tensard , Auditeur des Comptes, mourut âgée de 70 ans.

Nicolas Regnault , Chevalier de Malthe ,
Capitaine

Capitaine au Régiment Mestre de Camp general de Dragons, Seigneur de Lifort en Normandie , mourut le premier de Mai âgé de 30. ans.

Le Comte de Lisle , Lieutenant General des Armées du Roi , Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , & Commandant dans la Ville de Lille , y mourut au commencement de ce mois.

Le Comte de Chamillart , Maréchal des Camps & Armées du Roy , mourut le 7.

Dame Marie-Catherine Roffignol , Epouse de Mr. Louis-Alexandre Croiset , Conseiller du Roi en ses Conseils , & d'Honneur en ses Cours , Président honoraire au Parlement , mourut le 7. Mai , âgée de 77. ans.

Dame Marie-Louïse de Rouxel de Médavid de Grancey , Veuve de Joseph Rouxel de Médavid , Comte de Marey , &c. ci-devant Gouvernante des enfans de feu S. A. R. Monsieur, Frere unique du Roi Louis XIV. & de feu S. A. R. M, le Duc d'Orleans, mourut au Palais du grand Luxembourg le 9 Mai , âgée de 80. ans & quelques mois.

Dame Jeanne du Tillet , âgée de 89. ans , Veuve de Mr. Antoine Turgot Chevalier , Seigneur de Saint Clair , Conseiller du Roi en tous ses Conseils , Maître des Requêtes ordinaire de son Hostel, mourut le 12. Mai.

Louïse-Madelaine d'Orleans , Princesse du Sang , fille du Duc d'Orleans , premier Prince du Sang , & de feuë Auguste-Marie-Jeanne de Bade - Baden , mourut au Château de Saint Cloud le 14. du même mois , âgée de 21. mois & 9. jours , étant née le 5. Août 1726. Le lendemain le corps de cette Princesse fut porté à l'Abbaye Royale du Val de Grace , où il fut mit dans le caveau de la Chapelle de la Reine Anne d'Autriche. Le transport se fit avec plu-

I v sieurs

sieurs Carrosses à six chevaux , dans lesquels étoient la Marquise de Pons & la Marquise de Castelane , des Aumoniers , &c. des Pages à cheval & des Valets de pieds portant des flambeaux. L'Eglise étoit tendue en blanc.

Dame Marie Cecile Moufle de Champigny , Epouse de Mr. François-Guillaume Briçonnet, Comte d'Anteuil , Président au Parlement en la troisième Chambre des Enquestes , mourut le 15. Mai , âgée de 22. ans.

Claude Le Blanc, Secrétaire d'Etat , ayant le département de la Guerre , & Grand-Croix , Prevost & Maître des Cérémonies de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , mourut à Versailles le 19. Mai dans la cinquante-neuvième année de son âge. Il fut pourvu par le Roi le 15. Juin 1726. de la Charge de Secrétaire d'Etat qu'il avoit exercée ci-devant par commission , & dont il s'est acquité à la satisfaction de S. M. étant incommodé d'une tumeur qui s'étoit formée au haut de la cuisse , on lui fit une operation le 17. du mois dernier , & on en fit une seconde au commencement de ce mois. Il fut confessé quelques jours avant sa mort par le Curé des Invalides , & le Curé de Versailles lui administra le Viatique. Son corps fut transporté la nuit du 20. au 21. à l'Hostel Royal des Invalides , & après les Vigiles chantées , il fut transporté à N. D. de Paris , où il fut inhumé auprès de son Epouse dans le tombeau de la Chapelle des Ursins. Ce Ministre est généralement regretté.

C'est sur un faux Mémoire qu'on a inséré dans le Mercure du mois dernier , entre les noms de feu Madame la Duchesse de Saint Aignan , celui de l'aubespine.

D. Marguerite Flory de Lessart , Epouse de Louis-Charles le Boulanger , Chevalier , Seigneur

gneur de Chaumont, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, accoucha le 30. Avril d'un fils, qui fut tenu sur les fonts, & nommé Joseph par Joseph Flory de Lessart, Ecuyer, Licentié en Théologie de la Maison de Navarre, & par Jeanne - Marie Gallois, Epouse de Thomas - Barthelemi le Boulanger de Boisfremont, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie.

Gabrielle Farel, Epouse de J. Pierre du Mou-tier, Chef de Fruiterie de la Reine, accoucha le premier de Mai d'une fille, qui fut tenue sur les fonts & nommée Charlotte-Albertine par Jean Albert, Prince Rhingraye de Salme, & par Marie-Charlotte Sobieska née Princesse de Pologne, Epouse de Joseph-Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, Prince de Bouillon, &c.

Dame Charlotte - Therese de Grammont, Epouse de Jacques-Louis de Saint Simon, Duc de Ruffec, Pair de France, Chevalier de la Toison d'Or, Vidame de Chartres, Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha le 7. Mai d'une fille, qui fut nommée Marie-Christine, Chrétienne, par M. Louis Duc de Saint Simon, Pair de France, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur des Ville, Citadelle, & Comté de Blaye, Grand-Bailli & Gouverneur de Sens, Capitaine du Pont Saint Maixance, &c. & par Dame Christine, Chrétienne de Noailles, Veuve d'Antoine Duc de Grammont, Pair & Maréchal de France, Colonel du Régiment des Gardes Françaises, Gouverneur & Lieutenant General de Bearn, de Navarre, &c.

Lvj. E.D.F.F.



EDIT, ARRESTS, DECLARATIONS, &c.

ARRÊT du 30 Decembre 1727. portant Reglement pour la fabrique des Papiers de la Province d'Auvergne; ensuite duquel est le Tarif du poids que S. M. veut que pesent les Rames de papier servant à l'impression, & celles de papier servant à écrire; & ce sur le pied de la livre pesant 14 onces, dont voici la teneur :

Chaque Rame de Papier, appelé grand Raifin & moyen, pesera trente à trente-deux liv. & celle de Bule vingt-huit à trente livres, & celle des extraordinaires trente-deux à trente-cinq livres.

Celle des grands Raifins fins doubles ou moyens doubles, quarante-deux à quarante-cinq livres.

Celle des Lombards, vingt-deux à vingt-trois livres.

Celle des Cavaliers carrez & Ecus fins & moyens, 18 à 19 liv. & les Bules, 17 à 18 liv.

Celle des Carrez fins, doubles ou moyens doubles, vingt huit à trente livres.

Celle des Ecus fins & moyens, doubles, vingt-deux à vingt-trois livres.

Celle des Couronnes larges, dix-huit à dix-neuf livres.

Celle des Couronnes ordinaires, Cadrans fins, moyens, ou Bules, douze à treize livres.

Celle des Couronnes doubles, Tellieres fines ou moyennes, quatorze à quinze livres.

Celle du Bâton Royal ou petit Raifin moyen ou Bule, dix à onze livres.

Celle

Celle des Romaines fines & moyennes, dix à onze livres.

Celle du grand Aigle fin, cent cinquante à cent cinquante-cinq; & celle du Bule, cent trente-cinq à cent quarante livres.

Celle du Colombier, cent à cent cinq livres.

Celle du Chapelet, fin & moyen, soixante-quinze à quatre-vingt livres; celle du Bule, soixante-douze à soixante-quinze livres.

Celle des grands Jesus, soixante à soixante-cinq livres; celle du petit Jesus moyen, neuf à dix livres.

La grande Rame du Pesit à la main, quinze à seize livres.

Et celle du Cartier fin servant aux Cartes à jouer, douze à treize livres.

DECLARATION du Roy en faveur des Receveurs generaux, au sujet de la fourniture des Etapes, & des autres affaires dont ils pourront être chargez. Donnée à Marly le 20 Janvier 1728. Registrée en la Chambre des Comptes le 19 Fevrier.

DECLARATION du Roy, concernant les Droits de nouvel Acquest, & ceux sur les Huiles & Savons. Donnée à Marly le 3 Fevrier 1728 Registrée en la Chambre des Comptes, le 18 Mars.

ARREST du 3 Mars 1728. qui ordonne que les Propriétaires des Droits établis sur les Sels des Provinces de Xaintonge & d'Aunis, rapporteront les Titres en vertu desquels ils jouissent desdits Droits, pardevant les Commissaires nommez par Arrest du 17 Decembre 1726.

ARREST du même jour, pour la Liquidation,

1070 MERCURE DE FRANCE:

tion, tant des Offices de Secretaires du Roy & autres près les Chancelleries Présidiales du Royaume, supprimez par Edit du mois de Decembre 1727. que de tous les autres Offices & Droits qui pourront être supprimez à l'avenir.

DECLARATION DU ROY, concernant les Taillables qui exploitent des biens dans différentes Paroisses d'une même Election. Donnée à Versailles le 17. Fevrier 1728. Registrée en la Cour des Aydes, le 20. Mars.

ARREST du 20. Mars. Portant deffenses d'exposer ou recevoir dans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté en Europe, aucunes Especes de Cuivre destinées pour les Colonies de l'Amerique.

ARREST du 22. Mars. Qui proroge jusqu'au premier d'Octobre prochain les deffenses cy-devant faites de faire sortir du Royaume des Verres à vitre.

EDIT DU ROY, portant suppression des Offices de Controleurs Provinciaux des Postes & Relais de France. Donné à Versailles au mois de Mars 1728. Registré en Parlement le 14. Avril 1728.

DECLARATION DU ROY, concernant le Port des Armes. Donnée à Versailles le 23. Mars 1728. Registrée en Parlement le 20. Avril 1728. Par laquelle S. M. ordonne qu'à l'avenir toute fabrique, commerce, vente, débit, achat, port & usage des Poignards, Cousteaux en forme de Poignards, soit de poche, soit de fusil, des Bayonnettes, Pistols de poche, Epées en bâtons, Bâtons à ferrements, autres que ceux qui sont ferrez
par

par le bout, & autres Armes offensives, cachées & secrettes, soient & demeurent pour toujours generally abolis & deffendus; Enjoint à tous Couëteliers, Fourbisseurs, Armuriers & Marchands, de les rompre & briser incessamment après l'enregistrement des Presentes, si mieux ils n'aiment faire rompre & arrondir la pointe des Couëteaux, en sorte qu'il n'en puisse arriver, d'inconveniens, à peine contre les Armuriers, Couëteliers, Fourbisseurs & Marchands trouvez en contravention, de confiscation pour la premiere fois, d'amende de cent livres, & interdiction de leur Maîtrise pour un an, & de privation d'icelle en cas de recidive, même de peine corporelle s'il y échet; & contre les Garçons qui travailleroient en Chambre, d'être fustigez & flétris pour la premiere fois, & pour la seconde d'être condamnez aux Galeres; & à l'égard de ceux qui porteront sur eux lesdits Couëteaux, Bayonnettes, Pistolets & autres Armes offensives, cachées & secrettes, ils seront condamnez en six mois de prison, & en cinq cens livres d'amende, &c.

ARREST du même jour qui proroge en faveur du Clergé les délais portez par l'Arrêt du 31. Mars 1727. pour fournir les hommages, & leurs Déclarations du Temporel, qui doivent servir d'aveux & dénombremens.

ARREST du 30. Mars, qui accorde un nouveau délai de trois mois aux Bénéficiers & Communautéz Ecclésiastiques, pour la passation des Baux pardevant Notaires, de leurs Biens & revenus, jusques & compris le dernier Juin prochain inclusivement.

ARREST

ARREST de la Cour de Parlement du 28. Avril. Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, & Maître Pierre Gilbert de Voifins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

Que le Roi leur a fait l'honneur depuis quelques jours, de leur faire remettre un Libelle manuscrit qui s'est répandu dans sa Cour, & dont ils apprennent que les copies courent de main en main dans le public, Qu'on ne peut assez s'étonner de la temerité de cet ouvrage anonyme, & que sa lecture fait sentir par elle-même combien il est juste de le reprendre.

Qu'on y voit un Ecrivain sans caractère, & sans nom, se livrer aux égaremens de son esprit, sur des faits qui se sont passez à la Cour sous les yeux même du Roi, & qui intéressent les Princes de son sang: franchir toutes les bornes du respect qui leur est dû; & prêter à celui qu'il affecte de défendre, une Apologie indécente, dont ils ont vû le désaveu le plus solennel de sa part.

Qu'indépendamment de l'alteration & du déguisement des faits dont ils pourroient s'expliquer sur la foi des témoignages les plus respectables, on aperçoit par tout dans ce Libelle une malignité audacieuse, un jeu criminel, dont la licence ne pourroit être excusée quand elle n'attaqueroit que des personnes d'un ordre inférieur. Mais ce qui peut-être n'eût jamais d'exemple, c'est qu'il porte sa temerité sur ce que Nous avons en France de plus élevé & de plus auguste : sur le sang de nos Rois, qui nous inspire une veneration si profonde, & dont le respect est naturellement gravé dans tous les cœurs.

Que la Cour animée de ces sentimens dont elle

elle donne l'exemple à toute la France ne souffrira pas qu'on les oublie impunément : & qu'en flétrissant des dernières peines un pareil Libelle , elle témoignera de plus en plus son zèle pour la Majesté Royale , & pour la dignité inviolable des personnes qui ont l'honneur de participer à son éclat.

Qu'ils ont pris à ce sujet les conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour , avec deux copies du Libelle dont ils lui demandent la condamnation.

Eux retirez : Vû les deux Copies dudit Libelle manuscrit , intitulé *Memoire* , commençant par ces mots , *Avant que d'entrer en matiere* , & finissant par ceux-ci ; *Au jugement de ceux qui liront ce Memoire* , dont lecture a été faite ; ensemble les conclusions par écrit du Procureur Général du Roi, La matiere sur ce mise en délibération.

La Cour faisant droit sur les conclusions du Procureur Général du Roi , ordonne que ledit Libelle sera laceré & brûlé en la Cour du Palais , au pied du grand Escalier d'icelui , par l'Executeur de la Haute Justice. Fait inhibitions & défenses à toutes personnes d'écrire , publier , débiter ou distribuer ledit Libelle , soit en entier , ou par extrait , ni pareillement d'en composer , écrire , debiter ou publier de semblables : & notamment à tous Imprimeurs & Libraires d'en imprimer ou faire imprimer , vendre , débiter ou distribuer ; & à tous Colporteurs & autres de les publier , débiter ou autrement distribuer : le tout sous peine de punition corporelle. Enjoint à tous ceux qui en auroient des Copies , soit manuscrites ou imprimées , de les apporter incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimées. Permet au Procureur Général du Roi d'informer

1074 MERCURE DE FRANCE:

mer pardevant M. Louïs de Vienne Conseiller, contre les Auteurs dudit Libelle, & ceux qui l'auroient écrit, publié, débité ou distribué, même contre les Imprimeurs ou Libraires qui pourroient l'avoir imprimé ou fait imprimer, pour les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur General du Roy, être par la Cour statué ce qu'il appartiendra. Et qu'à cet effet un double dudit Libelle sera & demeurera déposé au Greffe de la Cour, procez verbal d'icelui préalablement dressé par ledit Conseiller commis, en presence de l'un des Substituts du Procureur Général du Roy, pour servir à l'instruction. Ordonne en outre que le present Arrêt sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera. FAIT en Parlement le trente Avril mil sept cent vingt-huit. Signé, DUFRANC.

Et ledit jour Vendredi trente. Avril mil sept cent vingt-huit, à l'heure de midi, en execution de l'Arrêt cy-dessus, ledit Libelle y mentionné, a été laceré & jetté au feu au bas du grand Escalier du Palais, par l'Executeur de la Haute Justice, en presence de Nous Louis Dufranc, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grande Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour. Signé, DUFRANC.

La plupart des Procurations que les Rentiers des Provinces ont envoyées à Paris, n'ayant pas été trouvées conformes à ce qui est dit par la Déclaration du Roy du 27 Decembre dernier, imprimée dans le Mercure de Janvier; nous avons crû faire plaisir à tous les Rentiers de rentes viageres d'insérer icy le Modèle des Procurations & Certificats de vie qu'ils doivent

M A Y. 1728. 1075

doivent fournir, pour parvenir à recevoir leurs rentes viageres.

MODELE DE PROCURATION.

PARDEVANT les Notaires, &c. sur
présent (icy les
noms & qualitez) demeurant en cette Ville de
rue Paroisse Saint
lequel a fait & constitué son Procureur Ge-
neral & Special

auquel il donne pouvoir de pour lui & en son
nom recevoir des Sieurs Payeurs des Rentes
de l'Hôtel de Ville de Paris, les arrérages échus
& qui écheront à l'avenir des Rentes Viageres
assignées sur les Revenus du Roy, qui appar-
tiennent audit Sieur Constituant; du reçu en
donner les Quittances & Décharges necessai-
res, & generalement, &c. Promettant, &c.
Obligéant, &c. Fait & passé à
l'an mil sept cent le
jour de & a signé.

M O D E L E D E C E R T I F I C A T D E V I E,
à mettre par le Juge Royal ensuite de la Pro-
curation cy-dessus.

N O U S (un tel) noms & qualitez ,
certifions & attestons à tous
qu'il appartiendra que M &
qui ont reçu & signé la Pro-
curation cy-dessus sont Notaires Royaux en
cette Jurisdiction, que foy doit être adjoutée
leurs signatures, & que ledit Sieur
Constituant denommé & qua-
lifié en ladite Procuration demeurant en cette
Ville de rue
Paroisse Saint est actuelle-
ment vivant, & s'est cejourd'hui représenté
pardevant

1076 MERCURE DE FRANCE.
pardevant nous , en foi de quoi nous avons
signé ces Presentes , que nous avons fait con-
tresigner par notre Greffier & y apposer le
Sceau de cette Jurisdiction. Donné à
ce jour d
sept cent vingt-huit. mil

*Les Procurations passées par le Propriétaire
ayant droit de jouir sur la tête d'autres per-
sonnes , seront faites dans cette forme.*

PARDEVANT les Notaires , &c. fut pre-
sent (*ici les noms*
& *qualitez*) demeurant en cette Ville de
rue Paroisse
Saint ayant droit de jouir des
Rentes Viageres cy-après sur les testtes &
vies de (*noms , qua-
litez & demeures*) (*par rue & paroisse*) lequel
fait & constitué son Procureur general & special

auquel il donne pouvoir de pour lui & audit
nom recevoir des Sieurs Payeurs des Rentes de
l'Hôtel de Ville de Paris , les arrerages échus
& qui écheront à l'avenir des Rentes Viageres
assignées sur les revenus du Roy , & qui appar-
tiennent audit sieur Constituant comme ayant
droit d'en jouir sur les testtes & vies desdits

(*Repetér ici les noms & qualitez seulement*
du reçu en donner les Quittances & Déchar-
ges necessaires , & generalement , &c. Promet-
tant , &c. Obligeant , &c. Fait & passé , &c.

[*Même Legalisation par le Juge pour certi-
fier que les Notaires qui ont reçu la Procuratio
sont Notaires en sa Jurisdiction , que foy doi
être adjoutée à leur Signature.*

*Et même Certification de la vie de ceux de
quel*

M A Y 1728. 1077

Ammez en la Procuration sur les têtes des-
quels les Rent es Viageres ont été constituées ,
observant toujours d'en repeter les noms , sur-
nom s, qualitez & demeures , & qu'ils se sont
presentez devant lui , faisant aussi contre-
signer sa Legalisation par le Greffier de sa Ju-
[sdiction.]

On donnera le mois prochain deux
volumes du Mercure de France , à cause
de l'abondance des matieres.

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde
des Sceaux , le *Mercure de France* du mois
de May , & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre
l'impression. A Paris , le 2. Juin 1728.

HARDION.



T A B L E.

Pieces fugitives , Ode , le Zele ,	867
Explication d'une maladie qui fait périr	
plusieurs Plantes ,	872
bonnet ,	876
Memoire sur les Vitriols, la Couperoze, &c.	877
mithalame ,	881
Memoire sur la Teinture & dissolution de plu-	
sieurs especes de Pierres ,	885
Ode , à la gloire de S. François Xavier ,	890
Harangue	

Harangue prononcée au College des Jesuites ,	894
Sonnet ,	911
Lettre sur l'Académie de Beziars , les occupa- tions des Académiciens , &c.	912
Ode ,	932
Lettre sur l'Académie de Montpellier ,	938
Explication du Logogryphe , &c.	944
Nouveau Logogryphe .	945
Enigme ,	946
Explication du Logogryphe d' Avril ,	948
Lettres sur les Logogryphes , &c.	950
Logogryphes Arithmetiques ,	957
Nouvelles Litteraires, des beaux Arts, &c.	967
Traité de la Taille au haut appareil , &c.	973
Traitez Philosophiques & Pratiques , &c.	978
Reimpression du grand Recueil de Rymer, &c.	990
Nouvelle Edition de la Bible des Septante, en Suisse , & autres Nouvelles Litteraires &c.	991
Composition de la Thériaque à Versailles,	1000
Programme pour un nouveau Recueil d'Es- tampes , &c.	1002
Autres Estampes nouvellement gravées ,	1014
Airs notez ,	1017
Spectacles ,	1018
Parodie de Bellerophon , <i>Extrait</i> .	1019
Nouvelles du Temps , de Turquie ,	1032
De Russie ,	1034
De Suede , Dannemarc ,	1036
D'Allemagne ,	1037
D'Italie ,	1038
De Portugal ,	1040
Grande Bretagne , Pays-Bas ,	1041
Morts des Pays Etrangers ,	1043
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1044
Procession Septenaire de S. Denis ,	1050
Morts ,	

Morts, Naissances,	1063
Arrêts, Edits, Déclarations,	1071

Errata d'Avril.

- Page 741. ligne 15. inférée, *lisez*, inféré.
 P. 755. l. 15. Etaples, *l.* Erapes.
 P. 856. l. 16. Courtois, *l.* Courbois.
 P. 862. l. 5. du bas, Marillac, *l.* Marcillac.
ibid. l. 21. Begou, *l.* Begon.
 P. 866. l. 15. Mauni, *l.* Moni.
 P. 904. l. 5. Millon, *l.* Milton.
-

Fautes à corriger dans ce Livre.

- Page 869. ligne 17. Etu pp, *lisez*, Et duppe.
 P. 875. l. 24. les, *l.* ces.
 P. 948. l. 1. Logogryphe, *l.* Logogrif.
 P. 925. l. 13. l'acquit, *l.* l'acquis.
 P. 1000. l. 2. du bas, grondes, *l.* grandes.
 P. 1002. l. 23. Tableaux Etrangers, *l.* Estampes.
 P. 1005. l. 18. Uline, *l.* Udine.
 P. 1007. l. 30. Combier, *l.* Colombier.

L'Air noté doit regarder la page 1013

CA

*CATALOGUE des Mercures de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin & Juillet 1721.	2. vol.
Aoult, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre	5. vol.
Janvier & Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril.	1. vol.
Mai.	2. vol.
Juin, Juillet & Aoult.	3. vol.
Septembre.	2. vol.
Octobre.	1. vol.
Novembre.	2. vol.
Decembre.	1. vol.
Année 1723. le mois de De- cembre double.	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles.	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Les cinq mois de 1728.	5. vol.
	98. vol.

237

237

